



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



fonds pour
l'environnement
mondial
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Examen à mi-parcours du projet National de L'Initiative pour la Restauration

“Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA)”

Numéro d'identification FAO: GCP/CAF/002/GFF

Numéro d'identification FEM: 9514

Rapport Final

Mission menée du 21 Janvier au 09 Février 2023

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Bangui - République Centrafricaine – Avril 2023

Contenu

Liste des encadrés, figures et tableaux	iii
Remerciements	v
Acronymes and abréviations	vi
0. Résumé	viii
1. Introduction	34
1.1. Objet et la portée de l’EMP.....	34
1.2 Objectif de l’Examen Mi-parcours	35
1.3 Utilisateurs visés	38
1.4 Méthodologie de travail	38
1.5 Limitations	40
2 Historique et contexte du projet	41
2.1 Historique du projet	41
2.2 Description et objectifs du Programme de restauration (TRI).....	42
3. La théorie de changement	49
4 Principaux résultats des questions à mi-parcours	50
4.1 Pertinence.....	50
4.2 Efficacité.....	59
4.3 Efficience	75
4.4 Durabilité	81
4.5 Facteurs affectant les performances.....	87
4.6 Priorités transversales	95
4.7 Liens avec le projet global du TRI et impact de la COVID-19	100
5. Conclusions et Recommandations	104
5.1. Conclusions.....	104
6. Leçons apprises	117
7. Annexes	118
Annexe 1. Termes de référence pour l’Examen mi-parcours	119
Introduction	121
Histoire et contexte du projet/programme	122
1.1 Description et objectifs du Programme de TRI	122
1.2 Description du projet, de ses objectifs et de ses composantes	124
1.3 Parties prenantes du projet et leur rôle	130

Théorie du changement	135
Avancement de la mise en œuvre et principaux défis à la mi-parcours	135
Finalité et portée de l'EMP	135
Objectifs et questions clés de l'EXMP	136
1.1 Objectifs de l'EXMP	136
1.2 Questions de l'EXMP	137
1.3 Questions tenant au lien avec le projet mondial	140
Questions concernant les incidences de la pandémie de COVID-19	141
Méthodologie de l'EXMP	142
Rôles et responsabilités	143
Composition et profil de l'équipe de l'EXMP	144
Produits de l'EXMP (produits livrables)	146
Calendrier de l'EXMP	147
Budget	148
Candidatures	148
Annexes	150
Annexe 1 150	
Annexe 2 Théorie du changement	152
Annexe 2. Horaire de travail de l'Examen mi-parcours	154
Annexe 3. Analyse et notation des parties prenantes pour l'entretien.....	158
Annexe 4. Matrice d'évaluation (avec questions pour les parties prenantes)	167
Annexe 5. Liste des documents consultés	182
Annexe 6: Matrice des résultats au 31/12/2022 avec notations FEM et observations.....	186
Annexe 7. Tableau de cofinancement en USD (31/12/2022)	214
Annexe 9a. Théorie du changement pour Le Programme TRI (2018)	216
Annexe 9c. Théorie du changement pour le projet TRI-RCA (février 2023).....	219

Liste des encadrés, figures et tableaux

Encadrés

Cadre 1 : Principales questions pour l'EMP	36
Cadre 2 : Informations de base du projet TRI-RCA.....	44

Figures

Figure 1 : Location des site pilotes du projet (2019)	47
Figure 2 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de Pissa.....	47
Figure 3 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de M'baïki	48
Figure 4 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de Bayanga	48
Figure 5 : L'agroforesterie indigène à Pissa 2	68
Figure 6 : La vigne luffa (éponge de bain) à Pissa 2).....	68
Figure 7 : La kinkéliba.....	68
Figure 8 : La kinkéliba utilisée comme brosse à dents.....	68
Figure 9 : La kinkéliba utilisée comme antiseptique de la bouche.....	68
Figure 10 : Carte de la zone Sud-Ouste d'intervention du projet PGRN (2019).....	80
Figure 11 : Exemple des produits locaux avec potentiel économique	86
Figure 12 : Exemples des produits locaux avec potentiel économique.....	86
Figure 13 : Exemples des produits locaux avec potentiel économique	86
Figure 14 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Mona Sao (1)	99
Figure 15 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Mona Sao (2)	99
Figure 16 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Nguénguéli (1)	99
Figure 17 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Nguénguéli (2)	99

Tableaux

Tableau 1 : Tableau de notation des critères d'évaluation du FEM.....	xxvi
Tableau 2 : Résumé des dépenses cumulées du FEM en USD (au 31/12/2022).....	78
Tableau 3 : L'état des dépenses de cofinancement en USD (30/06/2022).....	78

Taux de change appliqué 1 USD = FCFA 655 (Oanda, 21/01/2022)

Remarque : Toutes les cartes préparées par le projet TRI-RCA.

Remerciements

L'examen à mi-parcours (EMP) du projet *GCP /CAF/002/GFF - Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA)* » a été réalisé par une équipe de deux (2) consultants indépendants : un Consultant international, M. Warren Olding, agissant en tant que consultant principal pour les EMP de trois projets TRI au Pakistan (mai-septembre 2021), Sao Tomé-et-Principe (octobre 2021-février 2022) et le projet ASAL au Kenya (février-mai 2022) ; et un Consultant national, M. Geoffroy Magbondo, spécialiste spécialisé dans la valorisation des produits forestiers non ligneux. Les deux consultants ont participé aux trois phases de IEMP, comprenant une phase de démarrage, une phase de terrain et une phase de synthèse.

L'équipe de l'EMP tient à remercier tous ceux qui ont soutenu et/ou participé à la réalisation de la revue à mi-parcours du projet TRI-RCA. L'équipe tient particulièrement à remercier tout le personnel FAO-Rome pour leur soutien et leurs conseils pendant l'examen à mi-parcours plus particulièrement : Mme Ydidiya Abera de l'Unité de coordination du FEM (GCU) de la FAO-Rome ; l'agente de liaison pour le financement du FEM (FLO), Mme Maude Veyret Picot, le Officier technique principal (LTO) du projet TRI-RCA, M. Christophe Besacier, son assistante, Mme Nelly Bourlion, et le Conseiller technique principal (CTA), M. Benjamin De Ridder, qui sont basés à la Division des forêts de la FAO-Rome. De même, l'équipe MTR exprime sa gratitude au personnel de la FAO-RCA pour leurs soutiens multiformes, il s'agit de la Représentante de FAO, Mme Perpetua Katepakalala, la Titulaire du budget (BH), le Responsable du Programme FAO en RCA, M. Etienne Ngouniogabia, et le Chef de sécurité M. Claude Koutoulingar.

Des remerciements sincères vont également à l'endroit de l'Unité de gestion du projet (UGP) composée de Monsieur Maxime Gbaramaetong (Coordinateur national), Mme. Henriette Kondaoule (responsable de suivi et évaluation), Messieurs Alfred Bangué et Henry Nguerekongbo (Coordinateurs locaux) pour leur disponibilité et appuis techniques dans l'organisation de l'agenda pour les entretiens et les questions logistiques. L'équipe de l'EMP remercie également toutes les parties prenantes nationales qui ont bien voulu participer aux entretiens et aux discussions de groupe à Bangui et en provinces. En outre, l'équipe MTR tient à remercier les communautés locales, incluant les BaAka, pour leur consentement préalable pour participer aux discussions des groupes et ont accepté à l'équipe de mission de faire les inspections sur les sites de plantations. Ceci a permis de recueillir les informations très précieuses en vue de soutenir la triangulation, de renforcer les conclusions et les recommandations dans ce rapport. Leur connaissance locale approfondie et très enrichie de leurs forêts a été pleinement notée et valorisée dans ce rapport.

Equipe de l'EMP

- Warren Olding (consultant international et chef équipe)
- Geoffroy Magbondo (consultant national)

FAO-GEF Coordination Unit

- Mme Ydidiya Abera

FAO - Titulaire du budget

- Mme Perpetua Katepakalala

Acronymes and abréviations

AdP	Accord de Paris
AFD	Agence Française de Développement
AFR-100	African Forest Landscape Restoration Initiative
AGR	Activités génératrices de revenus
ANR	Régénération naturelle assistée / Assisted natural regeneration
BD	Biodiversité
BEM	Bénéfices environnementaux mondiaux
BH	Responsable du budget / Budget holder
CAFI	Initiative forestière d'Afrique centrale / Central African Forest Initiative
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCP	Comité consultatif du programme TRI
COFIL	Comité de pilotage
CPLCC	Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (Free, prior, informed consent en anglais)
CPP	Cadre de programmation par pays
EMP	Examen mi-parcours
Ex-Act	Ex-ante carbon balance tool
EXD	Exécution Directe (FAO)
ERF	Évaluation des ressources forestières
FAO-RCA	Bureau de FAO dans la République centrafricain
FLO	Fonctionnaire chargé de liaison avec le donateur/Funding liaison officer
FEM	Fonds pour l'environnement Mondial
GCF	Fonds Vert pour le climat / Green Climate Fund
GCP	Projet mondial de TRI / Global child project
GDF	Gestion durable des forêts
GDT	Gestion durable des terres
GHG	Gaz à effet de serre / Greenhouse gases
GCU	Unité de coordination FAO-FEM/GEF Coordination Unit (FAO-Rome)
GPFLR	Global Partnership on Forest Landscape Restoration
Ha	Hectare
ICASEES	Institut centrafricain des statistiques et études économiques et sociales
ICRA	Institut centrafricain de recherche agronomique
ICRAF	International Council for Research in Agroforestry
ISDR	Institut supérieur du développement rural
ISE	Inciations pour les services écosystémiques
LDCF	Least Developed Countries Fund (Fonds pour les pays les moins avancés)
LDNF	Fonds de neutralité en matière de dégradation des terres / Land Degradation Neutrality Fund
LTO	Responsable technique principal/Lead technical officer
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEFCP	Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche
MRFP	Mécanisme de restauration des forêts et des paysages
MRFP	Mécanisme de restauration des forêts et des paysages
NDC	Cotisations déterminées au niveau national/N. Declared Contributions
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PEA	Permis d'exploitation et d'aménagements
PES	Paiement des services écosystémiques/Payment for ecosystem services
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet/Project Implementation Report
PME	Petites et moyennes entreprises
PN	Parc National
PNDN	Parc National de Dzanga-Ndoki
PNDS	Parc National de Dzanga-Sangha
PNT	Projet National TRI
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
PPR	Rapport d'avancement du projet /Project Progress Report (FAO)
PDRSO	Projet de développement régional du sud-ouest (AFD)
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique
RI	Résultats immédiats
RFP	Restauration des forêts et des paysages
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
ROAM	Méthode d'évaluation des opportunités de restauration/Restoration Opportunity Assessment Method
SEFCA	Société d'exploitation forestière centrafricaine
S&E	Suivi et d'évaluation
ESS	Sauvegardes environnementales sociales/ Environ. and social safeguards
SNPA-DB	Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique
tCO ₂ eq	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone
TdC	Théorie de Change
TdR	Termes de référence
TRI	L'Initiative pour la Restauration / The Restoration Initiative
UGP	Unité de gestion du projet TRI-RCA
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie L'approche de cartographie intégrée de l'offre et de la demande de combustibles ligneux / Wood fuel integrated supply-demand overview mapping
WISDOM	

0. Résumé

0.1 Introduction

1. Les termes de référence (TdR) du présent examen à mi-parcours (EMP) énoncent que l'objectif principal est « d'apporter des contributions pour mieux orienter le projet *GCP /CAF/002/GFF - Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA) et le rendant plus pertinent par rapport aux besoins du pays* ». La portée de l'EMP couvre le début de la mise en œuvre du projet du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022. Pour atteindre cet objectif, l'EMP a mené son analyse en utilisant les critères d'évaluation et des questions établies dans les lignes directrices FEM/FAO pour les EMP (2020) et dans les TdR. D'une manière similaire aux EMP réalisées au Pakistan, à Sao Tomé-et-Principe et au Kenya, l'équipe de l'EMP a appliqué une analyse des parties prenantes, une matrice d'évaluation, et a construit une théorie du changement pour le projet TRI-RCA pendant la phase de démarrage et qui ont été mis à jour et présentés dans les annexes 3, 4 et 9. L'équipe EMP, composée d'un consultant international (M. Warren Olding) et d'un consultant national (M. Geoffroy Magbondo) a débuté le 03 janvier 2023 par une phase de démarrage, une phase de terrain du 21 janvier 2022 au 04 février 2023 et une phase de synthèse jusqu'à fin mars 2023.

0.2 Principaux résultats de l'EMP

2. **Pertinence** - Question 1 : *Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays, aux stratégies de programme opérationnel ou aux domaines d'intervention du FEM, au Cadre de programmation par pays de la FAO, aux objectifs du Projet mondial de TRI et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et populations autochtones, selon les cas) ?* **Moyennement satisfaisant** : Les résultats du projet restent conformes aux engagements envers l'AFRI-100/Bonn Challenge 2030, s'alignent sur les domaines prioritaires du FEM-6 et FAO. Néanmoins, la forte approche sectorielle du projet limite sa pertinence stratégique plus large face à son articulation du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2023 (RCPCA) ; surtout le deuxième pilier d'action dédié à l'élaboration d'un nouveau contrat social entre l'État et le troisième pilier qui se base sur la relance économique qui comprend la transition de l'agriculture de subsistance vers des systèmes de production davantage liés à l'alimentation et sur les approches agro-écologiques. En conséquence, la restauration des paysages forestiers (RPF) n'est pas promue comme une stratégie nationale de sauvegarde du patrimoine naturel du pays, mais plutôt comme une activité intégrée dans les politiques forestières et environnementales. Ainsi, certains secteurs clés qui sont soit responsables de la dégradation des forêts en RCA sont absentes du processus de restauration (en particulier le Ministère de l'élevage), ou il y a un manque d'engagement adéquat, comme les ministères d'exécution qui sont responsables de l'aménagement du territoire, de l'administration foncière et du gouvernement local, de la recherche et du développement des produits et services forestiers non ligneux (PFNL). Cette situation n'a pas été facilitée par l'absence d'un mécanisme de coordination efficace en RCA à travers lequel des synergies entre les projets peuvent être identifiées et développées.

3. **Efficacité** - Question 2 : *Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté ses attentes en matière de produits, réalisations et objectifs et quels résultats plus larges (le cas échéant) le projet a-t-il obtenus au niveau régional et mondial à ce jour ?* **Moyennement insatisfaisant** : Le projet a accusé un grand retard dans la livraison de la majorité de ses produits prévus dans le Prodoc et n'est pas en bonne voie pour atteindre ses objectifs d'ici la fin du projet prévue le 31/12/2023. En ce qui concerne la composante 1, les progrès dans la mise en place d'un environnement propice à la RFP est lents. Les législations clés telles que le Code forestier, la politique agricole et sur l'aménagement du territoire manquant toujours de dispositions adéquates pour promouvoir la RFP. Cela n'a pas été aidé par le manque d'études forestières pour soutenir un dialogue politique éclairé sur l'adoption officielle de la RFP. Cependant, l'étude sur le développement de la production de bois-énergie dans le bassin de Bangui a été réalisé et est actuellement en processus de consultation, bien qu'il ne soit pas prévu de mettre à jour la plateforme WISDOM conçue par la FAO pour cartographier l'offre et la demande de bois-énergie en RCA. Les réalisations concernant l'introduction des actions de RPF dans les sites du projet sous la composante 2 ont été très modestes. Jusqu'à présent, seuls 42 ha ont été reboisés sur deux sites (Pissa et M'baïki) par rapport à l'objectif initial de 3 221 ha dans le Prodoc (1,3%), ou de 1 377 ha accordés par les bénéficiaires finaux (3,1%). Par ailleurs, seules deux espèces (Essesang et Ayous) pour favoriser la production et la commercialisation de chenilles ont été plantées à la demande des bénéficiaires, qui est jugée insuffisante pour restaurer l'écosystème forestier. De même, aucune activité génératrice de revenus n'a été identifiée et promue à ce jour. Les progrès limités dans le développement des capacités institutionnelles et le financement de la RFP prévus dans la composante 3 ont contribué au faible niveau d'avancement dans les composantes 1 et 2. En particulier, les partenaires de l'ICRA et de l'ISDR ont besoin d'être renforcés. Cela dépend également sur la réalisation des activités sous la composante 4, qui comprenant des échanges avec d'autres projets TRI, la production des produits de connaissances et de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation qui suit des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour soutenir l'apprentissage sur les changements transformationnels au niveau local.
4. **Efficiace** - Question 3 : *Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente et efficace en termes de coûts ?* **Moyennement insatisfaisant** : Le projet a eu du mal à convertir ses ressources en produits et en résultats, ce qui a entraîné une avance physique estimée à 35 % pour les quatre composantes, tandis que les dépenses des fonds du FEM s'élèvent à 2,06 millions de dollars, soit 34,6% du budget total du FEM. Parallèlement, les cofinancements d'autres projets, notamment le Projet de développement régional du Sud-Ouest (PRDSO) financé par l'AFD, et le Projet gouvernemental sur les ressources naturelles (PGRN) financé par le FEM et mis en œuvre par la Banque mondiale, s'élèvent à 9,04 millions USD au 31/07/2022, ce qui apparaît très élevé par rapport à l'avancement physique estimé du projet d'environ 35%. De plus, seuls 1 527 bénéficiaires finaux auraient directement participé à des exercices de formation et de renforcement des capacités sur la RPF. En conséquence, le projet dépense en moyenne 1 350 USD de fonds du FEM par bénéficiaire, ce qui est élevé par rapport aux autres projets TRI mis en œuvre par la FAO et signifie que le projet doit améliorer son rapport coût-efficacité s'il veut obtenir des résultats probants.

5. **Durabilité** - Question 4 : *Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet et quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance) ?* **Peu probable** : Les preuves recueillies jusqu'à présent n'indiquent pas que les principaux produits et résultats du projet sont durables. En particulier, l'évaluation des risques est identifiée et examinée en grande partie indépendamment de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet. En conséquence, les parties prenantes du projet n'ont pas été suffisamment préparées pour gérer les retards de mise en œuvre et d'autres défis de manière globale et en temps opportun. En outre, l'équipe MTR a constaté que certains risques liés aux risques sociopolitiques, institutionnels, financiers et liés au changement climatique avaient été sous-estimés dans les évaluations des risques du PIR et il n'y a aucune preuve jusqu'à présent que le projet ait identifié sa stratégie de sortie. De plus, étant donné que la majorité des activités du projet sont soit en cours, soit encore à démarrer, il n'y a aucune preuve de réplique des activités de RPF jusqu'à présent. Cependant, une exception est la récente délimitation d'une forêt communautaire (FC) avec un plan de gestion simple, qui a été soumis au Département des Forêts pour analyse et approbation. Si elle est accordée, ce ne sera pas seulement une première dans la RCA, mais aussi établir un précédent pour catalyser davantage de FC à l'avenir.
6. **Facteurs affectant les progrès** - Question 5 : *Quels sont les principaux facteurs qui empêchent le projet d'atteindre ses résultats ?* **Insatisfaisant** : Plusieurs facteurs ont contribué au faible niveau de performance du projet signalé ci-dessus. La conception du projet présente certaines lacunes, en particulier son approche sectorielle, plutôt que de reconnaître l'importance d'établir un mécanisme national permanent rassemblant toutes les agences d'exécution qui ont un intérêt direct dans l'efficacité et la durabilité des activités RFP et la promotion des PFNL. En effet, les entretiens avec les personnages clés ont confirmé que cela est crucial pour redéfinir la RFP en tant que stratégie nationale pour sauver les forêts du pays, promouvoir le développement de l'économie locale et renforcer la résilience aux effets du changement climatique en même temps. Également, il y a le manque de contrôle de qualité et de gestion des risques adéquats par l'agence d'exécution (Ministère de l'environnement, du développement durable), et l'agence de mise en œuvre (FAO, et l'UGP) ainsi qu'un manque de mécanismes de prise de décision efficaces. Pour éviter de longs retards dans la mise en œuvre du projet, il faut mettre en place un dispositif pour faire le recrutement du personnel, maîtriser le circuit d'approvisionnement des achats d'équipements, et disposer d'une équipe permanente pour l'approbation de documents et rapports du projet. L'absence générale de données et d'informations pour soutenir et guider la prise de décision à tous les niveaux est également importante. Ceci n'est pas aidé par le système de suivi et d'évaluation du projet, qui manque de suivi qualitatif, ce qui est essentiel pour soutenir l'apprentissage et identifier les bonnes pratiques.
7. **Priorités transversales** - Question 6 : *Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet ?* **Moyennement satisfaisant** : Les sauvegardes 3.2.1, 3.2.2, 3.4, 7.4 et 9 qui ont été signalées dans la liste de contrôle ESS du Prodoc, sont gérés de manière satisfaisante, mais deux nouvelles sauvegardes ont été déclenchés (2.1 et 2.4) à cause d'établir une zone tampon au site du projet à Bayanga et l'introduction de fruitiers exotiques dans le développement de l'agroforesterie qui

pourrait remplacer les variétés locales que sont nombreux, résilients et très demandés sur les marchés locaux et entre les peuples autochtones BaAka.

8. **Gender** - Question 7: *To what extent were gender considerations taken into account in designing and implementing the project?* **Moyennement satisfaisant** : Le projet donne l'accès propice et paritaire aux hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées à ses activités dans le terrain et à ses formations. Néanmoins, il n'y a pas de stratégie de genre en place conformément aux directives du GEF-FAO, et il est évident dans le terrain que les femmes aimeraient avoir accès à des activités génératrices de revenus réservées uniquement à elles, et les jeunes autochtones souhaiteraient une plus grande reconnaissance et valorisation de leurs connaissances dans le processus de la RFP.
9. **Liens vers le projet Mondial de TRI (GCP)** - Question 8 : *Qu'est-ce que le projet mondial pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, (y compris les synergies entre les projets nationaux du TRI) et qu'est-ce que le projet national pour l'enfant a apporté au projet mondial de TRI (GCP) ?* **Moyennement satisfaisant** : Le domaine dans lequel GCP a apporté le plus de valeur serait l'accès aux événements de formation internationaux sur les outils et méthodes de RPF, mais depuis la pandémie de Covid-19, le passage à l'apprentissage en ligne a eu moins d'impact, avec un manque de suivi technique adéquat dans des domaines tels que le développement de cartes FLR appropriées sur les sites du projet en RCA et l'engagement des entrepreneurs dans des initiatives telles que l'usine de restauration. Cependant, jusqu'à présent, le projet TRI-CAR n'a apporté aucun avantage significatif au GCP, bien que le potentiel de fournir des produits de connaissances sur, par exemple, les pratiques locales d'agroforesterie identifiées à Pissa, ou sur la connaissance approfondie de l'agroforesterie -la biodiversité des BaAka a le potentiel d'avoir un impact significatif dans la communauté TRI et au-delà.
10. **Impact et réponse à la pandémie de COVID-19** - Question 9 : *Dans quelle mesure le projet a-t-il bien géré l'impact de la pandémie du COVID-19 ?* **Moyennement satisfaisant** : Le projet a tenté de gérer l'impact de la pandémie en passant à des méthodes de communication à distance. Cependant, l'impact de la pandémie a entraîné des retards de presque deux ans d'opérations qui est supérieur à celui des autres projets du TRI, parce que la décision du gouvernement de restreindre les déplacements sur le terrain n'a été supprimée qu'en avril 2022.

Activités/produits du savoir

11. Le projet TRI-CAR a produit très peu de produits de connaissance au-delà de matériaux techniques qui sont liées aux produits attendus du projet. Par conséquent, le projet manque de la production d'articles spécifiques, de bulletins périodiques, de publications sur la valorisation des écosystèmes forestières, de récits et d'histoires sur des thèmes d'intérêt pour renforcer l'apprentissage et informer les décisions à tous les niveaux. De plus, il est évident que les parties prenantes ne participent pas à des événements internationaux, tels que la XVe Conférence forestière réalisée en Corée en mai 2022. Cependant, malgré cette situation, l'équipe du PGE a identifié qu'il y a un grand potentiel pour la recherche et l'élaboration des produits de connaissance. Par exemple, le travail en cours de créer la première forêt communautaire (FC) du pays à Boyama 2, Pissa, est d'intérêt national et du Programme TRI. De plus, l'équipe de l'EMP a identifié un niveau élevé de connaissances locales sur la biodiversité forestière qui fournit une

large gamme de produits locaux utilisés pour l'alimentation, la médecine, la construction de maisons, les cosmétiques, le nettoyage des dents, le lavage, etc. qui sont d'intérêt pour la recherche universitaire et scientifique et le développement locale et national. En outre, les peuples autochtones, tels que les BaAka (pygmées), ont leurs propres connaissances et technologies indigènes qui doivent être étudiées afin que les parties prenantes prennent des décisions qui ne conduisent pas à l'érosion de ces connaissances et technologies. De plus, en reconnaissant et en valorisant les connaissances et technologies locales en général, le projet TRI-RCA a le potentiel de plaider en faveur de la RFP en tant que stratégie nationale pour retrouver la paix, conserver la biodiversité, stimuler le développement de l'économie locale et nationale, tout en améliorant la résilience à la fois.

Participation des parties prenantes

12. Le projet encourage une large sélection de parties prenantes au sein du Comité de pilotage (COFIL) et, à travers ses partenaires de mise en œuvre, applique une approche inclusive à ses activités et formations communautaires sur la RFP. Les discussions des groupes tenues dans les sites pilotes de Pissa, M'baïki et Bayanga ont toutes confirmé que les femmes, les hommes, les jeunes de 15-25 ans, les adultes et les personnes handicapées sont tous motivés de prendre part à ces activités et de suivre les formations. Cependant, l'équipe de l'EMP a identifié trois problèmes qui affectent la capacité du projet à dynamiser la participation des parties prenantes pour produire des résultats. Premièrement, le projet n'a pas réussi à développer un consensus sur la définition de ce qu'il s'agit la RFP et de son application sur le terrain. Actuellement, toutes les parties prenantes comprennent qu'il s'agit principalement d'un exercice de reboisement en utilisant deux variétés d'arbres qui produiront des chenilles pour soutenir la sécurité alimentaire et les activités génératrices de revenus. En conséquence, un certain nombre de départements Ministériels jugés importants ne fait pas partie de manière proactive du COFIL et des groupes de travail qui ont été mis en place à ce jour. Il s'agit notamment des Directeurs généraux responsables du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural (MADR), du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Collectivités locales, du Ministère de l'Élevage ET DE LA Santé Animale (MESA) et le Ministère de l'économie et de la Coopération (MEPC), ainsi que les responsables de la recherche, du développement et de la commercialisation des PFNL, de la Faculté des sciences et du Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire (Université de Bangui). Deuxièmement, toutes les communautés locales consultées ne comprenaient pas ce que signifie la RFP, ni pourquoi elle est importante. Par conséquent, elles ne les considèrent pas comme les principaux moteurs de la RFP, mais plutôt comme les bénéficiaires de formations et d'emplois temporaires pour planter des arbres. Troisièmement, la participation des parties prenantes aux échanges et aux voyages d'études dans d'autres projets TRI n'a pas lieu, surtout d'avoir un aperçu de leurs approches RFP et de la promotion des PFNL.

Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement du projet

- 12 Le projet a réalisé des études préliminaires très soutenues et des activités préparatoires qui lui ont permis de lancer certaines activités importantes comme début de la RFP à Pissa et M'baïki en 2022, arriver à un processus de consultation sur la production de bois-énergie dans le bassin de Bangui et identifier le FC à Boyama 2. Cependant, les progrès du projet ont souffert de retards de mise en

œuvre plus longs que d'autres projets du Programme TRI qui confirment qu'il a environ deux ans de retard sur le calendrier. Par conséquent, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet ne sont pas satisfaisants à ce jour. L'impact de la pandémie de COVID-19 a été particulièrement dur en RCA et a empêché le personnel du projet de se rendre sur le terrain jusqu'en avril 2022. Cependant, d'autres facteurs, notamment la livraison retard des semences, les différentes méthodes de planning des arbres, la gestion interne la gestion interne du projet et les longs retards au sein de la FAO-RCA pour répondre aux demandes, rapports et actions du projet, sont également des facteurs importants qui contribuent au ralentissement de la mise en œuvre du projet. En effet, une extension du projet est difficilement justifiable sans la redéfinition de la RPF comme une stratégie nationale intersectorielle de sauvegarde de la biodiversité du pays dans laquelle des secteurs clés tels que l'aménagement du territoire, l'élevage, les collectivités locales, le développement économique et la finance sont activement engagés. pour récolter également les bénéfices du processus de RFP.

Évaluation globale du risque

- 13 La cote de risque globale de l'équipe du PGE est : « **substantiel** ». Ceci est supérieur à la note « modéré » dans le Prodoc et les Rapports d'Exécution de Projet (PIR). Ceci est justifié parce qu'un certain nombre de risques importants identifiés dans ces documents ont affecté la performance du projet plus que ce qui a été rapporté. Ceux-ci incluent : (i) un alignement insuffisant avec les objectifs du RCPA afin d'obtenir un soutien politique plus large pour la RFP en tant que stratégie pour faire avancer la résolution des conflits sur la réduction des ressources naturelles et renforcer la résilience et le développement local; (ii) le manque d'incitations économiques pour que les sociétés forestières privées (SEFCA) participent au projet comme initialement prévu ; (iii) le retrait des partenaires internationaux (CIRAD) pour superviser le renforcement des capacités des institutions de recherche comme l'ICRA et l'ISDR ; (iv) les effets économiques de la pandémie et de la crise énergétique qui ont réduit les activités de terrain ; (v) l'application extensive des feux de brousse dans les sites du projet et/ou le pâturage du bétail a affecté les activités de RFP. Cette situation n'est pas facilitée non plus par une application insuffisante de la gestion des risques dans la planification et le suivi des projets.

0.3 Conclusions

- 14 **La conclusion globale de l'équipe de l'EMP est que les principales parties prenantes du projet n'ont pas encore trouvé des astuces pour gérer les différents risques qui continuent d'affecter la performance du projet. Pour cette raison, l'équipe de l'EMP a estimé que la gestion des risques du projet est "substantielle" pour un fonctionnement sans interruption de celui-ci. A cet effet, il serait impératif à court-terme de disposer un plan et les moyens pour atténuer, contourner les obstacles et les goulots d'étranglement existants qui affectent les performances du projet et éventuellement dans certains cas, les supprimés entièrement. Les paragraphes suivants résument l'équipe des conclusions de l'EMP sur les critères d'évaluation et les principales questions fournies dans son TdR.**
- 15 **Conclusion 1 (C1) – Relevance - Question 1** : *Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays, aux stratégies de programme opérationnel ou aux domaines d'intervention du FEM, au Cadre de programmation par pays de la FAO, aux objectifs du Projet mondial de TRI et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et*

populations autochtones, selon les cas) ? La pertinence du projet est moyennement satisfaisante : En dépit de sa cohérence avec les engagements du pays de restaurer 3,5 Mha d'ici 2030 dans le cadre du Défi AFRI-100/Bonn, de son alignement avec le RCPCA, la pertinence du projet est cependant un peu ombragée par ses résultats, par sa restriction notable à certains départements sectoriels et par le fait que les questions de RFP semblent nouvelles car elles ne sont pas traitées de manière spécifique dans les codes forestiers.... La question de la RFP est comprise comme principalement forestière. Le financement et la gestion du RFP dépend en grande partie du soutien et de la coopération d'autres organismes d'exécution (partenaires techniques et financiers). Il s'avère que sans ces organismes opérationnels, le pays ne peut établir la structure de gouvernance dont les processus de RFP auront besoin pour devenir efficaces et durables.

- 16 **Conclusion 2 (C2) - Efficacité - Question 2** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté ses attentes en matière de produits, réalisations et objectifs et quels résultats plus larges (le cas échéant) le projet a-t-il obtenus au niveau régional et mondial à ce jour ? L'efficacité du projet est moyennement insatisfaisante : Le projet n'a pas réussi à établir des mécanismes efficaces aux niveaux national et local pour permettre d'atteindre les résultats escomptés dans les délais prescrits initialement dans la planification. La gestion foncière n'est pas d'actualité. En effet, toutes les agences d'exécution qui sont engagées dans l'utilisation des terres, l'administration des terres et les pratiques de gestion des terres ne se sont réunies pour définir en commun accord la RFP comme une stratégie nationale qui peut aider le pays à atteindre ses priorités et engagements nationaux et internationaux. Le gouvernement ne s'affirme pas toujours en prenant le leader de la RFP. En effet, en l'absence d'acteurs clés autour de la table du gouvernement, des établissements de recherche, du secteur privé et de la société civile, il serait difficile de savoir comment la RFP, les PFNL/AGR et les FC peuvent apporter des changements et être mis à l'échelle comme prévu dans le Prodoc.*
- 17 **Conclusion 3 (C3) - Efficience - Question 3** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente ? L'efficience du projet est moyennement insatisfaisante : En faisant un rapprochement entre les dépenses effectuées dans le cadre du FEM et du cofinancement (11 081 398 USD) avec les réalisations physiques du projet au moment de l'évaluation, le temps effectif de mise en œuvre des activités du projet et les activités restantes, l'équipe de l'EMP conclut que l'utilisation des ressources du projet serait loin d'être optimale. Il est évident que plusieurs facteurs exogènes et endogènes (voir conclusion 5) avaient empêché le projet de fournir des résultats en temps opportun et moindre coût. À moins qu'ils ne soient entièrement traités et atténués pour la suite, il serait probable que le projet aurait du mal à atteindre ses objectifs.*
- 18 **Conclusion 4 (C4) - Durabilité du projet (viabilité)- Question 4** : *Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet et quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance) ? La durabilité des résultats est peu probable : Toutes choses égales par*

ailleurs, c'est-à-dire s'il n'y a pas de recadrage dans la gestion du projet, l'équipe de l'EMPP conclut que la durabilité est sujette à caution. En effet, Les parties prenantes du projet ne travaillent pas de manière concertée pour être efficace et efficiente. Par conséquent, le projet ne met pas en œuvre les mesures nécessaires pour obtenir des résultats escomptés et stimuler l'apprentissage, les produits de connaissances et autres communications nécessaires pour sensibiliser les parties prenantes et les décideuses à tous les niveaux, sur les multiples avantages de la RFP.

19 **Conclusion 5 (C5) - Facteurs affectant les progrès (probabilité de survie et/ou d'atteinte des résultats du projet)** - Question 5 : *Quels sont les principaux facteurs qui empêchent le projet d'atteindre ses résultats ?* **Les facteurs affectant la performance du projet sont insatisfaisants : Un certain nombre de facteurs clés, continuent d'affecter dans certains cas la vie du projet quant à la livraison de ses produits au moment opportun au bénéficiaire, le recrutement des coordonnateurs (international et national), la procédure de décaissement des ressources et à l'atteinte des résultats escomptés. L'équipe de l'EMP a constaté que les problèmes suivants constituent une pesanteur dans la réalisation du projet :**

- **Le composante 1 présente un certain nombre de faiblesses dans la conception, en particulier : (i) Absence de pris en compte du Ministère chargé de l'aménagement du territoire et manque de synergie dans la conception de la politique forestière, agricole avec la RPF. L'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire dans le sud-ouest du pays par le ministère chargé de l'aménagement du territoire devrait être favorable à l'intégration de la RFP ; de même les politiques forestière et agricole ont besoin encore d'intégrer pleinement la RFP ; (ii) des problèmes récurrents des feux de brousse pour l'agriculture et l'élevage qui n'inclut pas les pratiques telles que le sylvopâturage. Ces problèmes devraient être résorbés par les MADR et MESA ; (iii) Absence de synergie entre les communautés forestières les coordonnateurs locaux de la RPF, l'administration forestière locale du gouvernement et les villages participants ; (iv) la mise à l'échelle de la RFP et de l'AGR et appelle à la mobilisation de fonds, mais il n'implique pas activement les Ministères en charge de l'économie et des finances.**
- **La structure de l'UGP ne comprend pas de spécialistes pour superviser la livraison des résultats dans le cadre des composantes 1 et 3 ;**
- **Le manque de suivi qualitatif ne permet pas de saisir les leçons apprises et les bonnes pratiques à tous les niveaux pour soutenir ultérieurement le développement de produits de connaissance ; et une stratégie de communication efficace pour aider une prise de décision éclairée sur les activités du projet.**
- **Les parties prenantes de la FAO sont quelques fois responsables de la lenteur de la prise de décision, car elles ne disposent pas d'un mécanisme d'assurance qualité en place pour répondre rapidement aux besoins du projet.**

20 **Conclusion 6 (C6) - Priorités transversales** - Question 6 : *Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet ?* **La gestion de la check-list ESS est moyennement satisfaisant : L'équipe de l'EMP est modérément satisfaite de la manière dont le projet fournit des mises à jour sur les indicateurs qui ont été déclenchées dans le Prodoc (sauvegardes 3.2.1, 3.2.2, 3.4,**

7.4 et 9), mais conclut que les sauvegardes 2.1 et 2.4 ont été déclenchées depuis la décision a été prise d'établir une zone tampon à Mona Sao dans le site de Bayanga.

- 21 **Conclusion 7 (C7) - Genre - Question 7** : *Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?* **L'accent du projet sur le genre et les droits autochtones est moyennement satisfaisant** : L'équipe de l'EMP a constaté que le projet applique une approche inclusive à ses activités et n'a trouvé aucune preuve de discrimination à un groupe spécifique, y compris des groupes autochtones tels que les BaAka. Cependant, le manque de recherche du projet (y compris des 2 doctorants) exclut la possibilité de saisir les systèmes agro forestiers locaux des autochtones et de les appliquer comme une option légitime de RFP.
- 22 **Conclusion 8 (C8) - Liens vers le projet Mondial de TRI (GCP) - Question 8** : *Qu'est-ce que le projet mondial pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, (y compris les synergies entre les projets nationaux du TRI) et qu'est-ce que le projet national pour l'enfant a apporté au projet mondial de TRI (GCP) ?* **La valeur ajoutée du GCP est moyennement satisfaisant** : Le GCP propose des sessions de formation en ligne de qualité sur les thèmes de la RFP, mais cela ne signifie pas que les capacités institutionnelles et techniques aient été améliorées, car il n'y a pas de suivi dans le pays pour évaluer les lacunes à identifier en ligne.
- 23 **Conclusion 9 (C9) - Impact et réponse à la pandémie de COVID-19 sur le projet - Question 9** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il bien géré l'impact de la pandémie du COVID-19.* **La réponse du projet à l'impact de la pandémie a été moyennement satisfaisante** : L'impact de la pandémie en RCA a été sévère sur le projet, c'est même l'une des raisons de ralentissement de la mise en œuvre des activités du projet. Bien que le projet ait mis en œuvre les procédures pour atténuer cet impact, il n'a pas été en mesure de renouer avec ses parties prenantes locales et ses communautés jusqu'en avril 2022.

0.4 Recommandations

- 24 **Recommandation 1 (R1)** en réponse à C1, C4 et C5 - liée à la pertinence, les facteurs affectant les progrès et la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales et les agences d'exécution actuellement exclus du projet TRI: la pertinence du projet devrait être redéfinie pour mettre l'accent sur les multiples avantages que RFP peut offrir non seulement pour atteindre ses engagements internationaux envers AFRI100-Bonn Challenge 2030, mais pour unir les agences d'exécution du pays afin que la RFP devienne une force de changement qui est pleinement aligné sur les objectifs de la RCPCA jusqu'au fin 2023 et le Plan de Développement qui est présentement en élaboration au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et qui est prévu de remplacer la RCPCA en 2024. C'est-à-dire, d'établir un nouveau contrat social (objectif 2) et la transition vers un développement durable et résilient (objectif 3). Cette approche doit ensuite être envisagée pour l'intégration dans la stratégie nationale de développement durable du MEDD. De plus, dans le cas le nouveau Plan de Développement remplace le RCPCA au début de 2024, il est fortement recommandé que tous les efforts

soient faits pour s'assurer que la stratégie de RFP est intégrée à ce plan (pendant 2023) pour poursuivre les engagements du pays en vertu de l'Agenda 2030.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R1 :

- a) **Il est fortement recommandé à court terme que le MEDD, le MEFCP, le MADR et la FAO invitent toutes les agences d'exécution, plus des représentantes de la société civile et la recherche et développement, qui ont un intérêt dans la RFP à une réunion (par exemple, dans la salle de réunion principale de la FAO) pour discuter l'adoption de la RFP en tant qu'une stratégie nationale pour soutenir la réalisation des objectifs du RCPCA et des engagements internationaux envers non seulement le AFRI-100/Bonn, mais aussi l'Agenda 2030 (en particulier les cibles pertinentes sous ODD 1, 13, 15 et 17).**
- b) **Il est recommandé à moyen terme que la discussion commence par évaluer la stratégie en tant qu'une « Stratégie nationale pour sauver le patrimoine naturel du pays » et qu'une telle stratégie offre la possibilité de générer de multiples avantages d'intérêt pour les politiques des agences d'exécution, comme suit :**
 - **Étendre la conservation communautaire de la biodiversité de la forêt humide et de la savane, sur la base que les connaissances et les technologies locales sont les moyens le plus rapides et les plus rentables de restaurer et de maintenir leur souveraineté et sécurité alimentaire et autres produits locaux qui soutient leurs moyens de survie (ceci inclut la reconnaissance et la valorisation de leurs connaissances sur les semences de plantes locales) ;**
 - **Conserver la souveraineté alimentaire forestière/de la savane ouvre des opportunités de transition de la subsistance vers la vente de produits forestières/de la savane directement dans l'économie local et régionale et, où il y a une demande pressante, dans l'économie nationale et internationale.**
 - **Renforcer la gouvernance foncière, surtout si EFP est officiellement reconnu comme une catégorie d'utilisation des terres pour : (i) conserver le patrimoine naturel du pays et ; (ii) améliorer les possibilités de résolution des conflits liés à la réduction des ressources naturelles, en particulier le secteur de l'élevage qui a besoin de s'entendre sur les couloirs de transhumance, les pâturages et les forêts désignées pour le sylvopâturage, et aussi sur les pâturages à restaurer ;**
 - **Adapter les communautés locales aux effets de la variabilité et du changement climatiques, en particulier par : (i) la régénération naturelle assistée de leurs écosystèmes forestiers et de savane ; (ii) l'application de solutions basées sur la nature qui incluent des variétés locales résilientes d'arbres, d'arbustes et de plantes, surtout qui ont des usages locaux ; (iii) promotion des méthodes locales et nationales de conservation des semences qui incluent des pratiques de conservation in situ;**
 - **Démontre que la RFP offre des opportunités pour soutenir le développement d'avantages environnementaux mondiaux, tels que la séquestration du carbone qui soutient l'atténuation et, par conséquent, l'entrée potentielle sur les marchés du carbone (REDD+), ainsi que de nouvelles opportunités pour**

capter le financement des fonds d'investissement pour le climat (FIC), entre autres.

- **Convenir d'une acception consensuelle de la RFP et d'une stratégie collégiale, un Groupe de travail national permanent pour la RFP (GTN-RFP) devrait être mis en place impliquant des représentants de haut niveau (de préférence DG) pour l'environnement, les forêts, l'eau, l'aménagement du territoire, l'élevage, le gouvernement local, les finances et l'économie, ainsi qu'une sélection de représentants de la société civile et des institutions d'enseignements et de recherche ;**
 - **Designier le leader pour les tâches et les pouvoirs décisionnels de ce GTN-RFP devraient être définis avec l'appui de l'UGP, (en s'appuyant sur les comités techniques déjà mis en place par un Arrêt interministériel et avec l'objectif qu'il se fonctionne sur deux axes : l'alignement des politiques des agences de tutelle sur la RFP et sa mise en œuvre ; (ii) des programmes de recherche et de formation à long terme sur la RFP devant être développés et appliqués par les facultés et instituts concernés au sein de l'Université de Bangui, (après une formation initiale et un soutien du projet TRI-RCA). Cela devrait être appliqué par le biais d'une CdA pendant que le projet TRI-RCA est en cours et financé par un autre projet financé par le FEM après la clôture.**
 - **Officialiser le groupe de travail national pour la RFP et les pouvoirs de décision délégués approuvés par le COPIL, afin que les ressources du projet puissent être utilisées pour soutenir la mise en place du groupe de travail. Cependant, une source de financement alternative - de préférence financée par le FEM comme projet LDCF - devrait être identifiée pour continuer à soutenir le fonctionnement du groupe de travail jusqu'en 2030 au moins.**
 - **Mettre en place des groupes de travail sous-nationaux dans les sous-préfectures où le projet opère pour soutenir la livraison des décisions RFP prises par le GTN-RFP conformément à son mandat convenu par le COPIL.**
 - **Poursuivre avec le projet TRI-RCA en tant que secrétariat du GTN-RFP jusqu'à ce qu'une alternative ait été identifiée. De cette manière, il est entendu que les décisions prises par le GTN-RFP sur, par exemple, l'élaboration de cartes FLR en coordination avec tous les membres du groupe de travail pour faire avancer les principaux livrables attendus du projet TRI-RCA, tels que le plan d'utilisation des terres pour le sud-ouest.**
 - **Veiller à ce que la FAO et GCP supervisent les étapes suggérées ci-dessus et les adoptant comme une étude de cas pour identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques sur l'application de la RFP en tant que stratégie nationale dans d'autres pays du TRI et au-delà.**
- c) **Il est fortement recommandé qu'un expert national ou international de haut niveau ayant une expérience avérée du renforcement institutionnel, dans la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles soit recruté pour superviser l'ensemble du processus de développement du GTN-RFP ainsi que toutes les autres activités relevant de la composante 1 pour promouvoir une approche coordonnée et cohérente.**

25 **Recommandation 2 (R2)** en réponse à C2 et C5 - liée à l'efficacité du projet à atteindre des résultats et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales : considérant le temps perdu dans la mise en œuvre causé par pandémie gravement touché en RCA et la crise humanitaire qui l'a suivie, il est recommandé de prolonger le projet pour une période exceptionnel de deux ans jusqu'au 31/12/2025. Dans cette période, il est impératif que les principales parties prenantes soutiennent le COPIL et le groupe de travail national pour la RFP (GTN-RFP) préparent l'élaboration de la stratégie RFP et sa mise en œuvre afin que le projet fournisse ses produits et atteigne ses objectifs au cours de cette période. La stratégie RFP devrait commencer par élaborer une stratégie pour le Sud-Ouest dans laquelle uniquement quatre des cinq sites du Prodoc sont aménagés en « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » soit à Pissa, M'baïki, Bayanga et Berbérati. En attendant, il n'est pas recommandé de continuer à chercher un nouveau PPP pour remplacer le site SEFCA afin de libérer des fonds pour soutenir la stratégie RFP proposée. Dans les quatre sites, la stratégie devrait se concentrer sur la mise à l'échelle des connaissances, technologies et pratiques locales sur la RFP et le développement des PFNL locaux qui sont utilisés pour soutenir les moyens de survie des communautés forestières locales et qui sont en demande sur les marchés locaux, régionaux et nationaux. La vision de la stratégie, donc, devrait être ciblée sur la récupération des systèmes de vie qui offrent des avantages environnementaux mondiaux, tandis que la mission est de mettre fin à agir comme si de rien n'était (« business as usual »).

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R2 :

- a) Il est recommandé que le budget initialement prévu pour le site de SEFCA soit réaffecté afin de donner la priorité au financement pour la mise en œuvre de la stratégie RFP mentionnée ci-dessus. Le financement devrait se concentrer sur les actions suivantes :
- Employer un consultant pour guider l'obtention des résultats prévus dans le cadre de la composante 1, ainsi que des conseils sur l'intégration de la RFP dans les politiques sectorielles des agences d'exécution participantes dans le GTN-RFP proposé ;
 - Renforcer les activités communautaires dans le cadre de la composante 2 afin d'établir les « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » dans les quatre sites pilotes de Pissa, M'Baiki, Bayanga et Berbérati. En particulier le financement devrait inclure un soutien à la réplique des pratiques agroforestières observées à Pissa 2 dans les sites pilotes de Pissa et M'Baiki. De cette manière, des exemples d'approches locales de RFP peuvent faire l'objet d'une formation sur le terrain et l'objet de la recherche des PFNL d'intérêt local, national et TRI réalisé par le biais d'une lettre d'accord avec LERSA/UB ;
 - Intensifier les activités pour la création, la mise en œuvre des plans simples de gestion et la recherche des FC identifiés à Pissa (Forêt Communautaire de Nguitto) et à Berberati (communautés de "Ngbako-Toumbanzara, situé à 24 km environ de Berberati sur l'axe Berberati-Nandobo et les communautés du secteur GBAZI sur l'axe Berberati Nazembé à environ 18 km ;
 - Recruter deux ONG chargées d'encadrer deux sites de démonstration de la production durable de bois-énergie à petite échelle dans le bassin de Bangui, préférablement identifiés à la fin du processus de consultation prévu en 2023 ;

- **Recruter un consultant pour former la Faculté des Sciences de l'Université de Bangui (UB) sur les outils et méthodes RFP afin que l'UB prenne le relais et poursuive un programme de formation et de recherche de longue durée pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie RFP/PNL en RCA. Une partie des termes de référence du consultant devrait faire apparaître l'appui à l'UB à développer des compétences de réseautage avec d'autres universités (en particulier engagées dans le TRI) pour identifier un soutien financier après la fin du projet TRI-RCA.**

b) Il est recommandé que le GCP du TRI identifie les domaines de la stratégie RFP où il peut utiliser ses ressources pour soutenir sa mise en œuvre. Par exemple, sur le soutien au développement de la capacité de formation interne de l'UB sur la RFP/PFNL proposé ci-dessus, ou la production d'un livret sur les bonnes pratiques de la RFP identifiées dans les « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » proposé ci-dessus.

26 Recommandation 3 (R3) en réponse à C3 et C5- liée à l'efficacité et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales : Il est impératif que l'Équipe de Travail du Projet (Project Task Force) se réunit dès que possible pour déterminer un accord officiel sur la manière de supprimer les goulots d'étranglement administratifs actuels qui ont causé des retards de mise en œuvre et convenir d'un processus de prise de décision pour accélérer les achats, les contrats, l'approbation de rapports et autres besoins. L'objectif principal de cette action est de veiller à ce qu'une prise de décision rapide et réactive prévale et que les retards de mise en œuvre soient contenus en quelques semaines plutôt qu'en quelques mois comme actuellement (concernant tout le recrutement du personnel proposés dans les recommandations de ce rapport, l'approvisionnement, les événements de formation et les échanges, les synergies avec d'autres projets, le cofinancement et l'établissement de rapports, entre autres).

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R3 :

- a) Le Groupe de Travail du projet se réunit virtuellement en vue de parvenir à un accord consensuel pour accélérer la mise en œuvre du projet, nomme un membre du personnel permanent de FAO-RCA pour faire office de point focal ; il devrait être chargé de la supervision quotidienne des activités et la suivi des décisions du Groupe de Travail à temps.**
- b) L'UGP rend compte au COPIL/Agence d'exécution de la mise en œuvre du projet de manière périodique et régulière, une fois le plan de travail annuel approuvé par le COPIL.**
- c) L'UGP devrait être délocalisée de la FAO dans des bureaux du MEDD, avec un petit budget prévu pour rénover et développer une salle de réunion et de formation pour les réunions du GTN-RFP proposé au-dessus et les activités de formation prévues à Bangui.**
- d) L'UGP devrait être renforcée avec, (i) le recrutement dans les meilleurs délais du coordinateur international spécialiste de gestion des projets ; (ii) deux consultants comme mentionné dans la R2 pour appuyer l'agence d'exécution d'établir le GTN-RFP proposé en R1 (afin de mettre en œuvre les activités de la composante 1, en particulier**

l'intégration de la RPF dans les politiques, stratégies, plans, codes sectoriels, etc.) et développer la capacité technique de l'UB de prendre en charge de la formation et la recherche sur la RFP à long terme y compris la formation sur la MEOR et autres outils de restauration, ainsi que le développement des PFNL pour la réalisation des AGR avec LERSA, (en se concentrant sur les marchés et foires locaux) ; et (iii) un/une secrétaire qui est contracté au moins à temps partiel, pour gérer toutes les questions administratives et logistiques avec le MEDD, la FAO et les autres parties prenantes.

- e) L'UGP devrait déployer immédiatement ses deux (2) agents locaux dans les bureaux de l'ISDR à M'baïki et le bureau forestier qui a été rénové par le PGRN à Berberati ; et ceux-ci doivent être équipés en matériels de travail (ordinateur, imprimantes, onduleurs, panneau pour l'électricité, etc.). En ce qui concerne le paiement de « danger pay », il est recommandé que ce soit payé à partir du financement du FEM pour s'assurer que les coordinateurs locaux disposent des ressources conséquentes dépassant celui d'actuel en guise de dépaysement (au moins 150 000 FCFA par mois, par personne) pour travailler dans des domaines qui ne sont pas bien sécurisés ou là où d'autres dangers peuvent exister, notamment des serpents venimeux, des scorpions et des araignées. Ils devraient être soumis à des revues de performance (rapports à jour, travaux de terrain) tous les six (6) mois pour confirmer que les deux consultants fournissent des produits comme prévu et à temps.
- f) En plus des indicateurs quantitatifs prédéfinis dans les documents du projet, L'UGP adopte un ensemble d'indicateurs qualitatifs pour soutenir l'apprentissage sur le processus de RFP en RCA. Celles-ci devraient inclure des enquêtes légères et uniformes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques menées dans les quatre (4) sites du projet par des ONG locales et les résultats utilisés dans les formations du projet et les réunions du GTN-FLR, entre autres.
- g) L'UGP devrait recruter un spécialiste en communication à temps partiel qui parle couramment le Sango et le Français pour concevoir un plan de communication (logo du projet, slogan, publiereportage, sensibilisation, des sponsorisations sur les sites, des sketches, tee-shirts, des conférences de presse, etc.) aux parties prenantes. Ce plan devrait aussi informer le dialogue politique et la prise de décision politique sur les multiples avantages de RFP et des PFNL, surtout la réduction des risques associés à la diminution des ressources naturelles pour s'assurer que le personnel de terrain et les partenaires sont préparés à identifier les conflits potentiels et les mesures d'atténuation qui comprennent l'application d'un suivi dynamique par les acteurs de terrain.

27 **Recommandation 4 (R4)** en réponse à C4 et C5 - liée à la durabilité et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales : le projet devrait prendre des dispositions spécifiques pour lancer un ensemble d'études sur la recherche sur la valeur des services d'écosystème forestier en RCA (forêts humides et de la savane), comme prévu dans la composante 1 du Prodoc. Compte tenu du temps maximum disponible, il est recommandé qu'un seul doctorat de longue durée soit financé par le projet sur un sujet de restauration/écosystème choisi en concertation avec l'UB, LERSA, ISDR et le MEDD. La durée de trois ans probablement irait au-delà du projet, mais avec l'intention de soutenir les futurs projets financés par le FEM dédiés à soutenir le processus

de restauration en RCA. Le deuxième doctorat devrait être remplacé par jusqu'à trois (3) thèses de Master postuniversitaires plus courtes, également sélectionnées en consultation avec l'UB, LERSA, ICRA, ISDR et le MEDD et qui couvrant des thèmes tels que : (i) capturer les connaissances existantes sur les pratiques agro-forestières locales ; (ii) identifier et promouvoir les techniques de sylvopâturage qui évitent le brûlage de brousse ; (iii) améliorer les méthodes de communication locales sur la RFP par le biais d'ambassadeurs locaux de l'environnement et d'organismes de surveillance. Tous les sujets à financer doivent être officiellement convenus avec le COPIL lors d'une réunion extraordinaire si nécessaire.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R4 :

- a) Il est recommandé que les études adoptent une approche holistique de FLR pour promouvoir l'apprentissage sur ses multiples avantages et qu'en soutenant et en reconnaissant la valeur des opportunités de connaissances locales pour promouvoir les situations gagnant-gagnant, telles que: (i) la promotion de l'adaptation et de l'atténuation Il est temps de soutenir le NDC; (ii) la façon dont le reboisement avec les variétés locales est essentiel pour préserver les pollinisateurs, la lutte antiparasitaire et les distributeurs de semences; (iii) Comment le développement des NTFP peut promouvoir la cohésion sociale et le processus de paix.
- b) Il est recommandé aux études cibler la sensibilisation de : (i) les Responsables du Gouvernements et décideurs sur les multiples avantages de l'EMP/PFNL et renforcent le capital environnemental, humain, social et économique d'une communauté locale, mais pas leur capital physique. De cette manière, la justification pour l'investissement public dans les infrastructures rurales de base peut être faite (installation de routes ruraux, approvisionnement en eau, de centres communautaires, développement des installations du marché local et foires, etc.); (ii) les centres éducatifs et universitaires ; plaider la nécessité d'insérer de plus en plus dans le domaine d'éducation, la notion de RPF et encourager les recherches sur les ressources naturelles et PFNL ; (iii) le grand public sur l'importance d'établir un nouveau contrat social avec le gouvernement.
- c) L'UGP devrait renforcer sa stratégie de communication, recherchant le soutien des services GCP, FAO et ONU pour exploiter tous les types de médias pour atteindre le nombre maximum de personnes possibles.

- 28 **Recommandation 5 (R5)** en réponse à C6 - liée à priorités transversales et à la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales : Le partenaire d'exécution (MEDD), la FAO et l'UGP devraient accorder plus d'attention à l'application de la gestion des risques non pas comme un exercice séparé, mais en tant que partie intégrante de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R5 :

- a) Les risques qui affectent les performances du projet ne doivent pas être identifiés d'une manière générale qui peut affecter les performances du projet, mais identifiées par rapport à la livraison de produits au bon moment et aux résultats sous les

principaux composants. De cette façon, les praticiens réfléchissent à la façon dont ils atténueront ou supprimeront ces risques de ne plus se reproduire.

- b) L'équipe responsable de l'ESS doit être consultée pour examiner les risques environnementaux, les nouvelles sauvegardes déclenchées (Sauvegardes 2.1 et 2.4) et les mesures qui doivent être mises en place dans le projet. Un rapport annuel et le prochain PIR-4 devraient aussi signaler que ces garanties ont été déclenchées, ainsi qu'expliquer comment les risques sont gérés dans la livraison des résultats et des leçons apprises et de bonnes pratiques à ce sujet capturé par M&E.

29 **Recommandation 6 (R6)** en réponse à C7 - liée à genre et à la durabilité de la RFP dans les forêts des communautés indigènes - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales : Il est fortement recommandé que le projet devrait soutenir les outils de développement de cartes de haute résolution et finaliser l'analyse STAR pour produire des données utiles sur les espèces menacées et leurs habitats au moins dans le sud-ouest de la RCA. Cela devrait être fait avec le soutien du GCP et de l'UICN pour s'assurer que le plan de aménagement du territoire et les cartes de chaque site pilote du projet incluent, entre autres : (i) tous les sites d'intervention de RFP prévus par village ; (ii) les trois sites du FC identifiés à ce jour, plus les FC avec le potentiel des devenir des FC dans les sites du projet ; (iii) les forêts majoritairement occupées par les BaAka et autres peuples autochtones, avec qui des discussions devraient être menées pour déterminer comment protéger les habitats menacés et les espèces identifiées avec eux lors des exercices STAR. De plus une étude spécifique sur le BaAka en lien avec la RFP devrait être réalisée pour déterminer comment l'approche de la RFP peut renforcer leur système de vie (y compris la protection des espèces menacées), plutôt que d'éroder leurs connaissances et technologies locales et perdre des espèces essentielles au maintien de l'écosystème forestier.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R6 :

- a) Le projet devrait embaucher un expert local (de préférence de l'UB ou de l'ISDR) et, en même temps, demander au GCP d'envoyer un formateur sur les outils et méthodes de RFP pour appliquer le principe du « formateur de formateurs ». Au même temps, le MEDD et les DG responsables d'aménagement du territoire, d'élevage, de forêts et de l'agriculture, plus l'UB, l'ISDR et l'ICRA devraient être équipé d'un ordinateur avec une moniteur d'haute résolution et une batterie pour produire les cartes thématiques mentionnées ci-dessus, ainsi que pour appliquer les résultats de méthodes telles que STAR (surtout pour identifier les habitats critiques dans au moins les sites de M'baïki et Bayanga qui bordent les Aires Protégées). Les cartes doivent être produites en coordination par le projet TRI-RCA en coordination avec l'UB afin de contrôler ils sont réalisé à une échelle standard recommandée par GCP-TRI (1 : 10 000). L'objectif devrait être d'établir une capacité permanente dans la RCA pour soutenir la mise à l'échelle de la RFP dans la RCA conformément à la stratégie de FLR proposée en R1.
- b) L'étude des BaAka et autres groupes autochtones devrait combiner l'implication des parties prenantes d'autres projets TRI qui ont des communautés autochtones pour soutenir les comparaisons et les contrastes.
- c) Le document produit devrait être publié avec l'appui du GCP afin qu'il soit diffusé en tant que document national et du TRI.

30 **Recommandation 7 (R5)** en réponse à C7 (et R2) - liée aux priorités transversales, le genre et à la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales et l'UGP : Il est recommandé que le projet pilote des foyers/fours économes en bois, des réchauds/fours solaires et la promotion des briquettes végétales dans le bassin de Bangui.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R7 :

- a) Il est important de tirer les leçons d'autres projets de promotion des briquettes (TRI-ASAL), des foyers économes en énergie (TRI-Pakistan et TRI-ASAL) et des foyers/fours solaires (PNUD Sénégal)¹.
- b) La sensibilisation et l'éducation sont des éléments cruciaux pour se faire accepter. Pour y parvenir, il est nécessaire de démontrer les bénéfices de ces nouvelles technologies comme, par exemple : (i) gain de temps concernant la collecte du bois de chauffage, (ii) moins de risques sanitaires, (iii) plus de revenus (économie d'au moins 3 kilogrammes de bois de chauffage utilisés par jour), (iv) amélioration du bien-être de la famille, (iv) produire des revenus supplémentaires avec le temps économisé.
- c) Assurer que toutes les principales barrières techniques et financières ont été identifiées ainsi que les principaux défis que le groupe peut avoir.
- d) Assurer que les gens locaux ont été formés pour produire les briquettes, ou fabriquer et entretenir les foyers/fours améliorés et solaires (y compris un stock de pièces de rechange principales).
- e) Étudier le développement d'un PPP pour développer ces technologies en appui direct à la stratégie nationale proposée en R1.

31 **Recommandation 8 (R8)** en réponse à C5 - liée à l'efficacité et les facteurs affectant les progrès : Il est recommandé que les principales parties prenantes se réunissent pour examiner le TdC en annexe 9 et revoir les cibles (quantitatifs) dans la matrice des résultats afin de convenir de nouvelles cibles qui peuvent être atteints de manière réaliste en RCA au cours de la prolongation de deux ans proposés. En outre, des indicateurs qualitatifs devraient être inclus dans la matrice des résultats.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R8 :

- a) Il est important de réaliser un atelier participative avec l'appui de FAO-R et GCP dans laquelle on devrait tirer les leçons d'autres projets TRI concernant la révision de la RM.
- b) Les indicateurs qualitatifs devraient se concentrer sur l'évaluation participative. Il est recommandé, donc, que les enquêtes et les questionnaires soient gérés par deux jeunes dynamiques (un homme et une femme intitulé *Village Forest Ambassadeurs*) dans chaque communauté qui sont nommés par la communauté/le village comme promoteurs de la RFP et la suivi (au moins tous les trois mois) la mesure dans laquelle les communautés locales adoptent les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) de restauration et de conservation de la biodiversité par rapport à :

¹ Voir le lien suivant : www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/The%20Mekhe%20Solar%20Cooker-%20Senegal%20Case%20Study.pdf

- L'application de différentes approches de production qui remplacent le feu de brousse, la chasse de viande de brousse, et le brûlis en général par des techniques de sylvopâturage, l'agro-sylvopâturage, l'agroforesterie, la culture intercalaire, les enclos où les animaux ne peuvent pas se déplacer, mesures internes de protection des sites sacrés, entre autres. Il est important d'inclure la question *pourquoi ils aiment ces nouvelles approches par rapport aux anciennes ?* pour déterminer les changements dans les connaissances) ;
- Le nombre et le type de plantes locales que les villageois plantent et protègent, pour déterminer à quel point elles sont agro-biodiverses et résilientes par rapport aux autres villages/sites. De nouveau il est important d'inclure la question *pourquoi ils aiment ces nouvelles approches par rapport aux anciennes ?* pour déterminer les changements dans les connaissances) ;
- L'adoption et l'expansion de leurs propres technologies (y compris la collecte, le stockage et la propagation des semences) et les nouvelles technologies introduites, telles que les foyers économes, les fours et foyers solaires, l'utilisation de briquettes végétales (si elles sont promues), récupération des eaux pluviales, développement de pépinières familiales innovantes et conservation in situ des semences, entre autres. Ici, il est important de poser la question *comment la technologie locale/nouvelle a changé leurs moyens de subsistance et quelles sont les bonnes pratiques (y compris les nouvelles méthodes de cuisson et recettes) ?* ;
- L'adoption de nouvelles méthodes de communication entre les ambassadeurs forestiers villageois, le personnel du projet et le personnel gouvernemental, comme la distribution de téléphones intelligents bon marché et l'utilisation d'applications téléphoniques pour les ambassadeurs forestiers villageois, l'introduction de BRCK (du Kenya), le développement de journaux verbaux par les anciens du village des histoires de réussite pour produire des vidéos et d'autres produits de connaissance promouvant la biodiversité et les connaissances locales de la RCA (y compris la promotion de méthodes locales de conservation des semences qui reconnaissent les connaissances locales sur leur collecte, leur stockage, leur propagation, les pollinisateurs, etc. comme mentionné dans les suggestions sous R1).

0.5 Tableau 1 - notation des critères d'évaluation du FEM

FEM critères/sous-critères	Classification ²	Commentaires récapitulatifs ³
A. PERTINENCE STRATÉGIQUE		
A1. Pertinence stratégique globale	MS	La pertinence stratégique de la RFP n'est pas optimisée au niveau national pour démontrer que la RFP n'est qu'un exercice de reboisement, mais une opportunité de développer une stratégie nationale qui appuie pleinement les engagements du

² Voir barème de cotation en fin de document.

³ Inclure une référence aux sections pertinentes du rapport.

		gouvernement dans le RCPCA d'établir un nouveau contrat social entre les populations et l'État et soutenir la transition d'une agriculture de subsistance vers un développement agricole durable. Au niveau international, le projet est considéré comme un soutien à l'engagement du gouvernement envers AFRI100/Bonn Challenge 2030, mais n'a pas réussi jusqu'à présent à communiquer les multiples avantages de la RFP qui sont conformes aux domaines prioritaires du FEM liés au soutien à la réalisation des engagements nationaux, à l'Accord de Paris/NDC, aux objectifs CBD/Aichi, aux ODD, entre autres.
A1.1. Alignement sur les priorités stratégiques du FEM et de la FAO	S	Le projet reste cohérent avec les domaines d'intervention du FEM6 BD-4 Programme 9 : Dégradation des terres : LD-2 Programme 3 ; LD-3 Programme 4 Gestion durable des forêts ; Programmes GDF-3 7 & et ; GDF-4 Programme 10. Cohérence avec le Programme 9 (secteur privée) de GDF-4 n'est pas évident surtout vis-à-vis le développement des produits forestières à travers les AGR.
A1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales, régionales et mondiales et aux besoins des bénéficiaires	MS	Le projet est très pertinent pour le RCPCA, mais son COPIL et ses groupes de travail ne sont pas suffisamment engagés dans la mise en œuvre du projet, spécialement les secteurs responsables de l'aménagement du territoire, du gouvernement local, de l'élevage et de l'économie. Cela réduit la possibilité de s'entendre sur les rôles et les fonctions de chaque agence d'exécution pour intégrer la RPF dans les politiques et plans d'action nationaux et sectoriels afin de respecter les engagements nationaux sur la RFP (AFRI-100/Bonn Challenge), le changement climatique (Accord de Paris/NDC/SDG-13), la conservation de la biodiversité (NDC/NBSAP/SDG-15) et la réduction de la pauvreté (SDG-1), entre autres.
A1.3. Complémentarité avec les interventions existantes	MS	Le COPIL comprend des représentants du projet PGRN financé par le FEM d'appui à la mise à jour du Code forestier et du CAFRI d'appui à la formation sur la RFP. Le projet PDRSO financé par l'AFD, qui s'est terminé en 2021, était également membre et a soutenu des études complémentaires sur la production de bois-énergie dans le bassin de Bangui. En outre, le projet s'est coordonné avec le projet APV-FLEGT financé par l'UE et travaillant sur la certification du bois. Cependant, en raison de l'absence d'un mécanisme national de coordination pour la RFP, les actions complémentaires ne sont pas conçues pour soutenir le développement d'une approche coordonnée et systématique de promotion de la RFP en tant que stratégie nationale. La complémentarité avec d'autres projets financés par le FEM, y compris les projets nationaux du TRI, s'est avérée faible, voire inexistante.
B. EFFICACITÉ		
B1. Évaluation globale des résultats du projet	MU	Le projet progresse très lentement dans la production de résultats pour atteindre ses objectifs. Le projet a environ deux ans de retard sur le calendrier, ce qui est bien plus que d'autres projets du TRI où les retards ont causé jusqu'à un an d'opérations perdues. Il est peu probable qu'une prorogation de délai donne des résultats

		significatifs à moins que certains goulots d'étranglement importants ne soient résolus à la fois au niveau stratégique (définissant la valeur stratégique de la RFP) et au niveau opérationnel (réformes de la gestion de projet et réduction de la bureaucratie FAO-RCA).
B1.1 Livraison des résultats du projet	MU	La livraison de la grande majorité des produits du projet est soit bien en retard sur le calendrier, soit n'atteint pas les objectifs convenus. Cette situation n'a pas été facilitée par un certain nombre de développements qui échappent au contrôle du projet.
B1.2 Progrès vers les résultats et les objectifs du projet	U	Le projet peine à délivrer des résultats concrets depuis son lancement en 2019. L'avancement physique global du projet est estimé à 35% au 31/12/2022. C'est très bas après quatre ans d'opérations, mais un certain nombre de facteurs y ont contribué, notamment des problèmes de sécurité, de logistique et de mobilisation du personnel qui n'ont entraîné aucune action de RFP à Berbérati à ce jour. Ainsi, le projet ne fonctionne actuellement que sur trois des cinq sites pilotes prévus.
- Résultat 1	U	Le projet a fait des progrès lents dans la livraison de ses produits au titre de la composante 1. La sélection de deux doctorants pour évaluer les écosystèmes forestiers et leur valeur économique n'est pas conclue. La mise à jour du NBSAP n'ont pas eu lieu bien que l'analyse STAR pour prioriser la restauration de la biodiversité et guider les plans de gestion ont commencé, mais n'ont pas été finalisés. La mise à jour du Code forestier est toujours en cours. L'étude bois-énergie du bassin de Bangui a été achevée par le CIRAD et un arrêté ministériel a été pris pour mener sept consultations publiques sur le développement de la production durable de bois-énergie dans le bassin de Bangui. Cependant, aucune de ces consultations n'a eu lieu jusqu'à présent.
- Résultat 2	MU	La mise en œuvre des activités du projet par le biais des lettres d'accord s'avère difficile. Jusqu'à présent, seuls 42 ha ont été reboisés au 31/12/2022, (3,1% de l'objectif convenu avec les communautés dans les trois sites qui sont opérationnels). Cela n'a pas été aidé par la décision de SEFCA de ne pas participer au projet en 2019 en raison d'un manque d'incitations fiscales pour financer la RFP. De plus, le projet n'a pas pu mobiliser les animateurs locaux dans les sites pilotes. Le WWF démontre sa capacité à planifier et à préparer les activités de RFP avec les communautés locales, mais les retards dans la signature de la LoA ont contraint les activités de RFP sur le terrain à être reportées à la saison des pluies 2023. Un élément très positif est l'identification d'un FC à Boyama 2 communauté couvrant une superficie de 1 048 ha. Cependant, l'inspection du site par le MECFP n'a pas eu lieu pour valider le site, avant qu'il ne puisse être évalué et approuvé par le Comité d'examen technique, le ministre du MECFP publie le décret reconnaissant officiellement le FC. Suite à cela, une révision de la politique forestière sera nécessaire pour améliorer la CF en RCA.
- Résultat 3	MU	Les activités de renforcement institutionnel sur l'application des méthodes et outils de RFP tels que CEOF/SEPAL, ROAM, QSIG, etc.

		n'ont été fournies qu'en ligne et la capacité de les appliquer nécessite une formation complémentaire et une supervision technique. De plus, les programmes de formation ne sont pas axés sur le principe du formateur de formateur pour s'assurer qu'une institution appropriée hérite et continue la formation et la supervision. En outre, le CIRAD a refusé de superviser le développement des capacités de l'ICRA et de l'ISDR en raison des coûts. En conséquence, aucune de ces institutions n'a la capacité suffisante pour fournir une RFP efficace dans les sites pilotes.
- Résultat 4	MU	La réalisation des résultats prévus est en retard sur le calendrier. Les parties prenantes de la RCA ont participé à des événements internationaux et régionaux du TRI en personne et en ligne depuis la pandémie, y compris des formations dispensées par l'ICRAF sur le CEOF/SEPAL à Nairobi et organisées par la FAO. Mais il n'a pas été possible de procéder à des échanges avec d'autres projets du TRI jusqu'à présent, bien qu'un échange soit prévu au Cameroun en 2023. La production de produits de connaissance est faible à ce jour. Par conséquent, les parties prenantes n'ont pas recours à de tels produits pour sensibiliser sur la RFP et prendre des décisions éclairées sur son adoption en tant que stratégie nationale afin de soutenir sa mise à l'échelle comme prévu dans le Prodoc. Le S&E suit les neuf indicateurs de base du TRI ainsi que les indicateurs du projet établis dans la matrice des résultats du Prodoc. Cependant, il n'y a pas de suivi qualitatif en cours pour soutenir les changements d'apprentissage dans les connaissances, les attitudes et les pratiques, ou sur le développement économique. De plus, il ne tire pas la sonnette d'alarme lorsque des retards dans la prise de décision empêchent le démarrage/la fin des activités.
- Note globale des progrès vers la réalisation des objectifs/résultats	MU	Le projet ne produit pas de résultats concrets ou ne stimule pas un apprentissage adéquat pour permettre au projet d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs sont en jeu derrière cette situation dont certains ne sont pas suffisamment atténués. Cela n'est pas facilité par le fait que le système de S&E ne surveille pas les risques, ni n'applique la gestion des risques dans sa planification et ses opérations.
B1.3 Probabilité d'impact	UA	Non classé dans les EMP
C. EFFICIENCE		
C1. Efficience ⁴	MU	Le projet peine à convertir ses ressources financières en produits et en résultats. Au 31/12/2022, le projet avait dépensé 34,6 % des fonds du FEM pour fournir une avance physique globale estimée à 35 %. Cependant, si l'on tient compte du cofinancement d'autres projets (9 037 693 USD), les dépenses totales s'élèvent à 11 098 451 USD. Il s'agit d'un montant de financement très élevé pour réaliser une avance physique de seulement 35 %. En outre, le nombre total de bénéficiaires directs qui ont participé au renforcement des capacités au cours de la même période serait de 1 527 personnes. Cela indique que le projet dépense 1 350

⁴ Comprend la rentabilité et la rapidité.

		USD par bénéficiaire, ce qui est considérablement plus élevé que les autres projets TRI gérés par la FAO. En conséquence, le projet offre un niveau de rentabilité insatisfaisant jusqu'à présent.
D. DURABILITÉ DES RÉSULTATS DU PROJET		
D1. Probabilité globale de risques affectant la durabilité	HL	Un certain nombre de risques importants identifiés par le projet ne sont pas suffisamment atténués, ce qui est susceptible d'affecter la capacité des parties prenantes à poursuivre le processus de RFP dans la RCA après la fin du projet. Au niveau politique, il y a un risque élevé que le projet ne soit pas en mesure de réaliser des réformes importantes à moins qu'il ne réussisse à développer le dossier de la RFP avec tous les organismes opérationnels qui se sont engagés dans des activités d'utilisation des terres ou d'administration et de gestion des terres dans la RCA, ou sur le financement de la RFP et le développement des PFNL. Au niveau de la préfecture/sous-préfecture, il est urgent que des coordonnateurs officiels soient en place pour identifier, planifier et superviser l'application de la RFP et la promotion des PFNL. Au niveau communautaire, il est nécessaire de s'assurer que le processus de RFP est clairement compris et qu'ils sont les moteurs et les gardiens du processus de RFP pour s'assurer qu'au lieu d'éroder les connaissances et technologies locales, il les intègre pleinement et les valorise.
D1.1. Probabilité de risques financiers affectant la durabilité	L	Les risques financiers sont très susceptibles d'empêcher les parties prenantes de poursuivre le processus de RFP, à moins que certaines lacunes majeures ne soient résolues. Premièrement, au niveau politique, les ministères chargés des finances et de l'économie ne participent pas activement au COPIL ou aux groupes de travail. Cela n'est pas aidé par l'absence d'un consultant chargé de superviser l'identification des financements nationaux et internationaux pour financer la RFP et les PFNL jusqu'en 2030 au moins pour coïncider avec les promesses du Bonn Challenge 2030 et qui devrait être supervisé par le PNUJ. Deuxièmement, au niveau de la prestation de services, le projet n'a pas identifié un ou plusieurs partenaires académiques pouvant entreprendre et poursuivre : (i) un programme de formation à long terme pour consolider le processus de RFP jusqu'en 2030 au moins ; (ii) un programme de recherche à long terme travaillant avec les communautés locales et autochtones sur l'identification de solutions fondées sur la nature qu'elles appliquent déjà pour être intégrées dans la mise à l'échelle de la RFP (comme les systèmes agroforestiers observés à Pissa par le PGE) ; (iii) des partenaires à long terme des secteurs privé et non gouvernemental qui peuvent soutenir le développement de chaînes d'approvisionnement inclusives dans les PFNL.
D1.2. Probabilité de risques sociopolitiques affectant la durabilité	L	Les risques sociopolitiques n'ont pas été suffisamment reconnus par la FAO et l'UGP comme des risques substantiels pour la durabilité des activités de RFP. Les troubles politiques et les bandits continuent d'affecter de grandes parties du pays et cela inclut l'accès à certaines des communautés du site de Berbérati. La capacité à gérer les conflits sociaux est faible.

D1.3. Probabilité de risques institutionnels et de gouvernance affectant la durabilité	ML	Les risques institutionnels affectent la performance en raison du manque de financement et de capacité. Les élections générales de décembre 2020 ont entraîné la division du MEDDEFCEP en MEDD et MEFCP, ce qui signifie que le projet travaille avec deux principales agences d'exécution, au lieu d'une. La rotation du personnel est un problème, qui a été constaté lors de la mission PGE, lorsque plusieurs cadres supérieurs du MEFCP qui avaient travaillé avec le projet ont été licenciés le jour de l'entretien. Le manque de représentation et d'engagement des ministères responsables de l'aménagement du territoire et du gouvernement local signifie que la portée politique pour établir la RFP et l'AC en tant qu'utilisations des terres reconnues est plus difficile à atteindre. De même, la plus grande menace pour les forêts du pays et la RFP sont les éleveurs de bétail, mais le ministère de l'Élevage est complètement absent de l'agenda de la RFP. Les mécanismes de gouvernance (y compris la surveillance communautaire locale) pour contrôler l'application des feux de brousse sont faibles ou inexistants.
D1.4. Probabilité de risques environnementaux affectant la durabilité	MU	Les risques environnementaux sont faibles et peu susceptibles d'avoir un effet majeur. Cependant, l'utilisation intensive des feux de brousse et les opérations minières à la recherche d'or et de diamants constituent une menace croissante pour les ressources en eau. Par exemple, la construction d'un barrage sur la rivière Sangha (Bayanga) par une société chinoise qui détient une concession pour exploiter des gisements d'or restreint la navigation et la pêche.
D2. Probabilité de catalyse et de réplication	U	L'adoption et la réplication de la RFP, du FC et des PFNL sont peu probables, car les fonds et les capacités pour les fournir ne sont pas en place. À moins que davantage ne soit fait pour reconnaître que les principaux détenteurs de connaissances sur la RFP et les PFNL dans la RCA sont les communautés elles-mêmes, la probabilité de catalyser le changement est faible. Cependant, si les connaissances locales sont étudiées et leur capacité à appliquer leurs technologies (telles que les techniques d'agroforesterie très réussies à Pissa), intégrées dans des programmes de formation à long terme (gérés par l'UB), alors les perspectives de catalyser la RFP et les PFNL pourraient être importantes. et un changeur de jeu pour le RCA.
E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE		
E1. Conception et préparation du projet ⁵	MU	La conception du projet présente des lacunes qui affectent la performance. Ils comprennent : (i) l'absence d'un mécanisme national permanent qui puisse établir et guider des groupes de travail nationaux et infranationaux sur la RFP/PFNL engagés dans la définition et la supervision de l'application de la RFP en tant que stratégie nationale ; (ii) le besoin de consultants pour superviser l'intégration de la RFP dans les politiques sectorielles et les plans des agences d'exécution qui ont un intérêt dans la

⁵Il s'agit de facteurs affectant la capacité du projet à démarrer comme prévu, tels que la présence d'une capacité suffisante parmi les partenaires d'exécution au lancement du projet.

		RFP ou son financement ; (iii) la nécessité pour une institution académique d'être formée pour entreprendre et appliquer un programme de formation et de recherche RFP à long terme ; (iv) la nécessité de revoir certains produits et objectifs du Prodoc à ce qui est réaliste et réalisable dans le contexte socio-politique et économique actuel ; (v) le manque d'intégration de la gestion des risques dans la planification des projets.
E2. Qualité de la mise en œuvre du projet	MU	Dans l'ensemble, la qualité de la formation du projet dispensée en ligne a été jugée satisfaisante, mais le suivi a été beaucoup moins évident pour capitaliser sur la formation dispensée. Les études réalisées par le CIRAD et ses partenaires locaux ont été jugées satisfaisantes en fournissant des données sur l'offre et la demande de production de bois-énergie dans le bassin de Bangui et en obtenant un arrêté ministériel pour mener des consultations publiques sur la mise en place de la production de bois-énergie. La qualité de la formation dispensée par l'ICRA et l'ISDR pour aider les communautés locales à appliquer la RFP a été jugée modérément insatisfaisante. D'une part, leurs lettres d'engagement de quatre mois étaient bien trop courtes pour leur permettre de superviser les activités de RFP. D'autre part, leur manque de capacité signifie qu'ils n'ont pas fourni à la communauté locale une compréhension adéquate de ce qu'est réellement la RFP.
E2.1 Qualité de la mise en œuvre des projets par la FAO (BH, LTO, CTA, etc.)	MU	La qualité de l'appui technique de la FAO a été modérément insatisfaisante tant au niveau des pays qu'au niveau du siège. Bien que des tentatives de la FAO-R pour trouver des solutions opportunes avec le Représentant de la FAO aient eu lieu à travers un certain nombre de réunions à distance, aucune ne s'est concrétisée. Les visites de pays par le personnel de la FAO-R depuis la levée des voyages en RCA en 2022 n'ont pas été effectuées, sauf par le CTA qui a visité le projet une fois en 2022.
E2.1 Suivi de projet (PSC, groupe de travail projet, etc.)	MU	Le PSC compte un grand nombre de membres (26) et organise des réunions à distance semestrielles plutôt qu'une réunion annuelle comme proposé dans le Prodoc. Cependant, le PSC peine à rassembler tous ses membres. De plus, la mise en œuvre de ses décisions lors des deux dernières réunions en avril et octobre 2022 a été compliquée par le départ du coordinateur international du projet en avril 2022.
E3. Qualité d'exécution du projet	MU	La qualité d'exécution du projet par le MEDD agissant en tant qu'agence d'exécution a été compliquée par la décision de scinder le MEDD et le MEFCP en 2021. En conséquence, il s'appuie sur un ministère distinct pour fournir un appui technique, qu'il ne peut plus contrôler directement. La qualité de l'exécution du projet n'est pas non plus soumise à l'assurance qualité de l'UGP pour s'assurer qu'elle reçoit des incitations en temps opportun pour terminer les tâches et assurer le suivi de la livraison des produits.
E3.1 Exécution et gestion du projet (performance de l'UGP et	MU	L'UGP a souffert de la perte de deux coordonnateurs nationaux et du départ du coordonnateur international après avoir terminé son contrat de trois ans. Le moral du personnel restant s'est avéré

du partenaire d'exécution, administration, personnel, etc.)		faible et dépourvu d'une vision et d'une mission claires, ce qui indique que l'UGP a souffert d'une combinaison de lacunes de gestion interne et d'un manque de soutien et de coopération adéquats de la part des principales parties prenantes pour surmonter les obstacles qui ont ralenti la mise en œuvre. Des faiblesses dans la conception du projet concernant les besoins en personnel de l'UGP ont également affecté la mise en œuvre du projet. En particulier, l'absence de consultants responsables de la livraison des produits sous les composantes 1 (sur la politique) et sous la composante 3 (sur la formation et la recherche) sont des lacunes majeures lorsque l'on considère que les risques sociopolitiques, institutionnels et financiers dans le RCA ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre du projet depuis 2019.
E4. Gestion financière et cofinancement	MU	L'équipe MTR a constaté que la gestion financière et le cofinancement semblent être un problème partagé par tous les projets TRI. Par exemple, on ne sait pas comment plus de 7 millions de dollars de cofinancement ont été comptabilisés dans le projet jusqu'en 2021, étant donné que le projet n'était pas pleinement opérationnel en raison de la pandémie et de l'élection présidentielle de décembre 2020. Comptabilisation des dépenses au titre de chaque composante n'est pas menée par la FAO-RCA. Au lieu de cela, le budget est géré en fonction des dépenses de formation, d'équipement, de personnel et d'administration. C'est un moyen plus efficace de gérer les ressources, mais se demande pourquoi le Prodop ventile le budget du FEM par composante si une telle comptabilité n'est pas appliquée.
E5. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes	MS	Les partenariats établis avec le projet PGRN financé par le FEM, le projet PDRSO financé par l'AFD (terminé en 2021) et le CAFI n'ont fourni aucune preuve significative qu'ils aient affecté la mise en œuvre du projet. Cependant, les entretiens ont confirmé que le PGRN et le PDRSO ont tous deux financé la production de plans de développement local dans 21 communes forestières du sud-ouest du pays, qui ont inclus les communes dans les sites pilotes du projet. Cependant, rien n'indique que cela ait été coordonné avec le projet TRI-RCA. Par conséquent, l'intégration de la RFP dans ces plans doit encore être complétée. De plus, le projet se coordonne avec le projet APV-FLEGT financé par l'UE, qui a été relancé en 2022. Il n'y a aucune preuve que le projet ait affecté le projet TRI-RCA.
E6. Communication, gestion des connaissances et produits du savoir	MU	Le projet TRI-CAR produit très peu de produits de connaissance, en partie à cause des faibles niveaux de progrès de la mise en œuvre. Cela comprend des articles spécifiques, des bulletins périodiques, des publications sur les évaluations des écosystèmes forestiers, des histoires et des histoires sur des sujets d'intérêt pour renforcer l'apprentissage et éclairer les décisions à tous les niveaux. Malgré leur collaboration avec l'ICRA et l'ISDR, aucun des deux n'a produit de matériel de recherche qui aurait pu être inclus dans des événements internationaux, tels que la XV ^e Conférence forestière qui a eu lieu en 2022.
E7. Qualité globale du S&E	MU	Le système de S&E est conçu pour suivre les activités et les résultats dans le Prodop et les neuf indicateurs de base du

		programme TRI. Comme pour d'autres projets TRI, les indicateurs qualitatifs qui encouragent l'apprentissage des changements transformationnels ne sont pas appliqués dans le système S&E. En conséquence, l'espace d'apprentissage est limité dans le projet TRI-CAR. La qualité des rapports dans les rapports PPR et PIR a été jugée modérément insatisfaisante, les rapports étant confondus dans certains cas avec la planification d'actions futures.
E7.1 Conception de S&E	MS	Le système de S&E est conçu pour suivre les progrès de la mise en œuvre conformément aux besoins en matière de rapports des PIR et des PPR. Le S&E n'est donc pas conçu pour collecter des données et promouvoir l'apprentissage sur les bonnes pratiques, ou stimuler des campagnes de plaidoyer pour la RFP.
E7.2 Mise en œuvre du plan de S&E (y compris les ressources financières et humaines)	MS	La mise en œuvre du plan de S&E est limitée par le manque de coordinateurs locaux sur le terrain et le manque général de fonctionnement dans les sites du projet jusqu'au second semestre 2021.
E8. Évaluation globale des facteurs affectant la performance	MU	Plusieurs facteurs ont causé des retards et affecté la performance du projet. Cependant, les projets TRI ne semblent pas disposer de lignes directrices adéquates sur la manière de traiter et d'atténuer ces facteurs, par exemple grâce au service d'assistance du GCP.
F. PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES		
F1. Genre et autres dimensions de l'équité	MS	Le taux de participation des femmes aux principales activités du projet est de 37,5% (572) contre un total de 1 527 personnes. Dans l'ensemble, le projet applique l'égalité d'accès aux hommes, aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Cependant, la collecte de données sur ces catégories de participants n'est pas effectuée. Dans l'ensemble, les femmes doutent de participer à des activités sur lesquelles elles n'ont pas un contrôle total. Des activités réservées aux femmes ont été demandées sur deux sites.
F2. Questions relatives aux droits de l'homme	MS	L'examen à mi-parcours n'a trouvé aucune preuve qu'il applique le CPLCC, mais a constaté que ces principes sont appliqués par le WWF. En outre, il est prouvé que le projet applique une approche forestière basée sur les droits au développement de la FC à Boyama 2 et il est prévu de créer une FC à Berbérati sur deux sites (sites de savane). Cependant, une stratégie de gestion des communautés transhumaines du Niger, du Tchad, du Cameroun et du nord de la RCA n'a pas été identifiée.
F2. Sauvegardes environnementales et sociales	S	Le respect des normes ESS est satisfaisant, bien qu'aucune des garanties ne soit suivie dans le plan de S&E.
Note globale du projet	MU	

Classifications (en anglais) : Highly satisfactory (HS), Satisfactory (S), Moderately satisfactory (MS), Moderately unsatisfactory (MU), Unsatisfactory (U) Highly unsatisfactory (HU) Unable to assess (UA). Additional ratings for Section E: Likely (L), Moderately likely (ML), Moderately unlikely (MU), Unlikely (U)

1. Introduction

1.1. Objet et la portée de l'EMP

- 32 Les termes de référence (TdR) du présent examen à mi-parcours (EMP) énoncent l'objectif principal est « d'apporter des contributions pour mieux orienter le projet *GCP /CAF/002/GFF - Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA) et le rendant plus pertinent par rapport aux besoins du pays* ». En outre, les TdR indiquent que la restauration des forêts et des paysages (RFP) est particulièrement pertinente en RCA, parce que, « *la grande majorité des populations locales souffrent d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire, et leurs moyens de subsistance dépendent fortement des ressources naturelles* ». L'équipe EMP a constaté, donc, que les recommandations devraient inclure les mesures qui soutiennent les communautés locales bénéficiaires d'intensifier la RFP qui augmente leur résilience et le développement de l'économie local grâce à des solutions basées sur la nature qu'elles gèrent et contrôlent.
- 33 L'EMP s'appuie sur les principales conclusions, leçons et recommandations des EMP réalisées en 2021 et 2022 pour les trois projets suivants financés par GEM dans le cadre de l'Initiative de restauration (TRI): (i) GCP / PAK / 091 / GFF (GEF 9516) : Inversion de la déforestation et de la dégradation des forêts de pin Chilgoza à haute conservation au Pakistan, (ii) GCP / STP / 022 / GFF (GEF 9517): Restauration du paysage pour la fonctionnalité écosystémique et le changement climatique dans la République de São Tomé et Príncipe et; (iii) GCP / Ken / 090 / GFF (GEF 9556) - Restauration de terres arides et semi-arides (ASAL) du Kenya par le développement de la bio-entrée et d'autres incitations (GEF 9556).
- 34 La portée de l'EMP couvre le début de la mise en œuvre du projet du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022. La portée géographique de la MTR couvre les cinq sites d'intervention dans la région du sud-ouest de la RCA. Il s'agit, (i) de la zone périurbaine de Bangui où 1 130 ha sont prévus en RFP, (ii) de la zone périurbaine de Berbérati où 554 ha sont prévus en RFP ; (iii) la zone périurbaine de M'Baïki où 184 ha sont prévus pour la RFP, (iv) le village de Bayanga où 100 ha sont destinés à la RFP et, (v) l'appui à la société forestière privée SEFCA à Mambéré pour l'application de son plan environnemental (PEA) où 1 253 ha de terres de savane dégradées ont été sélectionnés pour la RFP et le développement des produits et services forestiers non ligneux (PFNL).
- 35 Un large échantillon de parties prenantes directes a été identifié et sélectionné à la suite d'un exercice d'analyse participative des parties prenantes mené au cours de la phase de démarrage conformément aux directives du FEM/FAO sur l'examen à mi-parcours. Au cours de la phase de terrain menée entre le 23/01/2023 et le 04/02/2023, des parties prenantes supplémentaires ont été identifiées et interrogées pour soutenir la triangulation des constatations, conclusions et recommandations de l'équipe MTR. Une liste des parties prenantes interrogées se trouve à l'annexe 3.

1.2 Objectif de l'Examen Mi-parcours

36 L'objectif de l'examen à mi-parcours est d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, d'identifier les défis rencontrés et de fournir des recommandations sur la manière de les rendre plus adaptés aux besoins du pays. Pour atteindre cet objectif, l'EMP a mené son analyse en utilisant les critères d'évaluation et des questions établies dans les lignes directrices FEM/FAO pour les EMP (2020) et dans les TdR. D'une manière similaire aux EMP réalisés au Pakistan, à Sao Tomé-et-Principe et au Kenya, l'équipe de l'EMP a appliqué la matrice d'évaluation présentée à l'annexe 4. Les principales questions pour l'examen à mi-parcours sont résumées dans l'encadré 1.

Cadre 1 : Principales questions pour l'EMP

<p>1. Pertinence</p>	<p><i>Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays, aux stratégies de programme opérationnel ou aux domaines d'intervention du FEM, au Cadre de programmation par pays de la FAO, aux objectifs du Projet mondial de TRI et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et populations autochtones, selon les cas) ?</i></p>
<p>2. Efficacité des résultats du projet</p>	<p><i>(Obtention des résultats) Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté ses attentes en matière de produits, réalisations et objectifs et quels résultats plus larges (le cas échéant) le projet a-t-il obtenus au niveau régional et mondial à ce jour ? Des conséquences non prévues ont-elles été constatées ?</i></p> <p><i>(Objectifs) Dans quelle mesure le projet a-t-il permis d'atteindre les objectifs fixés ? Comment les objectifs ont-ils été définis et fixés ? Dans quelle mesure les objectifs fixés sont-ils pertinents pour le projet ? Dans quelle mesure les objectifs doivent-ils être réadaptés en fonction de l'avancement du projet à ce jour ?</i></p>
<p>3. Efficience</p>	<p><i>Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente et efficace en termes de coûts ? Sa direction a-t-elle été capable de s'adapter aux variations des conditions afin d'améliorer l'efficience de la mise en œuvre du projet ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure le projet s'est-il appuyé sur des accords, initiatives, sources de données, synergies et complémentarités existantes avec d'autres projets, partenariats, etc., afin d'éviter la duplication d'activités similaires par d'autres groupes et initiatives ?</i></p>
<p>4. Durabilité</p>	<p><i>(Durabilité) Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet et quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance) ? Quels efforts sont déployés pour assurer la durabilité des résultats de TRI à long terme ?</i></p> <p><i>(Réplication et catalyse) Quels résultats, enseignements ou expériences ont été répliqués (dans différentes zones géographiques) ou mis à l'échelle (dans la même zone géographique, mais à plus large échelle et financé par d'autres sources) ? Quels résultats, enseignements ou expériences sont susceptibles d'être répliqués ou mis à l'échelle dans le futur proche ?</i></p>

<p>5. Facteurs affectant les progrès (questions liées à l'un des critères ci-dessus)</p>	<p>Quels sont les principaux facteurs qui empêchent le projet d'atteindre ses résultats ?</p> <p><i>(Conception du projet)</i> La conception du projet est-elle appropriée pour obtenir les résultats escomptés ? Les liens de causalité du projet sont-ils cohérents et clairs ? Dans quelle mesure les objectifs et les composantes du projet sont-ils clairs, pratiques, réalisables dans le temps imparti ?</p> <p><i>Déplacé de Pertinence dans les TDR aux facteurs affectant la performance</i> Dans quelle mesure le projet a-t-il pu s'adapter aux besoins et à la situation du pays ainsi qu'à l'évolution du contexte ? Des modifications relatives à la pertinence du projet ont-elles été constatées depuis sa formulation, comme l'adoption de nouvelles politiques nationales, plans ou programmes qui affectent la pertinence des objectifs et des buts du projet ? Dans le cas affirmatif, des modifications doivent-elles être effectuées pour le rendre plus pertinent ?</p> <p>Dans quelle mesure l'approche et la logique d'intervention du projet sont-elles appropriées et pertinentes par rapport à ses objectifs et aux résultats attendus, et dans le contexte du pays ? Dans quelle mesure le projet est-il adapté à promouvoir : (i) le développement et l'adoption de solutions politiques en matière de RFP dans le pays ? (ii) la mise en œuvre réussie des interventions de RFP sur le terrain dans le pays ? (iii) l'augmentation des investissements publics et privés dans la RFP et la gestion durable des terres ?</p> <p><i>Déplacé de Pertinence dans les TDR aux facteurs affectant la performance</i> Dans quelle mesure ce projet national est-il cohérent avec les autres projets nationaux de TRI ? Dans quelle mesure ce projet national est-il cohérent avec le Projet mondial ?</p> <p><i>(Exécution et gestion du projet)</i> Dans quelle mesure l'agence chargée de l'exécution a-t-elle réellement assumé son rôle et ses responsabilités dans la direction et gestion du projet ? Quels ont été les principaux défis en termes de direction et de gestion ? Comment les risques ont-ils été identifiés et gérés ? Quels changements s'avèrent nécessaires pour améliorer la réalisation du projet dans la deuxième moitié restante ?</p> <p><i>(Réalizations et défis)</i> Dans quelle mesure le projet a-t-il progressé vers la réalisation des résultats attendus dans chacune de ses composantes : (i) quels sont les premiers signes de changement dans le comportement des décideurs et des responsables politiques, du secteur privé et des autres partenaires concernés qui démontrent que le projet est en bonne voie pour atteindre les résultats escomptés ?</p> <p><i>(Gestion du financement et du co-financement)</i> Quels défis en matière de gestion du financement le projet a-t-il affrontés ? Dans quelle mesure le co-financement promis a-t-il été réalisé ? Des ressources complémentaires ont-elles été mobilisées auprès des co-financiers depuis la mise en œuvre ? Comment le manque de co-financement ou les financements complémentaires inattendus ont-ils affecté les résultats du projet ?</p> <p><i>(Supervision du projet, rôle sur la mise en œuvre)</i> Dans quelle mesure la FAO a-t-elle fourni une supervision et un soutien (technique, administratif, opérationnel) durant l'identification, la formulation, l'approbation, le démarrage et exécution du projet ?</p> <p><i>(Partenariats et implication des parties prenantes)</i> Dans quelle mesure les parties prenantes, comme les organisations gouvernementales, la société civile, les populations autochtones, les groupes défavorisés et vulnérables, les personnes porteuses de handicap et le secteur privé ont-ils été impliqués dans la formulation et la mise en œuvre du projet ? Quel a été l'effet de leur implication ou non implication dans les résultats du projet ?</p>
---	---

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	<p>Comme les différents groupes de parties prenantes considèrent-ils leur propre engagement dans le projet ? Quels sont les mécanismes qui expliquent leur engagement et comment peuvent-ils être améliorés ? Quelles sont les forces et les défis des partenariats du projet ? Le programme pour l'implication des parties prenantes a-t-il été suivi et documenté ? Toutes les parties prenantes ont-elles été mises à la connaissance du plan GES et du mécanisme pour signifier les griefs et les plaintes ?</p> <p>(Communication et gestion de la connaissance) Quelle efficacité le projet a-t-il eu quant à la communication et la promotion des messages et résultats principaux aux partenaires, aux parties prenantes et à un public général ? Comment peut-elle être améliorée ? Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, enseignements et expériences ? Dans quelle mesure les produits de communication et les activités sont-ils susceptibles de soutenir la durabilité et la mise à l'échelle des résultats du projet ?</p> <p>(Conception du S&E) Le système de S&E du projet est-il pratique et suffisant ? Comment l'implication des parties prenantes et l'évaluation de la dimension de genre ont-elles été prises en compte dans le système de S&E ? Quelles améliorations peuvent être apportées à cet égard ?</p> <p><i>Déplacé d'Efficacité dans les TdR aux facteurs affectant la performance (Pour les évaluations de programmes) (Cohérence)</i> Quelle est la cohérence du programme avec ses indicateurs et ses résultats escomptés/obtenus ? Quelle est la valeur ajoutée du regroupement de plusieurs interventions au sein d'un programme unique (en comparaison avec un niveau d'investissement similaire effectué dans des projets comparables) ?</p> <p>(Mise en œuvre du S&E) Le système de S&E fonctionne-t-il selon le plan de S&E? Les informations ont-elles été réunies de manière systématique, en utilisant des méthodologies appropriées ? Dans quelle mesure les informations générées par le système de S&E durant la mise en œuvre du projet ont-elles été utilisées pour garantir la durabilité ? Existe-t-il des cibles et indicateurs désagrégés par genre ? Comment le système de S&E peut-il être amélioré ?</p>
<p>6. Priorités transversales</p>	<p>(GES) Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière à assurer que le plan d'atténuation GES (s'il existe) soit suivi ?</p>
<p>7. Sexe (égalité des sexes et inclusion)</p>	<p>(Groupes selon le genre et groupes minoritaires, notamment les populations autochtones, défavorisées, vulnérables et les personnes porteuses de handicap) Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en considération lors de la conception et la mise en œuvre du projet ? Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre de manière à garantir la participation et des bénéfices équitables selon le genre ? Une analyse par genre a-t-elle été réalisée ?</p>
<p>8. Liens vers le projet Mondial de TRI</p>	<p><i>Déplacé de Pertinence dans les TDR aux facteurs affectant la performance</i> Qu'est-ce que le projet mondial pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, (y compris les synergies entre les projets nationaux du TRI) et qu'est-ce que le projet national pour l'enfant a apporté au projet mondial de TRI (GCP) ?</p> <p>Qu'est-ce que le projet global de TRI a apporté au projet national pour l'enfant, y compris les synergies entre les projets pour l'enfant ?</p>

Source : Directives MTR FEM/FAO (2020) et TdR.

1.3 Utilisateurs visés

37 Les principaux utilisateurs du présent rapport MTR sont :

- Le Représentant de la FAO dans la RCA, qui est le responsable du budget du projet TRI-RCA (Budget Holder) et son personnel au bureau de pays ;
- Le Secrétariat du FEM et l'Unité de coordination du FEM (GCU) du siège de la FAO à Rome (FAO-R), qui comprend l'agent de liaison pour le financement du FEM (FLO) et la coordinatrice de l'EMP ;
- Le Gouvernement de la RCA, notamment les membres du Comité de Pilotage du Projet (COPI), présidé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et comprenant des représentants de la FAO et du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) chargés de la mise en œuvre du TRI-CAR ;
- L'administrateur technique principal (LTO), le conseiller technique principal (CTA), ainsi que d'autres membres du personnel technique de la FAO au siège à Rome (FAO-R) et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, y compris les divisions techniques et l'équipe spéciale du projet de la FAO (PTF) ;
- D'autres partenaires de mise en œuvre du TRI, en particulier responsables du projet mondial pour les enfants (GCP) du TRI, qui comprend des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour fournir un soutien global à tous les projets du TRI, ainsi que la gestion des activités mondiales, telles que le suivi des neuf indicateurs de base du TRI pour appuyer les rapports au Secrétariat du FEM.

38 Les autres utilisateurs potentiels du rapport MTR sont, entre autres :

- Les acteurs locaux qui participent à la mise en œuvre du projet à STP, tels que les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes et associations communautaires et le secteur privé, en particulier liés au secteur forestier et à la production de PFNL ;
- Institutions de cofinancement, y compris les programmes et projets financés par le FEM opérant en RCA, les donateurs internationaux et les institutions financières, telles que l'UE (soutenant l'initiative FLEGT) le PNUD et les agences donatrices bilatérales soutenant la RFP en RCA.

1.4 Méthodologie de travail

39 L'équipe de l'EMP est composée de deux (2) consultants – un international, comme chef d'équipe (TL), et un consultant national chargé de soutenir le processus de MTR – ont été recrutés par la FAO pour réaliser l'EMP. Ils rendent compte à l'Unité de coordination FAO-FEM (GCU) à Rome et au responsable du budget (BH) pour le projet TRI-CAR, basé à FAO-RCA. En accord avec les TdR, l'EMP a adopté une approche consultative, en recherchant les opinions des parties prenantes et

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

en les partageant à différentes étapes du processus d'un examen externe. Différentes sources ont été utilisées pour vérifier les informations, et les preuves seront validées par triangulation. Les informations et les idées sont provenues principalement de trois sources clés :

1. Des documents existants – tant au niveau du projet que du programme, y compris les rapports de mise en œuvre du projet (PIR), les rapports du Programme TRI, les informations et les données collectées par le système de suivi et d'apprentissage de TRI et d'autres produits de connaissance pertinents développés par TRI jusqu'à présent (y compris ceux disponibles sur le site Internet de TRI);
2. Entretiens individuels avec des informateurs clés de la RCA et discussions des groupes focaux, des enquêtes sur les sites de culture des pépinières des arbres et des lieux de plantation et des entrevues en ligne et d'autres outils de collecte de données ;
3. Observations directes sur les sites d'activités et l'application de méthodes telles que l'analyse coûts-avantages (ACB) lorsqu'elles pourraient soutenir la triangulation de nos constatations. Pour son évaluation du renforcement des capacités et de l'intégration de la dimension de genre, l'EXMP a utilisé les cadres et les définitions adoptés dans la politique et les stratégies de la FAO.

40 La portée de la MTR a couvert le début de la mise en œuvre du projet du 02 janvier 2019 au 31 décembre 2022. Les principales tâches de l'équipe de l'EMP sont réalisées à travers de trois phases qui sont résumés comme suit :

Phase I de démarrage :

- Examiner la documentation de base pertinente mise à disposition de la FAO.
- Examiner et compléter la méthodologie de travail et contribuer à la préparation des outils de collecte de données, y compris les questionnaires, les listes de contrôle et les protocoles d'entretien, le cas échéant.
- Coordonner la préparation, la rédaction et la finalisation du rapport démarrage de l'EMP, y compris une matrice de MTR, une théorie du changement et un tableau des parties prenantes, et participer à la finalisation du programme de travail de l'équipe.

Phase II de terrain :

- Diriger et coordonner la collecte de données primaires par le biais des : (i) réunions virtuelles avec les fonctionnaires impliqués de la FAO au siège ou dans la Région Africaine ; (ii) entretiens individuels avec les partenaires FAO-RCA, financiers, gouvernement, ONG, organisations internationales, et personnes clés des communautés bénéficiaires, entre autres; (iii) Maire, Chef de villages, réunions de groupe (discussion de groupe focal) avec les communautés bénéficiaires dans les sites du projet à visiter (voir l'Annexe 4); (iv) visites de sites sur le terrain avec des membres de la communauté locale.
- Coordonner avec le consultant national de la collecte des données secondaires pertinentes par e-mail et des données primaires. Dans ce dernier, les réunions de groupe se sont concentrées sur : (i) des questions sélectives sous pertinence, efficacité, efficience, durabilité et genre dans la matrice des résultats, (ii) une évaluation sur le changement transformationnel et l'identification des leçons apprises/bonnes pratiques basée sur les questions de l'annexe

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

5. De cette manière, l'EMP a pu identifier les principales constatations, les conclusions et des recommandations dans ce rapport.

- Présenter les résultats préliminaires de l'EMP aux principales parties prenantes lors d'un débriefing à Bangui.

Phase III de synthèse

- Coordonner la participation et la contribution du consultant national.
- Diriger la préparation d'une première version du rapport de l'EMP conformément aux dernières directives pour les exercices d'EMP de la FAO-FEM (2019), présenté début mars 2023.
- Préparer une nouvelle version qui intègre tous les commentaires de FAO, l'UGP et COPIL, afin de présenter le rapport final (ce rapport).
- Formuler un rapport de synthèse de deux pages sur l'EMP.

- 41 La méthodologie de travail pendant la phase de terrain a été réalisée sur une approche semi-structurée qui guidé par la matrice d'examen fournie à l'annexe 3. Cela a également aidé l'équipe de l'EMP d'identifier d'autres pistes de recherche importantes. Dans tous les entretiens, des questions pertinentes et ciblées par rapport aux objectifs de l'évaluation en tenant aussi compte de la durée ont été posées aux parties prenantes définis dans l'analyse des parties prenantes à l'annexe 2, afin d'optimiser le processus d'entretien et d'éviter la fatigue des personnes interrogées. Pour soutenir l'analyse du changement transformationnel en plus de l'examen des progrès quantitatifs et des résultats au 31/12/2022, l'équipe de l'EMP a également posé les questions fournies à l'annexe 5.
- 42 Le processus d'entretien a pris d'abord le soin d'obtenir le consentement éclairé du participant et ensuite a respecté les règles de l'UNEG concernant l'information de toutes les personnes interrogées sur la nature indépendante de la revue à mi-parcours et le respect de leur anonymat dans tous les rapports. Enfin, tous les efforts ont été faits pour inclure le concept genre parmi les parties prenantes, les critères d'âge (adultes et jeunes, surtout les jeunes qui ont participé à la promotion des clubs Dimitra par la FAO) et toutes les couches sociales en particulier les représentants des peuples autochtones qui bénéficient des activités du projet. Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes interrogées était de 29 % du nombre total de personnes interrogées, tandis que les jeunes représentaient 19 % du nombre total de personnes interrogées et les hommes adultes 52 % dans les trois (3) sites de projet visités (voir également l'annexe 4).
- 43 Au cours des visites de sites, des preuves photographiques ont été prises directement par l'équipe MTR ou recueillies auprès du personnel du projet pour appuyer la triangulation des principales conclusions de ce rapport. De plus, un questionnaire en ligne a été envoyé à une sélection de parties prenantes qui n'ont pas pu être interrogées indépendamment.

1.5 Limitations

- 44 Les principales limitations à la MTR ont été : (i) les règles de la FAO et du gouvernement interdisant les déplacements vers les sites du projet à Berbérati et la société forestière privée SEFCA à Mambéré en raison de la présence de bandits ; (ii) l'absence du coordinateur international de

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

l'UGP (actuellement en cours de recrutement) ; (iii) le manque de points focaux clairs travaillant dans les ministères clés, en particulier dans les ministères chargés de l'agriculture, des mines et de l'aménagement du territoire ; (iv) le mauvais état du réseau routier national entre M'Baïki et Bayanga a entraîné la perte de deux journées de travail pour parcourir ce tronçon entre ces deux (2) villes entre ces deux villes ; (v) un manque de ressources et de temps pour mener des enquêtes plus approfondies avant ou pendant les visites sur le terrain.

2 Historique et contexte du projet

2.1 Historique du projet

- 45 La République centrafricaine (RCA) a une population de plus 5.4 millions d'habitants inégalement répartie sur le territoire géographique, dont environ 57% vivant dans les zones rurales et une densité de autour de 9 habitants par km² (Banque mondiale, 2021). C'est une population jeune car plus de la moitié de personne a moins de 18 ans. La RCA est divisée en sept régions, 16 préfectures, 71 sous-préfectures, 175 Communes et environ 10 000 villages (Banque mondiale, 2017). Elle est composée de 68 ethnies.
- 46 La RCA est un pays enclavé situé au cœur de l'Afrique. Elle a obtenu son indépendance de la France le 13 août 1960, mais a expérimenté beaucoup d'instabilité politique qui n'a pas été aidée car le pays a souffert de la persistance de nombreux conflits. La crise militaro-politique du 23 mars 2013 déclenchée par le groupe Seleka restera graver dans l'histoire de tous les conflits depuis l'indépendance de par sa dimension, ses pertes matérielles et financières et ses effets dévastateurs sur l'économie du pays. Le pays a atteint le niveau du taux de croissance économique le plus bas (-37,5%). Cette crise s'est érigée en conflit confessionnel opposant les milices musulmans (Seleka) et les milices Chrétiens (Anti-Balaka) qui a conduit au coup d'état. Le coup d'état a provoqué une contre-attaque par de milices chrétiennes 'Anti-balaka' (Invincibles) en décembre 2013 qui a soldé avec des horribles pertes humaines. Malgré la mise en place d'une force de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (MINUSCA) a la RCA en 2014, l'optimisme après l'élection du président Faustin Archange Touadera en 2016, et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-RCA), signé en février 2019 avec 14 groupes armés, le pays reste divisé et les attaques entre les deux camps se poursuivent.
- 47 Par conséquence, le taux de croissance économique est instable et non soutenu car une récession a été constatée en 2018, une faible accélération en 2020 et une stagnation en 2021 et 2022. La RCA est connu par l'instabilité cyclique des institutions nationales et reste l'un des pays les plus pauvres de la planète. Selon la Banque Mondiale, il se classe comme 188ème sur 189 sur l'indice de développement humain (IDH) et il est estimé qu'environ 71% de la population vivait en dessous du seuil international de pauvreté en 2021. À l'opposé, RCA est un pays riche en termes de ressources naturelles et de biodiversité et, donc, a un grand potentiel naturel représenté par 15 millions d'hectares (Mha) de terres arables qui convient à l'agriculture, et près de 16 Mha de pâturages et des espaces adaptés aux activités d'élevage. La RCA a d'énormes ressources en eau, à travers un réseau hydrographique dense, composé du bassin de l'Oubangui qui alimente le

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

bassin du Congo et le bassin du Chari qui alimente le bassin du Lac Tchad ainsi que divers types de forêts allant de la forêt dense humide au sud à la savane au nord-est.

- 48 La couverture forestière en RCA comme pourcentage de la superficie totale territoire du pays est estimée à 35,8% en 2020 (FAO), tandis que les terres agricoles sont estimées à 8,2% la même année (FAO). Les forêts denses humides qui se trouvent dans le Sud-Ouest et Sud-Est se sont reconnus par leur riche biodiversité (même s'il manque d'études sur la biodiversité) sont de plus en plus menacées par les problèmes de l'agriculture sur brûlis, combiné à une croissance démographique de 2,8 % par an (Banque mondiale). Cela a conduit à une augmentation des paysages forestiers dégradés et la perte de biodiversité qui est de plus en plus exacerbée par le changement climatique.
- 49 Le Plan stratégique quinquennal de développement dénommé «le Relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) » de 2017-2021, se repose sur trois piliers: (i) Des réformes essentielles pour promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation; (ii) Réformes pour fournir des services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement; et (iii) Mesures visant à faciliter l'amélioration rapide de l'environnement des affaires et à améliorer la gestion des ressources naturelles, y compris les minerais et le bois. Le RCPCA qui est arrivé à terme en 2021 a connu une prolongation sur 2 années par le Gouvernement centrafricain. C'est sous ce troisième pilier que le Programme de l'Initiative pour la restauration (TRI), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pourrait justifier l'identification du projet, 'Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine,' ci-après dénommé le 'Projet TRI-RCA', en 2017.

2.2 Description et objectifs du Programme de restauration (TRI)

- 50 Le Programme TRI a été élaboré pour contribuer de manière significative à la restauration du fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration des moyens de subsistance par la restauration des paysages dégradés et déboisés prioritaires dans 10 pays asiatiques et africains, dont la RCA fait partie. Il est soutenu par trois agences d'exécution du FEM : l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), qui est l'agence chef de file du FEM pour TRI, ainsi que la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).
- 51 TRI aide les pays cibles à concrétiser leurs engagements dans le cadre du Défi Bonn 2030 (Bonn Challenge 2030) dont l'objectif est la restauration de 150 millions d'ha dans le monde d'ici 2030. Au niveau régional africain, le Défi Bonn 2030 est soutenu par l'initiative de restauration des forêts et paysages forestiers en Afrique (AFR-100), où l'objectif est de restaurer 100 millions d'hectares de terres avant 2030.⁶ Il y a actuellement, 11 projets nationaux dans les 10 pays cibles, plus un projet d'apprentissage, de financement et de partenariat à l'échelle mondiale (Projet TRI-mondial) qui assure la coordination du programme et le soutien technique, et qui apporte une aide à la saisie et à la diffusion des connaissances sur la restauration des forêts et des paysages (RFP) auprès des partenaires du TRI et de la communauté de la restauration au sens large. Le Projet TRI-mondial fournit également un soutien en matière de suivi pour l'ensemble des projets TRI et identifie les

⁶ L'engagement de restauration de RCA dans le cadre de l'AFRI-100 est de 3,5 millions d'hectares avant 2030.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

opportunités pour établir des synergies entre les 11 projets nationaux (surtout l'apprentissage Sud-Sud) et à fournir un plus large éventail d'outils et de ressources aux projets nationaux pour réaliser des économies et obtenir un résultat plus important qu'une approche projet par projet.

- 52 Parmi les autres éléments institutionnels et parties prenantes clés de TRI, il y a: (i) un Comité consultatif du Programme TRI externe (CCP), composé de représentants des pays bénéficiaires de projets TRI et d'experts et partenaires externes pertinents; (ii) des partenaires du secteur privé participant aux activités dans les pays TRI; et (iii) des partenaires et initiatives externes pour la restauration, en particulier le Défi de Bonn, AFR-100 et Le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (PMRPF, ou en anglais le GPFLR), qui est également dirigé par l'UICN.
- 53 **L'objectif global de TRI** est de '*contribuer à la restauration et à la sauvegarde des paysages cruciaux qui fournissent des bénéfices environnementaux mondiaux et améliorent le développement économique et les moyens de subsistance en les rendant plus résilients, en soutien au Défi de Bonn*'. **L'objectif environnemental de TRI** est : '*La conservation de la biodiversité, la protection du climat et d'autres services écosystémiques par le biais de la restauration de paysages cruciaux dans les pays TRI, associée à la gestion durable des terres (GDT)*, tandis que **l'objectif de développement de TRI** est: *La réduction de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration du bien-être humain et des moyens de subsistance dans les pays TRI par le biais de la restauration des paysages cruciaux, associée à la GDT*'.

2.3 Description du projet TRI-RCA

- 54 Un résumé des informations de base sur le projet TRI-RCA est fourni dans l'encadré 2.

Cadre 2 : Informations de base du projet TRI-RCA

- | |
|---|
| A. Code du projet FEM : 9514 |
| B. Code du projet FAO : GCP/RCA/002/GFF |
| C. Pays : République Centrafricaine |
| D. Partenaire de l'exécution du projet : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) |
| E. Agence responsable pour l'implémentation : FAO |
| F. Domaines d'intervention du FEM : BD-4 Programme 9 : Dégradation des terres : LD-2 Programme 3; LD-3 Programme 4 Gestion durable des forêts ; SFM-3 Programmes 7 & et; SFM-4 Programmes 9 & 10 |
| G. Objectifs stratégiques du FAO : OS2 (Augmenter et améliorer la fourniture de biens et de services écologiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche de manière durable) |
| H. Durée du projet : 5 ans |
| I. Montant de la subvention du FEM (USD) : 5,961,638 USD |
| J. Montant total du cofinancement (selon le Document du projet) : 10,400,000 USD Y compris les contributions du MEDD : 4.00 million USD (AFD/FFEM); MEDD: 1.00 million USD (CAFI); Bank mondiale: 4.80 million USD; FAO: 0.60 million USD. |
| K. Date de l'agrément du Directeur général du FEM : 13 février, 2018 |
| L. Début de la mise en œuvre du projet (EOD) : 01 janvier 2019. |
| M. Date de fin de mise en œuvre du projet proposée (NTE) : 31 décembre 2023 |
| N. Localisation géographique : cinq sites pilotes dans le Sud-Ouest du pays |

- O. **Objectif général du projet TRI** : contribuer à la restauration et au maintien des paysages critiques, fournir des avantages environnementaux mondiaux et un développement économique plus résilient et les moyens de subsistance en appui au Défi de Bonn.
- P. **Objectifs spécifiques du projet en RCA** : (i) les services environnementaux (fertilité des sols, biodiversité et agro biodiversité, captage d'eau, la séquestration du carbone, etc.) seront améliorés dans les zones encore dégradées et, (ii) les mêmes services environnementaux seront préservés sur les «fronts pionniers» (par exemple, là où les populations locales auraient pratiqué des cultures et / ou l'exploitation forestière et minières non durables et / ou de la chasse), en fournissant des moyens de subsistance alternatifs, capables de générer des emplois, des revenus et produits alimentaires, tout en préservant les écosystèmes.

- 55 **Objectif général du Projet TRI-RCA** est de, '*contribuer à la restauration et au maintien des paysages critiques, fournir des avantages environnementaux mondiaux et un développement économique plus résilient et les moyens de subsistance en appui au Défi de Bonn*'. Son **objectif environnemental** est, '*les services environnementaux (fertilité des sols, biodiversité et agro biodiversité, captage d'eau, la séquestration du carbone, etc.) seront améliorés dans les zones encore dégradées,*' et son **objectif de développement** est, '*les mêmes services environnementaux seront préservés sur les «fronts pionniers» (par exemple, là où les populations locales auraient pratiqué des cultures et/ou l'exploitation forestière et minières non durables et/ou de la chasse), en fournissant des moyens de subsistance alternatifs, capables de générer des emplois, des revenus et produits alimentaires, tout en préservant les écosystèmes*'.
- 56 Pour atteindre ces objectifs, le Document du Projet TRI-RCA (Prodoc) établit quatre (4) grandes composantes d'action, qui sont communes à tous les projets nationaux de TRI afin de faciliter la comparabilité entre pays. Ceux-ci sont décrits ci-dessous avec les principaux effets attendus (résultats) après la réalisation des actions et extraits prévus :
- **Composante 1 : Élaboration et intégration des politiques.** Le résultat attendu est de l'amélioration des politiques et mesures nationales, en termes d'aménagement du territoire (élaboration d'un schéma pilote d'aménagement du Sud-Ouest), d'énergie (amélioration du plan d'approvisionnement en bois énergie de Bangui), de foresterie (projet de politique forestière), et biodiversité (mise à niveau du plan d'action national sur la biodiversité).
 - **Composante 2 : Mise en œuvre des programmes de restauration et des initiatives complémentaires [dans cinq sites pilotes dans le Sud-Ouest, ciblant des terres abandonnées considérées improductives].** Le résultat attendu est la restauration de 3,200 ha de terres communautaires abandonnées en utilisant des pratiques d'agroforesterie et d'agroécologie, dont au moins 1,250 ha sont restaurés grâce à un partenariat public-privé innovant entre l'Etat, une société d'exploitation forestière (SEFCA), et où les populations locales bénéficient d'activités génératrices de revenus complémentaires (AGR).
 - **Composante 3 : Institutions, Finance et Passage à l'échelle.** Les capacités de principales parties prenantes et des communautés locaux dans les cinq sites pilotes⁷, sont fournies en termes de restauration des forêts et paysages forestiers (RFP), d'agroécologie, d'AGR, pour les fonctionnaires des Ministères en charge de l'environnement, des forêts et de

⁷ Les cinq sites pilotes sont : 1) Bangui/Bimbo, 2) Berbérati, 3) M'baïki; 4) Mambéré; et 5) Bayanga.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

l'agriculture d'une part, et les populations locales ciblées dans les cinq sites pilotes d'autre part. Ceci comprend un soutien spécifique aux centres de recherche centrafricains en charge de l'agriculture et de la foresterie en ce qui concerne la production efficace des semences, des plantes améliorées pour la RFP et les pratiques agroécologiques adaptées au contexte centrafricain.

- **Composante 4 : Connaissances, partenariats, suivi et évaluation.** L'élaboration de produits de connaissance sur la RFP, surtout un guide technique de bonnes pratiques en matière de RFP, un agenda officiel rassemblant les décideurs politiques et les praticiens, et l'élaboration et la diffusion de documents de formation sur la RFP. La participation des parties prenantes locales aux événements internationaux sur la RFP et les réalisations des études visant à accroître le financement privé et/ou public de la RFP en RCA

56 Le budget total du projet TRI-CAR s'élève à 16 361 638 USD, dont le **FEM contribuera 5 961 638 USD**, tandis que le cofinance fournira un total de 10 400 000 USD en espèces et en nature reparti comme suit : (i) 4 000 000 USD du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MEDD) à travers le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) géré par l'Agence française de développement (AFD); (ii) 1 000 000 USD du MED à travers l'Initiative forestière d'Afrique centrale (CAFI); (iii) 4 800 000 USD de la Banque mondiale; (iv) 600 000 USD de FAO.

57 Les cinq paysages cibles du projet TRI-RCA se trouvent dans la région du Sud-Ouest de la RCA. Ces sites subissent les pressions combinées d'extraction de bois non planifiée pour l'énergie, des cultures vivrières, d'extraction illégale d'arbres pour les produits forestiers ligneux, de la production de produits forestiers non-ligneux (y compris la viande de brousse), et la fréquence des grands feux de brousse. Les cinq sites du projet TRI-RCA sélectionnés dans le Prodoc sont :

- **Zone périurbaine de Pissa** (29,000 habitants) : les villages cibles sont Pissa 2 et Bogombé (2,562 habitants⁸) et la superficie potentielle à restaurer dans le Prodoc est estimée à 1 130 ha.
- **Zone périurbaine de M'baïki** – (29 000 habitants): la superficie potentielle à restaurer dans le Prodoc est estimée à 184 ha.
- **Zone rurale de Mona Sao/Bayanga** (12 000 habitants): la zone potentielle à restaurer dans le Prodoc est estimée à 100 ha où l'objectif principal est de créer une zone tampon pour protéger des Parcs Nationaux Dzanga-Sangha et Dzanga-Ndoki (174 240 ha) qui sont des habitats importants pour des animaux les plus prisés de RCA, notamment les gorilles, les éléphants de forêt et les buffles rouges, ainsi que pour les peuples autochtones, tels que comme les BaAka (gens de la forêt)⁹ et les Sangha-Sangha (gens de la rivière).
- **Zone périurbaine de Berbérati** (96 000 habitants): la superficie potentielle à restaurer dans le Prodoc est estimée à 554 ha.
- **La Série de Reboisement du PEA 174 de SEFCA** (45 km au nord de Mambéré) : la SEFCA a retiré son intérêt à participer au projet TRI-RCA après que le gouvernement a confirmé

⁸ L'Unité de Gestion du Projet TRI-RCA.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

qu'il n'y aurait pas d'allègements fiscaux pour soutenir le reboisement de 253 ha prévus dans le Prodoc.

58 La localisation géographique des sites du Projet TRI-CAR où il est actuellement en cours d'exécution est fournie dans les figures 1 à 5 comme suit :

Figure 1 : Location des site pilotes du projet (2019)

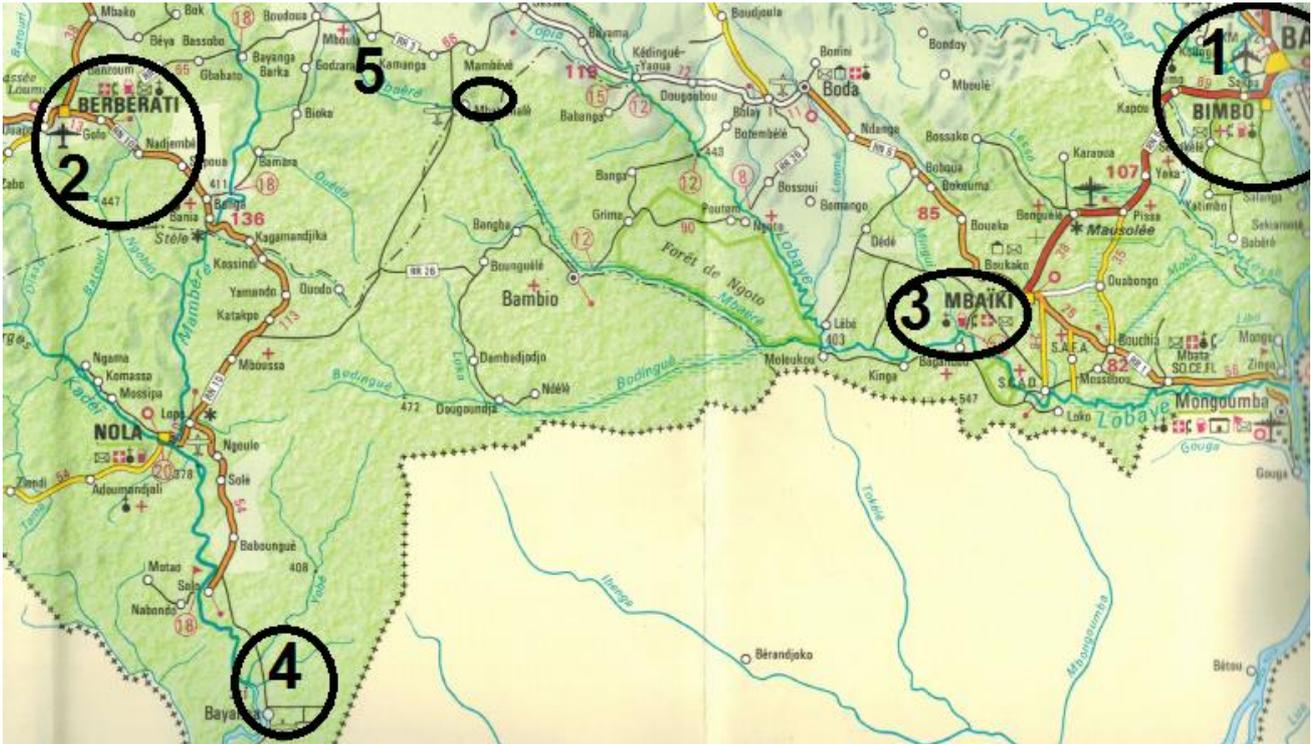


Figure 2 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de Pissa

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

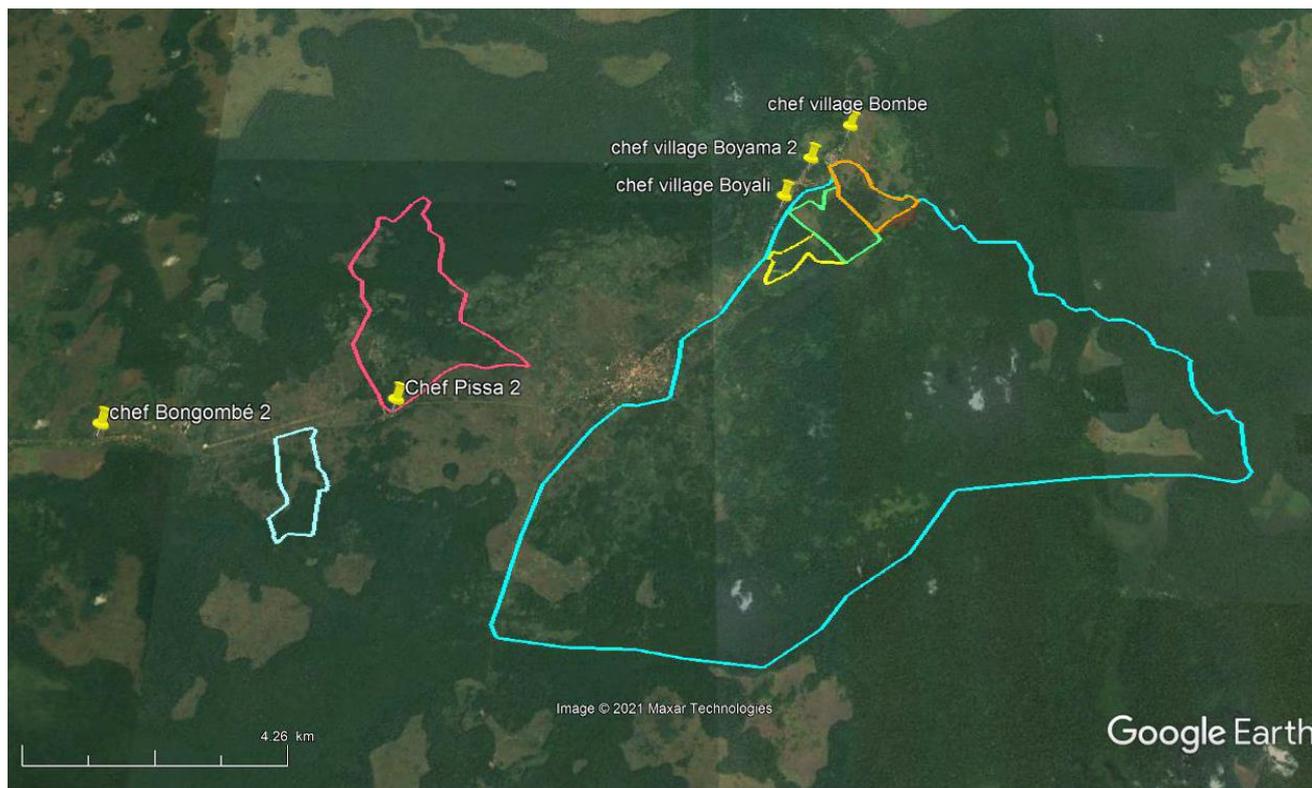
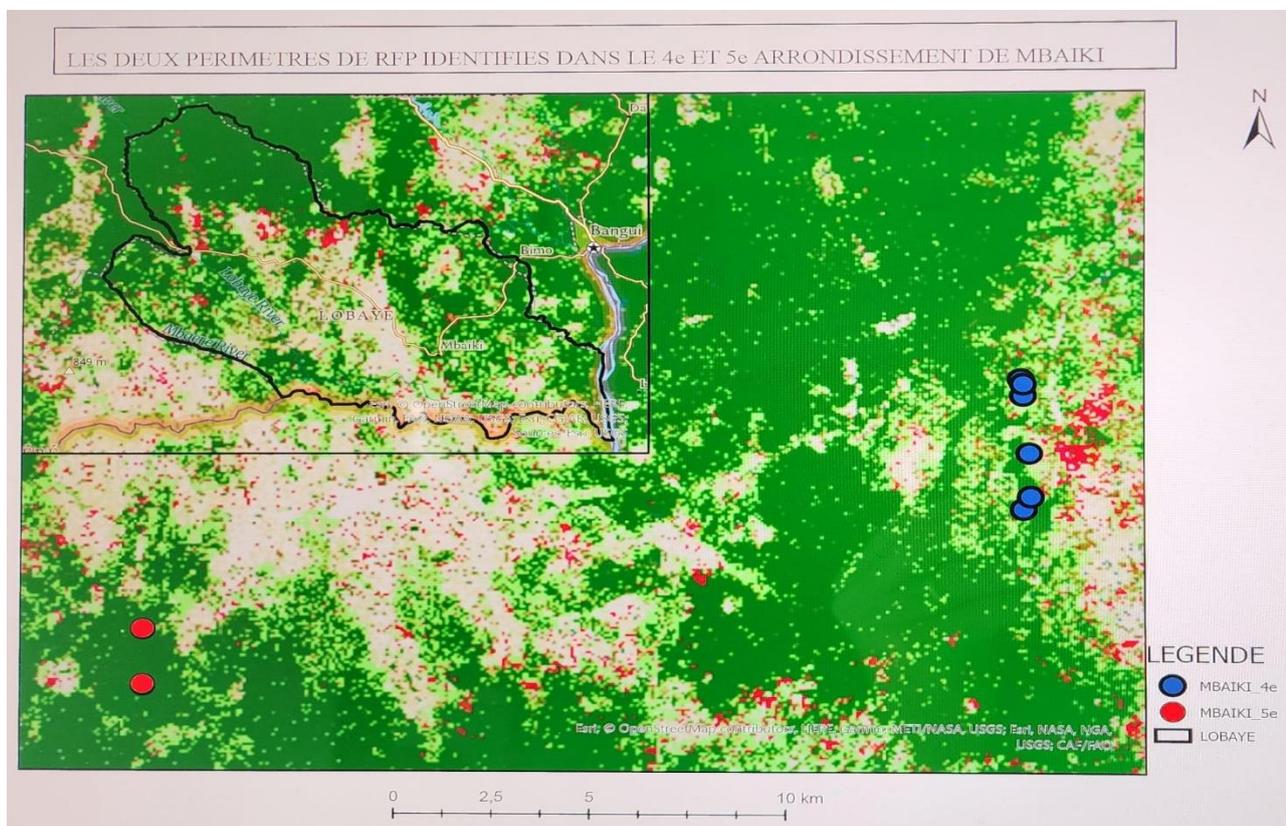
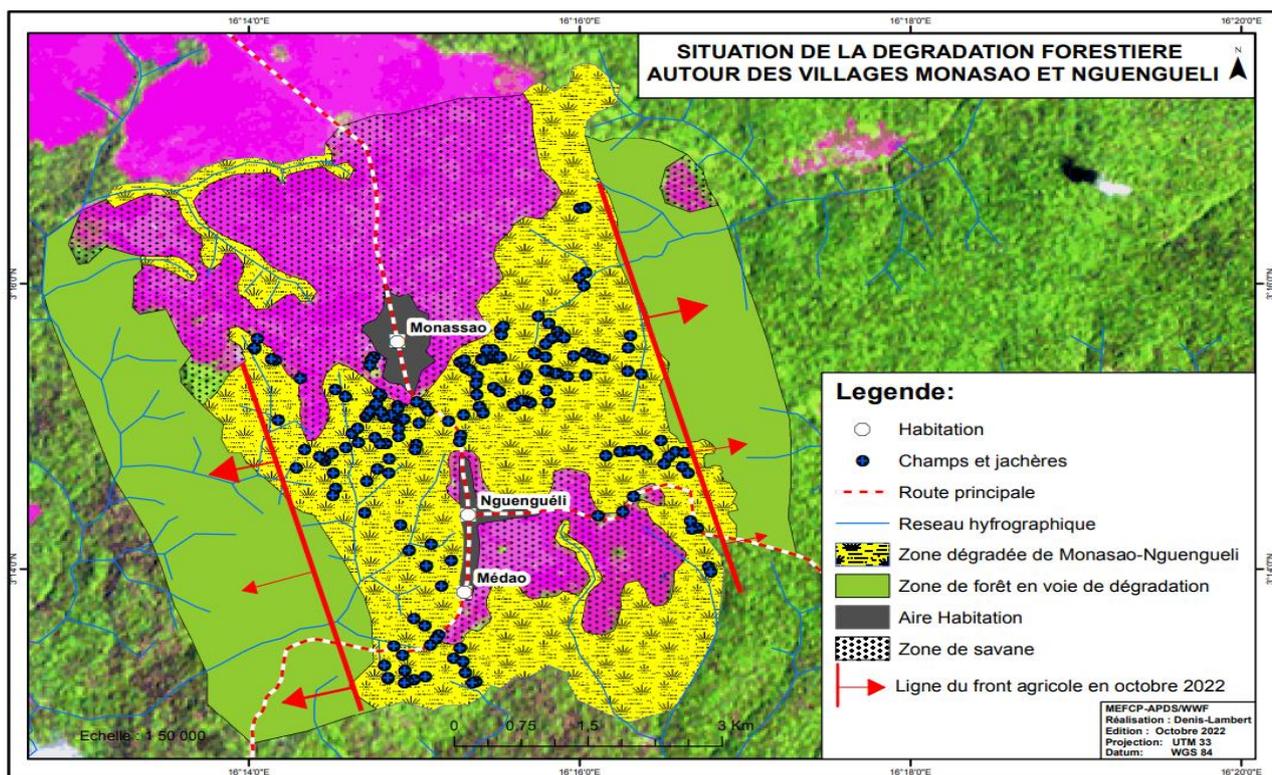


Figure 3 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de M'baiki (2022)



EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Figure 4 : Site pilote du projet dans la sous-préfecture de Bayanga



Source des figures 1-4 : UGP/WWF (Fév. 2023) ; Note : il n'y a pas de carte disponible pour le site de Berbérati.

3. La théorie de changement

- 59 La théorie du changement (TdC) du TRI dans l'annexe 1a a été produite pour démontrer comment le programme TRI dans son ensemble pourrait aider des pays spécifiques à obtenir les meilleurs résultats possibles. À la suite des évaluations d'autres projets TRI nationaux (en Pakistan, à Sao Tomé-et-Principe et au Kenya), les principales observations de l'actuel examen mi-parcours (EMP) restent les mêmes. Premièrement, les résultats immédiats se concentrent sur le développement des capacités et la sensibilisation à la RFP et la gestion durable des forêts (GDF), ainsi que l'amélioration du cadre politique pour l'application de la RFP et la mise en œuvre de pratiques innovantes de la RFP. Cependant, on peut argumenter que le résultat (l'effet) devrait être axé plutôt sur la mesure dans laquelle ces actions contribuent au changement transformationnel au niveau politique, dans le secteur privé et dans les communautés locales vis-à-vis la gestion des paysages et son écosystème. Ceci est rendu plus difficile par le fait que la TdC ne fait pas référence aux objectifs globaux du RFP de TRI (nombre d'hectares), la quantité estimée de séquestration de carbone que cela permettrait d'atteindre, ou au nombre de bénéficiaires finaux qu'elle vise à soutenir dans tous les sites de démonstration.
- 60 Deuxièmement, la TdC pourrait démontrer plus clairement les liens de causalité entre les intrants, les extrants, les résultats immédiats et finaux pour atteindre l'impact souhaité du TRI ; c'est-à-dire la mise à l'échelle d'un développement rural qui est à la fois durable et résilient. A cet égard, la TdC ne mentionne pas les principaux risques qui peuvent empêcher le changement transformationnel qui ont été identifiés pour justifier la sélection des quatre principales composantes des projets TRI. De plus, chaque projet national est tenu d'évaluer les risques dans le Prodoc et l'approbation du projet est conditionnel de l'application de la Check-list Environnementale et Sociale (ESS). Par exemple, la croissance démographique, le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles ont tous contribué à une augmentation de la vulnérabilité de la population rurale ciblée (surtout les femmes et les jeunes âgés de 15 à 25 ans), et qui est une cause majeure de forte migration, spécialement des jeunes hommes.
- 61 Troisièmement, la TdC est forte sur la promotion du cadre politique national et sous-national des projets TRI avec les secteurs de l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs d'utilisation des terres, mais moins avec d'autres secteurs. En effet, la coordination et la coopération intersectorielles sont importantes pour résoudre les conflits politiques et juridiques des secteurs comme les industries d'extraction, qui ont leurs propres mandats dans les paysages forestiers et qui rendent la réalisation des changements positifs sur la protection et la gestion des ressources naturels, ou l'adaptation au changement climatique plus difficiles à atteindre.
- 62 En tenant compte des observations ci-dessus, l'équipe de l'examen mi-parcours (EMP) a procédé à la construction de la TdC pour le projet TRI-CAR (voir annexe 1c). Cela a été produit dans un format similaire à ceux appliqués dans les rapports initiaux des EMP réalisées pour les projets TRI au Pakistan, Sao Tomé et Principe (STP) et Kenya. Le processus de construction de la TdC se conforme aux directives de la FAO et du FEM pour les EMP. C'est-à-dire, commencer par impact

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

souhaité (en accord avec les objectifs environnementaux et de développement de TRI) travailler à l'envers jusqu'aux intrants. Les hypothèses, les risques et les priorités transversales traversent l'ensemble du processus de la TdC. L'accent a été mis sur les résultats vis-à-vis les objectifs nationaux et internationaux, surtout du FEM, du Défi de Bonn, des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris (AdP) - Cotisations déterminées au niveau national (NDC), dans la mesure du possible.

- 63 En plus, les hypothèses mettent beaucoup plus l'accent que dans le Prodoc sur l'application d'une gestion efficace des risques à toutes les étapes du TdC. L'équipe EMP a identifié un certain nombre de risques moyens à élevés qui doivent être pris en compte, parce que la RCA continue de faire face à un certain nombre de défis politiques, sécuritaires, de pauvreté, de changement climatique, etc., ainsi qu'il y ait d'intérêts spécifiques des peuples autochtones qui pourraient avoir un impact direct sur la mise en œuvre du projet. Le TdC fourni en Annexe 9 a fait l'objet d'un examen par les principales parties prenantes lors de la visite de terrain.

4 Principaux résultats des questions à mi-parcours

4.1 Pertinence

Question 1 : Les résultats du projet sont-ils conformes aux priorités nationales actuelles, aux domaines d'intervention/stratégies des programmes opérationnels du FEM, au cadre de programmation par pays de la FAO et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés ?

Constatation 1 : Les résultats du projet restent conformes aux priorités nationales et aux engagements envers l'AFRI-100/Bonn Challenge 2030, mais sont trop axés sur le secteur pour démontrer la pertinence stratégique plus large de la RFP dans le contexte de la politique nationale, établie dans le RCPCA, et du contexte local, où l'équipe de l'EMP a identifié beaucoup de connaissances sur les produits forestiers et l'application des pratiques indigènes d'agroforesterie.

Constatation 2 : Les résultats du projet continuent de s'aligner pleinement sur les domaines prioritaires du FEM-6 et FAO, à l'exception du Programme 9 du GDF-4 où l'engagement du secteur privé à soutenir le développement des PFNL et des AGR en générale fait défaut.

4.1.1 Pertinence stratégique des objectifs du projet et des résultats attendus (composantes 1 à 4)

- 64 La pertinence stratégique de la RFP en RCA a été jugée modérément satisfaisante. Au niveau international, la pertinence stratégique du Projet TRI-RCA de restaurer et mettre sous gestion améliorée un total de 3 221 ha de forêts et paysages dégradés représente une contribution directe de l'engagement du gouvernement de la RCA de restaurer un total de 3,5 millions d'hectares d'ici 2030, en conformément aux promesses officielles au Défi de Bonn 2030 et du AFRI-100. Les activités de restauration du projet aussi générera d'importants bénéfices environnementales qui

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

appuient pleinement les efforts internationaux de conservation de la biodiversité forestière, en particulier: (i) la Convention pour la Diversité Biologique (CBD); (ii) des espèces menacées (CITES); (iii) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto qui ont facilité des initiatives internationales telles que l'Accord de Paris dédiée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plus précisément, le programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) soutient pleinement les engagements de la RCA à réduire les émissions selon ses contributions nationales déterminées (CND). En conséquence, le projet est conforme aux efforts internationaux visant à générer les bénéfices environnementaux globaux (BGE).

- 65 Au niveau national, le RFP répond pleinement à l'engagement national primordial du pays à assurer la paix, la stabilité, la sécurité et le développement durable par le biais de son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA), pour la période 2017 pour la période 2017 à fin 2023¹⁰. Plus précisément, l'équipe MTR a constaté qu'il existe un consensus considérable. Parmi les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales interrogées, que la RFP a le potentiel d'atteindre deux objectifs principaux dans le RCPCA. Premièrement, le RFP soutient pleinement son deuxième pilier d'action dédié à l'élaboration d'un nouveau contrat social entre l'État et la population dans lequel la recapitalisation des petits agriculteurs et éleveurs est un thème central. De plus, l'équipe EMP a constaté que cette approche est également essentielle pour (i) réduire les conflits liés à la diminution des ressources naturelles et (ii) appliquer des solutions basées sur la nature qui renforcent la résilience des communautés locales aux effets de la variabilité et du changement climatiques.
- 66 Deuxièmement, la RFP soutient le troisième pilier d'action du RCPCA qui se base sur la relance économique qui comprend la transition de l'agriculture de subsistance vers des systèmes de production davantage liés à l'alimentation (comprenant des dispositions pour que les approches agroécologiques soient cartographiées). À cet égard, l'équipe d'EMP a constaté que la RFP offre une opportunité unique de recapitaliser le capital humain, social, environnemental et économique des communautés rurales tout à la fois. C'est particulièrement le cas là où les communautés rurales conservent encore une forte connaissance de la biodiversité forestière pour soutenir leur souveraineté et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que soutenir leur développement économique par la vente de produits forestiers non ligneux (PFNL).
- 67 En outre, la Constitution de la RCA (Loi No. 04.392, 2004), garantit la rigueur et la transparence la gestion de l'environnement comme condition sine qua non d'un développement durable. Au sein de la cadre constitutionnelle sur l'environnement, l'opportunité est donnée aux collectivités locales et à tous les citoyens protéger le patrimoine de la nation.
- 68 Au niveau sectoriel, le projet TRI-CAR répond aux besoins de certains secteurs clés qui ont pour mandat d'opérer dans les paysages forestiers. Actuellement, le Comité de Pilotage du Projet comprend des représentants du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

¹⁰ Le RCPCA était initialement prévu pour la période 2017-2021, mais prolongé jusqu'à fin 2023.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

(MEDD), du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) et du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADD). Cependant, l'équipe EMP a interrogé un grand nombre de secteurs pour déterminer dans quelle mesure leurs politiques, plans, lois et réglementations existants ont également un mandat d'opérer directement dans les paysages forestiers et qui, donc, pourraient également souhaiter adopter les avantages de la RFP et de l'appliquer d'une manière plus coordonnée au niveau intersectorielle. La principale conclusion est que tous les secteurs interrogés ont tous convenu qu'une approche intersectorielle coordonnée de la RFP est faisable par ce qu'ils disposent d'un cadre politique, juridique et réglementaire qui pourrait être renforcé pour faciliter l'adoption d'une approche nationale de la RFP.

69 Après des entretiens avec des responsables des secteurs mentionnés ci-dessous, l'équipe de l'EMP a constaté un haut niveau de consensus sur le fait que la RFP pourrait être intégrée dans leurs politiques, stratégies et plans sectoriels en tant que priorité nationale pour protéger les ressources naturelles, développer l'économie locale afin de réduire la pauvreté rurale et renforcer la résilience au changement climatique (et que cela pourrait être soutenu par des réformes juridiques à moyen et à long terme). Cela a été triangulé en recoupant le cadre politique et juridique suivant et en identifiant les dispositions où il est possible d'intégrer la RFP :

a) Environnement et développement durable (y compris changement climatique) :

- Le Code de l'environnement (Loi No. 07.018, 2007) qui est composée de 5 titres qui comprend, titre II sur la gestion de l'environnement (eaux, sol, sous-sol, la gestion de la biodiversité, les substances et produits chimiques dangereux, des nuisances sonores et lumineuses), titre III sur la protection du patrimoine environnemental, et titre IV sur la répression des infractions.
- La Code de protection de la faune sauvage et des Aires Protégées (Loi No. 20.026, 2020) qui fixe les principes fondamentaux et les conditions générales de conservation, de gestion, de valorisation et de développement de la faune sauvage et de son habitat. Il est important de mentionner qu'il y a aussi un Plan pour la protection des faunes sauvages et des Aires Protèges.
- La Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (2000-2015), axés sur la gestion durable de la biodiversité et de l'agro-biodiversité, ainsi que sur la garantie d'un partage juste et équitable des avantages découlant de la biodiversité.
- La Code de gestion de la faune et des aires protégées (Loi No. 20.026, 2020), qui comprend le titre II sur la protection de la faune Sauvage et le titre III sur la valorisation de la faune sauvage.
- La Stratégie Nationale de Développement Durable et de l'Environnement (2021-2030).
- Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et de la désertification (2007).
- Les Contributions nationales déterminées (CND) qui affirme que, selon le scénario tendanciel, une évolution des émissions de gaz à effet de serre de 10 040 GgeCO₂ en 2010

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

à 14 141 GgeqCO₂ en 2025 et 17 644 GgeqCO₂ en 2030. La capacité de séquestration sur les mêmes horizons est respectivement de 730 714 GgCO₂ et 733 607 GgCO₂.

- Le Plan National Initial d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine (2019), dont l'objectif à moyen et long terme est d'améliorer la résilience du pays, en particulier dans les secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures, aux effets néfastes des changements climatiques.
- L'arrêté No. 04/MEEDD/DIRCAB (2014) fixe les procédures pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) où son article 4 précise les types d'impact existantes en RCA tandis que L'arrêté No. C5/MEEDD/DIRCAB (2014) fixe les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'une étude d'impact environnemental et social en RCA.

b) L'aménagement du territoire :

- La Code domanial et foncier (Loi No. 139.60, 1960), qui comprend 12 titres, dont le titre V met l'accent sur le régime des terres et des forêts qui ne font pas l'objet d'un titre de propriété, et le titre IX sur le régime forestier.
- La politique nationale de l'aménagement du territoire (Loi No. 09.003, 2009) qui comprend sept chapitres, dont le chapitre VI donne des orientations sur des collectivités territoriales décentralisées et du développement local.
- L'organisation et fonctionnement des collectivités territoriales (Loi No. 20.008, 2020), qui facilite le dialogue sur la promotion de la RFP et le développement des forêts communautaires (en tant que catégorie d'utilisation des terres).
- L'Arrêté portant approbation des normes nationales d'élaboration des plans de l'aménagement du territoire qui fixe les modalités d'élaboration des Plans d'Aménagement des Permis d'Exploitation et d'Aménagement, lesquelles sont formulées dans le document des Normes Nationales d'élaboration des Plans d'Aménagement.
- Le Plan national d'investissement à moyen-terme en matière de gestion durable des terres en RCA (PNIMT).

c) Eau, Forêts, Chasse et Pêche :

- Le Code forestier (Loi N° 008-022, 2008) et ses décrets d'application 09-117 et 09-118. A travers le Projet gouvernemental sur les ressources naturelles (PGRN), financé par la Banque mondiale, (partenaire de cofinancement du Projet TRI-RCA). Le Code a été révisé et soumis pour débat et approbation au Congrès National afin de fournir un cadre réglementaire plus clair et plus efficace pour le domaine forestier (composé de domaines forestiers permanents gérés par l'État (comprend toutes les aires protégées, zones tampons, zones de boisement, réserves de gibier, etc.) et non -domaine forestier permanent (géré par les collectivités locales, le secteur privé ou les collectivités locales). Selon un entretien avec le PGRN, les éléments clés du nouveau Code concernent de nouvelles procédures améliorées d'attribution, de gestion et de taxation des Permis

d'exploitation et d'aménagement (PEA) accordés aux sociétés forestières et l'inclusion de dispositions régissant l'application du RFP. Ainsi, la taxe prélevée sur l'extraction et la vente de bois de grande valeur pourrait soutenir le développement des communes forestières et créer des forêts communautaires afin de développer les PFN.

- La Politique Forestière Nationale (PFN), est encore en cours d'élaboration pour créer une vision promouvant la gestion forestière durable à l'horizon 2035 dans laquelle des synergies formelles sont recherchées avec le Ministère de l'Administration du Territoire de la Décentralisation et du Développement Local (MATDDL) sur la mise en place d'une planification plus efficace de l'utilisation des terres pour clarifier la délimitation des domaines forestiers permanents et non permanents et guider le développement futur des secteurs clés associés à la déforestation et à la perte de biodiversité, y compris l'agriculture, l'élevage, les travaux publics, l'énergie et l'exploitation minière.
- Le Décret 015.463 (2015) fixant les modalités d'attribution des forêts communautaires en RCA, qui offre aux communautés locales la possibilité de préparer un plan de gestion simple pour leur forêt communautaire et de le soumettre au MEFCP pour la désignation officielle.
- Le Plan de Convergence 2015-2025 de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui reconnaît l'importance de mettre en place une gestion durable des forêts pour accompagner les efforts du pays pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable.
- La Code de l'eau (Loi No. 06.001, 2006) dans lequel un thème clé est de protéger contre toute forme de pollution les eaux et préserver les écosystèmes aquatiques.
- Décret portant organisation et fonctionnement du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche et fixant les attributions du Ministre d'EFCP (No. 18.128, 2018), qui comprend la conservation et à la réhabilitation des écosystèmes dégradés ou menacés de disparition.
- Décret portant organisation et fonctionnement du ministère de l'énergie, des mines, de l'hydraulique et fixant les attributions du Ministre d'EFCP (No. 04-364, 2004).
- Le MEFCP est également responsable de se coordonner avec MEDD sur d'importantes initiatives internationales comme REDD+ et l'accord de partenariat volontaire (APV) de l'initiative Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) financée par l'Union européenne (UE), qui est entrée en vigueur en juillet 2012 pour aider le pays à développer un secteur forestier durable et transparent.

d) Agriculture et développement rural

- Plan National d'investissement Agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN).
- Loi de Semences (2008).

e) Élevage et de la santé animale

- Réglementation de l'élevage (Loi No. 65.61) qui comprend le titre III sur l'alimentation animale.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- Réglementation de la transhumance (L'Arrêté No. 0033/MAE/CAB/04, 2004) qui organise, entre autres, les départs et retours de la transhumance, les pistes et itinéraires de transhumance, le gardiennage du bétail transhumant, le séjour du bétail transhumant dans les localités d'accueil et un mécanisme de règlement de conflits.

70 Néanmoins, l'équipe de l'EMP a trouvé que la pertinence stratégique des cinq sites d'intervention sélectionnés du projet est discutable. En théorie, ils soutiennent le développement de zones tampons et la promotion de l'agroforesterie pour protéger les zones forestières et réduire la pauvreté dans le sud-ouest du pays. De plus, ces forêts sont fortement menacées par les entreprises d'extraction, les éleveurs, l'expansion de la frontière agricole et le changement climatique, entre autres. Cependant, dans la pratique, ils semblent avoir été sélectionnés sans tenir suffisamment compte des défis logistiques et sécuritaires auxquels le gouvernement est confronté. Par exemple, l'équipe MTR a constaté que l'état du réseau routier national est très mauvais. Ils sont, donc, inutilisables pendant la saison des pluies (juillet-novembre) et pendant la saison sèche, il est nécessaire d'avoir des véhicules robustes pour parcourir les longues distances entre les sites (sauf entre Pissa et M'baïki).

71 L'équipe MTR a constaté que les institutions gouvernementales engagées dans le projet ont un accès très limité à ces véhicules, ainsi que les fonds nécessaires pour superviser le processus RFP et développement des PFNL sur le terrain. Cela a entraîné une forte dépendance vis-à-vis de la FAO pour fournir ce soutien logistique. L'équipe MTR a constaté que cela **dépasse la capacité actuelle de la FAO-RCA et que cela est devenu un goulot d'étranglement important** qui affecte à la fois la pertinence et la performance du projet. Le soutien de la FAO et d'autres agences internationales est examiné plus en détail à la section 4.5.

4.1.2. *Alignement sur les priorités stratégiques du FEM*

72 Le projet continue de démontrer un alignement solide sur les domaines d'intervention suivants du FEM-6 :

- **LD-2 (Paysages forestiers)** : « générer des flux durables de services écosystémiques forestiers, y compris soutenir les moyens de subsistance des populations qui vivent grâce aux forêts » et plus spécifiquement le **Programme 3** : « Gestion et restauration des paysages », où les produits de la composante 2 sont spécifiquement dédiés à la restauration des forêts et des paysages sur cinq sites.
- **LD-3 (Paysages intégrés)** : « réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles par les utilisations concurrentes des terres dans le paysage au sens large », et plus spécifiquement le **Programme 4** « Mise à l'échelle de la gestion durable des terres par l'approche paysagère », où les produits de la composante 3 sont spécifiquement dédiés à développer la capacité d'appliquer la RFP dans le sud-ouest et ailleurs de la RCA.
- **BD-4 (Biodiversité)** : Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les paysages de production, les paysages marins et les secteurs de production", et plus spécifiquement le **Programme 9** « Gestion de l'interface homme-biodiversité » où les composantes 1 à 3 prévoient l'intégration et l'application de la RFP comme moyen de

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

conserver la biodiversité forestière et promouvoir l'utilisation durable de son agrobiodiversité afin de réduire la pauvreté et la vulnérabilité.

- **GDF-3 (Écosystèmes forestiers restaurés)** : « *Inverser les pertes des services écosystèmes dans les paysages forestiers dégradés* », et plus spécifiquement le **Programme 7** : « *Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour identifier les paysages forestiers dégradés et suivre la restauration des forêts* » et le **Programme 8** : « *Intégrer la gestion durable des forêts (GDF) dans la restauration des paysages* », où les composantes 1 à 3 sont spécifiquement dédiés à développer les capacités techniques susmentionnées dans la RFP (et développement des PFNL).
- **GDF-4** (Une coopération régionale et mondiale accrue) : « *Renforcement de la coordination régionale et mondiale autour des efforts visant à préserver les ressources forestières, à améliorer la gestion des forêts et à restaurer les écosystèmes forestiers grâce au transfert d'expérience et de savoir-faire internationaux* » et plus spécifiquement le **Programme 9** « *Engagement du secteur privé* » et le **Programme 10** « *Technologies mondiales pour le progrès national* » où la composante 4 comprend des dispositions pour l'échange de connaissances, des événements de formation internationaux et d'une assistance technique internationale, ainsi que l'engagement du secteur privé (et non-gouvernementale) dans les activités du projet qui comprend le développement des PFNL.

4.1.3. *Alignement sur les objectifs de développement durable, les objectifs stratégiques de la FAO et les cadres de programmation par pays 2013-2017 et 2018-2022.*

73 Le Prodoc comprend une analyse du soutien du projet à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents. L'équipe MTR est d'accord avec cette analyse, mais le Prodoc devrait être plus précis sur la clarification des cibles des ODD répertoriés qui sont les plus pertinentes. Ceci est résumé en référence aux ODD suivants listés dans le Prodoc :

- **ODD 1 (Éradication de la pauvreté) : Cible 1.3** : « *D'ici 2030, veiller à ce que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, la propriété et le contrôle sur terres et autres formes de propriété, héritage, ressources naturelles, nouvelles technologies appropriées et services financiers, y compris la microfinance* » et **Cible 1.4** : « *D'ici 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux extrêmes liés au climat les événements et autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux.* »
- **ODD 2 (faim zéro) : Cible 2.4** : « *d'ici 2030, garantir des systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, qui aident à maintenir les écosystèmes, qui renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, inondations et autres catastrophes et qui améliorent progressivement la qualité des terres et des sols* ».
- **ODD 13 (Action pour le climat), Cible 13.5** : « *Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas et aux catastrophes naturelles liés au climat dans tous les pays* » et **Cible 13.b** : « *Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités pour une* »

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

planification et une gestion efficaces liées au changement climatique dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, notamment en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales et marginalisées ».

- **ODD 15 (Vie terrestre), Cible 15.1** : « *D'ici 2020, assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce terrestres et intérieurs et de leurs services, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux et de leurs objectifs respectifs* » et **Cible 15.5** : « *Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici 2020, protéger et prévenir la extinction d'espèces menacées* ».

74 Le projet TRI-RCA reste également aligné sur le précédent et l'actuel Cadre stratégique de la FAO 2022-2030. Dans le précédent Cadre stratégique de la FAO 2012-2021, le projet a été aligné sur l'Objectif stratégique 2 (OS-2) de la FAO, qui vise à accroître et à améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. L'actuel vise à soutenir le Programme 2030 à travers la transformation vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables pour une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure, sans laisser personne de côté.

75 Parmi les trois objectifs mondiaux des membres de la FAO figure l'objectif 3 dans le Cadre stratégique actuel, auquel le projet TRI-RCA est pleinement conforme : « *la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et des ressources génétiques au profit des générations présentes et futures* ». En outre, parmi les vingt domaines prioritaires du programme (PPA) du nouveau cadre stratégique, le projet répond directement aux éléments suivants :

- **Meilleur environnement No. 4** - Biodiversité et services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture : « *Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture maintenue et durable l'utilisation, la conservation et la restauration des ressources marines, terrestres et écosystèmes d'eau douce et leurs services promus par adoption de politiques et de pratiques ciblées* ».
- **Vivre mieux No. 2** - transformation rurale inclusif : « *Transformation rurale inclusive et revitalisation des zones rurales, assurer une participation et des avantages égaux aux pauvres, aux vulnérables et aux groupes marginalisés accélérée grâce à la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes ciblés* ».
- **Vivre mieux No. 7** - augmenter l'investissement : « *Transformation vers des systèmes agroalimentaires durables avec des impacts à grande échelle sur la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté et la faim s'est accélérée grâce à l'augmentation des investissements et des capacités améliorées pour tirer parti des investissements futurs* ».

76 Enfin, le Prodoc fait directement référence à l'alignement du projet TRI-RCA sur les quatre priorités du Cadre de programmation pays (CPP) 2018-2021. Notamment les trois premières priorités :

- **CPP-1** : « *Contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale* »

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- **CPP-2** : « Soutenir la résilience des communautés et des ménages face aux crises et au changement climatique »
- **CPP-3** : « Restauration de l'autorité de l'Etat et de ses compétences et renforcement des capacités des autres acteurs ».

4.1.4 Complémentarité avec les interventions existantes mises en œuvre par les agences des Nations Unies, ou financées par des donateurs internationaux et des organisations non gouvernementales

77 Le Prodoc stipule que le projet TRI CAR assurera une liaison étroite avec les projets suivants :

- *Projet de développement régional du Sud-Ouest* (PDRSO) de 2017-2021, financé par AFD-FFEM (EUR 6,5 millions) et qui a ciblé 10 Communes forestières à préparer des Plans Locaux de Développement et d'introduire des actions pilotes de RFP, d'essais de régénération naturelle assistée (RNA) et d'agroécologie près de Bangui pour réduire la culture sur brûlis.
- *Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles* (PGNR), financé par la Banque Mondiale (10 millions USD) et qui vise : (i) à améliorer la gouvernance et renforcer les capacités des institutions de la République Centrafricaine, en particulier dans le cadre de sa stratégie de développement des secteurs forestier et minier et (ii) à améliorer la « formalisation » de l'exploitation minière artisanale dans le sud-ouest, afin de réduire la dégradation des terres due à l'exploitation minière.
- *Projet ONG collaborant pour des moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo* (CoNGOs) financé par l'IIED et qui vise à réduire l'exploitation forestière non durable, aide les communautés à sécuriser ou à lancer le processus de sécurisation de quelque 90 000 ha de terres forestières, appui le processus de réforme juridique et contribuer à l'élaboration de la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie communautaire.
- *Programme d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées de Dzanga Sangha* (Programme APDS) financé par un fonds fiduciaire multi donateurs (le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Coopération Allemande (GIZ), l'Union International pour la Conservation de la Nature (l'UICN), la Banque Mondiale (BM), le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) et qui vise à préserver l'APDS et réduire l'empiètement des populations locales et les pratiques non durables associées.
- *Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles en Afrique Central* (ECOFAC6), financé par l'UE (EUR 12 millions pour la RCA) et qui vise la des Aires protégées de Bamingui-Bangoran et de l'APDS.
- *Nouveaux programmes* en cours d'approbation destinés à soutenir l'agriculture, élevage, foresterie et mines financé par la Banque mondiale et autres bailleurs de fonds.

78 Cependant, l'examen à mi-parcours a constaté que des informations insuffisantes sont fournies sur la manière dont les synergies devraient être développées pour soutenir les opportunités de cofinancement d'activités d'intérêt mutuel (y compris le partage des coûts logistiques), ainsi que pour réduire les opportunités de chevauchement et de duplication des ressources dans les domaines telles que des approches conjointes du suivi de la formation, des communications.

- 79 Aussi, le potentiel de développement de synergies et de coopération avec les programmes de recherche forestière financés par, par exemple, l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), ou le Compte d'Allocation Spéciale-Développement Forestier (qui comprend la recherche forestière près de la ville de Mbaïki, sur la dynamique de la croissance des forêts denses, ou sur l'impact de l'exploitation de bois) a été largement négligée dans le Prodod.
- 80 À la suite d'entretiens avec des hauts représentants du gouvernement responsables des secteurs susmentionnés (sous-section 4.1.1) et d'autres parties prenantes, il existe un consensus sur le fait que les projets financés au niveau international tels que TRI-CAR manquent d'un mécanisme de coordination efficace dans la RCA par lequel des synergies peuvent être identifiées. Par exemple :
- FEM-6 : Mise à l'échelle des corridors écologiques et de la connectivité transfrontalière grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de la forêt de Ngotto et le Parc National de Mbaéré-Bodingué, (7,61 millions USD).
 - FEM-7 : Mise en œuvre stratégique utilisant les ressources du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) principalement dans les dans les pays les moins avancés (PMA) et Petits États insulaires en développement (PEID) Partie 3.

4.2 Efficacité

Question 2 : dans quelle mesure le projet a-t-il réalisé ses produits, résultats et objectifs ?

Constatation 3 : Le projet a eu du mal tout au long de ses quatre années de fonctionnement à fournir des produits et à obtenir des résultats à temps dans la plupart des domaines de son plan de travail. En particulier, seuls 42 ha de terres ont été reboisés à deux sites (Pissa et M'baïki), et il n'y a pas d'AGR identifiés, ou en cours, jusqu'au présent. Bien que des facteurs externes aient eu un impact important sur la mise en œuvre, il est évident que les parties prenantes et les communautés locales ne comprenaient pas clairement ce qu'est la RFP et comment elle devrait être appliquée. Actuellement, donc, la RFP est considérée à tous les niveaux comme un exercice de reboisement impliquant la production et la plantation de deux espèces d'arbres pour produire des chenilles.

Constatation 4 : Deux activités « renversant la tendance » et qui pourraient livrer des résultats significatifs sont : (i) la création de la première forêt communautaire en RCA couvrant un total de 1 048 ha de forêt au village de Boyama 2 (Pissa). Si approuvé par le MEFCP le pays aura un précédent pour la création d'un réseau de FC qui soutiendrait la réalisation d'un nouveau contrat social entre l'État et le peuple (objectif 2 de la RCPCA) ; (ii) l'identification de sites de production durable de bois-énergie pour répondre à la demande en bois de chauffage dans les agglomérations de Bimbo-Bangui. Bien que cela soit encore en processus de consultation, les accords sur le développement de ces sites réduiront de manière significative la pression sur les forêts naturelles encore présentes dans le bassin de Bangui.

4.2.1 Réalisation des extrants du projet et des résultats attendus dans le cadre de la composante 1 - Élaboration et intégration des politiques

- 81 La matrice des résultats de l'annexe 6 fournit un examen des progrès du projet RI-RCA dans la fourniture de ses produits et résultats jusqu'au 31 décembre 2022. Toutes les conclusions ont été triangulées pendant la mission sur le terrain et en référence au TdC qui a été mis à jour après la visite en RCA pour déterminer jusqu'où le projet est susceptible d'atteindre ses objectifs. Cependant, l'équipe MTR a découvert à partir de ses entretiens sur le terrain avec des communautés locales des trois sites de projet visités que les communautés locales et autochtones possèdent des connaissances approfondies sur la biodiversité forestière qu'ils utilisent pour maintenir leurs moyens de survie. Ces connaissances ont entraîné le développement d'un éventail de technologies et de pratiques locales qui offrent de multiples avantages sous forme de : conservation de la biodiversité; protéger les services environnementaux; fournir une gamme de produits forestiers qui soutiennent le bien-être socioculturel et économique des communautés forestières (souveraineté alimentaire, sécurité et nutrition, médecine traditionnelle et remèdes, logement et matériaux de chasse, bois de chauffage, huiles et cosmétiques, matériaux utilisés pour les rituels et les cérémonies, les produits vendus sur les marchés locaux, etc.).
- 82 Par conséquent, l'équipe de l'EMP a constaté qu'elle devrait non seulement examiner les réalisations du projet sur la prestation des résultats, mais aussi dans quelle mesure ces résultats fournissent un changement transformationnel parmi les principales parties prenantes. En particulier, l'équipe EMP a examiné dans quelles mesures les parties prenantes interrogées étaient conscientes et déterminées à reconnaître que la restauration des connaissances, des technologies et des pratiques locales est essentielle pour restaurer non seulement le capital environnemental des communautés locales, mais leur capital humain, social et économique. Les principales conclusions de l'EMP sous la composante 1 sont résumées comme suit :
- 83 **Produit 1.1.1 : Comblé le déficit de connaissances en termes d'évaluation des services écosystémiques.** L'équipe de l'EMP a constaté que les progrès dans le développement de produits de connaissance et le suivi des biens et services écosystémiques forestiers en RCA en général et dans le Sud-Ouest en particulier restent insatisfaisants. Les tentatives d'engager des doctorants dans le développement de telles études ne se sont pas concrétisées à ce jour. De plus, l'équipe MTR a constaté que le projet n'a pas été en mesure de trouver une solution alternative pour surmonter cette situation. Cependant, lors d'une réunion de groupe des parties prenantes organisée par l'équipe de l'EMP dans les bureaux de la FAO-RCA, les participants de l'Université de Bangui et d'ISDR ont confirmé que le projet TRI-CAR bénéficierait non seulement du renforcement de la capacité de l'ISDR sur les travaux de reboisement dans le projet, mais aussi de l'utilisation du projet comme plate-forme pour développer une stratégie de recherche nationale pour la RFP.
- 84 L'équipe de l'EMP conclut que cette approche est viable et louable, au motif qu'elle permettrait à l'UB de développer et de maintenir des réseaux de recherche sur un ensemble de questions prioritaires pour soutenir la mise à l'échelle de la RFP en RCA. De plus, cette approche réduirait

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

les risques de duplication de la recherche (y compris les services écosystémiques dans les forêts d'Afrique centrale), ainsi que faciliterait l'accès au financement et à l'expertise d'autres universités en Afrique et ailleurs (spécialement les universités d'autres pays du TRI). De même, au niveau infranational, cette approche permettrait également les parties contractantes, telles que l'ISDR, l'ICRA et le WWF, de contribuer à la réalisation des activités de recherche spécifiques liées à la RFP/PFNL et de fournir d'information sur les leçons apprises et les bonnes pratiques.

85 Produit 1.1.2 : Comblé le déficit de connaissances en termes d'opportunités de restauration.

Le projet a fait des progrès modérément insatisfaisants vis-à-vis : (i) le développement du groupe de travail MEOR/SIG impliquant des ministères et instituts de recherche afin de produire les cartes de restauration des forêts et paysages dans la région sud-ouest; (ii) l'identification des communautés les plus vulnérables selon l'élaboration de cartes d'occupation des sols actuelles et l'analyse de l'impact du changement climatique ; (iii) l'évaluation économique des coûts-avantages de la RFP (y compris le stockage du carbone) et; (iv) la réalisations d'une carte des priorités sur les opportunités de la RFP dans les sites pilotes.

86 Sur les quatre sites pilotes qui sont opérationnels, l'équipe MTR a constaté que le projet TRI-RCA a réalisé les études de base avec les communautés locales sur : (i) les zones de dégradation forestière passée ; (ii) la dégradation récente des forêts (depuis le démarrage du projet TRI-RCA) ; (iii) l'état actuel et l'expansion projetée de la frontière agricole ; (iv) l'emplacement des forêts de savane et ; (v) l'emplacement des zones résidentielles et l'aire habitation. Néanmoins, jusqu'à présent le WWF est le seule de finaliser les cartes montrant les activités de RFP dans le site pilote de Bayanga. Dans ce cas, ils ont identifié 200 ha d'activités de RFP et 100 ha d'agroforesterie autour des villages de Mona Sao, Nguénguéli et Médao, qui est une superficie de terres dégradées plus grande que celle initialement identifiée dans le Prodoc (100 ha).

87 Néanmoins, dans le cas de l'ISDR et de l'ICRA qui sont respectivement responsables de la planification de la RFP à M'baïki et Pissa, ils ne disposaient pas de capacités et de ressources internes suffisantes pour produire des cartes de qualité. Dans ces circonstances, il est évident que le projet et la FAO-RCA ont été lents à résoudre ce problème. En effet, à l'exception du recrutement d'un consultant national qui a dispensé une formation préalable à l'application des SIG, aucune assistance technique externe n'a été recrutée à ce jour pour former et encadrer le processus RFP dans les sites du projet. Par ailleurs, les deux forestiers du MEFCP qui devaient opérer à Pissa-M'baïki et Berbérati-Bayanga comme coordonnateurs locaux, sont toujours basés au bureau du projet dans le complexe FAO-RCA et n'ont pas un intérêt encourageant.

88 Progrès vers la réalisation de résultat 1.1 : Engagement accru aux niveaux national et infranational pour la restauration des forêts et des paysages. Les opportunités pour les agences d'exécution de développer leurs connaissances et leur engagement sur la RFP/PFNL ne sont pas optimisées pour les conclusions suivantes. Premièrement, le projet n'implique que

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

certaines des organismes d'exécution dans ses mécanismes de prise de décision.¹¹ Deuxièmement, il y a le manque de consensus quant à la définition du RFP en RCA. La plupart des parties prenantes indiquant qu'elle se réfère principalement au reboisement de variétés sélectionnées, plutôt que la restauration de l'écosystème forestier, y compris ses biens et services, pour soutenir les moyens de la vie rurale qui est dépendent des forêts dans le sud-ouest du pays. Troisième, le projet ne comprend pas une stratégie de communication qui démontre que la RFP offre de multiples avantages qui sont pleinement conformes aux priorités nationales de recapitalisation des petits agriculteurs et éleveurs, de renforcer la résilience des communautés locales et de la transition de l'agriculture de subsistance vers des systèmes de production davantage liés à l'alimentation et sous les approches agroécologiques.

- 89 Par conséquent, l'équipe de l'EMP a observé que les tendances à la dégradation forestière restent élevées et une menace pour la RFP en raison de : (i) la transhumance des éleveurs du nord de la RCA, du Tchad, du Niger et du Cameroun vers le sud-ouest de la RCA n'est pas bien gérée par les autorités nationales et locales surtout concernant les couloirs et les endroits où ils sont autorisés à appliquer des feux de brousse (pour stimuler la croissance de l'herbe) ; (ii) l'absence d'aménagement du territoire par lequel des secteurs tels que les mines et l'énergie sont soumis à des évaluations d'impact sur l'environnement, comme, par exemple, le barrage temporaire des rivières pour l'exploitation minière hydraulique appliqué près de Bayanga; (iii) l'expansion générale de la frontière agricole à cause de l'abattage de bois, l'introduction du bétail et de la monoculture agricole.
- 90 **Produit 1.2.1 : Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire pour la zone sud-ouest.** L'équipe de l'EMP a constaté que le processus d'élaboration du plan d'aménagement du territoire pour la région du sud-ouest n'est pas étroitement coordonné avec le Projet TRI-RCA. Par exemple, il y a peu de preuves indiquant que les études de base, la cartographie ou les actualisation des plans de développement local (prévus sous le produit 1.1.2) ont été élaborés en coordination avec le plan d'aménagement du territoire pour le sud-ouest. Cette situation n'a pas été aidée par l'absence du directeur général de l'aménagement du territoire au sein du COPIL du projet, ou ses représentants dans les groupes de travail établi. En conséquence, l'opportunité de développer une appropriation à long terme des actions de RFP dans les sites pilotes, (qui pourrait également soutenir la désignation officielle de jusqu'à 21 forêts communautaires) est faible actuellement.
- 91 **Produit 1.2.2 : Mise à niveau du plan d'approvisionnement en bois énergie (WISDOM) pour Bangui - Bimbo.** Le CIRAD et son partenaire local ont apporté un soutien satisfaisant au projet jusqu'à présent. Les principales réalisations du contrat par rapport aux activités proposées dans le Prodoc sont résumées comme suit :

¹¹ Il est à noter que dans le Prodoc et au démarrage du projet, l'agence d'exécution était le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), mais en 2021 le gouvernement a séparé le Ministère en MEDD et le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP), ce qui fait que le projet maintient le MEDD comme seule agence d'exécution

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- Identification du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui comme Région d'Intérêt (RI) par suite de la réalisation de l'enquête sur l'organisation de la filière bois-énergie et les pratiques des producteurs de charbon de bois et de bois de chauffe dans la zone nord (savane) de Bangui. Le financement de cette enquête par le projet TRI-CAR a permis au CIRAD de produire une étude comparative avec celle qu'il a réalisée pour la zone sud de Bangui, financée par le projet PDRSO en 2018. Les principales conclusions du rapport comparatif remis à l'UGP en janvier 2022 sont : (i) la grande majorité (77 %+) des producteurs de charbon de bois et de bois de chauffage pratiquent d'autres pratiques économiques principalement liées à l'agriculture ; (ii) environ 10% des charbonniers achètent leur bois dans la zone nord contre 67% dans le sud, alors que les producteurs de bois de feu qui achètent des arbres ne sont que légèrement plus nombreux dans la zone sud (27%) que dans le nord (19%) ; (iii) environ 31% des producteurs de bois de feu du nord récoltent les arbres des jachères forestières lors de leur ouverture pour l'installation des champs, contre 39% dans le sud ; (iv) La distance moyenne d'accès à la ressource pour les producteurs de la zone Nord est de 4,5 km et ceux de la zone Sud de 3 km.
- Identification du bilan offre/demande de ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui. Les principales conclusions du rapport remis à l'UGP en janvier 2022 sont : (i) la superficie d'approvisionnement en bois de chauffe du bassin de Bangui est estimée à 440 000 ha dont 145 200 ha (33%) de forêt humide et 123 200 ha (28%) de savane ; (ii) les flux d'approvisionnement de bois-énergie ont été localisés et quantifiés au niveau communal (par l'analyse du potentiel d'utilisation des terres développées par la FAO en 2009, afin de calculer les possibilités de production annuelle), pour confirmer que la capacité de production annuelle dans l'ensemble du bassin de Bangui est légèrement supérieure 1 million de tonnes de bois ; (iii) la demande globale de 551 300 tonnes éq. bois/an représente un total de 52% de l'offre potentielle annuelle de production dans le bassin de Bangui; (iv) l'équilibre offre/demande varie selon la commune concernée. Par exemple, la commune de Damara consomme déjà 81% de l'approvisionnement potentiel en bois-énergie, alors qu'à Bimbo elle est de 61% à Manghoumba seulement 46% ; (v) la surexploitation des forêts est la plus élevée là où le déséquilibre entre l'offre et la demande est le plus élevé (surtout dans la partie nord du bassin d'approvisionnement en bois de feu).
- Le MEDD a signé un arrêté ministériel portant création du cadre de concertation pour l'élaboration du document d'orientation pour la gestion durable de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui (juin 2022).

92 Cependant, la livraison de ces produits a pris plus de temps que prévu. Par exemple, aucune des six consultations prévues par le décret précité n'a eu lieu à ce jour. En plus, le CIRAD a également informé l'équipe de l'EMP que son contrat ne comprend pas la mise à niveau de la plateforme WISDOM développée par la FAO en 2009. En conséquence, il n'est pas précisé comment le plan de gestion durable de la production de bois-énergie sera suivi une fois il est approuvé et mis en œuvre. Aussi évident, l'équipe MTR n'a trouvé aucune preuve indiquant que TRI a exploré les possibilités de développer des synergies avec des projets promouvant les énergies renouvelables.

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

Par exemple, la promotion par la Banque mondiale de l'énergie solaire hors réseau, des mini-réseaux et d'autres solutions à soutenir la mise en place de foyers et fours solaires, qui pourraient avoir un impact majeur sur la consommation de bois-énergie en RCA en général et dans le bassin de Bangui en particulier.

- 93 **Produit 1.2.3 : Ajustement de la déclaration de politique forestière et prise en compte des préoccupations relatives à la RFP.** L'équipe MTR a constaté que les progrès dans la livraison de ce produit étaient modérément insatisfaisants. Le Prodoc souligne l'importance de produire une Déclaration de politique forestière qui rassemble les acteurs responsables de l'aménagement du territoire, de la gouvernance forestière, des traités multilatéraux, du développement des PFNL, du développement des forêts communautaires et de la RFP. Par ailleurs, le Prodoc insiste sur l'importance de communiquer que la RFP ne porte pas uniquement sur le reboisement, mais aussi sur la RNA, l'agroforesterie, la re-végétalisation herbacée, etc. Cependant, ces activités d'importance stratégique ne se sont pas concrétisées. L'équipe du PGE a identifié trois raisons principales qui n'ont pas facilité les progrès dans la réalisation de ce résultat. Premièrement, le COPIL ne comprend pas de représentants des agences d'exécution qui sont responsables des activités susmentionnées. Deuxièmement, le Prodoc a accordé trop d'attention à la promotion d'une déclaration de politique forestière plutôt qu'une déclaration de politique d'utilisation des terres pour le sud-ouest à travers laquelle la foresterie et toutes les autres agences d'exécution sont tenues de définir leurs rôles et responsabilités en matière de RFP. Troisièmement, le Prodoc n'a pas prévu de développer un groupe de travail intersectoriel rassemblant toutes les agences d'exécution pour convenir de la définition des RFP/PFNL en tant que stratégie nationale pour répondre à plusieurs priorités liées aux deuxième et troisième objectifs (piliers) du RCPCA.
- 94 **Produit 1.2.4 : Mise à niveau de la Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique et prise en compte des préoccupations en matière de RFP.** Les progrès de la mise à jour du SNPA-BD pour la RCA ont été entravés dans une large mesure par le manque de nouvelles données environnementales disponibles et l'absence de développement d'un groupe de travail multisectoriel afin de stimuler le dialogue politique sur l'élaboration du SNPA-BD ainsi que s'accorder sur l'intégration de la RFP dans la même pour soutenir la réalisation des objectifs internationaux pertinents et du RCPCA. En outre, l'absence d'un coordinateur international et national depuis avril 2022 a entraîné un manque de l'UGP pour explorer les synergies formelles avec les projets et initiatives tels que le PDRSO, le PGRN, le CAFI, l'APV-FLEGT entre autres. Plutôt, le projet s'est principalement concentré sur la prestation de formations préliminaires sur l'application de méthodes telles que les évaluations de réduction des menaces et de rétablissement des espèces (STAR), qui ont été promues avec l'appui du GCP du TRI, mais sans résultats concrets à ce jour.
- 95 **Progrès vers la réalisation de résultat 1.2 : Les cadres politiques et réglementaires nationaux et infranationaux favorisent de plus en plus la restauration, la gestion durable des terres, le maintien et l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts et autres utilisations des terres et la réduction des émissions du secteur d'Aménagement de territoire et de l'Agriculture.** Dans l'ensemble, les progrès vers la réalisation de ce résultat ont été insatisfaisants,

principalement parce que le COPIL manque de représentants des principales agences d'exécution qui ont un intérêt majeur dans le développement d'une RFP efficace et durable en RCA. En conséquence, les groupes de travail qui ont été mis en place ne stimulent pas le dialogue de politique intersectoriel et la prise de décision nécessaires pour adopter la RFP comme stratégie nationale d'appui à la mise en œuvre du RCPCA. Cependant, des entretiens avec toutes les agences d'exécution qui s'intéressent à la RFP ont confirmé leur plein accord pour établir un groupe de travail national chargé d'élaborer, de coordonner et de suivre l'intégration de la RFP dans leurs politiques sectorielles pour soutenir l'adoption d'une stratégie nationale de restauration de la capital humain, social, environnemental et économique en milieu rural (à commencer par le Sud-Ouest). L'équipe de l'EMP a constaté qu'il y a un niveau élevé de consensus parmi toutes les parties prenantes interrogées sur le concept que l'adoption d'une approche multidimensionnelle et coordonnée de la RFP est cohérent avec la RCPCA et, donc, une manière convenable pour faire évoluer la réflexion vers la restauration de l'ensemble du système de vie des communautés rurales (petits agriculteurs et les éleveurs) qui sont dépendantes des biens et services forestiers en RCA.

4.2.2. Réalisation des produits du projet et des résultats attendus dans le cadre de la composante 2 - Mise en œuvre des programmes de restauration et des activités complémentaires

96 **Produit 2.1 : Définition de la référence dans chaque périmètre RFP, dans les cinq sites pilotes.**

Les progrès dans la délimitation des activités de RFP dans les cinq sites pilotes prévus dans le Prodoc ont été modérément satisfaisants. À ce jour, le projet a réalisé les activités suivantes concernant la délimitation des sites d'intervention RFP (comprenant l'ANR, l'agroforesterie et le reboisement) dans les cinq sites pilotes :

- Commune de Pissa : les études de base et l'analyse géospatiale ont été réalisées et les communautés locales ont convenu de délimiter un total de 1 032 ha pour les activités de RFP dans les villages de Bombé, Boyama 2, Boyali, Pissa 2, Bongombé 1, et Bongombé 2.
- Commune de M'baïki : seules des analyses préliminaires de base et géospatiales ont été réalisées résultant en un accord avec les communautés locales pour délimiter un total de 45 ha pour la RFP dans les villages de Touckoulou, Mbangué 2, Mbangué 1, et Botto.
- Sous-préfecture de Bayanga : les études de base et l'analyse géospatiale ont été réalisées et les communautés locales ont convenu de délimiter un total de 300 ha pour les activités de RFP dans les villages de Mona Sao, Nguénguéli et Médao.
- Sous-préfecture de Berbérati : une étude de préfaisabilité a été réalisée ainsi que l'identification des communautés bénéficiaires qui sont intéressés à participer dans le projet. Elles se trouvent dans les zones de Ngbako-ToumbaNzara (Commune de Nandobo), de Gbazi (commune de Wappo) de la Limite (commune de Berberati) et de Koumbé et Banzoum (commune de Nandobo). L'équipe MTR comprend que 300 ha ont été convenus pour la FLR entre 2022 et 2023.
- SEFCA (45 km au Nord de Mambéllé) : aucune activité réalisée en raison de la décision de SEFCA de se retirer du projet en 2019. Une tentative de collaboration avec une entreprise privée alternative, Centraforest, sur une initiative d'agroforesterie de 1,200 ha à Boutili (50

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

km au Nord de Bangui), dont 200 ha d'agroforesterie communautaire et 1 000 ha de terres privées ne s'est pas concrétisée en 2022.¹²

- 97 **Produit 2.2** – *Mise en œuvre des activités de RFP avec les populations locales*. Les progrès réalisés dans le cadre de ce produit ne sont pas satisfaisants jusqu'au présent. L'accompagnement de 11 communes dans l'identification et la mise en œuvre de leur plan de développement local (PDL) n'est pas clair. Apparemment, sept PDL ont déjà été préparés avec l'appui du projet PDRSO avant sa fermeture en 2021, tandis que deux autres ont été préparés et approuvés à Pissa (2021) et M'baïki (2022) avec l'appui de PNUD. En conséquence, 9 des 11 PDL ont été adoptés au même moment quand le personnel du TRI-RCA a commencé à retourner sur le terrain en avril 2022. Cela indique que l'intégration des activités de RFP convenues avec le projet TRI-RCA en 2022 (1 377 ha) doit encore être effectuée dans tous les PDL pertinents.
- 98 Les progrès dans la réalisation des 3 221 ha d'activités de RFP prévues dans le Prodoc sont modérément insatisfaisants en raison de plusieurs facteurs qui ont été examinés à la section 4.5. De plus, le Projet TRI-CAR n'a réussi à convenir avec les acteurs locaux que de l'application d'activités de reboisement couvrant un total de 1 377 ha à ce jour, soit 42,8% de l'objectif du Prodoc à ce jour. Les progrès vis-à-vis la mise en œuvre des activités de RFP avec les communautés locales se résument comme suit :
- Pissa : Un total de 26 ha a été réalisé au 31/12/2022, ce qui équivaut à 2,5% des 1 032 ha convenus avec les communautés locales (produit 2.1). Ceci a été réalisé comme suit : (i) Bombé : 2,5 ha ; (ii) Boyama 2 : 4 ha ; (iii) Boyali 1 : 5 ha ; (iv) Pissa 2 : 6,5 ha ; (v) Bongombé 1 et 2 : 8 ha. Les principales conclusions de l'équipe de l'EMP par suite de ses inspections sur le terrain avec l'ICRA et les communautés locales, sont résumées comme suit :
 - a) Environ 20 800 jeunes arbres ont été plantés avec un taux de survie moyen estimé à environ 60 % jusqu'au présent.¹³
 - b) Le manque de paillage et de diguettes a contribué à augmenter le stress abiotique sur les plantes pendant la saison sèche ce qui explique en grande partie le taux de mortalité d'environ 40% (mais qui a été atténué par des pluies inattendues en 2023).
 - c) La plantation de seulement deux espèces (*Essessang Ricinodendron heudelotii* et *Ayous Triplochiton scleroxylon*) pour favoriser la production de chenilles démontre un manque général de compréhension sur l'application d'une approche intégrée à la RFP, telle que proposée dans le Prodoc (qui a identifié plus de 65 arbres et 20 espèces de plantes pour la RFP).
 - d) L'application d'un plan de surveillance a été limité par des contraintes logistiques et financières de l'ICRA et la décision de la FAO d'arrêter le contrat d'ICRA en novembre 2022 au même temps que le début de la saison sèche.
 - M'baïki : Un total de 16 ha a été réalisé au 31/12/2022, ce qui équivaut à 36% des 45 ha convenus avec les communautés locales. Les activités de reboisement ont été réalisées comme suit : (i) Touckoulou : 10 ha ; (ii) Mbangué2 = 2 ha ; (iii) Mbangué 1 : 2 ha ; (iv) Botto :

¹² L'équipe de l'EMP comprend que cette initiative devrait d'abord faire l'objet d'un appel d'offres.

¹³ Ceci est basé sur une inspection du site à Pissa 2, où les taux de survie ont été inspectés sur environ 1 ha de terrain.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

2 ha. Les principales conclusions après les inspections sur le terrain réalisé avec l'ISDR et les communautés locales, sont similaires à celles identifiées à Pissa, notamment :

a) Un total de 8 800 jeunes arbres a été planté utilisant les deux mêmes espèces à Pissa.
b) Le taux de survie moyen est d'environ 60 % qui est principalement dû aux mêmes problèmes identifiés à Pissa.¹⁴

c) L'ISDR a aussi expérimenté la résiliation de son contrat par la FAO au début de la saison de sèche et avant la conclusion d'un nouveau contrat à émettre en 2023.

- Bayanga : En raison de retards dans la signature de la Lettre d'Accord avec WWF, aucune activité de RFP pourrait être mis en œuvre sur le terrain en 2022. Néanmoins, l'équipe de l'EMP a constaté qu'une nouvelle pépinière a été établie à Nguénguéli avec l'objectif de produire 50 000 plantes par an (actuellement il y a 38 000 plants comprenant cinq espèces). De plus, deux pépinières existantes de WWF produiront un total de 100 000 plantes supplémentaires (y compris les arbres fruitiers).
- Berbérati : Aucune activité de RFP a été réalisée pour des raisons de sécurité.

99 En plus des activités RFP mentionnées ci-dessus, le projet TRI-RCA a recruté un consultant national pour aider les communautés de Boyama 2 (Pissa) à élaborer un plan d'aménagement simple pour établir une forêt communautaire (FC) conformément au Manuel de procédure d'attribution des FC de 2011 et au décret 015.463 de 2015 est en cours. Cette activité est encore en cours de finalisation, mais l'équipe de l'EMP a constaté que cette activité est d'une importance majeure pour la RCA, car elle vise à désigner 1 048,5 ha sur la gestion d'une communauté forestière.

100 **Produit 2.3 – Mise en œuvre d'AGR complémentaires avec les populations locales.** Les progrès ont été insatisfaisants en termes d'identification et la promotion d'AGR. Par ailleurs, l'emploi temporaire de 1 527 personnes des collectivités locales pour accompagner la mise en œuvre des activités de RFP dans les trois sites mentionnés sous le produit 2.2 est considéré comme AGR dans le dernier PIR-3 de 2022. L'absence d'activités AGR est surprenant, car l'équipe de l'EMP a réalisé des évaluations rapides auprès des communautés locales interrogées à M'baïki, Bayanga et Pissa qui révélé les résultats suivants : (i) toutes les communautés récoltent un grand nombre de variétés sauvages de fruits, baies, noix, écorces, feuilles, remèdes traditionnels, résines, huiles, éponges, racines, champignons, miel, etc. pour subvenir à leurs besoins ; (ii) un grand nombre de produits sont saisonniers et atteignent des prix élevés sur les marchés locaux, régionaux et nationaux. Par exemple, la demande de mangue sauvage (utilisée pour compléter le manioc et produire des crèmes cosmétiques) est extrêmement élevée à Bayanga et au Cameroun. De même, la racine de la plante « Kinkéliba » (*Combretum micrathum*) et « Ndönkoro » (*Luffa cylindrica*) qui pousse en six et douze mois respectivement, est largement utilisée comme brosse à dents et antiseptique et comme éponge de bain par la communauté.

101 De plus, les bâtonnets de cette racine sont vendus entre 50 et 100 FCFA/pièce à Bangui, tandis que l'éponge de luffa est vendue entre 100 FCFA à 300 FCFA ou en France autour de 5 euros/pièce ; (iii) les membres seniors de la communauté ont confirmé qu'ils ont beaucoup de connaissances

¹⁴ Ceci est basé sur une inspection du site à 2, où les taux de survie ont été inspectés sur environ 1 ha de terrain.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

sur quand et où collecter les graines des produits susmentionnés et les propager dans leurs jardins familiaux. En effet, l'équipe de l'EMP a visité de tels jardins à Pissa et a été étonnée de constater que **les communautés locales sont déjà des spécialistes de l'agroforesterie cultivant plus de 30 espèces forestières** (arbres, palmiers, buissons, arbustes, vignes et plantes racines entre autres) pour leur famille et besoins de logement (voir images 5 à 8).

Figure 5 et 6 : L'agroforesterie indigène et la vigne luffa (éponge de bain) à Pissa 2



Figure 7, 8 & 9: La kinkéliba utilisée comme brosse à dents et antiseptique de la bouche



Source : EMP (2023).

102 **Produit 2.4 –Supervision et soutien au quotidienne par les agents de terrain et l'UGP.** Les progrès dans l'affectation d'agents forestiers et AGR sur les sites du projet n'ont pas été satisfaisants. Le Prodoc a suggéré qu'environ 32 agents au total devraient être affectés aux cinq sites. Cependant, considérant que seuls trois sites sont opérationnels, l'équipe de l'EMP estime que au moins deux agents spécialisés en FLR et AGR devrait travailler dans chaque site à Pissa, Mbaïki et Bayanga, ainsi qu'à Berbérati, si les opérations commencent en 2023. Cependant, seuls deux agents forestiers ont été affectés par le MEFCP au projet TRI-CAR jusqu'au présent. En conséquence, l'UGP a pris la décision que chaque agent devrait assumer la responsabilité de la supervision des

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

activités de RFP sur deux sites regroupés comme suit : Pissa - M'baïki (basé aux bureaux de l'ISDR à M'Baïki) et Bayanga - Berbérati (basé aux bureaux de la sous-préfecture de Berbérati). Cependant, comme indiqué précédemment dans ce rapport, les deux agents sont encore dans les bureaux de l'UGP à Bangui et la question de leur besoins logistiques reste floue.

103 **Progrès vers la réalisation de Résultat 2 – Pratique de gestion intégrée du paysage et plan de restauration mis en œuvre par les acteurs gouvernementaux, du secteur privé et de la communauté locale, homes et femmes.** Le projet fait des progrès insatisfaisants dans le soutien au gouvernement, au secteur privé et aux organisations de la société civile pour appliquer des pratiques de gestion intégrée et des plans de restauration dans les sites pilotes du projet. Malgré un accord avec les communautés locales de Pissa, M'baïki et Bayanga pour restaurer un total de 1 377 ha, le projet n'a réussi à restaurer que 42 ha (3,1%) au 31/12/2022. Pendant ce temps, aucune activité AGR n'a été identifiée pour soutenir le développement d'une gamme de produits qui, selon l'équipe MTR, ont un potentiel significatif pour développer les marchés locaux et, éventuellement, les marchés régionaux et nationaux. Néanmoins, la potentiel création de la première FC du pays à Boyama 2, Pissa, pourrait créer un nouveau précédent pour la restauration et à la conservation de la biodiversité forestière en RCA.

4.2.3. *Réalisation des extrants du projet et des résultats attendus dans le cadre de la composante 3 – Institutions, finance et passage à l'échelle*

104 **Produit 3.1 : Evaluation des besoins en capacités des principales parties prenantes.** Le projet a fait des progrès satisfaisants sur : (i) la réalisation des évaluations des besoins en renforcement des capacités prévues dans le Prodoc pour soutenir le projet dans la mise en œuvre des activités de RFP dans les sites du projet ; (ii) finaliser les rapports sur le programme de formation (feuilles de route) à appliquer à chacune des principales parties prenantes du projet (responsables gouvernementaux, organisations non gouvernementales, groupes de base) ; (iii) préparer des évaluations de la capacité organisationnelle pour aider les partenaires de mise en œuvre locaux et les organisations communautaires à gérer la mise en œuvre du processus de RFP dans les zones convenues pour la restauration.

105 En termes de qualité des programmes de formation proposés, l'équipe de l'EMP a constaté qu'ils se concentrent principalement sur la mise en œuvre de la RFP conformément aux principes, outils et méthodes développés par le programme TRI. En conséquence, ils n'ont pas pleinement saisi et intégré les connaissances et technologies approfondies déjà développées et appliquées par les communautés locales participantes (en particulier sur l'agroforesterie), comme indiqué dans le produit 2.3. Au lieu de cela, la formation s'est principalement concentrée sur le développement des capacités de production d'arbres Essessang et Ayous pour la production de chenilles à moyen terme et la production de bois précieux à long terme. Cependant, si les feux de brousse et la déforestation continuent de subvenir aux besoins à court terme, Il est très probable qu'il n'y ait pas suffisamment de papillons ou les plantes dont les papillons ont besoin pour se nourrir pour justifier cette approche de RFP.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

106 Produit 3.2 : Renforcement des capacités des agents de terrain et des coordonnateurs de projets locaux + Produit 3.3 Renforcement des capacités des populations locales ciblées + Produit 3.4: Renforcement des capacités des établissements universitaires (ICRA et IISDR).

À la lumière des conclusions sous le produit 3.1 l'équipe de l'EMP a trouvé l'approche du Prodoc pour séparer la formation des agents de terrain, des communautés locales et des instituts de recherche est une erreur et une des principales raisons pour lesquelles le projet n'a pas développé une approche intégrée de son programme de formation dans le terrain. De plus, l'équipe de l'EMP a observé un manque d'échanges de connaissances et de l'apprentissage pour stimuler la discussion ouverte sur, par exemple, les deux programmes de recherche R&D proposé dans le produit 3.4 (renforcer la capacité interne de l'ICRA et l'IISDR).

107 Actuellement, la formation sur le produit 3.2 a été menée par le biais de cours de formation en ligne et de webinaires, tandis que la formation des communautés locales (produit 3.3) s'est principalement concentrée sur le renforcement des capacités liées à la réalisation du produit 2.1, puis sur l'organisation et le paiement des communautés pour livrer le produit 2.2. Pour soutenir le renforcement des capacités de l'ICRA et de l'IISDR, le projet a décidé de les engager pour superviser le processus de RFP à Pissa et M'Baiki respectivement. Cela a permis au projet TRI-CAR d'engager les deux institutions dans les activités de formation en ligne sur la RFP et de se coordonner avec l'agent de terrain du MEFCP désigné par l'UGP pour gérer les sites du projet Pissa-M'baïki.

108 D'un point de vue descendant, cela semblerait être une approche satisfaisante pour appliquer la RFP en RCA conformément aux objectifs du TRI et le Défi de Bonn. Cependant, d'un point de vue ascendant, cette approche ne fournit pas suffisamment d'espace politique et technique pour saisir la richesse susmentionnée des connaissances, pratiques et technologies locales que l'équipe du EMP a identifiée à Pissa et M'baïki. Pour consolider la triangulation de cette observation l'équipe de l'EMP a envoyé un mini-questionnaire à l'ICRA, l'IISDR et les agents de terrain après des visites sur le terrain pour déterminer les domaines dans lesquels la formation sur la RFP devrait s'améliorer. Ils ont confirmé les suggestions suivantes :

- Un programme de formation sur la cartographie en utilisant le CEOF et le System for Earth Observation, Data Access, Processing Analysis for Land monitoring (SEPAL) est nécessaire de toute urgence pour faciliter la RFP sur le terrain et d'encourager les parties prenantes et les communautés bénéficiaires à identifier et valoriser les services et produits forestières en RCA ;
- La formation sur la RFP devrait être combinée avec l'AGR pour développer les ventes de produits locaux dans les foires et marchés ruraux ;
- L'application d'un plan de formation pour développer pleinement les pour guider le développement de la planification de l'utilisation des terres et faire avancer les initiatives telles que les forêts communautaires
- Améliorer l'appropriation de la RFP ;
- Intégrer dans les stratégies nationales la sauvegarde des connaissances locales et l'utilisation durable de la biodiversité forestière afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- Accompagner les communautés à développer des marchés à travers le développement d'un modèle de développement rural adapté,
- Reconnaître que la RFP contribue directement à la résolution des conflits et, donc, aux objectifs de la RCPCA et de l'Accord de Paris sur la lutte contre les effets du changement climatique ;
- Financement des projets pertinents de PFNL pour contribuer au développement de l'économie locale.

109 Les suggestions indiquent également que le projet n'a pas mis en place une plate-forme adéquate pour identifier où il pourrait ajouter le plus de valeur par rapport aux deux programmes de R&D prévus dans le produit 3.4 pour renforcer la capacité de recherche de l'ICRA et de l'ISDR. Dans le Prodoc, le Produit 3.4 prévoit des voyages d'étude R&D pour développer la recherche sur les semences et tester des systèmes de culture innovants afin de déterminer leur diffusion en RCA. Toutefois, les suggestions fournies par ces institutions dans le mini-questionnaire susmentionné sont plutôt le renforcement de leur capacité de recherche sur les systèmes forestiers, les produits et les peuples des forêts de la RCA. En conséquence, une autre suggestion de l'ISDR est le partage d'expérience avec les institutions de recherche avancées dans le domaine de RFP en Cameroun et RDC afin que ses interventions auprès des communautés et documents politiques de l'Etat soient plus efficaces et significatives.

110 En conclusion, l'équipe de l'EMP a trouvé que le système agroforestier indigène observé à Pissa fournirait un cas d'étude très pertinent et faisable pour soutenir la mise à l'échelle de la RFP et l'agriculture de conservation dans la CAR. En plus, une visite d'étude au projet TRI au Cameroun permettrait de développer des réseaux de recherche sur les produits locaux, étant donné que le projet a déjà un programme de R&D en place pour aider les communautés forestières camerounaises à développer des produits locaux (p.ex. le bambou indigène pour restaurer les sols et remplacer le bois de chauffage).

111 **Produit 3.5: Mobiliser le financement national et extérieur pour la RFP.** L'état d'avancement de la réalisation des trois études proposées dans le Prodoc n'a pas été satisfaisant à ce jour. L'examen de la mise à niveau de la mobilisation et du décaissement des financements nationaux pour la RFP n'a pas été réalisé à ce jour. En conséquence, il n'est pas possible de commenter, par exemple : (i) la possibilité de réviser le régime fiscal forestier pour soutenir le développement d'un fonds vert pour mettre à l'échelle la RFP comme moyen de lutter contre les effets du changement climatique ; (ii) la capacité interne du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération à identifier les financements potentiels du fonds vert/FLR ; (iii) les types d'incitations nécessaires pour encourager le secteur forestier privé à intégrer la RFP dans ses plans d'affaires comme moyen de soutenir les processus de production et de certification durables avec des initiatives telles que l'APV-FLEGT..

112 De même, l'étude sur l'offre, la demande et le rendement économique des PFNL qui sont important pour la SAN et le développement rural, et qui vise à identifier au moins un projet bancable avec le secteur privé, n'a pas été lancé. De plus, la troisième étude concernant la

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

préparation d'un dossier pour accéder les fonds internationaux pour l'environnement qui ont des dispositions pour soutenir la RFP en RCA (CAFI, LDNF, GCF, FEM, etc.) et qui devrait conduire à l'identification d'un nouveau projet RFP en RCA n'a pas eu lieu et semble avoir été remplacé par la production d'un compendium des projets approuvés pour financement dans la RCA par les donateurs depuis 2019 comme suit : (i) le projet de plantation agroforestière Centraforest avec un budget de FCFA 1,5 milliard (sur 25 ans) ; (ii) le projet d'adaptation présenté au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) avec un budget de 8,9 m. USD du FEM (sur 5 ans); (iii) le projet de plantation multi-objectifs et multi-acteurs initié par le Fonds Internationale de la Croix Rouge (FICR) avec un budget de 1,5 m. USD (sur 3 ans) et ; (iv) le Paquet de renforcement de l'action pour le climat (CAEP) appuyé par la FAO et qui comprend l'analyse de données géospatiales et des travaux de cartographie sur un éventail de thèmes plus large que la RFP et sur une zone géographique étendue à l'ensemble de la RCA.

4.2.4 Réalisation des extrants du projet et des résultats attendus dans le cadre de la composante 4 – Connaissance, partenariat, suivi et évaluation

113 **Produit 4.1.1 : Echanges sud-sud sur la RFP et l'agroécologie + Produit 4.1.2 : Participation aux réunions annuelles sur les connaissances et aux évènements financiers semestriels**

L'examen à mi-parcours a constaté des progrès modérément satisfaisants dans la réalisation de ce résultat. Avant la pandémie de la COVID-19 en 2020, le personnel de l'UGP et du MEDD ont participé à l'atelier de lancement du TRI (organisé au Kenya en 2019) et l'atelier de formation organisé à Rome (fin 2019) sur l'application de MEOR de l'UICN, l'outil Ex-Act de FAO), l'application du Collect Earth Open Foris (CEOF) pour soutenir la cartographie SIG (FAO), le modèle pour les Plans d'amélioration des performances (PIP) et la collecte et l'analyse de données (PNUE), entre autres.

114 Depuis mars 2020 à novembre 2022, les échanges et réunions sur le partage de connaissance entre les projets TRI ont été effectués en ligne ou via des activités basées sur les pays. Les entretiens et l'analyse des documents confirment que l'UGP et les principales parties prenantes ont participé aux webinaires, ateliers, échanges et événements suivants :

- L'utilisation de CEOF/SEPAL et sur l'étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts (DDD) du projet régional CAFI (réalisé par le Département des forêts de la FAO en 2021) ;
- La planification de la RFP, basée sur une analyse diagnostique des perturbations des écosystèmes forestiers, (réalisé par la Yale School of Forestry and Environmental Studies en 2021) ;
- La révision de la théorie du changement et des 9 indicateurs clés du programme TRI (réalisé par l'UICN en 2021) ;
- Le partage des connaissances du TRI, la cartographie des opportunités pour guider la prise de décision et le suivi (réalisés par l'Initiative de la Grande Muraille Verte en 2022) ;
- L'évaluation de l'impact des politiques et de la gouvernance dans les pays du TRI (réalisé par l'UICN en 2022).

EMP du projet, "*Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine*" du Programme de Restauration (TRI)

115 Suite à la réouverture des événements internationaux par la FAO, l'équipe de l'EMP a constaté que les parties prenantes du projet ont participé à la quatrième réunion mondiale de partage des connaissances de TRI (réalisé au Kenya par l'UICN, FAO et PNUE en novembre 2022).

116 **Produit 4.1.3 : Suivi et évaluation du Projet.** A reçu des conseils en ligne du GCP sur l'élaboration du plan S&E et sur le suivi des neuf indicateurs de base du TRI qui ont été introduits en 2021. Cependant, l'équipe de l'EMP a constaté que la qualité des rapports d'avancement en termes de synthèse des progrès, des réalisations et des leçons sur la réalisation des produits et des résultats de manière agrégée devraient être renforcés. De plus, certaines lacunes restent dans le plan de S&E qui se résumant comme suit :

- La répartition des tâches n'est pas claire quant à savoir qui est responsable de la fourniture des données techniques au spécialiste du S&E sur les activités de RFP dans chacun des sites du projet ;
- Le spécialiste du S&E devrait tirer la sonnette d'alarme auprès de la FAO-Rome lorsqu'il y a un délai de plus d'un mois concernant la signature des protocoles, lettres d'accord, le recrutement du personnel, l'approbation des documents, etc. ;
- Il y a un manque général d'indicateurs qualitatifs dans tous les projets TRI pour suivre le changement transformationnel (tant au niveau politique qu'au niveau communautaire), par des enquêtes, les sondages et des observations de terrain sur les changements dans les connaissances, les attitudes, les pratiques (notamment concernant les feux de brousse).

117 **Produit 4.1.4: Comité de pilotage du projet (COPIL).** La création du COPIL a été incluse par erreur ici en tant que "produit", parce que la fonction principale du COPIL est de décider et/ou d'orienter la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet. L'équipe de l'EMP a constaté que le COPIL se réunit une fois par an comme recommandé dans le Prodoc, mais il y a intérêt à se réunir deux fois par an (en avril et en octobre de chaque année) pour améliorer le suivi de la mise en œuvre du projet.

118 **Progrès dans la réalisation du résultat 4.1 Efficacité accrue des investissements dans les projets parmi les parties prenantes du projet.** La principale conclusion sur l'efficacité de la formation, les ateliers, les échanges, les réunions annuelles et le S&E est qu'ils ont fourni une introduction importante sur l'utilisation des outils et méthodes de RFP. Cependant, comme souligné dans le produit 3.2, l'opinion générale des acteurs interrogés est que le GCP n'a pas développé un plan de formation à long terme et avec l'objectif de transférer ce plan à un réseau d'établissements d'enseignement et de recherche qui peuvent continuer à consolider les capacités et la recherche sur la RFP/PFNL en RCA jusqu'à l'Agenda 2030.

119 **Produit 4.2.1: Facilitation des journées techniques rassemblant des praticiens et des décideurs.** Les progrès dans la réalisation de ces réunions techniques annuelles de trois jours sur le terrain, comme prévu dans le Prodoc, n'ont pas été satisfaisants. En effet, l'équipe de l'EMP a déterminé qu'aucune journée technique n'a eu lieu à ce jour. Les principales raisons de cette situation sont : (i) l'interdiction des visites sur le terrain entre début 2020 et début 2022 en raison de la pandémie de COVID-19, des élections générales et de l'instabilité dans certains sites, en

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

particulier à Berberati ; (ii) un manque de moyens logistiques adéquats parmi les acteurs gouvernementaux pour faciliter les visites sur le terrain ; (iii) le manque des activités sur le terrain jusqu'au 2022. L'équipe du MTR souligne également que cette activité est déplacée dans la composante 4 du Prodoc et devrait, donc, être réaffectée aux produits 3.2, 3.3. et 3.4 regroupés ci-dessus pour souligner l'importance pour toutes les parties prenantes de mener des exercices d'apprentissage annuels sur les activités de RFP et d'AGR. De cette manière, le programme de formation pourrait être modifié selon les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées.

120 **Produit 4.2.2 : Création et diffusion de matériels techniques et sensibilisation pour promouvoir la RFP et les AGR.** L'équipe de l'EMP a constaté que le projet produisait une quantité insuffisante de matériels d'apprentissage et de produits de connaissance et il manque une stratégie de communication. Selon le dernier plan de communication, l'accent est mis principalement sur la production de produits de connaissance qui seront lancés lors des journées suivantes des Nations Unies :

- 21 mars 2023 : Journée nationale de l'arbre / Journée internationale des forêts - sensibiliser le public sur l'importance de la RFP ;
- 17 juin 2023 : Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse - la lutte contre la désertification passe par le reboisement
- 05 août 2023 : Journée mondiale de l'environnement - diffuser et vulgariser les textes de lois qui soutiennent la RFP ;
- 09 août 2023 : Journée internationale des peuples autochtones – visibiliser l'importance des peuples autochtones dans la mise en œuvre des RFP et AGR.

121 **Progrès dans la réalisation du résultat 4.2 - Meilleure connaissance des bonnes pratiques en matière de restauration parmi les différents publics cibles.** Malheureusement, en l'absence de documents clés, d'études, de matériel de recherche, de communications et de produits de connaissances, le projet est encore loin de créer une stratégie de communication efficace à l'intention des décideurs, la secteur privée et la société civile que la RFP et la promotion des PFNL qui soutiennent la conservation de la biodiversité forestière du pays peut apporter la paix, le développement et le contrat social que le pays s'efforce d'atteindre à travers le RCPCA.

4.2.3 Progrès global dans la réalisation de l'objectif du projet TRI-CAR

122 Le projet est encore largement en mode RFP préparatoire et préliminaire étant donné que la plupart des activités sur le terrain ont commencé en 2022. L'application des lettres d'accord avec l'ICRA, l'ISDR et le WWF n'a jusqu'à présent pas abouti à des avancées majeures en matière de RFP, ni à une sensibiliser les communautés bénéficiaires à ce qu'est la RFP et pourquoi elle est importante. Il a été constaté que la lenteur des progrès dans la livraison des produits et des résultats était liée à plusieurs facteurs internes et externes. En conséquence, le projet n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs à sa date de fin prévue le 31/12/2023, ce qui signifie qu'une prolongation de délai est nécessaire. Néanmoins, une prolongation de délai ne peut être justifiée que si un certain nombre de problèmes de capacité sont résolus à tous les niveaux et qu'une nouvelle approche de la RFP est adoptée pour s'assurer que toutes les agences d'exécution qui

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

ont un intérêt dans la RFP sont réunies pour en faire une stratégie nationale de soutien l'atteinte des objectifs 2 et 3 du RCPCA. A cet égard, la création de FC est un domaine où le projet TRI-RCA pourrait **contribuer de manière significative à l'élaboration du nouveau contrat social priorisé dans le RCPCA** et, donc, contribuer de manière significative à la restauration et à la conservation de la biodiversité forestière en RCA.

4.3 Efficience

Question 3 : dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?

Constatation 5 : La capacité du projet à convertir ses ressources en produits et résultats est faible. Actuellement, le projet n'a réussi à dépenser que 2 060 758 USD (34,6%) du budget FEM pour réaliser une avance physique d'environ 35% au 31/12/2022. De plus, seules 1 527 personnes ont directement bénéficié des activités du projet à la fin de 2022, ce qui confirme que le projet dépense en moyenne **1 350 USD** de fonds du FEM pour chaque bénéficiaire.

Constatation 6 : En tenant compte du cofinancement d'autres projets, spécialement du PGRN et du PDRSO, s'élevant à 9 037 693 USD au 31/07/2022, il est évident que le projet a dépensé un total de 11 081 398 USD. C'est un niveau de dépenses très élevé pour réaliser une avance physique de seulement 35%.

4.3.1 Mesure dans laquelle les activités ont été réalisées à temps

123 **L'avancement physique global du projet est estimé à 30 pourcents** sur les 48 mois d'exploitation depuis l'entrée en service le 01 janvier 2019 au 31/12/2022. C'est bien en deçà de l'avance physique qui serait normalement attendue à ce stade de la vie d'un projet financé par le FEM. Le projet a connu des retards importants qui ont gravement affecté la mise en œuvre du projet. L'équipe de l'EMP estime que le projet TRI-RCA a expérimenté jusqu'à 24 mois de retard sur sa mise en œuvre. Les principaux facteurs à l'origine de ces retards sont décrits dans la section 4.5. Ils sont résumés ici comme suit :

- La pandémie de COVID-19 qui a empêché toute visite sur le terrain entre mars 2020 et mars 2022 et qui a obligé le coordinateur international à travailler depuis son domicile en France entre mars et novembre 2020.
- Les élections générales de décembre 2020 ce qui a empêché la formation du personnel gouvernemental jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle administration à la mi-2021.
- Les problèmes de sécurité sur les routes nationales qui a empêché les réunions sur le terrain jusqu'en mars 2022.
- La crise énergétique depuis février 2022 jusqu'au le présent ce qui a réduit la capacité du projet et les parties prenants à financer ses besoins logistiques.
- Le manque de ressources humaines et financières dans la FAO-RCA pour traiter les contrats, les rapports, les paiements, etc. dans un délai acceptable d'autour de 30 jours.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- La rotation du personnel de l'UGP et de la FAO-RCA, y compris le départ des deux coordinateurs national et international en avril 2022 et qui restent vacants à ce jour a compliqué la gestion interne, surtout la capacité de prendre des décisions rapides au sein de l'UGP ;
- Un système financier en RCA qui exige que toutes les transactions financières aient lieu en espèces, ce qui signifie que des journées de travail sont perdues chaque mois lorsque le personnel et les parties prenantes se rendent à Bangui pour retirer des fonds.
- La livraison retard des semences, ainsi que les différentes méthodes de planning de la reforestation des arbres, qui a empêché le projet d'atteindre son objectif de reboisement en 2022.

124 L'équipe du PGE a estimé l'avancement physique global du projet suite à une analyse des progrès physiques réalisés dans le cadre de chacune des quatre composantes principales du projet. Ceci est résumé dans les paragraphes suivants.

125 **Composante 1 : 25 % d'avance physique.** L'équipe de l'EMP a constaté que les activités prévues dans le cadre de cette composante accusent un retard important. En conséquence, un certain nombre d'études importantes ne sont toujours pas disponibles pour soutenir une prise de décision éclairée sur les réformes politiques. Dans d'autres cas, comme les retards dans le processus de consultation pour des activités spécifiques, telles que la mise en place d'une production énergétique durable dans le bassin de Bangui, entraînent la nécessité de prolonger les lettres d'accord entraînent la nécessité des avenants aux lettres d'accord signées avec des partenaires comme le CIRAD et le MEDD. Il est également évident que l'UGP n'a pas de consultants en place, chargés de superviser : (i) l'intégration de la RFP dans les politiques, stratégies et plans sectoriels ; (ii) le développement de cartes thématiques, l'actualisation des plans de développement local, superviser la sélection des sites pour la restauration avec les communautés, favoriser le développement des PFNL, etc.

126 **Composante 2 : 30 % d'avance physique.** L'équipe de l'EMP a constaté que les activités prévues dans le cadre de cette composante accusent un retard important. Des études de base, des cartes rudimentaires et des accords sur les sites RFP (1 377 ha) ont été convenus à Pissa, M'baïki et Bayanga, mais l'intégration de ces activités, (ainsi que la promotion des AGR), n'ont pas été réalisés jusqu'à présent. Quant aux travaux de restauration, seuls 42 ha ont été complétés jusqu'au 31/12/2022, soit 3,1% de l'objectif. La décision d'arrêter les contrats de l'ICRA et de l'ISDR en novembre 2022 afin d'en émettre de nouveaux révisés en 2023 a également arrêté la surveillance et le processus d'apprentissage sur la RFP, ainsi que semé la consternation dans les communautés locales impliquées. Entretemps, l'absence d'identification d'aucune des 11 initiatives AGR prévues dans le Prodoc à ce jour est préoccupante à Pissa et M'baïki, car les activités de RFP visent à développer uniquement la production et vente de chenilles jusqu'au présent. Dans le cas des communautés de Bayanga, l'équipe de l'EMP a observé que les 100 ha d'activités agroforestières identifiées seront l'objet d'AGR (surtout liées à la production d'agrumes). Finalement, la création d'une des deux FC prévus dans le Prodoc, signifie que 50 % de l'objectif

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

est en train d'être atteint afin de mettre autour de 1 048 ha de biodiversité forestière sous la protection de la communauté locale.

127 **Composante 3 : 35 % d'avance physique.** Malgré quelques progrès dans l'application des activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de cette composante, l'impression générale parmi les bénéficiaires interrogés est qu'ils ont besoin de plus de formation et d'orientation avant de pouvoir les appliquer efficacement. En outre, l'équipe de l'EMP a identifié d'importantes lacunes dans l'approche de formation du projet qui affectent son efficacité et son efficacité. Premièrement, le développement de groupes de travail pour recevoir une formation sur les outils de RFP tels que CEOF et MEOR semble avoir été créé pour cela seul, plutôt que d'évoluer vers un groupe de travail national pour coordonner, gérer et suivre la RFP/PFNL sur le long terme dans la voiture. Deuxièmement, les groupes de travail ont exclu la participation de hauts représentants du gouvernement responsables de l'aménagement du territoire, de la réforme agraire, du gouvernement local, de la gestion de l'élevage et des finances, entre autres, qui sont tous cruciaux pour la mise à l'échelle de la RFP/PFNL. Troisièmement, la formation dispensée par le GCP, la FAO et d'autres n'est pas soumise à l'assurance qualité (AQ) pour garantir que les stagiaires atteignent certaines normes à la fin de chaque module de formation. Par exemple, la référence aux figures 2 et 3 montre que les compétences en cartographie n'ont pas été suivies et qu'un soutien supplémentaire est nécessaire afin d'arriver à une qualité minimale de cartographie pour appliquer la RFP. La référence à la figure 4 démontre, également, que le WWF a plus de capacité à appliquer la MEOR, ce qui indique que les partenaires de mise en œuvre ne sont pas encouragés à interagir pour partager leurs connaissances et les bonnes pratiques. Quatrièmement, les programmes de formation sur la RFP qui sont planifiés et mis en œuvre par le GCP sont largement axés sur les besoins du projet au lieu de renforcer au même temps la capacité d'un établissement d'enseignement permanent de continuer la programme de formation sur le long terme (soutenu par la mise en réseau) qui est crucial pour les entités telles que l'ICRA, l'ISDR, et LERSA, entre autres. Cinquièmement, la formation n'accorde pas suffisamment d'attention à la captation des financements du Fonds vert pour le climat (GCF), de la REDD+ et du CAFRI, entre autres afin de créer des synergies pour améliorer l'efficacité de la mise à l'échelle de la RFP/PFNL.

128 **Composante 4 : 30 % d'avance physique.** Les activités clés telles que la formation et les échanges internationaux, les examens annuels sur le terrain et la production de produits de connaissance sont toutes bien en retard. Tous ont été gravement affectés par le moratoire de deux ans imposés par les autorités nationales et la FAO sur la réalisation des visites sur le terrain et aux événements et formations internationaux et régionaux. D'autres activités, telles que le développement du système de S&E et les communications sont encore loin d'être développées et utilisées pour soutenir l'apprentissage, la prise de décision éclairée et la sensibilisation sur la RFP/PFNL et son potentiel à fournir de multiples avantages conformément au RCPCA et les besoins des communautés forestières. En outre, l'accent mis par le projet sur le suivi des données et des résultats principalement quantitatifs peut compromettre l'efficacité du projet, car les parties prenantes ne sont pas suffisamment informées des raisons pour lesquelles les résultats sont ou ne sont pas atteints comme prévu au fil du temps.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

4.3.2 État du financement du FEM et de l'appui au cofinancement

129 La référence au tableau 2 montre qu'au 31/12/2022 le total des dépenses réelles du financement du FEM sont **2,060,758 USD, soit 34,6 % de la subvention du FEM**. Cela confirme que l'état des dépenses des fonds du FEM est faible, mais en corrélation avec l'avancement physique global de 30 pourcents estimés par l'équipe de l'EMP au-dessus (sous-section 4.3.2).

130 Une évaluation du financement du FEM par composante n'a pas été disponible, parce que ces données n'ont pas été fournies dans les rapports d'avancement (PIR/PPR) ni dans les états financiers internes de la FAO-R. Cependant, une analyse de ce dernier fournie par la FAO-R le 14/01/2023, indique que **le total des engagements et des dépenses s'élève à 2 447 044 USD, soit 41,0% la subvention du FEM**. Cette constatation confirme que le projet dispose toujours d'un solde total disponible de 3 514 594 USD pour les 12 mois restants du projet jusqu'à sa date de clôture prévue du 31/12/2023.

Tableau 2. Résumé des dépenses cumulées du FEM en USD (au 31/12/2022)

Composante	01/01/2019- 31/12/2023 Plan	01/01/2019- 30/06/2020 Dep. Réelles	01/07/2020- 30/06/2021 Dep. Réelles	01/07/2021- 30/06/2022 Dep. Réelles	Total des Dépenses (31/12/2022)	Solde total des fonds (01/01/2023)
Composante 1	875 750	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Composante 2	3,071 311	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Composante 3	1 003 148	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Composante 4	727 542	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
UGP	283 887	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
TOTAL	5 961 638	575 533	1 379 114	2 043 705	2 060 758	3 900 880

Source : FAO-R ; n/a pas disponible dans les PIR/PPR.

Tableau 3. Récapitulatif des dépenses de cofinancement cumulées en USD (au 31/12/2022)

Nombre	01/01/2019- 31/12/2023 Plan	01/01/2019- 30/06/2020 Dep. Réelles	01/07/2020- 30/06/2021 Dep. Réelles	01/07/2021- 30/06/2022 Dep. Réelles	Total des Dépenses (31/12/2022)	Solde total des fonds (01/01/2023)
MEDD/PDRSO*	4 000 000	n/a	4 000 000	4 000 000	n/a	n/a
PGRN/BM*	4 800 000	n/a	2 300 000	4 251 779	n/a	n/a
MEDD/CAFI/FAO*	1 000 000	n/a	1 000 000	185 914	n/a	n/a

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

FAO#	600 000	n/a	600 000	600 000	n/a	n/a
TOTAL	10,400,000	n/a	7 900 000	9,037,693	9,037,693	1,362,307

Source : PIR/PPR *Subvention ; n/a pas disponible dans les PIR ; # comprend une contribution de USD 50 000 en nature.

131 L'analyse du tableau 3 indique que les dépenses réelles de cofinancement s'élèvent à **9 037 693 USD au 30/06/2022, soit 86,9 % de la contribution totale de cofinancement prévue dans le Prodop**. Il est évident que le cofinancement était très élevé dans la période d'initiation du Projet TRI-CAR en 2019 à 2021. Cela semble avoir été attribué au fait que le Projet de développement régional du sud-ouest (PDRSO) financé par l'AFD et le projet gouvernemental sur les ressources naturelles (PGRN) financé par le FEM étaient en pleine mise en œuvre. Néanmoins, l'équipe de l'EMP a trouvé très peu d'informations dans les rapports d'avancement du projet TRI-RCA sur ce cofinancement. De plus, malgré plusieurs tentatives d'interview de la Banque mondiale, personne n'était disponible.¹⁵ Un examen de la demande de la Banque mondiale pour un financement supplémentaire et une prolongation d'un an jusqu'au 30/06/2024¹⁶ confirme deux domaines d'appui de cofinancement direct au projet TRI-CAR sont : (i) l'appui aux opérations et les infrastructures du MEFCP, qui comprenaient la rénovation et l'équipement du bureau du MEFCP à Berbérati ; (ii) le renforcement du Code forestier, notamment la mise à jour du cadre fiscal et de gouvernance du secteur forestier pour améliorer le système de collecte et de redistribution des taxes. Ceci est crucial pour le financement futur de la RFP, car la contribution budgétaire du secteur forestier ne s'est pas redressée depuis le début de la crise politique en 2013.¹⁷

132 Au contraire, le soutien au cofinancement du développement des Comités locaux de développement (CLD) et des PDL dans 21 municipalités du sud-ouest du pays, n'est pas évident. Par exemple, les entretiens confirment que le projet TRI-CAR ne s'est pas activement engagé dans le développement des CLD et des PDL dans aucune des 11 municipalités soutenues par le PGRN, ou des 10 soutenues par le PDRSO jusqu'au 2021. Par exemple, la Banque mondiale a produit une carte en 2019 (voir la Figure 10), mais il n'y a aucune preuve qu'elle ait été soumise à une revue et mise à jour avec le projet TRI-CAR jusqu'à présent.

133 En ce qui concerne le cofinancement fourni par le MEDD/CAFI, l'équipe MTR a constaté que la majorité du cofinancement de ce projet a été utilisé principalement pour financer les besoins de conseil, de formation et d'équipement au sein du MEDD et du MEFCP, tandis que le cofinancement de quatre projets d'urgence mis en œuvre par la FAO sous son programme de pays jusqu'en 2020 a été principalement utilisé pour financer les besoins administratifs et logistiques du projet TRI-CAR au cours de la première année de fonctionnement jusqu'en 2020.

¹⁵ Il n'a pas été possible d'interviewer qui que ce soit du Projet de développement régional du Sud-Ouest (PDRSO), car il a fermé en 2021.

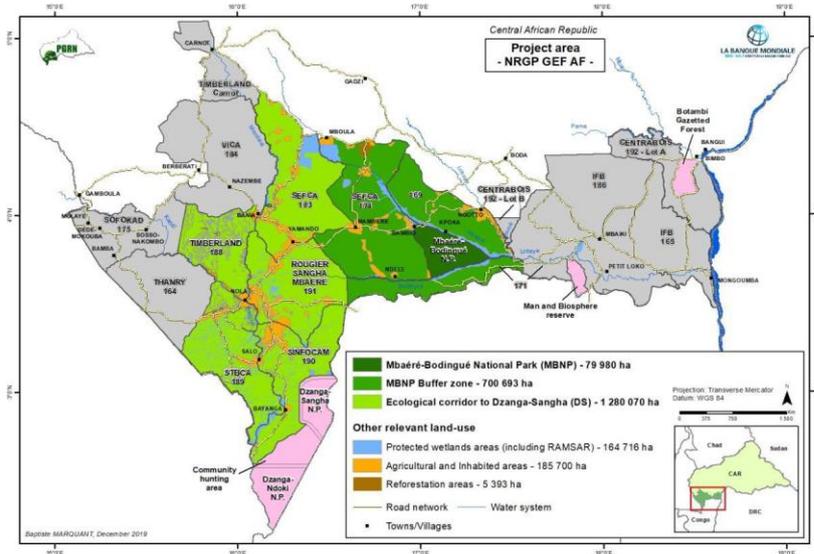
¹⁶ La Banque mondiale, Financement supplémentaire pour le projet de gouvernance des ressources naturelles, mai 2021.

¹⁷ Idem. Selon la Banque mondiale alors qu'elle dépassait 16,1 millions USD était collecté et utilisé par le MEFCP pour financer ses opérations

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

134 Enfin, l'équipe de l'EMPP identifiée pour le cofinancement en nature est fournie par le projet APV-FLEGT financé par l'UE. En particulier, le directeur de projet a fourni des conseils et un soutien au projet TRI-CAR depuis le départ des deux coordinateurs du projet TRI-CAR en avril 2022. Cependant, cela n'a pas été inclus dans le tableau de cofinancement jusqu'à présent.

Figure 10 : Carte de la zone Sud-Ouest d'intervention du projet PGRN (2019)



Source : Banque mondiale.

4.3.3 Le rapport coût-efficacité du projet

135 L'analyse de l'avancement financier du projet TRI-RCA confirme que les dépenses financières globales des fonds du FEM du 01/01/2019 au 31/12/2022 s'élèvent à 2 043 705 USD, tandis que le cofinancement total s'élève à 9 037 693 USD sur la même période. Cela indique que pour chaque 1,00 USD de financement du FEM dépensé jusqu'à présent, il a mobilisé 4,42 USD en cofinancement. L'équipe de l'EMP considère qu'il s'agit d'un ratio de levier satisfaisant des fonds du FEM par rapport aux autres projets du TRI. Cependant, si l'on considère que le projet TRI-RCA a investi un total de 11 081 398 USD, mais n'a livré qu'une avance physique estimée à 35 %, il semble que **le rapport coût-efficacité du projet ne soit pas satisfaisant.**

136 La référence au tableau 4 ci-dessous indique qu'un total de 1 527 personnes ont participé aux activités de formation, d'accompagnement et d'emploi temporaire menées jusqu'à présent dans les sites pilotes et à Bangui au 31/12/2022. Cela confirme que le projet TRI-CAR a dépensé en moyenne 1 350 USD des fonds du FEM pour chaque bénéficiaire. Ceci est également insatisfaisant par rapport au coût/bénéficiaire moyen identifié dans les RMP d'autres projets TRI mis en œuvre par la FAO, tels que le Pakistan et Sao Tome et Principe où il a été estimé à 80,80 USD, 97,90 USD et 388,00 USD par bénéficiaire dans les projets TRI gérés par la FAO au Kenya, au Pakistan et à Sao Tomé et Principe respectivement. En résumé, le projet TRI-RCA a clairement du mal à optimiser ses ressources.

137 Les défis résumés à la sous-section 4.3.1 (et plus en détail à la section 4.5) sont tous des facteurs contributifs qui ont affecté la rentabilité du projet. Cependant, pendant la pandémie de COVID-19, un certain nombre d'activités permettant de réduire les coûts ont été introduites. Celles-ci comprenaient le passage à la formation en ligne et aux webinaires, l'interdiction de se rendre sur le terrain et d'opérer à partir des bureaux de la FAO-RCA. De plus, les activités du projet sur le site de SEFCA ont été abandonnées lors de la phase de démarrage du projet en 2019. Dans ces circonstances, l'équipe de l'EMPP soutiendrait que l'une des conditions avant qu'une prolongation de délai ne soit accordée est qu'une revue spéciale de gestion et d'audit est menée au préalable pour déterminer comment le projet peut améliorer son rapport coût-efficacité.

4.4 Durabilité

Question 4 : Quelle est la probabilité que les résultats du projet puissent être maintenus après la fin du projet ?

Constatation 7 : Les perspectives de pérennisation des résultats du projet obtenus jusqu'à présent au niveau national (composants 1 et 3) sont peu probables, car les risques politiques, institutionnels et financiers sont substantiels et continuent à empêcher le développement du cadre politique et institutionnelle qui est nécessaire pour consolider et développer la RFP en RCA.

Constatation 8 : La durabilité des activités de RFP sur le terrain est modérément improbable car les risques de feux de brousse ne relèvent d'aucune structure de gouvernance. Cela n'est pas aidé par le manque de coordination avec les ministères responsables de l'aménagement du territoire, du gouvernement local et de l'élevage, ou les institutions de recherche qui ont la capacité de prendre le relais et de développer des programmes de formation et de recherche à long terme sur la RFP et les PFNL.

4.4.1 Risques sociopolitiques, financiers, institutionnels, de gouvernance et environnementaux pour la durabilité

138 Le Prodoc (section 4.3 et annexe 4) a identifié quatre risques « significatifs » qui pourraient avoir un impact majeur sur la performance du projet TRI-CAR. Ce sont : (i) *le RCPCA n'est pas mis en œuvre avec succès* ; (ii) *Faible amélioration du climat des affaires, incapable d'attirer plus de ressources privées et publiques vers les activités de RFP* ; (iii) *la diminution du soutien politique à la RFP aux niveaux national et international* ; et (iv) *le manque d'appropriation du processus de RFP au niveau local*. Dans tous les cas, **le Prodoc a appliqué une classification de risque globale des risques « modérés »** sur la base qu'il n'est que modérément probable que les risques identifiés affecteront la performance du projet. Les évaluations des risques menées dans les PIR 1 à 3 ont continué d'appliquer la même classification des risques, mais il est évident dans le PIR-3 (Annexe 6), quatre autres risques ont été intégrés et évalués comme suit : (v) *l'impact de la*

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

pandémie de Covid-19 sur les opérations du projet (« modéré ») ; (vi) l'absence et le désengagement des institutions internationales de recherche comme, p. ex. le CIRAD, sur le renforcement des capacités, l'application des études de R&D, etc. (« modéré ») ; (vii) l'impact de la crise énergétique sur les opérations, notamment les pénuries de carburant en 2022 (« modéré ») et (viii) l'impact des feux de brousse sur les sites de la FLR, particulièrement apprécié des éleveurs en transhumance (« modéré »).

139 L'inclusion de nouveaux risques est une évolution positive pour soutenir la durabilité des actions du projet et renforcer la résilience, ce qui ne s'est pas produit dans d'autres projets du TRI examinés. L'équipe de l'EMP a procédé à examiner tous les risques identifiés dans le Prodoc et dans les PIR par rapport aux catégories de risques mises en évidence dans le Guide pour la planification et la conduite des revues à mi-parcours des projets et programmes FAO-FEM. Les résultats de cette analyse sont résumés dans les paragraphes suivants.

140 **Risques politiques : « substantiels ».** Ce classement est plus élevé que dans le Prodoc et PIR sur les risques 1 et 3 précités. L'équipe de l'EMP a constaté que le risque de ne pas mettre en œuvre le RCPCA avec succès est substantiel, considérant que le risque de diminution du soutien politique à la RFP dans le pays est faible. En effet, l'équipe de la MTR a trouvé qu'il y a beaucoup d'intérêt pour la RFP si elle a une approche multidimensionnelle qui soutient les objectifs du RCPCA. Cependant, l'évaluation de ces deux risques dans les PIR présente des lacunes importantes. De plus, les mesures d'atténuation proposées ne constituent pas une gestion efficace de ces risques pour les raisons suivantes. Premièrement, comme souligné précédemment dans ce rapport, l'absence d'agences d'exécution clés au sein du COPIL et des groupes de travail mis en place jusqu'à présent empêche l'élaboration d'un argumentaire politique en faveur de la RFP aligné étroitement aux objectifs du RCPCA. Cette situation a des **implications importantes sur la durabilité des actions de RFP dans le sud-ouest du pays.**

141 Deuxièmement, bien que la situation politique soit relativement stable dans la région du sud-ouest du pays, les tensions politiques, la violence et la crise humanitaire restent une menace élevée dans toutes les régions du pays. Par conséquent, il est très probable que cette situation limitera l'impact de la RFP dans ces zones si le projet n'aborde le manque des actions suivantes: (i) le développement d'une stratégie de communication qui informe le dialogue politique et la prise de décision politique sur les multiples avantages de RFP et des PFNL, surtout la réduction des conflits associés à la diminution des ressources naturelles, aux effets du changement climatique et à la vulnérabilité due à la pauvreté; (ii) l'intégration d'une stratégie de gestion des risques dans la planification de la RFP pour s'assurer que le personnel de terrain et les partenaires sont préparés à identifier les conflits potentiels et d'identifier des solutions par le dialogue sur la RFP et les PFNL ; (iii) l'application d'un suivi dynamique par les acteurs de terrain sur les risques et les bonnes pratiques afin de stimuler l'apprentissage sur la RFP et les PFNL.

142 **Risques institutionnels : « modérés ».** Ce risque n'est pas évalué dans le Prodoc et le PIR. Cependant, l'équipe de l'EMPP a constaté que les risques institutionnels sont modérément susceptibles d'affecter la durabilité future du processus de RFP pour les raisons suivantes : (i) les

faibles niveaux de capacité institutionnelle pour mettre en œuvre les décisions restent un problème ; (ii) la rotation fréquente du personnel continue de limiter le développement de la mémoire institutionnelle sur la RFP ; (iii) le manque de présence institutionnelle adéquate en dehors de Bangui continue de réduire les possibilités d'apprentissage sur le terrain ; (iv) l'absence de ministères de tutelle clés au sein du COPIL continue de limiter l'adoption d'une approche intersectorielle pleinement intégrée de la RFP au niveau national (impliquant les secteurs public, privé et non gouvernemental) ; et (v) la coordination et la coopération inter-préfecture/sous-préfecture sur la politique et l'action de RFP reste très faible. En conséquence, ces risques doivent être traités avec des mesures d'atténuation appropriées, en commençant par le développement d'une approche plus inclusive pour définir, adopter et appliquer l'approche RFP lies avec les opportunités de promouvoir les PFNL en RCA sous la cadre de la RCPCA.

143 Au niveau international, la décision de CIRAD de se retirer de la CAR en 2022 signifie qu'il y a **un risque élevé que le projet TRI-RCA ne soit pas en mesure de réaliser les produits de recherche prévus dans le Prodoc** sous le Produit 1.1.1 qui comprend l'évaluation des services écosystémiques, le développement des capacités académiques de l'ICRA et ISDR et la réalisation de deux programmes de R&D. Ce risque a été intégré dans le PIR-3 (risque 6) mais il considère que le retrait des institutions internationales de recherche comme le CIRAD, et l'absence d'institutions internationales de recherche et de formation en RCA ne constituent qu'un risque « modérés » vis-à-vis la réalisation des actions ci-dessus. Pour atténuer cela, des institutions alternatives en Afrique centrale sont en cours d'identification. Cependant, cela présente toujours un risque élevé d'échec. Il semblerait donc plus pertinent que le renforcement d'une institution de recherche permanente, telle que l'Université de Bangui, soit une approche plus durable et une opportunité d'établir un point focal nouveau de la RCA dans le Réseau des Institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC). De plus, la création d'une capacité nationale de calculer la valeur économique totale (VET) d'écosystèmes forestiers en RCA en termes de séquestration du carbone est crucial pour renforcer le soutien économique à la RFP a long terme. Pour mettre cela en contexte, l'étude de VET au Mont Kulal réalisé par le Water Tower Agency et l'Université de Nairobi, dans le cadre du projet TRI-ASAL au Kenya, a estimé que la séquestration totale du carbone sur le site était évaluée à plus de 103 millions USD sur 30 ans sur le marché volontaire du carbone (en décembre 2020). Par conséquent, si la RCA était en mesure de générer des revenus similaires, cela équivaldrait à plus de 30% du revenu annuel total qu'il a collecté grâce aux impôts de toutes ses concessions forestières en 2012.¹⁸

144 **Risques financiers : « substantiels »**. L'équipe de l'EMP a constaté que la cote de risque « modéré » appliquée dans le dernier PIR3 pour les risques 2 et 7 susmentionnés a sous-estimé la capacité du projet à mettre en œuvre ses principales activités sur le terrain comme les suivantes : (i) le MEDD, le MEFCP et le MADR ont tous confirmé qu'ils manquaient de fonds pour envoyer le nombre d'agents de terrain prévus dans le Prodoc sur les sites du projet. Par exemple, le MEFCP n'a pu affecter que deux forestiers au projet jusqu'à ce jour ; (ii) le gouvernement en générale ne dispose pas de véhicules 4x4 adéquats pour effectuer des visites de terrain régulières sur les sites

¹⁸ Basé sur des données tirées de la Banque mondiale dans son rapport, Financement supplémentaire pour le PGRN, mai 2021.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

du projet comme prévu ; (iii) la crise énergétique nationale et mondiale a encore exacerbé le problème logistique, surtout quand il y a de grosses pénuries de carburant ; (iv) l'identification d'un partenaire privé pour développer un PPP jusqu'à présent n'a pas été possible en raison du manque d'incitations fiscales ou économiques pour bénéficier de telles initiatives.

145 La sous-estimation de ces risques s'est également traduite par l'application de mesures d'atténuation insuffisantes à ce jour. En conséquence, le projet a continué à rechercher un partenaire privé pour l'initiative PPP, sans engagement avec le PGRN et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de la Coopération (MEPC) sur le contexte économique et juridique qui doit être en place pour soutenir de tels partenariats. De plus, il n'applique pas de mesures avec les principales parties prenantes pour s'assurer que **les ressources publiques nécessaires pour soutenir le processus de la RFP sont identifiés avec le MEPC**, ainsi que le secteur privé et non-gouvernemental concernant le développement des marchés locaux et les chaînes de valeur pour le PFNL.

146 **Risques de taux de change : « faibles »**. Ce risque n'a pas été évalué dans les Prodoc/PIR, mais, l'équipe de l'EMP a constaté que ce risque est faible, car la monnaie nationale est indexée sur l'euro et le financement du FEM est en dollars américains.

147 **Risques fiduciaires : « modérés »**. Ceci n'est pas examiné dans les Prodoc/PIR parce que l'évaluation fiduciaire des projets financés par le FEM6 ne soit pas obligatoire. Cependant, l'équipe de l'EMP a constaté que le risque fiduciaire en RCA est au moins « modéré », lorsque l'on prend en compte le rapport coût-efficacité du projet n'est pas satisfaisant (voir section 4.3.3) et la grande majorité des transactions financières pour les biens et services sont effectuées en espèces. A cet égard, il semblerait de **bonne pratique que des évaluations fiduciaires soient menées chaque année** à deux niveaux : (i) par la FAO-R sur le niveau d'exécution et la mise en œuvre du (MEDD, FAO-RCA) ; et (ii) par la FAO-RCA sur l'UGP et les partenaires qui ont des lettres d'accord qui sont responsables pour les paiements en espèces aux bénéficiaires et agents locaux.

148 **Risques sociaux : « modérés »**. Cette note est la même que celle appliquée dans le Prodoc et le PIR pour le risque n° 4, et le risque 8 du PIR-3. Concernant l'appropriation des activités de la RFP l'équipe de l'EMP n'ont identifié aucune preuve significative indiquant que les communautés bénéficiaires ne sont pas disposées à s'approprier ces activités. Néanmoins, le conflit social autour des **droits de pâturage des éleveurs transhumants s'est avéré être un risque croissant**, notamment en raison des effets croissants du changement climatique et de la mauvaise gestion des terres, qui poussent ces éleveurs plus loin dans le sud-ouest du pays où le projet est opérationnel. De plus, les éleveurs transhumants ont appliqué des feux de brousse sur un site de RFP à M'baïki, mais cela n'a pas pu être triangulé.

149 Ces observations n'ont pas été reprises dans les mesures d'atténuation fournies dans les PIR jusqu'au présent. En conséquence, **il n'y a pas de stratégie en place pour atténuer les conflits fonciers** potentiels dans les sites du projet, contrairement à d'autres projets du TRI. Par exemple, la « consolidation de la paix » a été sélectionnée comme l'une des priorités à intégrer dans les

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

PDL aux sites du projet TRI-ASAL au Kenya. De même, comme mentionné sous les risques politiques, le projet n'a pas établi un point focal au sein du ministère responsable de l'élevage. Il est, donc, difficile pour discuter de l'alignement des politiques sur, par exemple, les couloirs de pâturage et les droits et obligations des éleveurs sur la gestion des feux de brousse, entres autres.

- 150 **Risques liés au changement climatique : « modérés à substantiels ».** Ces risques ne sont pas évalués dans le Prodoc, ou les PIR. Cependant, l'équipe de l'EMP a constaté que ces risques sont en augmentation, parce qu'il y a évidence que la sécheresse pendant la saison sèche se prolonge, et au même temps les feux de brousse deviennent de plus en plus fréquents. Dans ces circonstances, l'équipe de l'EMP considère une stratégie de gestion des risques associés avec les effets du changement climatique devrait faire partie intégrante de la formation de la RFP pour s'assurer que les pertes des plantes sont réduites au minimum. En effet, comme mentionné dans la section 4.2, l'équipe de l'EMP a observé le manque d'importantes activités de préparation des terres et de surveillance, y compris les diguettes, le paillage et l'élagage, ainsi que l'éducation et la recherche sur les solutions basées sur la nature qui peut être appliqué facilement par la communauté locale sans frais financiers.
- 151 **Risques liés à la santé : « modérés à faibles ».** Cette cote de risque concorde avec la nouvelle cote de risque "modéré" introduite en tant que risque 5 dans le PIR-3, mais la tendance de ce risque semble baisser. Néanmoins la gestion de ce risque est importante, car la pandémie de COVID-19 a interféré fortement les activités sur le terrain jusqu'au avril 2022. Actuellement, l'équipe de l'EMP a constaté que le GCP, la FAO et le COPIL ont réussi à faire face aux restrictions imposées par le gouvernement pendant la pandémie de COVID-19. Par exemple, la FAO a appliqué les mesures d'atténuation proposées dans le PIR. Il s'agit notamment de mener des activités qui pourraient être effectuées en toute sécurité par le personnel du projet et les partenaires, d'appliquer les procédures/politiques de travail sûres mises en place par la FAO et le gouvernement et de passer aux communications en ligne, aux formations et aux webinaires si nécessaire.
- 152 **Risques de sécurité : « modérés ».** Ces risques ne sont pas traités dans le Prodoc ou les PIR. Cependant, l'équipe MTR a constaté avec l'UNDSS et les responsables de sécurité à la FAO-RCA, que les risques de sécurité dans la sous-préfecture de Berberati restent modérés. Pour atténuer ces risques, les parties prenantes du projet afin qu'ils soient réexaminés régulièrement.
- 153 En résumé, les conclusions ci-dessus confirment une conclusion similaire dans d'autres projets du TRI examinés à ce jour, à savoir qu'ils n'ont pas et n'appliquent pas une stratégie de gestion des risques robuste intégrée dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de RFP, AGR et de recherche. Cela a contribué à ralentir la mise en œuvre des activités du projet, ainsi qu'à négliger l'importance des activités clés, en particulier **une stratégie de sortie** qui définit comment les activités clés seront maintenues sous la direction du gouvernement de la RCA et les communautés.

4.4.2 Preuve de répllication ou de catalyse des résultats du projet

- 154 L'équipe MTR n'a pas été en mesure d'identifier des preuves claires de la réplification des activités de RFP sur le terrain, ou du développement de PFNL sur la base de nouveaux engagements d'investissement publics et/ou privés. Cela est principalement dû au fait que la majorité des activités de RFP n'ont eu lieu que dans la seconde moitié de 2022, lorsque le personnel du projet a pu se rendre à nouveau sur les sites du projet après près de deux ans de restrictions dues à la pandémie de COVID-19. Les entretiens avec les bénéficiaires finaux indiquent que la réplification des activités de RFP et le développement des PFNL dépendra d'une supervision technique fréquente sur : (i) les activités de RFP qui ont été mises en œuvre ; (ii) la mise en place du FC ; (iii) le développement des PFNL, y compris leur stockage, leur transformation et leur vente sur les marchés locaux et/ou de niche où la demande de produits forestiers locaux est élevée ; (iv) la mise à jour des PDL pour soutenir la consolidation et la mise à l'échelle des RFP/PFNL ; et (v) sur l'identification du financement des infrastructures rurales essentielles, étant donné que le processus de RFP offre des possibilités de renforcer le capital humain, social, économique et environnemental, mais pas le capital physique des moyens de subsistance des populations.
- 155 En outre, comme mentionné précédemment, la réplification du processus RFP dépendra de la mesure qu'elle renforce l'appropriation de la restauration (soutenue par la création des FC). Étant donné que les communautés bénéficiaires possèdent une grande quantité de connaissances sur les produits forestiers, il est évident que le processus de RFP ajoutera le plus de valeur en soutenant la production d'agro-biodiversité locale qui est consommée et vendue localement pour soutenir leur système de vie. Les images suivantes fournissent d'autres exemples de l'agro-biodiversité trouvée à proximité des sites du projet, ainsi que le rôle important que l'expansion progressive de la zone tampon prévue à Bayanga est susceptible d'avoir pour soutenir la conservation des espèces hautement menacées qui sont cruciales pour soutenir le secteur de l'écotourisme du pays (qui est largement concentré dans le sud-ouest du pays).

Figure 11, 12 et 13 : Exemples des produits locaux avec potentiel économique



Source : EMP (2023)

4.5 Facteurs affectant les performances

Question 5 : Quels sont les principaux facteurs qui empêchent le projet d'atteindre ses résultats ?

Constatation 9 : La conception du projet a négligé l'importance d'établir un mécanisme national permanent rassemblant toutes les agences d'exécution qui ont un intérêt direct dans l'efficacité et la durabilité des activités RFP et la promotion des PFNL. En effet, les entretiens ont confirmé que cela est crucial pour redéfinir la RFP en tant que stratégie nationale pour sauver les forêts du pays, promouvoir le développement de l'économie locale et renforcer la résilience aux effets du changement climatique en même temps.

Constatation 10 : Bien que la pandémie ait été la principale cause des retards, le manque de contrôle de qualité et de gestion des risques adéquats assuré par les agences d'exécution et de mise en œuvre (MEDD, FAO-R, FAO-RCA, UGP) a contribué au faible niveau de performance du projet jusqu'au ce jour.

Constatation 11 : Le plan de S&E se concentre sur la collecte de données pour rendre compte des objectifs, mais n'inclut pas d'indicateurs qualitatifs pour soutenir l'apprentissage sur les changements transformationnels qui se produisent à tous les niveaux concernant les connaissances et les attitudes envers la restauration, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. En conséquence, les opportunités de saisir les bonnes pratiques et d'en tirer des leçons sont limitées, ce qui explique principalement pourquoi il y a très peu de produits de connaissance disponibles jusqu'à présent.

4.5.1 Conception et préparation du projet

- 156 La logique d'intervention verticale définie dans la matrice des résultats (MR) en annexe 1 du Prodoc a été jugée **modérément satisfaisante**. L'absence d'une théorie du changement spécifique au projet TRI-CAR pour définir plus clairement sa « vision et sa mission » dans le contexte du RCPCA et de l'AFRI-100/Bonn Challenge 2030 est un facteur contributif à cette notation. Par exemple, la MR propose un objectif environnemental global qui est répétitif, déroutant et ne fait aucune référence à son alignement avec le Défi de Bonn, tandis qu'un objectif de développement distinct ne fait aucune référence au RCPCA. Cependant, dans le texte principal du Prodoc (sous-section 2.2.1), un objectif global pour le projet TRI-CAR est fourni : *contribuer à la restauration et à l'entretien des paysages critiques pour fournir des avantages environnementaux globaux à l'appui du Défi de Bonn et un développement économique et social plus résilient*. L'équipe de l'EMPP a trouvé qu'il s'agissait d'un objectif beaucoup plus clair sur l'établissement d'un processus de restauration dans la RCA qui offre de multiples avantages environnementaux et de développement ainsi que des engagements nationaux, au Défi de Bonn et autres initiatives internationales (L'Accord de Paris, ODD, CDB).
- 157 Les quatre principaux résultats attendus fournis dans le MR se renforcent mutuellement et leur logique causale est conforme à l'objectif du projet fourni dans la sous-section 2.2.1. Cependant, certains résultats et/ou extraits ont besoin d'être peaufinés. Ils sont comme suit :
- *Résultat 1.1 : Engagement national et infranational accru en faveur des forêts et du paysage.* Cependant, les produits visent à combler le déficit de connaissances sur la RFP, de sorte que le résultat attendu pour combler le déficit de connaissances sur la RFP devrait se concentrer sur : *les principales parties prenantes aux niveaux national et infranational ont développé une sensibilisation et une capacité de recherche (mémoire institutionnelle) sur les multiples avantages que la RFP peut apporter pour atteindre les priorités nationales.* (RCPCA) et les engagements internationaux (Défi de Bonn 2030, CDB, UNFCCC, ODD).
 - *Résultat 1.2 : Les cadres législatifs et réglementaires nationaux et sous-nationaux soutiennent de plus en plus la restauration, la gestion durable des terres, le maintien et l'augmentation des stocks de carbone dans les forêts et autres utilisations des terres, ainsi que la réduction des émissions de l'UTCATF et de l'agriculture.* Cependant, les réalisations portent sur l'intégration de la RFP dans un schéma d'aménagement du territoire et des PDL pour les 21 communes forestières situées au sud-ouest du pays, ainsi que dans le code forestier, le SNPA-BD et un plan d'approvisionnement en bois énergie pour Bangui. Le résultat attendu de ces réalisations serait donc logiquement : *la mise en place d'un nouvel organe national multisectoriel (comité, ou groupe de travail technique) capable d'orienter et de coordonner la mise en œuvre : (i) de la RFP (y compris le bois-énergie production) sur les sites identifiés et priorisés dans le plan d'occupation des sols et dans les PDL ; (ii) le Code forestier pour réglementer le processus de RFP et protéger et conserver la biodiversité conformément aux priorités du SNPA-BD.* Cependant, pour réglementer efficacement le processus de RFP, l'organisme multisectoriel aurait besoin de la participation de toutes les agences d'exécution qui ont un intérêt important dans la gestion des ressources foncières du pays. Comme indiqué précédemment dans ce

EMP du projet, "*Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine*" du Programme de Restauration (TRI)

rapport, les décideurs des ministères responsables de l'aménagement du territoire, de l'élevage, de l'administration locale et des finances, ainsi que de la société civile et des établissements d'enseignement ont tous confirmé qu'ils ne participaient pas activement au projet TRI-CAR pour date.

- **Résultat 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et des dispositifs de financement en place pour permettre et faciliter la restauration et l'entretien à grande échelle des paysages critiques et des divers services écosystémiques.** Les résultats se concentrent sur les évaluations et le renforcement des capacités ainsi que sur la mobilisation de financements pour la RFP. Cependant, en l'absence d'agences clés, en particulier le MEPC pour fournir des conseils sur les modalités de financement de la RFP, ou d'établissements d'enseignement et d'organisations de la société civile pour mener des recherches sur la RFP et le développement des PFNL, l'équipe de l'EMPP ne voit pas comment cela résultat peut être atteint. En conséquence, cela a des ramifications majeures sur la mesure dans laquelle le projet peut atteindre son objectif.

158 L'analyse de la logique horizontale du projet confirme que la MR a établi un ensemble complet d'indicateurs, de références et d'objectifs qui ont été tirés du rapport principal et qui soutiennent le suivi interne des progrès et des résultats de la mise en œuvre du projet. Cependant, l'équipe de l'EMP a constaté que, comme pour d'autres projets TRI, certains des objectifs du projet sont trop ambitieux. C'est principalement parce qu'ils sont déterminés sans une évaluation des risques qui est indispensable pour déterminer si les objectifs sélectionnés sont aussi durables. En conséquence, les risques majeurs identifiés à la section 4.4 liés aux contraintes majeures de sécurité, de logistique, de capacité et de ressources, entre autres, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les principaux objectifs du projet, tels que l'objectif de RFP de 3 221 ha et le nombre de bénéficiaires directs (6 000). Par exemple, l'équipe de l'EMP a constaté que l'état de l'infrastructure routière nationale du pays est si mauvais que l'accès aux sites pilotes est extrêmement difficile en toutes saisons.

159 Dans ces circonstances, l'équipe de l'EMP s'interroge également sur le nombre et la localisation des sites pilotes, notamment les sites de Bayanga et Berbérati qui ne sont pas accessibles en voiture de Bangui dans la même journée. Il n'est donc pas surprenant non plus que les communautés locales de Pissa, M'baïki et Bayanga aient accepté de restaurer des zones de paysage dégradé plus petites que prévu. Au total, ils ont convenu de restaurer un total de 1 377 ha, ce qui équivaut à 42,8 % de l'objectif FLR. Cela passe à 1 677 ha (52,1%) si l'on inclut les 300 ha provisoirement convenus avec les communautés sur le site pilote de Berbérati. Parallèlement, le nombre total de personnes susceptibles d'être les bénéficiaires directs du processus RFP dans les quatre sites pilotes (y compris l'initiative FC à Pissa) est d'environ 4 000 personnes, soit environ 67 % de l'objectif du Prodoc.

4.5.2 *Qualité de l'exécution du projet et des modalités de gestion (y compris l'évaluation des risques)*

160 Le Prodoc établit que l'exécution du projet est pilotée par un Comité de Pilotage du Projet (COPIL). Il propose jusqu'à 26 représentants de participer au COPIL. Il s'agit : (i) du MEDD chef de file de

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

l'exécution ; (ii) MEFCP (comprend des représentants des services centraux et régionaux) ; (iii) MADR (des représentants des services centraux et régionaux) ; (iv) Ministère de Finance et Budget (1 Rep.) ; (v) Ministère de l'intérieur (1 Rép.) ; (vi) FAO (2 représentants de FAO-RCA et FAO-R.) ; (v) représentantes des populations locales (10 Rép.) ; (vi) deux représentants de chacun des sites pilotes (au moins cinq devraient être des femmes et au moins deux des Ba Aka) ; (vii) ONG locales (2 Rep) ; (viii) l'ONG CIONGA et/ou RONGEDD ; (ix) l'ONG MFEP ou REPALCA (sur les droits des Ba Aka) ; (x) ICRA (1 Rep.) ; (xi) ISDR/M'baïki (1 Rép.) ; (xii) APDS/Bayanga (1 Rep.) ; (xiii) SEFCA/Mambéllé (1 Rep.) ; (xiv) PDRSO/AFD (1 Rep.) ; (xiv) PGRN (1 Rep.).

161 Compte tenu des complexités logistiques en RCA, ainsi que les restrictions de déplacement sur le terrain pendant mars 2020 et avril 2022, cette proposition s'est avérée peu pratique et, donc, pas un moyen efficace et efficient de soutenir et d'orienter la fourniture de résultats. En effet, les entretiens confirment que les réunions à distance du COPIL, qui se tiennent tous les six mois en avril et octobre, ne sont pas très fréquentées et seuls les membres clés participeraient aux tâches post-réunion, telles que l'approbation des amendements concernant les activités du projet. En effet, l'incapacité du COPIL à fonctionner comme prévu s'est avérée un facteur contributif à la décision du coordonnateur national de l'UGP de démissionner en avril 2022 au même temps que le contrat du coordinateur international a terminé (et n'a pas été prolongé par le COPIL). Dans ces circonstances, le format actuel du COPIL nécessite une réforme urgente pour assurer, d'une part, le processus décisionnel est plus clair concernant les acteurs nationaux et infranationaux et, d'autre part, la coordination et les synergies avec les agences clés qui manquent au COPIL sont résolues. Ce dernier point est important, car comme indiqué précédemment dans ce rapport, les groupes de travail mis en place manquent de certains représentants clés des ministères qui sont essentiels à l'efficacité, la durabilité et l'impact de la RFP et du développement des PFNL en RCA.

162 Concernant la composition de l'UGP, le Prodoc précise qu'elle sera composée comme suit : (i) d'un coordinateur international à temps plein pour les trois premières années ; (ii) d'un homologue national à temps plein (Chef de Projet de 4 à 5 ans) ; (iii) d'un spécialiste en suivi et évaluation (national / temps plein) ; (iv) trois coordinateurs locaux (experts nationaux / à temps plein) basés à Bangui et un à Berbérati ; (v) un membre de la SEFCA et un du personnel d'APDS (pas payés par le projet, mais ils suivront les mêmes termes de référence que les trois CP locaux) ; (v) Un Volontaire des Nations Unies (expert international / à temps plein) basé à M'baïki qui assumera le rôle de coordinateur locale pour le site pilote de M'baïki et des activités qui comprennent les programmes R&D conjoints ICRA-ISDR-CIRAD en agroécologie et RFP ; (vi) 32 agents de terrain détachés du MEDDEFPCP et du MADR ; (vii) FAO-RCA pour la supervision financière et administrative du projet TRI-RCA. Cependant, dans la pratique, l'UGP est composé par : (i) un consultant national recruté pour assumer la coordination quotidienne des activités du projet ; (ii) un spécialiste S&E ; (iii) deux coordinateurs du MEFCP nommés pour les sites de Berberati-Bayanga et de Pissa-M'baïki, mais qui sont toujours basés à Bangui ; (iv) 1 personne de l'APDS à Bayanga ; (v) une Volontaire des Nations Unies (UNV) de Cameroun chargé des renforcement des capacités et de communications, au lieu d'être affecté à M'baïki, car elle ne parle pas la langue Sango. De plus, un consultant à moyen terme a été recruté pour identifier les FC à Boyama 2 à Pissa.

163 Cette situation est clairement un obstacle majeur à la mise en œuvre du projet à tous les niveaux, mais surtout sur le terrain, où le manque de personnel de terrain signifie qu'il n'y a personne pour accompagner, superviser et rendre compte des opérations du projet avec les partenaires de mise en œuvre (surtout l'ICRA, l'ISDR et le WWF). En outre, il est évident que l'UGP n'a pas de personnel spécialisé de superviser les activités clés telles que : (i) les réformes juridiques, politiques et réglementaires prévues dans le cadre de la composante 1 ; (ii) le développement des AGR, notamment les PFNL prévus dans le cadre de la composante 2 ; (iii) Développement du SIG pour soutenir l'application des outils de RFP prévus dans la composante 3 (le projet dépend du soutien à temps partiel du consultant national SIG de la FAO-RCA). En conséquence, il est évident que le personnel de l'UGP essaie de remplir des fonctions qui ne figurent pas dans leur TdR afin de maintenir les opérations. L'équipe de l'EMP a été informée, que le recrutement d'un nouveau coordinateur international a été lancé par la FAO pour tenter de reprendre le leadership au sein de l'UGP. Cependant, en l'absence d'une équipe de spécialistes et de coordinateurs de terrain, il est probable que le nouveau coordinateur sera trop sollicité par les tâches de « lutte contre les incendies » pour amorcer une transition vers une mentalité axée sur les résultats parmi le personnel, les parties prenantes et les communautés locales participantes.

4.5.3 *Supervision du projet par la FAO en tant qu'agence du FEM et partenaire national*

164 La supervision du projet assurée par la BH et son personnel au sein de la FAO-RCA a été jugée modérément insatisfaisante. En particulier, l'équipe de l'EMP a identifié que FAO-RCA a des problèmes de répondre en temps opportun aux demandes de l'UGP concernant la conclusion des lettres d'accord, le recrutement du personnel, l'approbation des rapports, les commandes d'achat, etc. par conséquent, ces retards ont contribué à une mobilisation lente sur le terrain, ce qui a entraîné moins d'activités de RFP que prévu en 2022 avant la saison sèche. Il s'est avéré que ce problème découlait principalement de l'insuffisance du personnel de la FAO-RCA qui dispose de pouvoirs délégués pour prendre des décisions sur les opérations du projet. En conséquence, une trop grande partie du processus décisionnel repose sur le directeur du programme de pays de la FAO, ce qui a créé un goulot d'étranglement.

165 Il est aussi évident, comme dans d'autres pays du TRI, que les Bureaux de pays de la FAO, ne fournissent pas d'un suivi technique dynamique sur le réseautage avec d'autres projets travaillant dans le pays. Par exemple, l'équipe de l'EMP s'est entretenue avec deux chefs de projets également basés dans le complexe FAO-RCA qui mettent en œuvre des activités de gestion des terres et d'agroforesterie en RCA. De plus, les bureaux de pays de la FAO, ne sont pas proactifs en fournissant des conseils sur le développement d'une stratégie de communication coordonnée et le développement conjoint de produits de connaissances pour les intéressés non seulement de GCP du TRI, mais aussi pour le Programme du pays. Par exemple, sur les bonnes pratiques sur la GDT, la transition hors de l'agriculture de subsistance, ou sur la gestion de conflits environnementaux.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

166 Concernant la supervision assurée par la FAO-R (LTO, CTA, FLO, GCU, entre autres), l'équipe de l'EMP également la trouvé modérément insatisfaisant. En particulier, la FAO-R n'a pas répondu efficacement aux problèmes de mise en œuvre du projet. En particulier, il n'a pas mis en place un groupe de travail chargé d'identifier les goulots d'étranglement qui affectaient les opérations, afin de convenir de solutions appropriées avec la FAO-RCA et les principales parties prenantes. Également il a constaté à partir de ses entretiens, qu'il y a un manque d'appropriation du projet dans la FAO-RCA, parce qu'il fait partie d'une initiative internationale largement gérée par la FAO-R et le projet GCP du TRI. De plus, comme le Programme pays de la FAO est principalement responsable de la mise en œuvre des projets d'urgence, la dépendance du projet TRI-RCA sur les véhicules du Programme, est considérée un poids fort sur les ressources du Programme et semble un facteur contribuant parce le personnel du projet ne peut pas visiter les sites pilotes régulièrement.

4.5.4 *Gestion financière et co-financement*

167 Dans l'ensemble, l'équipe de l'EMPP a trouvé que le Prodoc et le PIR ne fournissent pas un niveau d'information satisfaisant sur la façon dont le cofinancement doit être développé et appliqué dans le projet TRI-RCA. Par exemple, aucun protocole d'accord n'a été identifié avec les projets identifiés comme sources de cofinancement dans le Prodoc. Conformément aux conclusions de la section 4.3.2, l'équipe de l'EMPP n'est donc pas en mesure d'évaluer dans quelle mesure le cofinancement ajoute de la valeur et améliore l'efficacité et l'efficience du projet. Selon les entretiens menés, l'équipe du PGE a identifié les domaines suivants où elle peut dire que le cofinancement a directement soutenu la mise en œuvre du TRI-RCA :

- Le projet PRDSO a financé le CIRAD pour réaliser l'étude de l'offre et de la demande en bois-énergie dans la partie sud du bassin de Bangui. Cette étude, ainsi que celle financée par le projet TRI-CAR dans la partie Nord du même bassin a permis de réaliser l'étude comparative mentionnée à la section 4.2 (Produit 1.2.2).
- CAFI a dispensé une formation au personnel du projet et du gouvernement du MEDD et du MEFCP sur l'utilisation de CEOF, SEPAL et QGIS pour soutenir l'identification des sites de RFP dans le Sud-Ouest.
- Le PGRN continue de financer l'assistance technique et la formation sur la mise à jour du Code forestier avec les responsables du MEFCP en coordination avec les parties prenantes du projet TRI-RCA.
- Le PGRN et le PDRSO ont appuyé l'élaboration de PDL dans 21 communes forestières du Sud-Ouest. Cependant, les entretiens confirment que le projet TRI-RCA n'a pas participé de manière proactive à l'intégration des engagements RFP dans ces plans et, par conséquent, ils devront être mis à jour à nouveau lorsque les coordinateurs locaux du projet seront sur le terrain.
- La FAO-RCA a fourni un cofinancement sous forme de soutien en espèces et en nature grâce à la fourniture de bureaux, de salles de réunion, de véhicules, de carburant, de matériel de bureau et d'autres mesures de sécurité.

4.5.5 *Partenariats de projet et engagement des parties prenantes*

- 168 Comme indiqué dans la sous-section précédente, l'équipe MTR n'était au courant d'aucun accord spécifique en place définissant un ensemble d'exercices conjoints coordonnés, bien qu'il soit entendu que le projet PGRN mis en œuvre par la Banque mondiale applique un programme de travail avec parties prenantes du TRI-RCA sur l'élaboration du nouveau Code forestier dans lequel la RFP fera partie intégrante. Les partenariats avec le secteur privé ne se sont pas concrétisés jusqu'à présent. Cela inclut avec le secteur privé engagé dans la promotion des produits agricoles et artisanaux liés au PFNL. Une visite pour interviewer une petite entreprise dirigée par des femmes à Bangui qui se spécialise dans la production et la fourniture de formation sur le PFNL confirme cependant que le potentiel d'engager de tels services existe pour soutenir le développement des activités AGR parmi les communautés locales dans les sites du projet, en particulier dans Pissa et M'baïki qui sont facilement accessibles par transport routier. Une exception semble être le projet APV-FLEGT financé par l'UE et mis en œuvre par la FAO. Un entretien avec le directeur du projet a confirmé que le projet est en train de mettre en place un groupe de travail avec le secteur privé et les parties prenantes gouvernementales dans lequel la participation du projet TRI-RCA est prévue.
- 169 Les partenariats avec les établissements d'enseignement et de recherche manquent également, même si l'équipe de l'EMP a constaté que l'ICRA et l'ISDR ont un besoin urgent de développer leur capacité de recherche. En réponse à ce constat, une réunion de groupe a été organisée impliquant le Doyen de la Faculté des Sciences et le Directeur du Laboratoire d'Economie Rurale et Sécurité Alimentaire (LERSA) de l'Université de Bangui. La réunion a confirmé que ces institutions n'ont pas été contactées par le projet, mais ont une capacité de recherche qui pourrait être développée pour soutenir la recherche et le développement des activités de RFP et d'AGR, tout en intégrant en même temps tous les aspects de la RFP dans les diplômes et formations diplômantes proposées, notamment relatives à l'aménagement du territoire, à l'environnement, à la foresterie, à l'agriculture, à l'élevage et aux entreprises rurales liées au PFNL, entre autres. De plus, cette approche offrirait également des opportunités pour le projet de financer la recherche appliquée sur la RFP et comment il peut capter des financements des fonds d'investissement climatiques et du secteur privé. Cette approche s'est également avérée ouvrir des opportunités pour promouvoir les échanges internationaux pour observer comment les projets TRI au Cameroun ou au Kenya soutiennent le développement de chaînes d'approvisionnement avec le secteur privé pour des produits tels que le bambou, le miel, les plantes médicinales et les huiles essentielles, entre autres.

4.5.6 *Communication, visibilité, gestion des connaissances et produits du savoir*

- 170 La capacité de produire des communications sur le projet et des produits de connaissance s'est avérée faible. Malgré les preuves que l'UGP collecte des données et des informations sur ses activités et sur les projets fournissant un cofinancement, l'équipe MTR a constaté que ces données sont principalement archivées à des fins de référence plutôt que systématiquement évaluées et utilisées pour identifier et produire des produits de connaissance qui seraient intéressants pour élever sensibilisation sur, par exemple, les bonnes pratiques et autres thématiques proposées dans

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

le Prodoc. Cela a également limité les possibilités de développer des campagnes de plaidoyer pour les RFP/PFNL. Il est également évident que le projet n'a pas de points focaux de communication masculins et féminins désignés dans les sites pilotes du projet par les communautés participantes. Cela a limité la possibilité pour le projet de saisir les réussites, les technologies locales innovantes ou les connaissances locales sur la grande quantité de biodiversité forestière que l'équipe du PGE a identifiée lors de ses réunions avec les communautés locales et qui sont utilisées pour soutenir leurs moyens de subsistance.

171 Il est également important que le Prodoc ne prévoie pas le développement d'une plate-forme nationale de gestion des connaissances sur la RFP/PFNL à travers laquelle le développement et le partage des connaissances pourraient être encouragés pour soutenir l'apprentissage et la sensibilisation sur les multiples avantages du processus de RFP et sur les utilisations, les avantages et valeur des différents PFNL. En résumé, le projet manque d'une stratégie de communication, d'un plan et d'un budget adéquat à travers lesquels des messages et des faits importants pourraient être adressés aux décideurs et à d'autres groupes sur les avantages de l'adoption et de la mise à l'échelle du processus de RFP aux niveaux national et infranational.

4.5.7 Suivi et évaluation (S&E), y compris la conception, la mise en œuvre et le budget du S&E

172 La capacité du projet à collecter, traiter et rendre compte de ses principaux indicateurs et cibles est limitée par le manque de réseaux adéquats établis au sein de l'équipe du projet, ainsi qu'avec les principales parties prenantes, les partenaires de mise en œuvre et les points focaux communautaires. En conséquence, le suivi du projet est principalement collecté pour les rapports d'avancement dans le PIR et le PPR. Cependant, étant donné que si peu d'activités ont été mises en œuvre à temps, il est également évident que les rapports d'avancement répètent ce qui a été fait ou indiquent ce qu'il est prévu de faire. Cette situation signifie que le S&E ne stimule pas l'apprentissage et la recherche, ou ne fournit pas de commentaires adéquats au personnel de terrain sur la façon dont ils devraient améliorer leur planification, collecter des données et identifier les leçons apprises, les bonnes pratiques ou les réussites qui devraient figurer à la fois dans les rapports et les communications.

173 Les domaines dans lesquels l'équipe de l'EMP a constaté un besoin particulier de renforcer le plan S&E sont : (i) le nombre de pépinières en cours d'établissement (y compris le nombre d'arbres et de plantes produits, le nombre d'espèces, le nombre de personnes locales gérant les pépinières, etc.) ; (ii) le nombre de personnes qui reçoivent une formation sur les compétences de préparation des terres, de plantation et de suivi de la RFP ; (iii) nombre d'arbres plantés par hectare, nombre d'espèces plantées par hectare, nombre d'hectares plantés par jour et en total et taux de survie des arbres ; (iv) nombre d'échanges entre les partenaires de mise en œuvre vers les pépinières et les sites de RFP des uns et des autres ; (v) nombre de réussites, de bonnes pratiques et de produits de connaissance identifiés/produits sur la RFP ; (vi) nombre d'opportunités AGR identifiées sur chaque site promouvant un ou plusieurs des éléments suivants : conservation de la biodiversité, sécurité alimentaire et nutrition, génération de revenus, adaptation au changement climatique, résolution des conflits, autres ; (vii) nombre de bénéficiaires engagés directement dans les activités

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

de RFP et AGR ; (viii) nombre d'enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques menées pour identifier le niveau de changement transformationnel évoluant dans la communauté locale (c'est-à-dire devenir les gardiennes de la biodiversité forestière).

174 Ce dernier point est considéré comme d'une importance majeure dans le développement de l'apprentissage chez tous les principaux acteurs. Cependant, l'absence d'indicateurs qualitatifs sur CAP et d'autres enquêtes basées sur l'apprentissage qui nécessitent également l'emploi d'équipes d'enquête est une lacune majeure dans tous les projets TRI mis en œuvre par la FAO. De plus, ce type de suivi faciliterait également la nécessité susmentionnée de travailler plus étroitement avec des établissements qualifiés tels que l'UB sur l'application de ces enquêtes dans le cadre d'un programme de recherche à long terme sur la RFP et les PFNL sur la réalisation des objectifs nationaux et le respect des engagements et accords internationaux.

175 Enfin, l'analyse des neuf indicateurs de base appliqués par le GCP confirme qu'ils sont intégrés dans le système de rapport S&E. Dans le cas des indicateurs 1, 2, 5, 8 et 9 énumérés ci-dessous, tous ont été examinés dans les sections 4.2 et 4.6. Dans le cas des indicateurs 3, 4, 6, 7 et 8, aucune donnée n'est disponible pour examen.

- 1) Cadre stratégique nouveau ou amélioré ;
- 2) Nombre d'hectares en cours de restauration / Superficie des terres restaurées ;
- 3) Nombre d'hectares sous pratiques améliorées ;
- 4) Émissions de gaz à effet de serre atténuées ;
- 5) Nombre de bénéficiaires directs (ventilés par sexe) ;
- 6) Nombre de mécanismes de coordination intersectoriels dirigés par le gouvernement ;
- 7) Valeur des ressources affectées à la restauration dans le TRI ;
- 8) Nombre de projets bancables développés ;
- 9) Nombre de produits de connaissance élaborés et diffusés.

176 Enfin, comme indiqué dans d'autres rapports EMP de projets TRI, la pertinence des indicateurs de suivi 1, 6, 8 et 9 est remise en question, car ce ne sont pas des indicateurs de résultat qui informent sur la mesure dans laquelle ils soutiennent la réalisation des objectifs TRI. En outre, étant donné que le TRI fournit également des services d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, l'équipe de l'EMP réitère la conclusion des rapports EMP pour les projets TRI au Pakistan et à STP. C'est à dire, que l'indicateur N° 4 devrait se concentrer davantage sur la détermination de la capacité du pays bénéficiaire d'appliquer le MRV, qui est une condition préalable majeure à l'accès au financement climatique, qui est lié à l'indicateur N° 7.

4.6 Priorités transversales

Question 6 : Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Constatation 12 : Le projet effectue des mises à jour satisfaisantes sur les sauvegardes 3.2.1, 3.2.2, 3.4, 7.4 et 9 qui ont été signalées dans la liste de contrôle ESS du Prodoc, mais suite à la décision

de créer une zone tampon dans le site de Bayanga, la sauvegarde 2.1 aurait dû être déclenché à partir de PIR-2. De même, la proposition d'introduire certaines variétés d'arbres fruitiers exotiques pour soutenir le développement de l'agroforesterie aurait dû déclencher la sauvegarde 2.4 pour atténuer la possibilité que les variétés exotiques remplacent les variétés locales qui sont largement récoltées par les communautés forestières, en particulier parmi les peuples autochtones BaAka.

Question 7 : Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Constatation 13 : Il a été constaté que le projet offrait un accès égal à tous les groupes de genre (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées) à ses activités de formation sur le terrain et à ses formations. Dans l'ensemble, tous les groupes se sentent inclus, même si les femmes aimeraient avoir accès à des activités génératrices de revenus réservées aux femmes et les groupes de jeunes autochtones interrogés ont déclaré l'importance de reconnaître, de valoriser et d'intégrer les connaissances autochtones dans le processus de RFP pour éviter qu'elles ne soient remplacées et perdues par des approches externes.

4.6.1 Normes environnementales et sociales

177 L'équipe de l'EMP a constaté que l'évaluation de la liste de contrôle des sauvegardes environnementales et sociales (ESS) dans le Prodoc et son suivi jusqu'au PIR-3 ont été satisfaisants. Il est, donc, d'accord avec la classification globale pour l'ESS de « modéré » pour le projet TRI-CAR. Ceci est justifié par rapport aux constatations suivantes qui ont été triangulées lors des visites de terrain :

- **Sauvegarde 3.2.1 et 3.2.2 :** *Importation ou transfert de semences et/ou de matériel végétal pour la culture et/ou la R&D.* Les communautés locales interrogées ont confirmé que les plants d'Essessang et d'Ayous ont été produits à partir de graines collectées dans les forêts locales et multipliées à l'aide de matériel végétal local sous la supervision d'entités juridiques reconnues par le MEFCP (ICRA à Pissa, ISDR à M'baïki et WWF à Bayanga). Cependant, les inspections et les entretiens confirment que toutes les pépinières doivent être développées à travers des lignes directrices (qui comprend l'équipement de collecte des eaux de pluie, les enclos, l'ombrage, la lutte antiparasitaire, etc.). En outre, certaines personnes interrogées ont déclaré que la qualité des semences était à l'origine de certaines des pertes en pépinière, ou sur le terrain. Il est important, donc, d'avoir accès à des installations de recherche pour développer le contrôle de la qualité des semences. Étant donné que cela est en cours de développement dans d'autres projets du TRI, en particulier à Sao Tomé et Príncipe, un échange avec STP pourrait développer les capacités à ce sujet au sein de MEFCP, l'ICRA, l'ISDR et du WWF. D'autant plus, le Directeur du Programme FAO-RCA était en poste à STP en 2022.
- **Sauvegarde 3.4 :** *gestion des forêts plantées.* La première campagne de plantation a eu lieu à Pissa et M'baïki pendant la saison des pluies jusqu'en novembre 2022, les aspects de gestion en sont donc encore à leurs balbutiements. Cependant, le risque de niveaux de gestion insatisfaisants des sites de RFP en 2023 est « modéré » pour deux raisons

principales. Premièrement, l'ICRA, l'ISDR et le WWF ont signé des lettres d'accord trop courtes (quatre mois jusqu'à début novembre 2022) pour superviser la restauration et l'inspection ultérieure des sites RFP, en particulier à Pissa où 75 ha étaient prévus pour la restauration. En outre, comme indiqué à la section 4.2 (Produit 2.2.2), la décision de la FAO de mettre fin aux contrats de l'ICRA et de l'ISDR en novembre 2022 avant d'émettre de nouveaux contrats a laissé un vide dans la surveillance des sites et des pépinières de RFP. Deuxièmement, les représentants du gouvernement devraient être inclus sous mode de plateforme de gestion et sous leadership du coordonnateur local dans ces contrats, mais ce n'est pas le cas. Donc, ils n'impliquent pas d'autres parties prenantes importantes pour développer l'appropriation du processus de RFP, en particulier un responsable du bureau régional du MEFCP, un membre du gouvernement local et des représentants de la communauté bénéficiaire.

- **Sauvegarde 7.4 : égalité des genres.** Les entretiens sur les trois sites indiquent que l'accès des femmes à la formation et à l'engagement dans les rôles décisionnels au sein du processus de RFP a été respecté. De plus, les femmes ont à la fois une voix et un intérêt marqué pour les activités de RFP lorsqu'elles sont liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ou des AGR. Cependant, les femmes aussi ont exprimé leur inquiétude sur des approches mixtes de RFP et d'AGR, car elles ne sont pas en mesure de réprimander les participants masculins qui sont paresseux ou essaient d'exploiter le travail d'autres (en particulier sur la récolte des PFNL). En conséquence, les groupes de femmes ont déclaré qu'ils auraient accès aux activités réservées aux femmes.
- **Sauvegarde 9 : Peuples autochtones et patrimoine culturel.** En générale le personnel du projet, les principales parties prenantes et les partenaires de mise en œuvre se sont engagés à appliquer des approches inclusives à la RFP afin d'encourager la participation des groupes autochtones comme les Ba Aka. Dans le cas du WWF, une solide relation de travail avec le peuple parlant Ba Aka s'est développée pour gérer l'APDS et cette approche semble avoir été appliquée à Mona Sao, Bayanga. Cependant, l'application du Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) conformément aux directives de la FAO pour le FPIC (2014) n'a pas été appliquée par l'UGP pour saisir les intérêts et les besoins spécifiques des Ba Aka. Par exemple, l'équipe de l'EMP a interrogé des représentants de l'organisation de jeunesse « Ndima-Kali » à Bayanga, qui ont déclaré que le projet devrait faire plus pour capturer leur « patrimoine immatériel » parce que la restauration devrait également s'aligner sur leurs croyances et conserver leur identité comme les « Ndima » (peuple de la forêt) et les « Kali » (peuple de la rivière). En conclusion, l'équipe de l'EMPP a constaté que **le risque que les pratiques de RFP érodent les connaissances autochtones est « modéré » et qu'une étude/produit de connaissances spécifiques sur ce sujet est nécessaire de toute urgence** pour renforcer la sensibilisation des partenaires sur ce sujet et d'améliorer leur capacité d'intégrer des connaissances et pratiques locales dans la planification de la RFP et développement des PFNL.

178 Cette dernière observation sous la sauvegarde 9 signifie également que deux autres sauvegardes de la liste ESS doivent être déclenchées. De cette manière, des études sur la culture et les

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

connaissances autochtones (comme celle proposée avec les groupes Ba Aka au-dessus) permettraient de prendre pleinement en compte leurs recommandations dans les activités d'atténuation sélectionnées, ainsi que d'être utilisées pour soutenir la plaider pour que la RFP devienne une stratégie nationale pour développer le nouveau contrat social entre l'État et ses citoyens (objectif 2 du RCPCA). Les deux sauvegardes/questions concernées sont :

- **Sauvegarde 2.1** - *Ce projet serait-il mis en œuvre dans une zone protégée légalement désignée ou dans sa zone tampon ?* Ceci est lié à la décision de développer la zone tampon de Mona Sao pour l'APDS où les Ba Aka sont présents.
- **Sauvegarde 2.4** - *Ce projet utilisera-t-il une espèce exotique qui a manifesté un comportement envahissant ou une espèce dont le comportement est inconnu ?* Le processus de RFP bénéficierait grandement de l'utilisation des connaissances indigènes sur la flore et la faune pour s'assurer qu'il inclut la restauration, la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques dont ils ont besoin pour soutenir leur système de vie.

179 Le plan de **S&E n'inclut pas d'indicateurs pour suivre les sauvegardes susmentionnées et cela empêche l'apprentissage** qui est essentielle pour soutenir une prise de décision éclairée sur l'efficacité et la durabilité de la RFP et le développement des PFNL. En outre, le suivi de ces sauvegardes renforcerait également les arguments en faveur de l'application de l'outil « Species Threat Abatement and Restoration » (STAR) pour soutenir les arguments en faveur de l'intensification de la RFP afin de sauver les espèces qui sont indispensables pour maintenir les moyens de subsistance et le développement en milieu rural. En outre, ces développements sont pleinement alignés sur les priorités du FEM et les objectifs du TRI et permettraient au projet TRI-CAR de plaider en faveur de la RFP en tant que stratégie nationale pour offrir de multiples avantages.

4.6.2 Accent sur le genre et l'inclusion sociale

180 L'équipe de l'EMP a trouvé que l'approche du projet en matière d'intégration du genre était satisfaisante. La référence au Tableau 4 confirme un total de 1 610 personnes (587 femmes) ont participé directement dans les activités de renforcement des capacités, dont 1 023 personnes (481) dans les activités de la composante 3 qui est modérément satisfaisants considérant que le taux moyen de participation des femmes au projet est de 36,5%. De plus, les réunions de discussion de groupe sur le terrain confirment que les femmes, les jeunes âgés (15 à 25 ans), les personnes handicapées et les personnes âgées ont tous déclaré avoir eu accès et participé aux réunions de projet et aux formations sur les sujets RFP et AGR. Néanmoins, le nombre total de bénéficiaires est faible pour un projet de quatre années de fonctionnement.

181

Tableau 4. Synthèse de la participation des hommes/femmes par composante (31/12/2022)

Composante	Nombre de participants	Mâle	Femme	% Particip. Femmes
Composante 1	2	2	0	0,0%

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Composante 2	504	420	84	20,0%
Composante 3	1,023	542	481	47,0%
Composante 4	81	59	22	37,3%
Total/Moyen	1,610	1,023	587	36,5%

Source : UGP

182 Les discussions des groupes focaux, qui ont couvert plus de 250 résidents locaux (135 femmes) dans les sites du projet visités, ont aussi confirmé qu'ils n'ont pas une compréhension claire de ce qu'est la RFP autre que la plantation d'arbres. En effet aucune personne pouvait expliquer le concept de RFP dans les réunions réalisés. Comme indiqué dans la section 4.2, un exercice interactif a été mené en plein air pour déterminer cela et tester à quelle vitesse leur compréhension de la RFP pouvait être développée. À Mona Sao, cela a été fait en sélectionnant un terrain nu adjacent à l'herbe et au fourré. Cela a été utilisé pour démontrer les terres dégradées, en cours de dégradation et forestières (voir figure 13). Les participants ont ensuite été invités à collecter différentes matières végétales et à les utiliser pour couvrir les zones dégradées et dégradantes afin de démontrer comment les activités d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée prévues seraient appliquées. Après avoir récapitulé ce qui avait été réalisé, un enseignant local a été invité à répéter l'exercice de restauration sur une zone plus large (voir figure 14). Une fois terminé, les participants ont été informés qu'ils avaient réussi à étendre la restauration sur le paysage qu'ils avaient convenu avec le WWF serait la zone tampon pour l'APDS.

Figures 14 et 15 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Mona Sao et Nguénguéli.



Source : EMP

Figures 16 et 17 : Évaluation de la compréhension de la RFP à Mona Sao et Nguénguéli



Source : EMP

- 183 Lors de la deuxième réunion menée dans le village voisin de Nguénguéli, les participants ont également déclaré qu'ils ne comprenaient pas le sens de la RFP. Cette fois, l'animateur local qui avait participé au premier exercice à Mona Sao a été invité à répéter toute la démonstration à la communauté locale (voir figure 15). À la fin des deux démonstrations, il a été demandé aux participants s'ils comprenaient le concept de RFP et, plus important encore, leur objectif en l'appliquant et en le protégeant. Un vote à main levée sur les deux sites a confirmé que la grande majorité avait une meilleure compréhension (voir figure 16).
- 184 L'évaluation de l'accent mis par le projet sur le genre dans le développement de l'AGR a été jugée élémentaire, en partie parce que très peu de formations ont été menées jusqu'à présent sur cet aspect du projet. Par exemple, le projet a mené des évaluations, des exercices de sensibilisation et une formation d'introduction en 2021 sur le développement de restaurants locaux vendant des produits alimentaires locaux, dans lesquels les femmes ont été ciblées comme principales bénéficiaires. Cependant, l'équipe de l'EMP n'a trouvé aucune preuve que cela ait été suivi d'un programme de formation conçu pour établir et superviser les restaurants de démonstration dans des communautés sélectionnées. En outre, rien ne prouve qu'une analyse de la chaîne de valeur basée sur le genre ait été menée de manière similaire dans d'autres projets TRI, tels que TRI-ASAL au Kenya. En conséquence, les femmes interrogées n'ont pas été impliquées dans l'évaluation des besoins de formation, comment accéder au financement, effectuer une comptabilité simple, etc.
- 185 Enfin, l'approche du projet vis-à-vis des peuples autochtones a été jugée modérément satisfaisante. Comme indiqué dans la sous-section 4.6.1, cependant, une meilleure compréhension des connaissances autochtones et de leurs technologies locales est requise de toute urgence pour améliorer la reconnaissance officielle et la valeur des connaissances locales en tant qu'élément essentiel dans le développement et le maintien du processus de RFP dans la RCA. Cela comprend la R&D sur le développement de : (i) les PFNL que l'équipe du PGE a trouvés abondants dans les sites du projet, mais qui sont en grande partie non enregistrés ; (ii) FC dans l'ARC.

4.7 Liens avec le projet global du TRI et impact de la COVID-19

Question 8 : Qu'est-ce que le projet global pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, y compris les éventuelles synergies et qu'a apporté le projet pour l'enfant au GCP ?

Constatation 13 : Le passage du GCP à la formation à distance depuis la pandémie a empêché un suivi adéquat pour garantir que les méthodes et les outils de RFP peuvent être appliqués et maintenus dans le RCA. En conséquence, le projet ne dispose pas de cartes appropriées de ses sites de projet et ne participe pas dans des initiatives TRI comme the « Restoration Factory » bien qu'une tentative ait été faite pour engager un entrepreneur en 2021, mais sans succès en raison des restrictions de voyage qui ont persisté en RCA jusqu'en 2022.

Constatation 14 : l'impact de la pandémie a entraîné des retards de autour de deux ans d'opérations qui est bien supérieur à celui des autres projets du TRI. En particulier, la décision du gouvernement de restreindre les déplacements sur le terrain a empêché toute visite sur le terrain d'ici avril 2022.

4.7.1 *Qu'est-ce que le projet mondial pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, (y compris les synergies entre les projets nationaux du TRI) et qu'est-ce que le projet national pour l'enfant a apporté au projet mondial de TRI (GCP) ?*

186 L'absence de coordonnateurs de projet dans le projet TRI-RCA depuis avril 2022 a considérablement réduit la capacité du GCP à apporter une contribution significative en RCA. Tout d'abord, la formation dispensée aux coordonnateurs a été en grande partie perdue. En particulier, leur départ a empêché de transmettre leurs connaissances sur les outils de RFP au personnel du projet et aux parties prenantes, ainsi que de prendre l'initiative d'organiser des formations supplémentaires et d'explorer les échanges avec leurs homologues rencontrés lors de l'atelier de réalisé à Nairobi en 2019. Le personnel de l'UGP interrogé par l'équipe de l'EMP a également confirmé que la formation en ligne du GCP a été utile, mais pas suffisamment adaptée aux capacités spécifiques de chaque pays, qui, dans le cas de la RCA manque d'équipements et de données adéquats pour appliquer les logiciels et outils CEOF, SEPAL, MEOR, Ex-Act, STAR et autres. Les personnes interrogées ont également déclaré que le GCP devrait passer à des sessions de formation dans le pays afin de mener des évaluations des capacités et de répondre aux besoins de formation plus spécifiques.

187 Il était a toutefois constaté que la principale faiblesse des sessions de formation en ligne fournies par GCP est qu'elles n'appliquent pas le principe de « formateur de formateurs » afin qu'un **établissement d'enseignement approprié en RCA puisse hériter et poursuivre le programme de formation sur l'application de la RFP au cours du long terme** dans le pays. L'équipe de l'EMP considère que ce développement est un élément crucial dans la consolidation des capacités sur la RFP en RCA, afin qu'il puisse être à la fois adopté comme stratégie nationale et objet de programmes de recherche à long terme. En résumé, la valeur ajoutée du soutien de GCP dans le développement des capacités techniques sur la RFP est considérée comme modérément satisfaisante.

188 L'appui de GCP au développement des capacités S&E sur l'intégration et l'application des neuf indicateurs de base sélectionnés en 2021 a progressé de manière satisfaisante. L'UGP a fourni la

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

preuve qu'elle suit ces indicateurs dans la feuille Excel développée par le GCP et soumet ce document à la GCP à la fin de l'année. Cependant, l'équipe de l'EMP reste avec des réserves quant à la valeur ajoutée du suivi de certains des indicateurs de base, en particulier leur manque général d'alignement avec les promesses et les objectifs nationaux et internationaux. Cela est important car les Prodocs de tous les projets TRI doivent fournir des détails sur leur alignement sur les priorités du FEM. En outre, comme indiqué dans la sous-section 4.5.7, **le manque général d'indicateurs qualitatifs signifie que la capacité d'évaluer si le TRI a amorcé le changement transformationnel à travers de la RFP/PFNL est largement perdue**. L'équipe de l'EMP a trouvé que constatation est importante car il est important de savoir si la RFP aide les pays à passer des pratiques « comme d'habitude » à des approches plus durables, inclusives et adaptés.

189 Enfin, le service d'assistance de GCP (help-desk) s'est avéré être sous-utilisé par le projet TRI-CAR. Par conséquent, l'EMP n'est pas en mesure d'examiner dans quelle mesure le service d'assistance est en mesure de répondre aux demandes à la demande. Cependant, il semble que le manque d'utilisation de cette installation soit un facteur contributif à la conclusion que les contributions du projet au GCP ont été mineures à ce jour.

4.7.2 Dans quelle mesure le projet a-t-il bien géré l'impact de la pandémie du COVID-19

190 L'équipe MTR a constaté que la pandémie de COVID-19 a un impact significatif sur le projet TRI-CAR. Cela a été souligné dans diverses sections de ce rapport pour démontrer qu'il a eu un impact direct sur l'efficacité et l'efficacité du projet. Dans l'ensemble, l'impact de la pandémie a entraîné des retards de autour de deux ans d'opérations. Ce chiffre est bien supérieur à celui des autres projets du TRI et est principalement attribué à la décision du gouvernement de restreindre les voyages internes et externes beaucoup plus longtemps que les autres pays du TRI. De plus, l'application des confinements et des restrictions de voyage a coïncidé avec les élections générales tenues fin décembre 2020. Cela a également contribué à limiter l'accès du personnel du projet aux parties prenantes gouvernementales pendant plusieurs mois en 2021 jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle administration à la mi-2021. Cependant, le nouveau gouvernement a également procédé à cette époque à des changements institutionnels, notamment la division du MEDDEFPC en MEDD et MEFPC en juillet 2021.

191 En termes de capacité du projet à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19, l'équipe de l'EMPP a identifié les résultats suivants. Premièrement, l'application des procédures opérationnelles standard (SOP) de la FAO pour réduire la propagation du COVID-19 a pris du temps à mettre en œuvre. Cela était principalement dû au fait que le pays ne disposait d'aucun équipement de protection individuelle (EPI) et était entièrement dépendant des EPI du bureau FAO-RCA. Deuxièmement, pour éviter de contracter la maladie en RCA, le coordinateur international est rentré en France entre mars et novembre 2020 alors que le personnel national du projet devait travailler à domicile. L'absence d'un coordinateur international aurait ralenti les opérations, principalement en raison de problèmes de communication. Troisièmement, le projet a intégré la pandémie de COVID-19 dans son évaluation des risques dans le PIR-3. Cependant,

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

étant donné que l'UGP n'a pas mené d'évaluation d'impact du COVID-19, il n'est pas clair dans quelle mesure les mesures d'atténuation des risques se sont avérées efficaces.

5. Conclusions et Recommandations

5.1. Conclusions

192 La conclusion globale de l'équipe de l'EMP est que les principales parties prenantes du projet n'ont pas encore trouvé des astuces pour gérer les différents risques qui continuent d'affecter la performance du projet. Pour cette raison, l'équipe de l'EMP a estimé que **la gestion des risques du projet est "substantielle" pour un fonctionnement sans interruption du de celui-ci. A cet effet, il serait impératif à court-terme de disposer un plan et les moyens pour atténuer, contourner** les obstacles et les goulots d'étranglement existants qui affectent les performances du projet et éventuellement dans certains cas, les supprimés entièrement. Les paragraphes suivants résument l'équipe des conclusions de l'EMP sur les critères d'évaluation et les principales questions fournies dans son TdR.

193 **Conclusion 1 (C1) – Relevance - Question 1** : *Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays, aux stratégies de programme opérationnel ou aux domaines d'intervention du FEM, au Cadre de programmation par pays de la FAO, aux objectifs du Projet mondial de TRI et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et populations autochtones, selon les cas) ?* La pertinence du projet est **moyennement satisfaisante** : En dépit de sa cohérence avec les engagements du pays de restaurer 3,5 Mha d'ici 2030 dans le cadre du Défi AFRI-100/Bonn, de son alignement avec le RCPCA, la pertinence du projet est cependant un peu ombragée par ses résultats, par sa restriction notable à certains départements sectoriels et par le fait que les questions de RFP semblent nouvelles car elles ne sont pas traitées de manière spécifique dans les codes forestiers... La question de la RFP est comprise comme principalement forestière. Le financement et la gestion du RFP dépend en grande partie du soutien et de la coopération d'autres organismes d'exécution (partenaires techniques et financiers). Il s'avère que sans ces organismes opérationnels, le pays ne peut établir la structure de gouvernance dont les processus de RFP auront besoin pour devenir efficaces et durables.

194 **Conclusion 2 (C2) - Efficacité - Question 2** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté ses attentes en matière de produits, réalisations et objectifs et quels résultats plus larges (le cas échéant) le projet a-t-il obtenus au niveau régional et mondial à ce jour ?* L'efficacité du projet est **moyennement insatisfaisante** : Le projet n'a pas réussi à établir des mécanismes efficaces aux niveaux national et local pour permettre d'atteindre les résultats escomptés dans les délais prescrits initialement dans la planification. La gestion foncière n'est pas d'actualité. En effet, toutes les agences d'exécution qui sont engagées dans l'utilisation des terres, l'administration des terres et les pratiques de gestion des terres ne se sont réunies pour définir en commun accord la RFP comme une stratégie nationale qui peut aider le pays à atteindre ses priorités et engagements nationaux et internationaux. Le gouvernement ne s'affirme pas toujours en prenant le leader de la RFP. En effet, en l'absence d'acteurs clés autour de la table du gouvernement, des établissements de recherche, du secteur privé et de la société civile, il serait difficile de

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

savoir comment la RFP, les PFNL/AGR et les FC peuvent apporter des changements et être mis à l'échelle comme prévu dans le Prodoc.

- 195 **Conclusion 3 (C3) - Efficience - Question 3** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente ?* L'efficience du projet est **moyennement insatisfaisante** : En faisant un rapprochement entre les dépenses effectuées dans le cadre du FEM et du cofinancement (11 081 398 USD) avec les réalisations physiques du projet au moment de l'évaluation, le temps effectif de mise en œuvre des activités du projet et les activités restantes, l'équipe de l'EMP conclut que l'utilisation des ressources du projet serait loin d'être optimale. Il est évident que plusieurs facteurs exogènes et endogènes (voir conclusion 5) avaient empêché le projet de fournir des résultats en temps opportun et moindre coût. À moins qu'ils ne soient entièrement traités et atténués pour la suite, il serait probable que le projet aurait du mal à atteindre ses objectifs.
- 196 **Conclusion 4 (C4) - Durabilité du projet (viabilité)- Question 4** : *Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet et quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance) ?* La durabilité des résultats est **peu probable** : Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire s'il n'y a pas de recadrage dans la gestion du projet, l'équipe de l'EMPP conclut que la durabilité est sujette à caution. En effet, Les parties prenantes du projet ne travaillent pas de manière concertée pour être efficace et efficiente. Par conséquent, le projet ne met pas en œuvre les mesures nécessaires pour obtenir des résultats escomptés et stimuler l'apprentissage, les produits de connaissances et autres communications nécessaires pour sensibiliser les parties prenantes et les décideuses à tous les niveaux, sur les multiples avantages de la RFP.
- 197 **Conclusion 5 (C5) - Facteurs affectant les progrès (probabilité de survie et/ou d'atteinte des résultats du projet) - Question 5** : *Quels sont les principaux facteurs qui empêchent le projet d'atteindre ses résultats ?* Les facteurs affectant la performance du projet sont **insatisfaisants** : Un certain nombre de facteurs clés, continuent d'affecter dans certains cas la vie du projet quant à la livraison de ses produits au moment opportun au bénéficiaire, le recrutement des coordonnateurs (international et national), la procédure de décaissement des ressources et à l'atteinte des résultats escomptés. L'équipe de l'EMP a constaté que les problèmes suivants constituent une pesanteur dans le la réalisation du projet :
- Le composante 1 présente un certain nombre de faiblesses dans la conception, en particulier : (i) Absence de pris en compte du Ministère chargé de l'aménagement du territoire et manque de synergie dans la conception de la politique forestière, agricole avec la RPF. L'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire dans le sud-ouest du pays par le ministère chargé de l'aménagement du territoire devrait être favorable à l'intégration de la RFP ; de même les politiques forestière et agricole ont besoin encore d'intégrer pleinement la RFP ; (ii) des problèmes récurrents des feux de brousse pour l'agriculture et l'élevage qui n'inclut pas les pratiques telles que le sylvopâturage. Ces problèmes devraient être résorbés par les MADR et MESA ; (iii) Absence de synergie entre les communautés forestières les coordonnateurs locaux de la RPF, l'administration forestière locale du

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

gouvernement et les villages participants ; (iv) la mise à l'échelle de la RFP et de l'AGR et appelle à la mobilisation de fonds, mais il n'implique pas activement les Ministères en charge de l'économie et des finances.

- La structure de l'UGP ne comprend pas de spécialistes pour superviser la livraison des résultats dans le cadre des composantes 1 et 3 ;
- Le manque de suivi qualitatif ne permet pas de saisir les leçons apprises et les bonnes pratiques à tous les niveaux pour soutenir ultérieurement le développement de produits de connaissance ; et une stratégie de communication efficace pour aider une prise de décision éclairée sur les activités du projet.
- Les parties prenantes de la FAO sont quelques fois responsables de la lenteur de la prise de décision, car elles ne disposent pas d'un mécanisme d'assurance qualité en place pour répondre rapidement aux besoins du projet.

198 **Conclusion 6 (C6) - Priorités transversales - Question 6** : *Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet ?* La gestion de la check-list ESS est **moyennement satisfaisant** : L'équipe de l'EMP est modérément satisfaite de la manière dont le projet fournit des mises à jour sur les indicateurs qui ont été déclenchés dans le Prodoc (sauvegardes 3.2.1, 3.2.2, 3.4, 7.4 et 9), mais conclut que les sauvegardes 2.1 et 2.4 ont été déclenchés depuis la décision a été prise d'établir une zone tampon à Mona Sao dans le site de Bayanga.

199 **Conclusion 7 (C7) - Genre - Question 7** : *Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?* L'accent du projet sur le genre et les droits autochtones est **moyennement satisfaisant** : L'équipe de l'EMP a constaté que le projet applique une approche inclusive à ses activités et n'a trouvé aucune preuve de discrimination à un groupe spécifique, y compris des groupes autochtones tels que les BaAka. Cependant, le manque de recherche du projet (y compris des 2 doctorants) exclut la possibilité de saisir les systèmes agro forestiers locaux des autochtones et de les appliquer comme une option légitime de RFP.

200 **Conclusion 8 (C8) - Liens vers le projet Mondial de TRI (GCP) - Question 8** : *Qu'est-ce que le projet mondial pour l'enfant a apporté au projet national pour l'enfant, (y compris les synergies entre les projets nationaux du TRI) et qu'est-ce que le projet national pour l'enfant a apporté au projet mondial de TRI (GCP) ?* La valeur ajoutée du GCP est **moyennement satisfaisant** : Le GCP propose des sessions de formation en ligne de qualité sur les thèmes de la RFP, mais cela ne signifie pas que les capacités institutionnelles et techniques aient été améliorées, car il n'y a pas de suivi dans le pays pour évaluer les lacunes à identifier en ligne.

201 **Conclusion 9 (C9) - Impact et réponse à la pandémie de COVID-19 sur le projet - Question 9** : *Dans quelle mesure le projet a-t-il bien géré l'impact de la pandémie du COVID-19.* La réponse du projet à l'impact de la pandémie a été **moyennement satisfaisante** : L'impact de la pandémie en RCA a été sévère sur le projet, c'est même l'une des raisons de ralentissement de la mise en œuvre des activités du projet. Bien que le projet ait mis en œuvre les procédures pour atténuer cet

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

impact, il n'a pas été en mesure de renouer avec ses parties prenantes locales et ses communautés jusqu'en avril 2022.

0.5 Recommandations

202 **Recommandation 1 (R1) en réponse à C1, C4 et C5 - liée à la pertinence, les facteurs affectant les progrès et la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales et les agences d'exécution actuellement exclus du projet TRI:** la pertinence du projet devrait être redéfinie pour mettre l'accent sur les multiples avantages que RFP peut offrir non seulement pour atteindre ses engagements internationaux envers AFRI100-Bonn Challenge 2030, mais pour unir les agences d'exécution du pays afin que la RFP devienne une force de changement qui est pleinement aligné sur les objectifs de la RCPCA jusqu'au fin 2023 et le Plan de Développement qui est présentement en élaboration au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et qui est prévu de remplacer la RCPCA en 2024. C'est-à-dire, d'établir un nouveau contrat social (objectif 2) et la transition vers un développement durable et résilient (objectif 3). Cette approche doit ensuite être envisagée pour l'intégration dans la stratégie nationale de développement durable du MEDD. De plus, dans le cas le nouveau Plan de Développement remplace le RCPCA au début de 2024, il est fortement recommandé que tous les efforts soient faits pour s'assurer que la stratégie de RFP est intégrée à ce plan (pendant 2023) pour poursuivre les engagements du pays en vertu de l'Agenda 2030.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R1 :

- a) Il est fortement recommandé à court terme que le MEDD, le MEFCP, le MADR et la FAO invitent toutes les agences d'exécution, plus des représentantes de la société civile et la recherche et développement, qui ont un intérêt dans la RFP à une réunion (par exemple, dans la salle de réunion principale de la FAO) pour discuter l'adoption de la RFP en tant qu'une stratégie nationale pour soutenir la réalisation des objectifs du RCPCA et des engagements internationaux envers non seulement le AFRI-100/Bonn, mais aussi l'Agenda 2030 (en particulier les cibles pertinentes sous ODD 1, 13, 15 et 17).
- b) Il est recommandé à moyen terme que la discussion commence par évaluer la stratégie en tant qu'une « Stratégie nationale pour sauver le patrimoine naturel du pays » et qu'une telle stratégie offre la possibilité de générer de multiples avantages d'intérêt pour les politiques des agences d'exécution, comme suit :
 - Étendre la conservation communautaire de la biodiversité de la forêt humide et de la savane, sur la base que les connaissances et les technologies locales sont les moyens le plus rapides et les plus rentables de restaurer et de maintenir leur souveraineté et sécurité alimentaire et autres produits locaux qui soutient leurs moyens de survie (ceci inclut la reconnaissance et la valorisation de leurs connaissances sur les semences de plantes locales) ;
 - Conserver la souveraineté alimentaire forestière/de la savane ouvre des opportunités de transition de la subsistance vers la vente de produits forestières/de

la savane directement dans l'économie local et régionale et, où il y a une demande pressante, dans l'économie nationale et internationale.

- Renforcer la gouvernance foncière, surtout si EFP est officiellement reconnu comme une catégorie d'utilisation des terres pour : (i) conserver le patrimoine naturel du pays et ; (ii) améliorer les possibilités de résolution des conflits liés à la réduction des ressources naturelles, en particulier le secteur de l'élevage qui a besoin de s'entendre sur les couloirs de transhumance, les pâturages et les forêts désignées pour le sylvopâturage, et aussi sur les pâturages à restaurer ;
- Adapter les communautés locales aux effets de la variabilité et du changement climatiques, en particulier par : (i) la régénération naturelle assistée de leurs écosystèmes forestiers et de savane ; (ii) l'application de solutions basées sur la nature qui incluent des variétés locales résilientes d'arbres, d'arbustes et de plantes, surtout qui ont des usages locaux ; (iii) promotion des méthodes locales et nationales de conservation des semences qui incluent des pratiques de conservation in situ ;
- Démontre que la RFP offre des opportunités pour soutenir le développement d'avantages environnementaux mondiaux, tels que la séquestration du carbone qui soutient l'atténuation et, par conséquent, l'entrée potentielle sur les marchés du carbone (REDD+), ainsi que de nouvelles opportunités pour capter le financement des fonds d'investissement pour le climat (FIC), entre autres.
- Convenir d'une acception consensuelle de la RFP et d'une stratégie collégiale, un Groupe de travail national permanent pour la RFP (GTN-RFP) devrait être mis en place impliquant des représentants de haut niveau (de préférence DG) pour l'environnement, les forêts, l'eau, l'aménagement du territoire, l'élevage, le gouvernement local, les finances et l'économie, ainsi qu'une sélection de représentants de la société civile et des institutions d'enseignements et de recherche ;
- Designer le leader pour les tâches et les pouvoirs décisionnels de ce GTN-RFP devraient être définis avec l'appui de l'UGP, (en s'appuyant sur les comités techniques déjà mis en place par un Arrêt interministériel et avec l'objectif qu'il se fonctionne sur deux axes : l'alignement des politiques des agences de tutelle sur la RFP et sa mise en œuvre ; (ii) des programmes de recherche et de formation à long terme sur la RFP devant être développés et appliqués par les facultés et instituts concernés au sein de l'Université de Bangui, (après une formation initiale et un soutien du projet TRI-RCA). Cela devrait être appliqué par le biais d'une CdA pendant que le projet TRI-RCA est en cours et financé par un autre projet financé par le FEM après la clôture.
- Officialiser le groupe de travail national pour la RFP et les pouvoirs de décision délégués approuvés par le COPIL, afin que les ressources du projet puissent être utilisées pour soutenir la mise en place du groupe de travail. Cependant, une source de financement alternative - de préférence financée par le FEM comme projet LDCF - devrait être identifiée pour continuer à soutenir le fonctionnement du groupe de travail jusqu'en 2030 au moins.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- Mettre en place des groupes de travail sous-nationaux dans les sous-préfectures où le projet opère pour soutenir la livraison des décisions RFP prises par le GTN-RFP conformément à son mandat convenu par le COPIL.
 - Poursuivre avec le projet TRI-RCA en tant que secrétariat du GTN-RFP jusqu'à ce qu'une alternative ait été identifiée. De cette manière, il est entendu que les décisions prises par le GTN-RFP sur, par exemple, l'élaboration de cartes FLR en coordination avec tous les membres du groupe de travail pour faire avancer les principaux livrables attendus du projet TRI-RCA, tels que le plan d'utilisation des terres pour le sud-ouest.
 - Veiller à ce que la FAO et GCP supervisent les étapes suggérées ci-dessus et les adoptant comme une étude de cas pour identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques sur l'application de la RFP en tant que stratégie nationale dans d'autres pays du TRI et au-delà.
- c) Il est fortement recommandé qu'un expert national ou international de haut niveau ayant une expérience avérée du renforcement institutionnel, dans la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles soit recruté pour superviser l'ensemble du processus de développement du GTN-RFP ainsi que toutes les autres activités relevant de la composante 1 pour promouvoir une approche coordonnée et cohérente.

203 **Recommandation 2 (R2) en réponse à C2 et C5 - liée à l'efficacité du projet à atteindre des résultats et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales** : considérant le temps perdu dans la mise en œuvre causé par pandémie gravement touché en RCA et la crise humanitaire qui l'a suivie, il est recommandé de prolonger le projet pour une période exceptionnel de deux ans jusqu'au 31/12/2025. Dans cette période, il est impératif que les principales parties prenantes soutiennent le COPIL et le groupe de travail national pour la RFP (GTN-RFP) préparent l'élaboration de la stratégie RFP et sa mise en œuvre afin que le projet fournisse ses produits et atteigne ses objectifs au cours de cette période. La stratégie RFP devrait commencer par élaborer une stratégie pour le Sud-Ouest dans laquelle uniquement quatre des cinq sites du Prodoc sont aménagés en « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » soit à Pissa, M'baïki, Bayanga et Berbérati. En attendant, il n'est pas recommandé de continuer à chercher un nouveau PPP pour remplacer le site SEFCA afin de libérer des fonds pour soutenir la stratégie RFP proposée. Dans les quatre sites, la stratégie devrait se concentrer sur la mise à l'échelle des connaissances, technologies et pratiques locales sur la RFP et le développement des PFNL locaux qui sont utilisés pour soutenir les moyens de survie des communautés forestières locales et qui sont en demande sur les marchés locaux, régionaux et nationaux. La vision de la stratégie, donc, devrait être ciblée sur la récupération des systèmes de vie qui offrent des avantages environnementaux mondiaux, tandis que la mission est de mettre fin à agir comme si de rien n'était (« business as usual »).

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R2 :

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- a) Il est recommandé que le budget initialement prévu pour le site de SEFCA soit réaffecté afin de donner la priorité au financement pour la mise en œuvre de la stratégie RFP mentionnée ci-dessus. Le financement devrait se concentrer sur les actions suivantes :
- Employer un consultant pour guider l'obtention des résultats prévus dans le cadre de la composante 1, ainsi que des conseils sur l'intégration de la RFP dans les politiques sectorielles des agences d'exécution participantes dans le GTN-RFP proposé ;
 - Renforcer les activités communautaires dans le cadre de la composante 2 afin d'établir les « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » dans les quatre sites pilotes de Pissa, M'Baiki, Bayanga et Berbérati. En particulier le financement devrait inclure un soutien à la réplication des pratiques agroforestières observées à Pissa 2 dans les sites pilotes de Pissa et M'Baiki. De cette manière, des exemples d'approches locales de RFP peuvent faire l'objet d'une formation sur le terrain et l'objet de la recherche des PFNL d'intérêt local, national et TRI réalisé par le biais d'une lettre d'accord avec LERSA/UB ;
 - Intensifier les activités pour la création, la mise en œuvre des plans simples de gestion et la recherche des FC identifiés à Pissa (Forêt Communautaire de Nguitto) et à Berberati (communautés de "Ngbako-Toumbanzara, situé à 24 km environ de Berberati sur l'axe Berberati-Nandobo et les communautés du secteur GBAZI sur l'axe Berberati Nazembé à environ 18 km ;
 - Recruter deux ONG chargées d'encadrer deux sites de démonstration de la production durable de bois-énergie à petite échelle dans le bassin de Bangui, préférablement identifiés à la fin du processus de consultation prévu en 2023 ;
 - Recruter un consultant pour former la Faculté des Sciences de l'Université de Bangui (UB) sur les outils et méthodes RFP afin que l'UB prenne le relais et poursuive un programme de formation et de recherche de longue durée pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie RFP/PNL en RCA. Une partie des termes de référence du consultant devrait faire apparaître l'appui à l'UB à développer des compétences de réseautage avec d'autres universités (en particulier engagées dans le TRI) pour identifier un soutien financier après la fin du projet TRI-RCA.
- b) Il est recommandé que le GCP du TRI identifie les domaines de la stratégie RFP où il peut utiliser ses ressources pour soutenir sa mise en œuvre. Par exemple, sur le soutien au développement de la capacité de formation interne de l'UB sur la RFP/PFNL proposé ci-dessus, ou la production d'un livret sur les bonnes pratiques de la RFP identifiées dans les « sites pilotes d'apprentissage de la RFP » proposé ci-dessus.

204 **Recommandation 3 (R3) en réponse à C3 et C5- liée à l'efficience et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales** : Il est impératif que l'Équipe de Travail du Projet (Project Task Force) se réunisse dès que possible pour déterminer un accord officiel sur la manière de supprimer les goulots d'étranglement administratifs actuels qui ont causé des retards de mise en œuvre et convenir d'un processus de prise de décision pour accélérer les achats, les contrats, l'approbation de rapports et autres besoins. L'objectif principal de cette action est de veiller à ce qu'une prise de décision rapide et réactive prévale et que les retards de mise en œuvre soient contenus en quelques semaines plutôt qu'en quelques mois

comme actuellement (concernant tout le recrutement du personnel proposés dans les recommandations de ce rapport, l'approvisionnement, les événements de formation et les échanges, les synergies avec d'autres projets, le cofinancement et l'établissement de rapports, entre autres).

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R3 :

- a) Le Groupe de Travail du projet se réunit virtuellement en vue de parvenir à un accord consensuel pour accélérer la mise en œuvre du projet, nomme un membre du personnel permanent de FAO-RCA pour faire office de point focal ; il devrait être chargé de la supervision quotidienne des activités et la suivi des décisions du Groupe de Travail à temps.
- b) L'UGP rend compte au COPIL/Agence d'exécution de la mise en œuvre du projet de manière périodique et régulière, une fois le plan de travail annuel approuvé par le COPIL.
- c) L'UGP devrait être délocalisée de la FAO dans des bureaux du MEDD, avec un petit budget prévu pour rénover et développer une salle de réunion et de formation pour les réunions du GTN-RFP proposé au-dessus et les activités de formation prévues à Bangui.
- d) L'UGP devrait être renforcée avec, (i) le recrutement dans les meilleurs délais du coordinateur international spécialiste de gestion des projets ; (ii) deux consultants comme mentionné dans la R2 pour appuyer l'agence d'exécution d'établir le GTN-RFP proposé en R1 (afin de mettre en œuvre les activités de la composante 1, en particulier l'intégration de la RPF dans les politiques, stratégies, plans, codes sectoriels, etc.) et développer la capacité technique de l'UB de prendre en charge de la formation et la recherche sur la RFP à long terme y compris la formation sur la MEOR et autres outils de restauration, ainsi que le développement des PFNL pour la réalisation des AGR avec LERSA, (en se concentrant sur les marchés et foires locaux) ; et (iii) un/une secrétaire qui est contracté au moins à temps partiel, pour gérer toutes les questions administratives et logistiques avec le MEDD, la FAO et les autres parties prenantes.
- e) L'UGP devrait déployer immédiatement ses deux (2) agents locaux dans les bureaux de l'ISDR à M'baïki et le bureau forestier qui a été rénové par le PGRN à Berberati ; et ceux-ci doivent être équipés en matériels de travail (ordinateur, imprimantes, onduleurs, panneau pour l'électricité, etc.). En ce qui concerne le paiement de « danger pay », il est recommandé que ce soit payé à partir du financement du FEM pour s'assurer que les coordinateurs locaux disposent des ressources conséquentes dépassant celui d'actuel en guise de dépaysement (au moins 150 000 FCFA par mois, par personne) pour travailler dans des domaines qui ne sont pas bien sécurisés ou là où d'autres dangers peuvent exister, notamment des serpents venimeux, des scorpions et des araignées. Ils devraient être soumis à des revues de performance (rapports à jour, travaux de terrain) tous les six (6) mois pour confirmer que les deux consultants fournissent des produits comme prévu et à temps.
- f) En plus des indicateurs quantitatifs prédéfinis dans les documents du projet, L'UGP adopte un ensemble d'indicateurs qualitatifs pour soutenir l'apprentissage sur le processus de RFP en RCA. Celles-ci devraient inclure des enquêtes légères et uniformes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques menées dans les quatre (4) sites du projet par des ONG locales et les résultats utilisés dans les formations du projet et les réunions du GTN-FLR, entre autres.
- g) L'UGP devrait recruter un spécialiste en communication à temps partiel qui parle couramment le Sango et le Français pour concevoir un plan de communication (logo du projet, slogan,

publireportage, sensibilisation, des sponsorisations sur les sites, des sketches, tee-shirts, des conférences de presse, etc.) aux parties prenantes. Ce plan devrait aussi informer le dialogue politique et la prise de décision politique sur les multiples avantages de RFP et des PFNL, surtout la réduction des risques associés à la diminution des ressources naturelles pour s'assurer que le personnel de terrain et les partenaires sont préparés à identifier les conflits potentiels et les mesures d'atténuation qui comprennent l'application d'un suivi dynamique par les acteurs de terrain.

- 205 **Recommandation 4 (R4) en réponse à C4 et C5 - liée à la durabilité et les facteurs affectant les progrès - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales :** le projet devrait prendre des dispositions spécifiques pour lancer un ensemble d'études sur la recherche sur la valeur des services d'écosystème forestier en RCA (forêts humides et de la savane), comme prévu dans la composante 1 du Prodoc. Compte tenu du temps maximum disponible, il est recommandé qu'un seul doctorat de longue durée soit financé par le projet sur un sujet de restauration/écosystème choisi en concertation avec l'UB, LERSA, ISDR et le MEDD. La durée de trois ans probablement irait au-delà du projet, mais avec l'intention de soutenir les futurs projets financés par le FEM dédiés à soutenir le processus de restauration en RCA. Le deuxième doctorat devrait être remplacé par jusqu'à trois (3) thèses de Master postuniversitaires plus courtes, également sélectionnées en consultation avec l'UB, LERSA, ICRA, ISDR et le MEDD et qui couvrant des thèmes tels que : (i) capturer les connaissances existantes sur les pratiques agro-forestières locales ; (ii) identifier et promouvoir les techniques de sylvopâturage qui évitent le brûlage de brousse ; (iii) améliorer les méthodes de communication locales sur la RFP par le biais d'ambassadeurs locaux de l'environnement et d'organismes de surveillance. Tous les sujets à financer doivent être officiellement convenus avec le COPIL lors d'une réunion extraordinaire si nécessaire.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R4 :

- a) Il est recommandé que les études adoptent une approche holistique de FLR pour promouvoir l'apprentissage sur ses multiples avantages et qu'en soutenant et en reconnaissant la valeur des opportunités de connaissances locales pour promouvoir les situations gagnant-gagnant, telles que: (i) la promotion de l'adaptation et de l'atténuation Il est temps de soutenir le NDC; (ii) la façon dont le reboisement avec les variétés locales est essentiel pour préserver les pollinisateurs, la lutte antiparasitaire et les distributeurs de semences; (iii) Comment le développement des NTFP peut promouvoir la cohésion sociale et le processus de paix.
- b) Il est recommandé aux études cibler la sensibilisation de : (i) les Responsables du Gouvernements et décideurs sur les multiples avantages de l'EMP/PFNL et renforcent le capital environnemental, humain, social et économique d'une communauté locale, mais pas leur capital physique. De cette manière, la justification pour l'investissement public dans les infrastructures rurales de base peut être faite (installation de routes ruraux, approvisionnement en eau, de centres communautaires, développement des installations du marché local et foires, etc.); (ii) les centres éducatifs et universitaires ; plaider la nécessité d'insérer de plus en plus dans le domaine d'éducation, la notion de RPF et encourager les recherches sur les ressources

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

naturelles et PFNL ; (iii) le grand public sur l'importance d'établir un nouveau contrat social avec le gouvernement.

- c) L'UGP devrait renforcer sa stratégie de communication, recherchant le soutien des services GCP, FAO et ONU pour exploiter tous les types de médias pour atteindre le nombre maximum de personnes possibles.

206 **Recommandation 5 (R5) en réponse à C6 - liée à priorités transversales et à la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales** : Le partenaire d'exécution (MEDD), la FAO et l'UGP devraient accorder plus d'attention à l'application de la gestion des risques non pas comme un exercice séparé, mais en tant que partie intégrante de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R5 :

- c) Les risques qui affectent les performances du projet ne doivent pas être identifiés d'une manière générale qui peut affecter les performances du projet, mais identifiées par rapport à la livraison de produits au bon moment et aux résultats sous les principaux composants. De cette façon, les praticiens réfléchissent à la façon dont ils atténueront ou supprimeront ces risques de ne plus se reproduire.
- d) L'équipe responsable de l'ESS doit être consultée pour examiner les risques environnementaux, les nouvelles sauvegardes déclenchées (Sauvegardes 2.1 et 2.4) et les mesures qui doivent être mises en place dans le projet. Un rapport annuel et le prochain PIR-4 devraient aussi signaler que ces garanties ont été déclenchées, ainsi qu'expliquer comment les risques sont gérés dans la livraison des résultats et des leçons apprises et de bonnes pratiques à ce sujet capturé par M&E.

207 **Recommandation 6 (R6) en réponse à C7 - liée à genre et à la durabilité de la RFP dans les forêts des communautés indigènes - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales** : Il est fortement recommandé que le projet devrait soutenir les outils de développement de cartes de haute résolution et finaliser l'analyse STAR pour produire des données utiles sur les espèces menacées et leurs habitats au moins dans le sud-ouest de la RCA. Cela devrait être fait avec le soutien du GCP et de l'UICN pour s'assurer que le plan de aménagement du territoire et les cartes de chaque site pilote du projet incluent, entre autres : (i) tous les sites d'intervention de RFP prévus par village ; (ii) les trois sites du FC identifiés à ce jour, plus les FC avec le potentiel des devenir des FC dans les sites du projet ; (iii) les forêts majoritairement occupées par les BaAka et autres peuples autochtones, avec qui des discussions devraient être menées pour déterminer comment protéger les habitats menacés et les espèces identifiées avec eux lors des exercices STAR. De plus une étude spécifique sur le BaAka en lien avec la RFP devrait être réalisée pour déterminer comment l'approche de la RFP peut renforcer leur système de vie (y compris la protection des espèces menacées), plutôt que d'éroder leurs connaissances et technologies locales et perdre des espèces essentielles au maintien de l'écosystème forestier.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R6 :

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- a) Le projet devrait embaucher un expert local (de préférence de l'UB ou de l'ISDR) et, en même temps, demander au GCP d'envoyer un formateur sur les outils et méthodes de RFP pour appliquer le principe du « formateur de formateurs ». Au même temps, le MEDD et les DG responsables d'aménagement du territoire, d'élevage, de forêts et de l'agriculture, plus l'UB, l'ISDR et l'ICRA devraient être équipés d'un ordinateur avec un moniteur d'haute résolution et une batterie pour produire les cartes thématiques mentionnées ci-dessus, ainsi que pour appliquer les résultats de méthodes telles que STAR (surtout pour identifier les habitats critiques dans au moins les sites de M'baïki et Bayanga qui bordent les Aires Protégées). Les cartes doivent être produites en coordination par le projet TRI-RCA en coordination avec l'UB afin de contrôler qu'elles sont réalisées à une échelle standard recommandée par GCP-TRI (1 : 10 000). L'objectif devrait être d'établir une capacité permanente dans la RCA pour soutenir la mise à l'échelle de la RFP dans la RCA conformément à la stratégie de FLR proposée en R1.
- b) L'étude des BaAka et autres groupes autochtones devrait combiner l'implication des parties prenantes d'autres projets TRI qui ont des communautés autochtones pour soutenir les comparaisons et les contrastes.
- c) Le document produit devrait être publié avec l'appui du GCP afin qu'il soit diffusé en tant que document national et du TRI.

208 **Recommandation 7 (R5) en réponse à C7 (et R2) - liée aux priorités transversales, le genre et à la durabilité - à la FAO, aux parties prenantes nationales et infranationales et l'UGP :** Il est recommandé que le projet pilote des foyers/fours économes en bois, des réchauds/fours solaires et la promotion des briquettes végétales dans le bassin de Bangui.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R7 :

- a) Il est important de tirer les leçons d'autres projets de promotion des briquettes (TRI-ASAL), des foyers économes en énergie (TRI-Pakistan et TRI-ASAL) et des foyers/fours solaires (PNUD Sénégal)¹⁹.
- b) La sensibilisation et l'éducation sont des éléments cruciaux pour se faire accepter. Pour y parvenir, il est nécessaire de démontrer les bénéfices de ces nouvelles technologies comme, par exemple : (i) gain de temps concernant la collecte du bois de chauffage, (ii) moins de risques sanitaires, (iii) plus de revenus (économie d'au moins 3 kilogrammes de bois de chauffage utilisés par jour), (iv) amélioration du bien-être de la famille, (v) produire des revenus supplémentaires avec le temps économisé.
- c) Assurer que toutes les principales barrières techniques et financières ont été identifiées ainsi que les principaux défis que le groupe peut avoir.
- d) Assurer que les gens locaux ont été formés pour produire les briquettes, ou fabriquer et entretenir les foyers/fours améliorés et solaires (y compris un stock de pièces de rechange principales).
- e) Étudier le développement d'un PPP pour développer ces technologies en appui direct à la stratégie nationale proposée en R1.

¹⁹ Voir le lien suivant : www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/The%20Mekhe%20Solar%20Cooker-%20Senegal%20Case%20Study.pdf

209 **Recommandation 8 (R8) en réponse à C5 - liée à l'efficacité et les facteurs affectant les progrès** : Il est recommandé que les principales parties prenantes se réunissent pour examiner le TdC en annexe 9 et revoir les cibles (quantitatifs) dans la matrice des résultats afin de convenir de nouvelles cibles qui peuvent être atteints de manière réaliste en RCA au cours de la prolongation de deux ans proposés. En outre, des indicateurs qualitatifs devraient être inclus dans la matrice des résultats.

Suggestions sur la façon de mettre en œuvre R8 :

- a) Il est important de réaliser un atelier participatif avec l'appui de FAO-R et GCP dans laquelle on devrait tirer les leçons d'autres projets TRI concernant la révision de la RM.
- b) Les indicateurs qualitatifs devraient se concentrer sur l'évaluation participative. Il est recommandé, donc, que les enquêtes et les questionnaires soient gérés par deux jeunes dynamiques (un homme et une femme intitulé *Village Forest Ambassadeurs*) dans chaque communauté qui sont nommés par la communauté/le village comme promoteurs de la RFP et la suivi (au moins tous les trois mois) la mesure dans laquelle les communautés locales adoptent les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) de restauration et de conservation de la biodiversité par rapport à :
 - L'application de différentes approches de production qui remplacent le feu de brousse, la chasse de viande de brousse, et le brûlis en général par des techniques de sylvopâturage, l'agro-sylvopâturage, l'agroforesterie, la culture intercalaire, les enclos où les animaux ne peuvent pas se déplacer, mesures internes de protection des sites sacrés, entre autres. Il est important d'inclure la question *pourquoi ils aiment ces nouvelles approches par rapport aux anciennes ?* pour déterminer les changements dans les connaissances) ;
 - Le nombre et le type de plantes locales que les villageois plantent et protègent, pour déterminer à quel point elles sont agro-biodiverses et résilientes par rapport aux autres villages/sites. De nouveau il est important d'inclure la question *pourquoi ils aiment ces nouvelles approches par rapport aux anciennes ?* pour déterminer les changements dans les connaissances) ;
 - L'adoption et l'expansion de leurs propres technologies (y compris la collecte, le stockage et la propagation des semences) et les nouvelles technologies introduites, telles que les foyers économes, les fours et foyers solaires, l'utilisation de briquettes végétales (si elles sont promues), récupération des eaux pluviales, développement de pépinières familiales innovantes et conservation in situ des semences, entre autres. Ici, il est important de poser la question *comment la technologie locale/nouvelle a changé leurs moyens de subsistance et quelles sont les bonnes pratiques (y compris les nouvelles méthodes de cuisson et recettes) ?* ;
- c) L'adoption de nouvelles méthodes de communication entre les ambassadeurs forestiers villageois, le personnel du projet et le personnel gouvernemental, comme la distribution de téléphones intelligents bon marché et l'utilisation d'applications téléphoniques pour les ambassadeurs forestiers villageois, l'introduction de BRCK (du Kenya), le développement de journaux verbaux par les anciens du village des histoires de réussite pour produire des vidéos

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

et d'autres produits de connaissance promouvant la biodiversité et les connaissances locales de la RCA (y compris la promotion de méthodes locales de conservation des semences qui reconnaissent les connaissances locales sur leur collecte, leur stockage, leur propagation, les pollinisateurs, etc. comme mentionné dans les suggestions sous R1).

6. Leçons apprises

- 210 Conformément au dernier addendum aux directives MTR sur les nouvelles exigences du FEM en matière de leçons apprises, l'équipe MTR a identifié les éléments suivants :
- 211 **Leçon apprise 1 – sur la conception et gestion du projet** : Le Prodoc devrait être plus court et plus concis en utilisant des annexes pour fournir des informations détaillées sur l'historique et le contexte du projet et définir les résultats attendus de manière limitée dans le temps sur trois phases principales : (i) phase de démarrage ; (ii) phase principale de mise en œuvre ; (iii) phase de sortie. En outre, il doit décrire l'assurance qualité requise des principales parties prenantes à mener à chaque phase pour garantir que les retards et les goulots d'étranglement sont identifiés et éliminés en temps opportun et de manière complète.
- 212 **Leçon 2 – sur l'UGP et l'achèvement des résultats** : L'UGP doit disposer d'un personnel capable de superviser les activités clés du projet lorsque la capacité nationale s'avère faible. Le projet TRI-ASAL a un spécialiste en AGR, qui est considéré comme une bonne pratique et appliqué dans des projets comme TRI-RCA qui ont des activités AGR liées au développement des PFNL. De même, lorsque des activités politiques, juridiques et réglementaires complexes dépendent de la réalisation des objectifs du projet, des dispositions pour un expert en politique doivent être identifiées dans la conception du projet.
- 213 **Leçon 3 – sur l'efficacité de RFP** : La RFP est très rentable lorsque les solutions fondées sur la nature s'appuient sur les connaissances et les technologies locales et qui reconnaissent la communauté locale comme moteur du processus de RFP. Dans ce cadre, l'appui technique externe est recentré sur l'orientation des aspects de gouvernance du processus et la promotion de la recherche scientifique pour renforcer l'apprentissage sur la façon de consolider et de mettre à l'échelle le processus au fil du temps.
- 214 **Leçon 4 – sur le cofinancement** : attribuer un cofinancement à des projets sans une présentation claire de la manière dont le cofinancement doit être appliqué et comptabilisé n'est pas une bonne pratique.
- 215 **Leçon 5 – sur le suivi et évaluation** : les projets qui n'incluent pas d'indicateurs qualitatifs encouragent les plans de S&E à accorder trop d'attention au suivi et à la communication des objectifs. Cela limite l'apprentissage sur la mesure dans laquelle les projets TRI contribuent au changement transformationnel en termes de connaissances et d'attitudes vis-à-vis la conservation de la biodiversité forestière et sa mise à l'échelle dans le processus de la RFP.
- 216 **Leçon 6 - sur la connaissance, la recherche et la formation** : en négligeant l'engagement des universités et des instituts de recherche national (comme l'UB/LERSA) les opportunités de développer le principe de formateur de formateurs pour faciliter la prise en charge, le développement et l'application de la formation et de la recherche à long terme sur la RFP.

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

7. Annexes

EMP du projet, *“Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine”* du Programme de Restauration (TRI)

Annexe 1. Termes de référence pour l’Examen mi-parcours

**Termes de référence pour l’examen à mi-parcours du projet
« Restauration des forêts et des paysages en soutien à la
résilience des paysages et des moyens de subsistance en
République centrafricaine (RCA) »
L’Initiative pour la restauration
République centrafricaine - GCP/CAF/002/GFF**

GEFID 9514

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE
Représentation en République centrafricaine
Mars 2022**

Table des matières

<u>Introduction</u>	121
<u>1. Histoire et contexte du projet/programme</u>	122
<u>1.1 Description et objectifs du Programme de TRI</u>	122
<u>1.2 Description du projet, de ses objectifs et de ses composantes</u>	124
<u>1.2.1 Contexte en République Démocratique du Congo</u>	124
<u>1.2.2 Objectifs du projet national en RDC</u>	125
<u>1.2.3 Paysages cibles</u>	127
<u>1.2.4 Alignement et adéquation stratégique</u>	129
<u>1.3 Parties prenantes du projet et leur rôle</u>	130
<u>1.4 Théorie du changement</u>	135
<u>1.5 Avancement de la mise en œuvre et principaux défis à la mi-parcours</u>	135
<u>2. Finalité et portée de l'EXMP</u>	135
<u>3. Objectifs et questions clés de l'EXMP</u>	136
<u>3.1 Objectifs de l'EXMP</u>	136
<u>3.2 Questions de l'EXMP</u>	137
<u>3.3 Questions tenant au lien avec le projet mondial</u>	140
<u>3.4 Questions concernant les incidences de la pandémie de COVID-19</u>	141
<u>4. Méthodologie de l'EXMP</u>	142
<u>5. Rôles et responsabilités</u>	143
<u>6. Composition et profil de l'équipe de l'EXMP</u>	144
<u>7. Produits de l'EXMP (produits livrables)</u>	146
<u>8. Calendrier de l'EXMP</u>	147
<u>9. Budget</u>	148
<u>10. Candidatures</u>	148
<u>Annexes</u>	150
<u>Annexe 1</u>	150
<u>Annexe 2 Théorie du changement</u>	152

Introduction

L'objectif de l'examen à mi-parcours (EXMP) est de fournir des éléments permettant de mieux orienter le projet GCP/CAF/002/GFF en RCA de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin qu'il réponde de manière plus pertinente aux besoins du pays.

Le projet GCP/CAF/002/GFF « Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA) » est l'un des 11 projets de l'Initiative pour la Restauration financés par le Fonds fiduciaire du FEM. Le TRI a été conçu pour aider les pays sélectionnés à atteindre les objectifs de restauration promis dans le cadre du défi de Bonn en promouvant l'approche de restauration des forêts et des paysages (RFP). Cette initiative s'aligne sur les objectifs des accords régionaux et internationaux ratifiés par la République centrafricaine (RCA).

La RCA possède un grand potentiel naturel en termes de terres arables favorables à l'agriculture ; des pâturages et aires de parcours pour les activités d'élevage ; divers types de forêts - allant de la forêt dense humide du Sud à la savane du Nord – fournissant bois d'œuvre, bois énergie, produits forestiers non ligneux, etc.

Ces ressources naturelles et les services environnementaux et économiques associés qu'elles fournissent aux populations locales sont menacés par des pratiques inadaptées (par exemple : agriculture sur brûlis, extraction de bois de feu, feux de brousse principalement liés à la chasse de viande de brousse, etc.). L'ampleur de la dégradation des forêts et des paysages n'est pas encore connue avec précision, mais le taux de déforestation (0,17% entre 2000 et 2010 pour les 13 préfectures du sud de la RCA, soit deux fois le taux mondial entre 2010 et 2015) indique qu'il existe une pression significative sur les forêts en particulier et les paysages en général.

Les activités de RFP sont particulièrement importantes en RCA, qui souffre depuis des décennies d'instabilité politico-militaire et de croissance atone, la dernière crise de 2013 étant la plus critique. La grande majorité des populations locales souffrent d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire, et leurs moyens de subsistance dépendent fortement des ressources naturelles. Pour le moment, il y a très peu d'expériences passées en termes de RFP en RCA. En termes de projets en cours (scénario de référence), aucun d'entre eux ne cible directement les enjeux de la RFP, mais ils pourraient améliorer le cadre institutionnel favorable à la RFP et compléter les activités de la RFP (par ex. le projet de gouvernance forestière et minière financé par la Banque mondiale, etc.).

Cet EXMP vise à tirer des enseignements et à formuler des recommandations qui seront utiles pour la période de mise en œuvre restante. Il permettra également d'informer toute future collaboration entre la FAO et le MEDD dans le même domaine d'activités. En plus de donner des conseils sur la façon d'améliorer les résultats et la pertinence du projet, l'EXMP définira l'orientation stratégique et les domaines prioritaires pour les interventions futures en fonction de l'avantage comparatif de la FAO.

L'EXMP examinera le projet depuis son lancement le 1^{er} Janvier 2019 jusqu'au 31 Décembre 2023 et utilisera le cadre de résultats et le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) du projet comme principal cadre d'évaluation.

Histoire et contexte du projet/programme

1.1 Description et objectifs du Programme de TRI

Le Programme de l'Initiative pour la restauration (TRI) a été élaboré pour contribuer de manière significative à la restauration du fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration des moyens de subsistance par la restauration des paysages dégradés et déboisés prioritaires. TRI aide les pays cibles à concrétiser leurs engagements dans le cadre du [Défi de Bonn](#), et à répondre à leurs besoins et objectifs en matière de développement durable et de conservation.

Opérant sur deux continents, TRI rassemble une large coalition de partenaires et d'agences du FEM et dirige des projets nationaux²⁰, chacun adapté aux besoins, contextes et défis particuliers des pays dans lesquels il est mis en œuvre. Le Programme se compose en effet de 11 projets nationaux dans 10 pays d'Asie et d'Afrique, complétés et soutenus par un projet d'apprentissage, de financement et de partenariat à l'échelle mondiale (« Projet mondial ») qui assure la coordination du programme et le soutien technique, et qui apporte une aide à la saisie et à la diffusion des connaissances sur la restauration des forêts et des paysages (RFP) auprès des partenaires du TRI et de la communauté de la restauration au sens large. Le Projet mondial fournit également un soutien en matière de suivi pour l'ensemble des projets TRI. En s'appuyant sur l'approche programmatique du FEM, TRI vise à capturer les synergies entre les projets nationaux (p. ex. par l'apprentissage Sud-Sud) et à fournir un plus large éventail d'outils et de ressources aux projets nationaux, tout en tirant parti des partenariats clés pour réaliser des économies et obtenir un résultat plus important que celui possible dans le cadre d'une approche fragmentée, projet par projet.

TRI est soutenue par trois agences d'exécution du FEM : l'UICN, qui est l'agence chef de file du FEM pour ce programme, ainsi que la FAO et le PNUE. Dans chaque pays, le projet est mis en œuvre par les partenaires d'exécution de TRI – principalement des agences gouvernementales et, dans certains cas, des organisations non gouvernementales. Parmi les autres éléments institutionnels et parties prenantes clés, on peut citer : i) un Comité consultatif du Programme TRI externe (CCP), composé de représentants des pays bénéficiaires de projets TRI et d'experts et partenaires externes pertinents ; ii) des partenaires du secteur privé participant aux activités dans les pays TRI ; et iii) des partenaires et initiatives externes pour la restauration, en particulier le Défi de Bonn, AFR 100, le GPFLR, le FLRM et autres entités.

Comme indiqué dans le *Document-cadre du Programme TRI (PFD)*, l'**objectif global** de TRI est de «contribuer à la restauration et à la sauvegarde des paysages cruciaux qui fournissent des bénéfices environnementaux mondiaux et améliorent le développement économique et les moyens de subsistance en les rendant plus résilients, en soutien au Défi de Bonn». Cet objectif du Programme est subdivisé en un objectif environnemental et un objectif de développement :

Objectif mondial environnemental : La conservation de la biodiversité, la protection du climat et d'autres services écosystémiques par le biais de la restauration de paysages cruciaux dans les pays TRI, associée à la gestion durable des terres (GDT). Le tableau 1 ci-dessous résume les avantages environnementaux attendus dans chaque pays.

20. Conformément au langage du FEM, les projets qui font partie d'un programme du FEM sont appelés ici « projets nationaux ».

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

Objectif mondial de développement : La réduction de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration du bien-être humain et des moyens de subsistance dans les pays TRI par le biais de la restauration des paysages cruciaux, associée à la GDT.

Le PFD de TRI définit la structure des composantes et les résultats attendus des projets nationaux. Ce cadre flexible a été conçu pour répondre aux quatre principaux obstacles à la restauration décrits dans la théorie du changement de TRI (Annexe 2). En utilisant ce cadre, des projets nationaux ont été conçus et adaptés pour répondre aux besoins des pays TRI.

Composante 1 : Élaboration et intégration de politiques – soutenir les travaux visant à améliorer l'environnement politique national favorable à la RFP.

Composante 2 : Mise en œuvre de programmes de restauration et d'initiatives complémentaires – fournir un soutien à la mise en œuvre de programmes de restauration sur des paysages prioritaires identifiés, ainsi qu'à des initiatives complémentaires de gestion des terres.

Composante 3 : Institutions, financement et transposition à plus grande échelle – renforcer les capacités, la portée et l'efficacité essentielles à la réussite de la mise en œuvre des initiatives de restauration et de gestion durable des terres, et augmenter l'apport de financement durable, tant public que privé, dans la restauration et la gestion durable des terres.

Composante 4 : Connaissances, partenariats, suivi et évaluation – fournir un soutien pour la génération et l'échange de connaissances, le suivi et l'évaluation des progrès dans la réalisation des activités du Programme qui créeront des synergies, amélioreront l'apprentissage et soutiendront et augmenteront le succès de TRI.

Une note d'orientation illustrant le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) de TRI a été préparée en vue d'être utilisée par les partenaires de TRI. Elle fournit à la fois une base conceptuelle pour le suivi et l'évaluation des progrès et des performances de TRI, et un ensemble de processus, d'outils et de questions d'apprentissage clés communs pour faciliter la coordination du suivi et de la communication des résultats et la saisie d'informations pertinentes et utiles pendant la mise en œuvre de TRI. Pour ce faire, **9 indicateurs de base** ont été définis en collaboration avec le FEM pour suivre les progrès des projets nationaux et du Programme dans la réalisation des objectifs et des résultats du programme présentés ci-dessus (voir annexe).

1.2 Description du projet, de ses objectifs et de ses composantes

Région:	Afrique
Pays:	République Centrafricaine
Titre du projet:	Projet pilote de « Restauration des forêts et des paysages soutenant la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA) »
Symbole du projet de la FAO:	GCP /RCA/002/GFF
Code du projet FEM:	9514
Domaine(s) d'intervention du FEM:	Biodiversité : BD-4 Programme 9 Dégradation des terres : LD-2 Programme 3; LD-3 Programme 4 Gestion durable des forêts : SFM-3 Programmes 7 & 8; SFM-4 Programmes 9 & 10
Partenaires de l'exécution du projet:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
Durée du projet:	5 ans
Date de l'agrément du Directeur général du FEM:	13 février 2018
Date de début de la mise en œuvre du projet/EOD:	Janvier 2019
Date de fin de mise en œuvre du projet proposée/NTE:	31 Décembre 2023
Date révisée de fin de mise en œuvre du projet (le cas échéant):	N/A
Date réelle de fin de mise en œuvre:	30 Septembre 2023
Montant de la subvention du FEM (USD):	5,961,638 USD
Montant total du cofinancement tel que mentionné dans la demande d'agrément auprès du Directeur général du FEM/dans le ProDoc:	10,400,000 USD
Montant total des subventions versées par le FEM au 30 Juin 2021 (en millions de USD):	1,4 Millions de USD
Cofinancement total estimé mobilisé au 30 Juin 2021	9.15 millions USD

i. Contexte en République centrafricaine

La République centrafricaine (RCA) est enclavée et peu peuplée : environ 4,9 millions d'habitants dont la moitié a moins de 18 ans et 60% vivant dans les zones rurales, avec une faible densité de 7,9 habitants / km² (sur la base de projections pour 2015 préparées par le Bureau de la coordination des Nations Unies des affaires humanitaires - UNOCHA - en 2016, en tenant compte, du dernier recensement général de la population de 2003)²¹. Elle est divisée en sept régions (y compris la région

²¹ Voir <https://data.humdata.org/dataset/car-data-20160215-population-by-admin>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

de Bangui), 16 préfectures, 71 sous-préfectures, 175 Communes et environ 10 000 villages (Banque mondiale, 2017a)²².

La RCA est située au milieu d'une région instable en termes de sécurité, et a souffert de la persistance de nombreux conflits au cours des dernières décennies (Crise du Darfour, rébellion de l'Armée de Résistance du Seigneur, Conflit Séléka / Anti-Balaka, etc.). Il y existe aussi une instabilité cyclique des institutions nationales qui ont entraîné neuf changements de régimes politiques depuis l'indépendance en 1960, c'est-à-dire en moyenne un changement tous les six ans, une instabilité qui ne garantit point le développement durable du pays.

La RCA a un grand potentiel naturel représenté par 15 millions d'hectares (Mha) de terres arables qui convient à l'agriculture, et près de 16 Mha de pâturages et des espaces adaptés aux activités d'élevage. Elle a également d'énormes ressources en eau, à travers un réseau hydrographique dense, favorable à l'irrigation des cultures et à la pêche dans les eaux intérieures. C'est aussi un pays qui est doté de divers types de forêt allant de la forêt dense humide au Sud, à la savane dans le nord-est. Il a aussi d'abondantes ressources minérales répandues à travers tout le pays.

Malgré ce potentiel naturel, les indicateurs socio-économiques sont constamment alarmants. Le taux de pauvreté était estimé à 62% en 2008, l'année de la dernière enquête auprès des ménages, avec 50% de la population urbaine et 69% des populations rurales vivant dans la pauvreté. En 2008, l'inégalité extrême des revenus, mesurée par le coefficient GINI, était le quatrième plus faible des pays d'Afrique subsaharienne (Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales - ICASEES, 2008)²³.

Il convient de noter l'importance de la couverture forestière en RCA : environ 28,3 Mha de forêts (45,5% du pays), dont 5,5 Mha (8,9%) de forêts denses humides rencontrées dans un tiers du pays (Sud-Ouest, où ils sont exploités commercialement et Sud-Est - près de Bangassou - où ils ne le sont pas) et 22,8 Mha (36,6%) de mosaïques de forêt-savane rencontrées dans les deux autres tiers (WRI, 2013). Selon la Stratégie et Plan d'Action National 2000-2015 en matière de diversité biologique - SNPA-DB (MEEFCP, 2000)²⁴, la RCA possède une riche biodiversité répandue à travers les différentes zones écologiques. Ces réservoirs naturels constituent des sources de protéines animales et végétales ainsi que des produits végétaux pour la pharmacopée et la médecine. En outre, ces écosystèmes naturels sont utilisés pour l'agriculture traditionnelle sur brûlis et revêtent donc une importance majeure comme moyens de subsistance pour la population. Malheureusement, comme indiqué dans le SNPA-DB, il n'y a pas d'étude exhaustive au niveau national concernant la biodiversité et l'agro biodiversité, ce qui rend difficile la précision de leur importance et leurs évolutions quantitatives et géographiques.

ii. Objectifs du projet national en RCA

L'objectif général du projet TRI RCA est de contribuer à la restauration et au maintien des paysages critiques, fournir des avantages environnementaux mondiaux et un développement économique plus résilient et les moyens de subsistance en appui au Défi de Bonn.

²² Extracted from the World Development Indicators DataBank. See <http://databank.worldbank.org>

²³ ICASEES, 2008. *Enquête centrafricaine pour le suivi-évaluation du bien-être (ECASEB)*. Bangui – ICASEES, 2008

²⁴ Voir <http://www.fao.org/soils-portal/soil-survey/soil-classification/en/>

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

En restaurant les forêts et les paysages dégradés, le projet aura un objectif à double effet:

- D'une part, les services environnementaux (fertilité des sols, biodiversité et agro biodiversité, captage d'eau, la séquestration du carbone, etc.) seront améliorés dans les zones encore dégradées. Il sera possible : (i) de restaurer la fertilité de la terre et, par conséquent, de limiter l'invasion de mauvaises herbes (par exemple, les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus sont plus compétitives que d'autres lorsque la fertilité du sol est détruite) ; (ii) de réintroduire de la diversité de la faune et de la flore, par le biais de la RNA des forêts, la plantation des espèces variées d'arbres à usages multiples, l'ensemencement de la couverture végétale fixatrice d'azote, etc., ayant pour but la restauration de la connectivité écologique avec les poches environnantes d'écosystèmes intacts;
- D'autre part, les mêmes services environnementaux seront préservés sur les «fronts pionniers» (par exemple, là où les populations locales auraient pratiqué des cultures et / ou l'exploitation forestière et minières non durables et / ou de la chasse), en fournissant des moyens de subsistance alternatifs, capables de générer des emplois, des revenus et produits alimentaires, tout en préservant les écosystèmes.

Le projet TRI RCA est mis en œuvre à travers quatre composantes :

1. **Élaboration et intégration des politiques** : Cela permet de combler les lacunes en matière de connaissances, en termes d'évaluation des services écosystémiques et de possibilités de restauration. Cette composante permet également d'améliorer les politiques et mesures nationales, en termes d'aménagement du territoire (élaboration d'un schéma pilote d'aménagement du Sud-Ouest), d'énergie (amélioration du plan d'approvisionnement en bois énergie de Bangui), de foresterie (projet de politique forestière), biodiversité (mise à niveau du plan d'action national sur la biodiversité);
2. **Mise en œuvre des programmes de restauration et des initiatives complémentaires** : Cette composante est réalisée dans cinq sites pilotes dans le Sud-Ouest, ciblant des terres abandonnées considérées improductives. Les populations locales sont encouragées à "revenir sur leurs pas" et à restaurer ces terres abandonnées, au lieu de se précipiter et d'étendre le front pionnier loin des villages. Plus de 3 200 ha pourraient ensuite être restaurés, en utilisant des pratiques d'agroforesterie et d'agro-écologie. Sur ce total, près de 1 250 ha pourraient être restaurés grâce à un partenariat public-privé innovant entre l'Etat, une société d'exploitation forestière (SEFCA) et les populations locales. Les populations locales recevraient également un soutien pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus complémentaires (AGR) ;
3. **Institutions, Finance et Passage à l'échelle** : Une évaluation approfondie des besoins en capacité a été réalisée au début du Projet et des activités de renforcement des capacités sont fournies en termes de RFP, d'agroécologie, d'AGR, pour les fonctionnaires des Ministères en charge de l'environnement, des forêts et de l'agriculture d'une part, et les populations locales ciblées dans les cinq sites pilotes d'autre part. Un soutien spécifique est apporté aux centres de recherche centrafricains en charge de l'agriculture et de la foresterie, afin qu'ils puissent produire efficacement des semences / plantes améliorées pour la RFP, et développer des pratiques agroécologiques adaptées au contexte centrafricain. Dernier point mais non le moindre, le projet soutient des études visant à accroître le financement privé / public de la RFP en RCA. Il soutient également les activités de la Coordination nationale sur la RFP récemment créée.
4. **Connaissances, partenariats, suivi et évaluation** : Le projet soutient l'élaboration d'un guide technique de bonnes pratiques en matière de RFP, l'organisation de « journées techniques de la RFP » rassemblant les décideurs politiques et les praticiens, l'élaboration et la diffusion de documents de formation sur la RFP. Le projet facilite également la participation des parties prenantes locales aux événements internationaux sur la RFP.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

iii. Paysages cibles

Les paysages cibles du projet TRI RCA se trouvent dans la région du Sud-Ouest. Cette région a été ciblée en tant que zone pilote au cours des consultations de la phase de préparation du projet, y compris un atelier régional tenu à Douala en novembre 2016 (FAO Roma, 2016a) et un atelier national tenu à Bangui en décembre 2016 (FAO Bangui, 2016a).

Ces sites pilotes ont été sélectionnés en tenant compte des critères suivants: (i) Importance de la dégradation des terres et des forêts, basée sur les dernières découvertes et notamment FRM et al. (2016) (NB: la dégradation est principalement liée à la densité de la population, raison pour laquelle trois des sites pilotes se trouvent dans des zones périurbaines: Bangui / Bimbo, Berbérati et M'Baïki); (ii) Proximité des aires protégées (Réserve de Biosphère de la Basse-Lobaye pour le site pilote de M'Baïki; APDS pour le site pilote de Bayanga; (iii) Implication des compagnies forestières (site pilote de Mambéllé: SEFCA est disposée à agir en tant que pionnier et mettre en place un partenariat public-privé (PPP) rassemblant l'État, les communautés locales et SEFCA) ; (iv) Diversité des conditions agro-écologiques (provenant de la forêt sempervirente humide dans le site pilote de Bayanga, à la transition forêt dense / savane dans le site pilote de Mambéllé). L'annulation de l'initiative SEFCA à Mambéllé avait été confirmée, suite à la mission de faisabilité de l'expert Jean Guénolé Cornet en juin 2019, puis actée par le Comité de pilotage de juillet 2019.

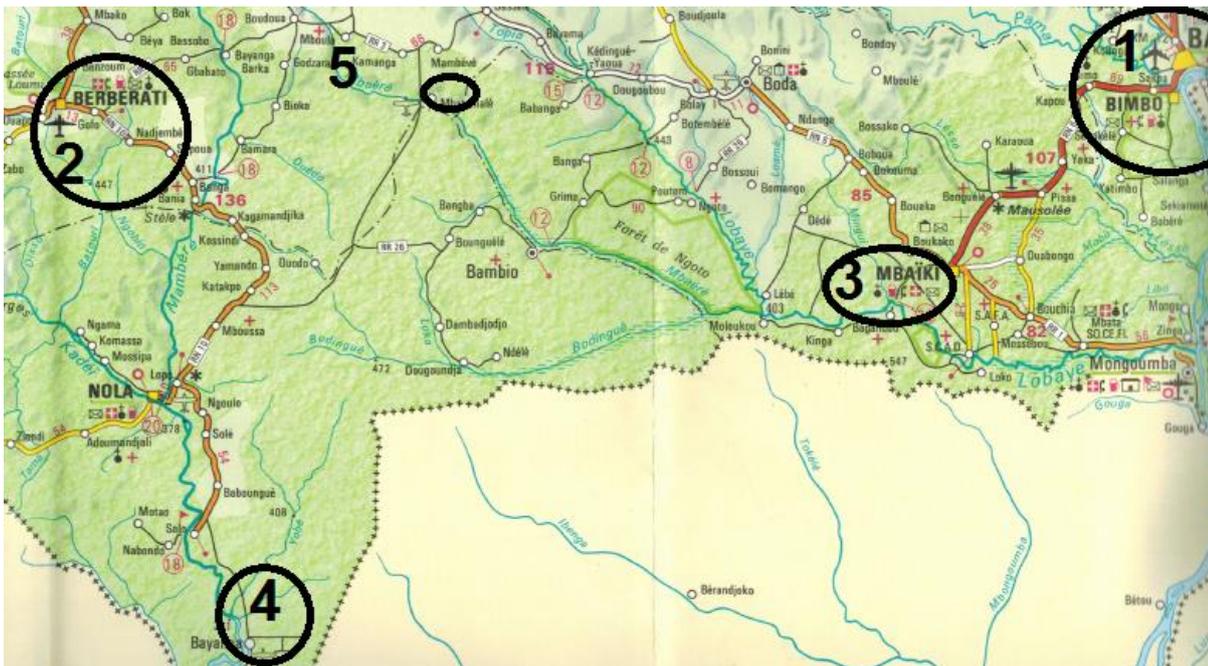


Figure : Sites pilotes pour les activités RFP dans le cadre du projet TRI RCA (auteurs, 2017)

Zone périurbaine de Bangui: fortes pressions combinées pour les cultures vivrières, le bois l'énergie, les PFNL (y compris la viande de brousse) et le bois. En effet, 1 115 000 habitants vivraient dans le complexe de Bangui-Bimbo, selon les estimations de 2015 (UNOCHA, 2016). La pression est maintenant clairement visible sur la partie sud-est du complexe Bangui-Bimbo, où les PEA sont en place. A partir des données recueillies auprès des services décentralisés du MEDDEFPC et le MADR, les autorités locales et les communautés locales lors des missions sur le terrain, la superficie potentielle à restaurer est estimée à 1 130 ha;

Zone périurbaine de Berbérati: Comme à Bangui, il y a une forte pression combinée pour les cultures vivrières, le bois l'énergie les PFNL (y compris la viande de brousse) et le bois d'œuvre. 96 000 habitants selon les estimations de 2015 (UNOCHA, 2016), mais cela cache le fait que de nombreux villages environnants (non inclus dans cette estimation) sont proches du chef-lieu de Mambéré-Kadéï. Là encore, l'importance de la déforestation dans cette zone est corroborée par FRM et al. (2016). Il y a deux spécificités ici: (i) Existence de grands ravins dans le centre-ville et plus petits dans la zone périurbaine; (ii) Fréquence des grands feux de brousse, notamment sur la route Berbérati-Carnot, principalement en raison de la chasse et favorisée par la présence de forêts semi-humides, plus sujettes à la sécheresse et au feu de brousse. La superficie potentielle à restaurer est estimée à 554 ha;

Zone périurbaine de M'Baïki: Comme à Bangui et Berbérati, il existe une pression combinée pour les cultures vivrières. l'énergie, les PFNL (y compris la viande de brousse) et le bois d'œuvre. 29 000 habitants selon les estimations de 2015 (UNOCHA, 2016), peut être plus si les villages environnants avaient été inclus. Encore une fois, l'importance de la déforestation dans cette zone est corroborée par FRM et al. (2016). Il y a deux spécificités ici: (i) Présence de diverses institutions pertinentes pour les activités du projet (ARF, ICRA, ISDR); (ii) Proximité de la réserve de biosphère de la Basse-Lobaye (17 176 ha) et sujette à l'empiétement (suivi en cours par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO). La superficie potentielle à restaurer est estimée à 184 ha;

Bayanga: Le village est plutôt petit par rapport aux autres villes, 12 000 habitants selon les estimations de 2015 UNOCHA, 2016), la population pourrait beaucoup augmenter dans les mois / années à venir avec l'entrée en activité de deux sociétés forestières, STBC et SINFOCAM avec de nouveaux PEA. SINFOCAM a déjà installé un camp de base à Bayanga. Il y a trois spécificités ici: (i) Bayanga est très proche des Parcs Nationaux (Dzanga-Sangha et Dzanga-Ndoki) de 174 240 ha et une zone de chasse communautaire. Avec l'augmentation de la population, on craint d'autres empiétements; (ii) même si les estimations officielles ne sont pas disponibles à cet égard, il est bien connu que les Pygmées / BaAka sont fréquents dans ce domaine ; et (iii) La Réserve de Dzanga-Sangha est le principal site d'écotourisme de la RCA²⁵, car il accueille la faune emblématique de l'Afrique centrale (par exemple les éléphants, les gorilles, les buffles rouges, etc.). La zone potentielle à restaurer est estimée à 100 ha;

la Série de Reboisement du PEA 174 de SEFCA: SEFCA est la seule entreprise forestière avec une zone de reboisement prévue dans son PEA. Cette zone est située à 45 km au nord de Mambéllé. C'est une zone de savane, avec une régénération naturelle médiocre, en raison des feux de brousse fréquents. Le site lui-même est donc spécifique et différent des autres sites pilotes en termes de végétation naturelle et de besoins de RFP. De plus, le promoteur du projet est original: SEFCA est la plus grande entreprise forestière de la RCA, désireuse d'innover et d'explorer l'opportunité offerte par un PPP (Etat / communautés locales / SEFCA) pour restaurer la terre, tout en créant de la valeur ajoutée. Le potentiel de la superficie à restaurer est estimé à 1 253 ha.

Une autre option avait été identifiée par l'UGP : l'Initiative Centraforest promue par un investisseur privé centrafricain et consistant en la réalisation d'une plantation agroforestière associant les populations villageoises de la zone de Boutili, village situé sur la route de Boali à une cinquantaine de km au nord-ouest de Bangui.

²⁵ See <http://www.dzanga-sangha.org/fr/content/brochures-de-tourisme>

iv. Alignement et adéquation stratégique

Le projet est pleinement aligné sur les objectifs et les politiques de développement national, décrits en détail dans le document de projet :

- Forêt: il contribuera à affiner la Déclaration de politique forestière, avec laquelle il partage le plus de préoccupations (par exemple, RFP, PFNL, bois énergie, forêts communautaires, etc.); (Cette contribution initiale, prévue en 2016-17 lors de la phase de préparation du projet TRI, avait été remise en cause dès le démarrage en 2019, le MEFCP ayant signifié qu'un exercice de réflexion sur la politique forestière avait entretemps été réalisé et « validé ». A noter cependant que cet exercice de réflexion ne semble pas avoir donné entière satisfaction et reste à parfaire, dans la mesure où il est à nouveau programmé dans le cadre du projet APV-FLEGT qui vient de démarrer en 2022.)
- Agriculture et sécurité alimentaire: elle vise à améliorer la fertilité des sols, la productivité des cultures et la sécurité alimentaire et la diversification. Contrairement au PNIASAN, qui se concentre davantage sur "l'agriculture conventionnelle", le projet visera à promouvoir l'agroécologie et aidera l'ICRA à établir un programme de R & D à cet égard. Cependant, cela contribuera à atteindre les objectifs finaux fixés par la SDRASA et le PNIASAN;
- Environnement / Biodiversité: Il vise également à protéger la biodiversité en restaurant des habitats dégradés et la connectivité. Il contribuera également à la mise à niveau du SNPA-DB;
- Environnement / Changement climatique: En promouvant la RFP, le projet évitera davantage de déforestation et aidera à éliminer davantage de carbone dans les jachères restaurées. Cela contribuera également à l'adaptation basée sur l'écosystème. Il est donc parfaitement conforme à la PANA, à la R-PP et à l'INDC;
- Environnement / dégradation des sols: conformément au PAN-LCD et au PNIMT, il contribuera à la lutte contre la dégradation des sols, pour laquelle la RCA n'a reçu que peu d'appui jusqu'à présent alors qu'elle s'est engagée à réaliser un engagement ambitieux dans le cadre du Défi de Bonn. Appuyer l'élaboration de projets bancables en termes de RFP, comme prévu dans le résultat 3.5 (voir la partie 2.3.3 ci-dessus), cela contribuera également à la montée en puissance des actions du RFP, au-delà du projet actuel;
- Aménagement du territoire: il contribuera à l'élaboration du plan d'aménagement du territoire du sud-ouest et mettra en place des outils et méthodologies innovants pouvant être reproduits ailleurs dans le pays.

Le projet est entièrement aligné sur les objectifs du FEM, en termes de dégradation (LD-2 et LD-3), Biodiversité (BD-4) et Gestion durable des forêts (SFM-3 et SFM-4).

Le projet est également pleinement aligné sur l'ODD 15.3 visant à stopper la dégradation des terres d'ici à 2030, ainsi que les objectifs internationaux connexes, tels que le Défi de Bonn (restaurer 150 Mha d'ici 2020), la cible Aïchi 15 (restaurer 15% des écosystèmes dégradés d'ici 2020), la Déclaration des Nations Unies sur les forêts (pour restaurer 350 Mha des forêts d'ici 2030). Plus généralement, le projet contribuera à l'ODD 1 (lutte contre l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire), 3 (réduire l'inégalité entre les sexes) et 7 (préserver l'environnement)²⁶.

²⁶ Voir <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Le projet est aligné sur le Cadre de programmation par pays de la FAO pour 2016-2017 (FAO Bangui, 2015c). Ce cadre se décompose en trois domaines prioritaires, avec un budget total de 133 milliards de dollars (dont 23 milliards de dollars étaient garantis en novembre 2015):

- Appui institutionnel et renforcement des capacités des acteurs agricoles et ruraux (45 milliards USD): amélioration du cadre institutionnel dans le secteur agricole, le renforcement des capacités de 30 services gouvernementaux, la création d'une chambre nationale d'agriculture et de sept chambres régionales d'agriculture, le renforcement des capacités des 16 autorités locales et 160 communautés locales;
- Appuyer la résilience des moyens de subsistance (53 milliards de dollars EU): faciliter les réunions d'un groupe de travail national sur le développement rural et la sécurité alimentaire, en aidant 20 ONG et services gouvernementaux en micro-crédit pour renforcer les Caisses de résilience, en soutenant 100 communautés on pourrait faire face à l'insécurité alimentaire, réinstaller 200 000 ménages ruraux, soutenir 30 000 personnes avec de l'aide alimentaire;
- Appuyer la reprise dans le secteur agricole (35 milliards USD): élaborer des lignes directrices à la gestion et à la restauration des écosystèmes menacés par le changement climatique, l'augmentation des productions des cultures vivrières de 6%, augmentant la part des PFNL dans le PIB agricole à 15-20%.

1.3 Parties prenantes du projet et leur rôle

Tableau : Matrice d'analyse des parties prenantes

Principales parties prenantes (désagrégées si nécessaire) ²⁷	Quel rôle ont-elles dans le projet?	Pour quelle raison ont-elles été incluses ou exclues de l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ²⁸	Comment et quand doivent-elles être impliquées au cours de l'EXMP?
1. Parties prenantes actives ayant une responsabilité directe dans le projet, par exemple la FAO ou les partenaires de l'exécution				
Équipe du FLRM de la FAO	(1) Administre les fonds du FEM conformément aux règles et procédures de la FAO; (2) Supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les cofinanceurs et aux règles et procédures de la FAO; (3) Fournit des conseils techniques pour garantir que la qualité technique appropriée est appliquée à toutes les activités concernées; (4) Effectue au moins une mission de supervision par an; et (5) Rend compte de l'avancement du projet au	Est l'agence du FEM responsable du suivi et de l'appui technique pendant la mise en œuvre du projet.	1	À toutes les étapes du processus

²⁷ Indiquer les noms des principales personnes, si connu, et être aussi précis que possible

²⁸ 1 = essentiel; 2 = souhaitable; 3 = possible selon les ressources de budget et de temps

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Principales parties prenantes (désagrégées si nécessaire) ²⁷	Quel rôle ont-elles dans le projet?	Pour quelle raison ont-elles été incluses ou exclues de l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ²⁸	Comment et quand doivent-elles être impliquées au cours de l'EXMP?
	<p>Secrétariat et au Bureau de l'évaluation du FEM, par le biais de la revue annuelle de la mise en œuvre du projet, et fournit des rapports financiers à l'Administrateur du FEM. À la demande des partenaires opérationnels nationaux, la FAO fournit des services d'appui direct, y compris des services d'achat et de passation de marchés, entièrement intégrés dans le coût de gestion du projet (PMC).</p>			
Fonctionnaire technique principal	<p>Supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les cofinanceurs et aux règles et procédures de la FAO</p> <p>Rend compte de l'avancement du projet au Secrétariat et au Bureau de l'évaluation du FEM, par le biais de la revue annuelle de la mise en œuvre du projet, et fournit des rapports financiers à l'Administrateur du FEM. À la demande des partenaires opérationnels nationaux, la FAO fournit des services d'appui direct, y compris des services d'achat et de passation de marchés, entièrement intégrés dans le coût de gestion du projet (PMC).</p>	Le FTP est rattaché à l'agence du FEM responsable du suivi et de l'appui technique pendant la mise en œuvre du projet.	1	À toutes les étapes du processus
Conseiller technique principal	<p>Supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les cofinanceurs et aux règles et procédures de la FAO;</p> <p>Fournit des conseils techniques pour garantir que la qualité technique appropriée est appliquée à toutes les activités concernées;</p>	Le CTA est rattaché à l'agence du FEM responsable du suivi et de l'appui technique pendant la mise en œuvre du projet.	1	À toutes les étapes du processus

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Principales parties prenantes (désagrégées si nécessaire) ²⁷	Quel rôle ont-elles dans le projet?	Pour quelle raison ont-elles été incluses ou exclues de l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ²⁸	Comment et quand doivent-elles être impliquées au cours de l'EXMP?
	Fournit un soutien technique à l'UGP par le biais de visites fréquentes en RDC			
Chargé de liaison avec le donateur (FLO)	L'unité de coordination FAO-FEM agit en tant que FLO et examine les PPR et les rapports financiers, et examine et approuve les révisions budgétaires.	Fait partie de l'agence de mise en œuvre	2	Entretiens
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)	Principal homologue de la FAO dans le projet, directement responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme de RFP dans les quatre paysages et joue un rôle important dans toutes les autres activités, en tant que source d'information et institution d'appui.	Le principal partenaire d'exécution et veille à l'implication des principales parties prenantes telles que les communautés locales et les autres branches de l'administration, et assure la coordination des institutions de recherche au niveau du pays et du district.	1	À toutes les étapes des consultations de l'EXMP, en tant que partenaire de mise en œuvre. Le MEDD doit être inclus dans les briefings/ateliers des parties prenantes lorsque le rapport final est prêt.
Le ministère des eaux et Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) et celui de l'Agriculture et du Développement rural (MADR)	En charge du secteur agricole, le MADR s'intéresse directement au développement alternatif à la culture sur brûlis. Il sera principalement impliqué à travers ses services déconcentrés (agents détachés), dans la préparation, le soutien, et le S & E des activités de terrain.		1	À toutes les étapes des consultations de l'EXMP, en tant que partenaire de mise en œuvre. La MDRA doit être inclus dans les briefings/ateliers des parties prenantes lorsque le rapport final est prêt.
L'Unité de gestion de projet (UGP)	L'UGP, comprend deux coordonnateurs, un international et un national, ainsi que deux expertes en suivi-évaluation et en renforcement des capacités. L'UGP a la responsabilité globale de la gestion et de l'administration de la coordination. L'UGP assiste tous les partenaires du projet dans leurs tâches respectives, coordonne le travail des consultants nationaux, et supervise la préparation du plan de travail, du budget et des rapports au donateur.	L'UGP a la responsabilité de la gestion globale du projet et est le principal référent du Bureau SFC pour les questions administratives.	1	Réunions et entretiens

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Principales parties prenantes (désagrégées si nécessaire) ²⁷	Quel rôle ont-elles dans le projet?	Pour quelle raison ont-elles été incluses ou exclues de l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ²⁸	Comment et quand doivent-elles être impliquées au cours de l'EXMP?
ONG	WWF est une ONG internationale		2	Réunions et entretiens
Directions régionales de Mbaïki et de Bangui	Le gouvernement régional exécute et/ou supervise les activités du projet qui ont lieu. Il est membre du CPP et de la RFP. L'antenne régionale est chargée de la mise en œuvre des travaux dans les paysages.	Le gouvernement régional est une partie prenante clé pour tout le travail et il est directement responsable de la mise en œuvre de nombreuses actions dans le cadre de la composante 2.	1	Réunions et entretiens
2. Parties prenantes actives disposant d'un pouvoir de décision sur le projet				
MEDD	Le Ministère de l'agriculture et du développement rural, principalement à travers sa branche opérationnelle – la Direction des forêts et de la biodiversité – est le maître d'œuvre direct de la composante 2 du projet et est impliqué de manière plus ou moins importante dans toutes les actions du projet. Le Comité de pilotage du projet et la plateforme nationale pour la RFP sont présidés par le ministre de l'agriculture. Le Ministère soutient également la coordination institutionnelle, contribuant ainsi à la planification intersectorielle.	Le Ministère de l'agriculture et du développement rural est le point d'ancrage institutionnel du projet.	1	Le MARD sera principalement impliqué par le biais de la DFB (voir ci-dessus). À tous les stades par le biais de réunions et de correspondances: le Ministère étant le principal interlocuteur, l'échange de correspondances et les réunions consultatives doivent être permanents. De plus, étant le premier bénéficiaire de cette évaluation, il doit être impliqué individuellement avant et après chaque phase de l'évaluation pour recueillir ses attentes et sa validation lorsque le rapport final est prêt.
Représentants des communautés locales/villages	Les communautés locales sont impliquées dans diverses activités, notamment la détermination des périmètres et le choix des activités de RDP et AGR à mener.	Les communautés sont les bénéficiaires directs et indirects des travaux du projet.	2	Réunions et entretiens
Représentants d'ONG internationales/locales et de groupes de la société civile, y compris les groupes de défense des intérêts des femmes.	Ces groupes sont impliqués de diverses manières, notamment en tant que membres de la PRFP, partenaires opérationnels sur le terrain, coordonnateurs et facilitateurs des échanges	Ces groupes sont membres de la PRFP et de partenariats opérationnels dans plusieurs domaines d'activité.	2	Réunions et entretiens

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Principales parties prenantes (désagrégées si nécessaire) ²⁷	Quel rôle ont-elles dans le projet?	Pour quelle raison ont-elles été incluses ou exclues de l'EXMP?	Priorité pour l'EXMP (1-3) ²⁸	Comment et quand doivent-elles être impliquées au cours de l'EXMP?
	d'informations et de matériel, et communicateurs.			
3. Parties prenantes au niveau de base qui bénéficieront directement ou indirectement de l'intervention (de préférence désagrégées par sexe)				
Clubs Dimitra	Ont la capacité de promouvoir la RFP et la GDT et de motiver les ménages à participer. Facilitent la collaboration et la planification au niveau local pour la conception et la mise en œuvre des plans de RFP.	Obtiennent des bénéfices du projet	1	Entretiens
Communautés locales de petits exploitants vivant dans les paysages prioritaires ou aux alentours	En tant que principaux bénéficiaires cibles, les agriculteurs locaux participent activement au programme de RFP ainsi qu'aux activités connexes liées aux moyens de subsistance, à la sensibilisation et aux activités communautaires.	Obtiennent des bénéfices directs du projet	2	Entretiens
Secteur privé, entrepreneurs, coopératives	Les partenaires du secteur privé sont mobilisés dans le projet en tant que bénéficiaires des subventions pour les projets bancables de petite et moyenne taille, du travail de renforcement des capacités, et en tant que bénéficiaires finaux des efforts visant à créer un cadre financier plus favorable pour les entrepreneurs et les entreprises intéressés par la RFP et l'agroforesterie.	Obtiennent des bénéfices du projet	1	Entretiens
4. Autres groupes d'intérêts qui ne participent pas directement à l'intervention, par exemple les agences de développement travaillant dans le secteur ou les organisations de la société civile				
ONG internationales, donateurs eg : GIZ	Apportent à ce projet un financement de base, un soutien technique, des échanges d'informations et des services.	Prendent part aux ateliers consultatifs pour l'élaboration du projet; mettent en œuvre certaines interventions.	3	Entretiens
ONG locales et société civile	Les organisations de la société civile locale ont soutenu et continueront à soutenir et à informer la mise en œuvre du projet et à faciliter la participation des communautés et des autres parties prenantes.	Bénéficiaires du travail de communication et de renforcement des capacités et membres de la plateforme pour la RFP.	3	Entretiens
Peuples autochtones				

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

Théorie du changement

Un système de suivi et d'évaluation (S&E) pour le Programme TRI, au bénéfice de liens efficaces avec les 12 projets nationaux et fondé sur la théorie du changement de TRI, a été développé par l'Unité de coordination mondiale de TRI (UCM), qui est rattachée au Projet mondial.

L'analyse de la théorie du changement aidera à identifier les stratégies et les approches dont le projet a besoin pour garantir la réalisation de ses objectifs et de ses buts à long terme, et elle permettra de tester la logique de conception du projet.

La théorie du changement figure en annexe.

Avancement de la mise en œuvre et principaux défis à la mi-parcours

La mise en œuvre du projet a commencé pour les quatre composantes. Certaines activités sont mises en œuvre conformément au calendrier et d'autres ont un retard léger à modéré.

A compléter :

- 1- court bilan sur les activités réalisées par composante
- 2- principaux défis auxquels le projet a été confronté

Finalité et portée de l'EXMP

La mi-parcours de la mise en œuvre du projet approchant, un examen indépendant des progrès et de l'efficacité de chaque projet national dans la réalisation des objectifs et des résultats attendus doit être effectué par une équipe d'évaluateurs externes. Les résultats et les recommandations de l'EXMP de chaque projet national peuvent aider à identifier les corrections nécessaires à apporter à la méthodologie et aux activités du projet. L'UICN, en tant qu'agence chef de file du FEM pour le programme TRI, sera responsable de la production d'un rapport consolidé à l'échelle du programme, qui sera soumis au FEM.

La **finalité** de l'EXMP est d'informer l'Unité de coordination FAO-FEM, le FTP qui coordonne les projets TRI à la FAO, les trois agences d'exécution (l'UICN, le PNUE et les membres FAO du CPP au niveau mondial), les partenaires d'exécution, le CCP et les autres parties prenantes (y compris les membres du CPP et le PFO du FEM) des progrès et de l'efficacité de chaque projet national dans la réalisation des objectifs et des résultats attendus – ainsi que des progrès du Programme de TRI dans son ensemble, en matière d'efficacité de l'approche programmatique pour créer des synergies et augmenter l'ampleur des effets. Il est évident que cela se fera en gardant à l'esprit les éventuels retards qui ont pu affecter la mise en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. L'EXMP tirera des résultats et des conclusions spécifiques et formulera des recommandations pour aider à déterminer les corrections nécessaires dans l'approche et les activités de TRI. Il apportera des réflexions externes précieuses pour aider à renforcer le programme, et pour valider et compléter le système de suivi et d'apprentissage du projet par une modalité de gestion adaptative. L'EXMP peut également recenser des bonnes pratiques spécifiques et des leçons à tirer pour le développement et la mise en œuvre de projets similaires.

La finalité principale de l'EXMP est de :

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

- transmettre des informations au gouvernement, aux partenaires non gouvernementaux, aux communautés et aux partenaires ressources dans le pays, ainsi qu'à la Direction de la FAO, à l'UC FAO FEM, au point focal national du FEM et aux autres projets nationaux et globaux de TRI;
- fournir des éléments pour mieux orienter le programme de la FAO en RDC, afin de le rendre plus pertinent par rapport aux besoins du pays, et améliorer la mise en œuvre et la réalisation du projet. Il s'agit également de permettre aux décideurs de prendre les mesures correctives nécessaires avant la fin du projet;
- tirer des leçons et formuler des recommandations qui seront utiles pour les futures interventions de la FAO dans le pays, pour les agences de mise en œuvre et d'exécution de TRI et les autres partenaires participant à cette initiative. En plus de fournir des enseignements spécifiques au travail de la FAO en RDC, l'EXMP enrichira également la synthèse des résultats et les orientations de la FAO pour son soutien futur, et fournira des enseignements aux projets TRI globaux et nationaux ;
- donner des conseils sur la manière d'améliorer l'incidence et la pertinence du programme FEM de la FAO et des activités de TRI dans le pays. L'EXMP définira également l'orientation stratégique et les domaines prioritaires pour les interventions futures, conformément à la stratégie nationale.

Les utilisateurs primaires auxquels s'adresse l'EXMP du projet sont: (1) ceux auxquels la plupart des leçons et recommandations seront adressées, à savoir le Représentant de la FAO/BH, le Directeur et le personnel du projet, et le Gouvernement de la RDC, principalement le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MEDD); (2) les autres utilisateurs importants de l'évaluation, soit les Bureaux régionaux et sous-régionaux, y compris les divisions techniques et l'ESP (y compris le chargé de liaison avec le donateur (FLO), le fonctionnaire technique principal (FTP) et d'autres membres du personnel technique de la FAO au siège), les membres du CPP, le FEM, les autres agences de mise en œuvre de TRI (PNUE et UICN), et d'autres parties prenantes qui bénéficieront des leçons apprises et des bonnes pratiques et s'y appuieront; (3) les autres utilisateurs de l'évaluation seront les partenaires de la FAO, notamment les agences des Nations Unies, les partenaires ressources et les partenaires de mise en œuvre.

L'EXMP se concentrera sur la participation des partenaires nationaux, en particulier le gouvernement, afin de garantir l'appropriation des résultats de l'évaluation par les institutions nationales concernées et de promouvoir leur utilisation au niveau national.

Objectifs et questions clés de l'EXMP

1.1 Objectifs de l'EXMP

L'EXMP doit organiser les résultats et fournir des recommandations autour des thèmes suivants : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, facteurs affectant la performance, et dimensions transversales. Les objectifs de l'EXMP décrivent exactement ce que l'EXMP prévoit de réaliser et ce qu'il devra étudier en relation avec les critères d'évaluation du FEM. Le tableau ci-dessous donne des détails sur les thèmes d'évaluation.

Tableau : Thèmes de l'EXMP

Pertinence – mesure de la cohérence de la conception et des résultats prévus de l'intervention par rapport aux priorités et aux politiques environnementales et de développement locales, nationales et sous-régionales
--

; de sa complémentarité avec les interventions existantes et de sa pertinence pour les parties prenantes et les bénéficiaires du projet ; de sa capacité d'adaptation au contexte de l'intervention dans la durée.

Efficacité – niveau avéré ou escompté d'obtention des résultats (produits, réalisations, objectifs et impacts, notamment les avantages mondiaux pour l'environnement en prenant en compte les principaux facteurs qui influencent les résultats, en prévoyant une évaluation appréciant si une capacité suffisante a été développée pour assurer la réalisation des résultats avant la fin du projet et au-delà ainsi que la probabilité d'impacts à moyen et long terme.

Efficience – efficience du projet en termes de coûts et de respect des délais de ces activités ; mesure de l'optimisation des ressources par l'intervention qui a transformé les contributions (fonds, personnel, expertise, équipement, etc.) en résultats dans les meilleurs délais et au moindre coût par rapport aux alternatives.

Durabilité – (probable) persistance des effets positifs dérivant de l'intervention après son achèvement et potentiel pour la mise à l'échelle et/ou la réplique ; tout risque financier, socio-politique, institutionnel, de gouvernance ou environnemental pour la durabilité des résultats et avantages du projet; toute preuve la possible réplique ou catalyse des résultats du projet.

Facteurs affectant la performance – les principaux facteurs à considérer sont :

- la conception du projet et son état d'avancement pour la mise en œuvre (par exemple la capacité suffisante du partenaire pour initier les opérations, les changements du contexte advenus entre la formulation et le démarrage opérationnel);
- l'exécution du projet, notamment la gestion de projet (aussi bien en ce qui concerne la modalité de la mise en œuvre que l'implication de contreparties et de différentes parties prenantes);
- la mise en œuvre du projet, comprenant la supervision par la FAO (BH, FTP et FLO), les activités d'appui et la contribution générale de l'ESP;
- la gestion financière et la mobilisation des co-financements prévus;
- les partenariats pour le projet et l'implication des parties prenantes (notamment le niveau d'appropriation des résultats du projet par les parties prenantes), le soutien politique du gouvernement, le soutien institutionnel des partenaires opérationnels (comme par exemple les branches régionales des services vulgarisation agricoles ou des autorités forestières);
- la communication, la sensibilisation du public et la gestion de la connaissance;
- l'application d'un système de S&E, comprenant la conception, la mise en œuvre et le budget pour un système de S&E.

Dimensions transversales – considérations telles que les problématiques liées aux populations autochtones et aux minorités, les droits de l'homme ; les garanties sociales et environnementales appliquées à un projet exigeant, entre autres, un examen de la classification du risque en relation avec les garanties environnementales et sociales (GES) et la mise en place de provisions pour atténuer les risques identifiés lors de la formulation du projet.²⁹

Genre – accent mis sur le suivi et le compte-rendu des aspects de genre d'un projet. Évaluation de la manière dont le projet contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et évaluation des progrès par rapport à des indicateurs ventilés par sexe et sensibles au genre.

1.2 Questions de l'EXMP

Les questions d'évaluation suivantes doivent être prises en compte. D'autres questions doivent être formulées par l'équipe d'évaluation en coopération avec l'agence de mise en œuvre et le partenaire

²⁹ La FAO applique un système de détection en ligne lors de la phase de conception du projet. Il est obligatoire, même lorsque le projet a été approuvé avant que la FAO n'ait adopté la Politique du FEM sur les standards minimum des agences d'exécution relatifs aux garanties sociales et environnementales (GEF, 2011) en février 2015, dans la mesure où la FAO a déjà appliqué les directives pour l'évaluation de l'impact environnemental en 2011 (FAO, 2012a) pour détecter et évaluer les risques de tout projet FAO. Par conséquent, l'équipe de la EXMP devrait examiner et confirmer les évaluations et le statut de risque GES à la mi-parcours et toutes les modifications à apporter, si nécessaire. Les orientations les plus récentes fournies par le FEM sont disponibles dans l'ouvrage référencé sous le titre GEF, 2019b. Un projet FEM ne doit causer aucun dommage à l'environnement ou à quelque partie prenante que ce soit et devra, le cas échéant, adopter des mesures pour prévenir ou atténuer ses effets négatifs.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

d'exécution pendant la phase de lancement, afin de les adapter aux besoins et au contexte particuliers du projet national en RDC.

<p>1. Pertinence (attribuer une note)</p>	<p>Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays, aux stratégies de programme opérationnel ou aux domaines d'intervention du FEM, au Cadre de programmation par pays de la FAO, aux objectifs du Projet mondial de TRI et aux besoins et priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et populations autochtones, selon les cas) ?</p>
<p>2. Efficacité des résultats du projet (attribuer une note)</p>	<p><i>(Obtention des résultats)</i> Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté ses attentes en matière de produits, réalisations et objectifs ? Quels résultats plus larges (le cas échéant) le projet a-t-il obtenus au niveau régional et mondial à ce jour ? Des conséquences non prévues ont-elles été constatées ?</p> <p><i>(Objectifs)</i> Dans quelle mesure le projet a-t-il permis d'atteindre les objectifs fixés? Comment les objectifs ont-ils été définis et fixés? Dans quelle mesure les objectifs fixés sont-ils pertinents pour le projet? Dans quelle mesure les objectifs doivent-ils être réadaptés en fonction de l'avancement du projet à ce jour?</p>
<p>3. Efficience (attribuer une note)</p>	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente et efficace en termes de coûts? Sa direction a-t-elle été capable de s'adapter aux variations des conditions afin d'améliorer l'efficience de la mise en œuvre du projet?</p> <p>Dans quelle mesure le projet s'est-il appuyé sur des accords, initiatives, sources de données, synergies et complémentarités existantes avec d'autres projets, partenariats, etc., afin d'éviter la duplication d'activités similaires par d'autres groupes et initiatives?</p>
<p>4. Durabilité (attribuer une note)</p>	<p><i>(Durabilité)</i> Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet? Quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance)? Quels efforts sont déployés pour assurer la durabilité des résultats de TRI à long terme?</p> <p><i>(Réplication et catalyse)</i> Quels résultats, enseignements ou expériences ont été répliqués (dans différentes zones géographiques) ou mis à l'échelle (dans la même zone géographique, mais à plus large échelle et financé par d'autres sources)? Quels résultats, enseignements ou expériences sont susceptibles d'être répliqués ou mis à l'échelle dans le futur proche?</p>
<p>5. Facteurs affectant les progrès (attribuer une note)</p>	<p><i>(Conception du projet)</i> La conception du projet est-elle appropriée pour obtenir les résultats escomptés? Les liens de causalité du projet sont-ils cohérents et clairs? Dans quelle mesure les objectifs et les composantes du projet sont-ils clairs, pratiques, réalisables dans le temps imparti? Dans quelle mesure la dimension de genre a-t-elle été intégrée dans le cadre des objectifs et résultats du projet? D'autres acteurs – société civile, populations autochtones ou secteur privé – ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet et quel a été l'effet sur les résultats du projet?</p> <p>Déplacé de Pertinence dans les TDR aux facteurs affectant la performance Dans quelle mesure le projet a-t-il pu s'adapter aux besoins et à la situation du pays ainsi qu'à l'évolution du contexte ? Des modifications relatives à la pertinence du projet ont-elles été constatées depuis sa formulation, comme l'adoption de nouvelles politiques nationales, plans ou programmes qui affectent la pertinence des objectifs et des buts du projet ? Dans le cas affirmatif, des modifications doivent-elles être effectuées pour le rendre plus pertinent ?</p> <p>Dans quelle mesure l'approche et la logique d'intervention du projet sont-elles appropriées et pertinentes par rapport à ses objectifs et aux résultats attendus, et dans le contexte du pays ? Dans quelle mesure le projet est-il adapté à promouvoir :</p> <p style="padding-left: 40px;">le développement et l'adoption de solutions politiques en matière de RFP dans le pays? la mise en œuvre réussie des interventions de RFP sur le terrain dans le pays?</p>

l'augmentation des investissements publics et privés dans la RFP et la gestion durable des terres?

Dans quelle mesure ce projet national est-il cohérent avec les autres projets nationaux de TRI?
Dans quelle mesure ce projet national est-il cohérent avec le Projet mondial?

(Exécution et gestion du projet) Dans quelle mesure l'agence chargée de l'exécution a-t-elle réellement assumé son rôle et ses responsabilités dans la direction et gestion du projet? Quels ont été les principaux défis en termes de direction et de gestion? Comment les risques ont-ils été identifiés et gérés? Quels changements s'avèrent nécessaires pour améliorer la réalisation du projet dans la deuxième moitié restante?

(Réalizations et défis) Dans quelle mesure le projet a-t-il progressé vers la réalisation des résultats attendus dans chacune de ses composantes?

Quels sont les premiers signes de changement dans le comportement des décideurs et des responsables politiques, du secteur privé et des autres partenaires concernés qui démontrent que le projet est en bonne voie pour atteindre les résultats escomptés?

Quels sont les facteurs favorables ou défavorables qui influencent la réalisation ou non des résultats?

Quels sont les premiers signes indiquant que le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs en matière d'environnement et de développement?

Y a-t-il des conséquences imprévues résultant des actions du projet et de ses partenaires?

Déplacé d'Efficacité dans les TdR aux facteurs affectant la performance (Probabilité de l'impact) Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver la progression future vers les objectifs de plus long terme du projet et leur réalisation? Qu'est-il possible de faire pour augmenter la probabilité des impacts positifs résultant du projet? Dans quelle mesure les progrès vers les impacts de long terme peuvent-ils être attribués au projet?

Dans quelle mesure le projet est-il cohérent avec les priorités et les besoins du pays et soutient-il les engagements pris dans le cadre du Défi de Bonn? Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles cohérentes et complémentaires par rapport aux autres politiques et initiatives entreprises par le gouvernement du pays, les agences de mise en œuvre et les autres partenaires de la restauration ?

(Gestion du financement et du co-financement) Quels défis en matière de gestion du financement le projet a-t-il affrontés? Dans quelle mesure le co-financement promis a-t-il été réalisé? Des ressources complémentaires ont-elles été mobilisées auprès des co-financeurs depuis la mise en œuvre? Comment le manque de co-financement ou les financements complémentaires inattendus ont-ils affecté les résultats du projet?

(Supervision du projet, rôle sur la mise en œuvre) Dans quelle mesure la FAO a-t-elle fourni une supervision et un soutien (technique, administratif, opérationnel) durant l'identification, la formulation, l'approbation, le démarrage et exécution du projet?

(Partenariats et implication des parties prenantes) Dans quelle mesure les parties prenantes, comme les organisations gouvernementales, la société civile, les populations autochtones, les groupes défavorisés et vulnérables, les personnes porteuses de handicap et le secteur privé ont-ils été impliqués dans la formulation et la mise en œuvre du projet? Quel a été l'effet de leur implication ou non implication dans les résultats du projet? Comme les différents groupes de parties prenantes considèrent-ils leur propre engagement dans le projet? Quels sont les mécanismes qui expliquent leur engagement et comment peuvent-ils être améliorés? Quelles sont les forces et les défis des partenariats du projet? Le programme pour l'implication des parties prenantes a-t-il été suivi et documenté? Toutes les parties prenantes ont-elles été mises à la connaissance du plan GES et du mécanisme pour signifier les griefs et les plaintes?

(Communication et gestion de la connaissance) Quelle efficacité le projet a-t-il eu quant à la communication et la promotion des messages et résultats principaux aux partenaires, aux parties prenantes et à un public général? Comment peut-elle être améliorée? Comment le

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	<p>projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, enseignements et expériences? Dans quelle mesure les produits de communication et les activités sont-ils susceptibles de soutenir la durabilité et la mise à l'échelle des résultats du projet?</p> <p><i>(Conception du S&E)</i> Le système de S&E du projet est-il pratique et suffisant? Comment l'implication des parties prenantes et l'évaluation de la dimension de genre ont-elles été prises en compte dans le système de S&E? Quelles améliorations peuvent être apportées à cet égard?</p> <p>Déplacé d'Efficacité dans les TdR aux facteurs affectant la performance (Pour les évaluations de programmes) (Cohérence) Quelle est la cohérence du programme avec ses indicateurs et ses résultats escomptés/obtenus? Quelle est la valeur ajoutée du regroupement de plusieurs interventions au sein d'un programme unique (en comparaison avec un niveau d'investissement similaire effectué dans des projets comparables)?</p> <p><i>(Mise en œuvre du S&E)</i> Le système de S&E fonctionne-t-il selon le plan de S&E? Les informations ont-elles été réunies de manière systématique, en utilisant des méthodologies appropriées? Dans quelle mesure les informations générées par le système de S&E durant la mise en œuvre du projet ont-elles été utilisées pour garantir la durabilité? Existe-t-il des cibles et indicateurs désagrégés par genre? Comment le système de S&E peut-il être amélioré?</p>
6. Priorités transversales	<p><i>(GES)</i> Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet? Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière à assurer que le plan d'atténuation GES (s'il existe) soit suivi?</p>
7. Sexe	<p><i>(Groupes selon le genre et groupes minoritaires, notamment les populations autochtones, défavorisées, vulnérables et les personnes porteuses de handicap)</i> Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en considération lors de la conception et la mise en œuvre du projet? Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre de manière à garantir la participation et des bénéfices équitables selon le genre? Une analyse par genre a-t-elle été réalisée?</p>

1.3 Questions tenant au lien avec le projet mondial

L'EXMP évaluera les progrès et les réalisations à ce jour dans toutes les composantes du projet national en RDC, mais aussi dans son lien avec le Projet mondial. L'EXMP examinera comment l'approche programmatique qui définit l'exécution des projets TRI a réussi à promouvoir les liens et les synergies entre les projets nationaux menés par TRI et à amplifier l'ampleur des résultats obtenus jusqu'à présent. Les questions seront réparties en trois catégories : (1) Liens du Projet mondial au projet national, (2) synergies entre les projets nationaux et (3) lien du projet national au Projet mondial.

Les questions d'évaluation suivantes doivent être prises en compte et d'autres questions doivent être formulées par l'équipe d'évaluation en coopération avec l'agence de mise en œuvre et le partenaire d'exécution pendant la phase de lancement, afin de les adapter aux besoins et au contexte particuliers du projet national en RCA.

Qu'est-ce que le Projet mondial a apporté au projet national ?

À quelles activités du Projet mondial l'équipe du projet en RCA a-t-elle participé (événements, formations, visites d'échange, etc.) ? Comment le résultat de ces activités ont-ils été utilisés au niveau national ? À détailler à tous les niveaux des parties prenantes du projet (provincial, local, bénéficiaires, etc.) et pour chaque type d'activités (méthodes, outils, formation, communication, etc.).

Quels outils apportés par le Projet mondial ont été utilisés au niveau national et local ?

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

Comment ces activités ont-elles été utilisées et utiles pour le projet national? Comment ces activités ont-elles été perçues par les parties prenantes à différents niveaux (national, local, bénéficiaires, etc.)? Dans quelle mesure les parties prenantes du projet (niveau national, district, local) se sont approprié les activités mises en œuvre par le Projet mondial? À détailler pour chaque type d'activités (méthodes, outils, communication, etc.).

Quelles sont les retombées attendues des outils et ressources apportés par le Projet mondial au niveau national?

Dans quelle mesure le Projet mondial fournit-il la coordination et l'assistance technique nécessaires?

Dans quelle mesure les activités de S&E au niveau mondial ont-elles été utilisées par le projet national? Ces activités sont-elles pertinentes pour le projet national? Les 9 indicateurs de base définis par le Projet mondial sont-ils pertinents pour le projet national et permettent-ils de rendre compte des effets du projet? Les indicateurs biophysiques sont-ils pertinents et efficaces? Les indicateurs socio-économiques sont-ils pertinents et efficaces? Dans quelle mesure les parties prenantes nationales, provinciales et locales se sont-elles approprié les activités de S&E? Comment les activités de suivi et d'évaluation et les indicateurs biophysiques et socio-économiques peuvent-ils être améliorés pour rendre compte des effets les plus pertinents aux niveaux national, provincial et local? Quels types d'indicateurs pourraient être plus efficaces pour rendre compte des effets des projets?

Quelles sont les adaptations possibles (autres activités, autres méthodes, etc.) pour garantir la pleine appropriation de l'approche programmatique par toutes les parties prenantes et pour assurer la pertinence et l'utilité des activités programmatiques?

Pour le reste de la mise en œuvre du projet, quelles pourraient être les cinq activités à mettre en œuvre par le Projet mondial les plus utiles pour le projet national? (à demander à toutes les parties prenantes du projet, y compris aux bénéficiaires)

Quelles synergies existent entre les projets nationaux?

Dans quelle mesure les activités du projet national ont-elles permis de créer des synergies entre les projets nationaux? Le projet national, à travers les activités du Projet mondial, a-t-il eu des synergies et des échanges avec d'autres projets nationaux? De quel type? Comment ces échanges ont-ils été utiles pour les parties prenantes à tous les niveaux? Quels sont les effets attendus de ces échanges aux niveaux national, provincial et local?

Dans quelle mesure le Projet mondial a-t-il contribué à réduire les coûts en tirant parti des partenariats clés entre les projets nationaux?

Qu'est-ce que le projet national a apporté au Projet mondial?

Comment le projet national a-t-il contribué au Projet mondial (activités de communication, etc.)? Comment le résultat de ces activités a-t-il été perçu au niveau national? Qu'ont apporté ces activités au projet national?

Questions concernant les incidences de la pandémie de COVID-19

De quelle manière la pandémie de COVID-19 a-t-elle eu des conséquences sur le travail du projet national (retards, annulation, etc.)?

Quels retombées la pandémie de COVID-19 a-t-elle eu à différents niveaux dans le pays? (national, provincial, local)

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les économies mondiales se sont-ils fait ressentir sur les activités du projet national? Si oui, dans quelle mesure? (p. ex.: marché des pignons de pin)

Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, à ce stade, toutes les activités du projet seront-elles achevées avec succès à la date de fin du projet actuel, ou faudra-t-il procéder à des ajustements (dans le calendrier et/ou les objectifs)?

Quelles sont les mesures d'adaptation que le projet national a prises (p. ex., réaffectations budgétaires, ajustement du calendrier, etc.), et qu'il prévoit de prendre à l'avenir, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19?

Compte tenu des liens sous-jacents entre la pression humaine sur la nature et les systèmes naturels et l'exposition aux risques sanitaires, y compris le COVID-19, et de la contribution potentielle de la restauration à la réduction de ces risques, y a-t-il des façons de considérer la pandémie de COVID-19 comme une opportunité pour le projet et, plus largement, pour les efforts nationaux de restauration? Si tel est le cas, veuillez expliquer.

Quel type de soutien de la part des partenaires de soutien du Projet mondial de TRI et de la FAO, le cas échéant, serait le plus utile pour faire face aux conséquences et aux défis amenés par la pandémie de COVID-19 pour le projet national?

Méthodologie de l'EXMP

L'évaluation devra appliquer les Normes et règles d'évaluation et les principes en matière d'éthique du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE, 2016) et se conformer au guide FAO-FEM de l'EXMP et à ses annexes, qui précisent les lignes directrices méthodologiques et les pratiques.

L'évaluation adoptera une approche consultative, en recherchant les opinions des parties prenantes et en les partageant à différentes étapes du processus de l'EXMP. Différentes sources seront utilisées pour vérifier les informations, et les preuves seront validées par triangulation. Les informations et les idées proviendront principalement de trois sources clés: (1) examen des documents existants – tant au niveau du projet que du programme, y compris les rapports de mise en œuvre du projet (PIR), les rapports du Programme TRI, les informations et les données collectées par le système de suivi et d'apprentissage de TRI et d'autres produits de connaissance pertinents développés par TRI jusqu'à présent (y compris ceux disponibles sur le site Internet de TRI); (2) entretiens avec des informateurs clés; et (3) observations directes sur les sites d'activités, quand et si possible. Des informations supplémentaires nécessaires pourraient être collectées par une combinaison de méthodologies comprenant, sans s'y limiter, des discussions de groupe, des enquêtes en ligne et d'autres outils de collecte de données. Pour son évaluation du renforcement des capacités et de l'intégration de la dimension de genre, l'EXMP utilise les cadres et les définitions adoptés dans la politique et les stratégies de la FAO.

Les analyses du contexte du projet seront effectuées pendant la phase préparatoire. Une mission de deux semaines dans le pays sera effectuée en Janvier 2023 si les mesures réglementaires prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 le permettent. Des entretiens physiques et/ou virtuels seront également menés avec le siège de la FAO et le Bureau régional pour l'Afrique centrale.

Dans le cadre de la phase initiale de l'EXMP, l'équipe d'évaluation devra élaborer un **rapport initial** qui comprendra une **note méthodologique** fondée sur les questions suggérées ci-dessus pour l'EXMP et proposant des questions supplémentaires ou des modifications pour adapter l'EXMP aux besoins du projet. Les décisions finales concernant la conception et la méthodologie adoptées pour l'EXMP

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

devront être prises à l'issue de consultations entre l'équipe de projet, les consultants chargés de l'EXMP, et les principales parties prenantes afin de réfléchir à des propositions appropriées et réalistes satisfaisant la finalité et les objectifs de l'EXMP et répondant aux questions de l'EXMP. La théorie du changement élaborée par le Projet mondial sera prise en compte dans le rapport initial.

Sur la base de l'étude documentaire, **deux séries d'analyses** seront entreprises avant le début de la mission principale : une **analyse du contexte** pour aider à répondre aux questions relatives au positionnement stratégique, et une **analyse d'impact** pour aider à répondre aux questions relatives à la contribution du projet. Une **matrice d'évaluation** sera préparée, recensant les indicateurs, les sources d'information, les méthodes et les outils, ainsi qu'un ensemble de critères permettant d'évaluer la force des preuves recueillies pour répondre à chaque question et sous-question d'évaluation. La matrice d'évaluation et les différents outils de collecte de données devront être finalisés avant le début de la phase d'évaluation principale.

Le lien entre les questions d'évaluation, la collecte des données, l'analyse, les résultats et les conclusions doit être clairement établi et exposé de manière transparente dans la présentation des résultats de l'évaluation. Les conclusions et les recommandations doivent être étayées par un ensemble de preuves solides. L'équipe d'évaluation doit s'assurer que l'échantillon des parties prenantes du projet consultées représente équitablement les différentes perspectives possibles, y compris en matière d'équilibre entre les sexes.

L'EXMP aura lieu entre Décembre 2022 et Mars 2023.

Rôles et responsabilités

La **représentation de la FAO en RCA** (gestionnaire du budget du projet) est responsable de la gestion du processus de l'EXMP et de la direction de l'équipe par le biais du responsable de l'examen à mi-parcours (**RM**) désigné.

Assisté par le **FTP du projet** mais aussi par l'**UC FAO FEM, le FLO et le point focal de l'EXMP**, et s'appuyant sur les conseils du guide principal de l'EXMP, le **RM** est chargé de la rédaction et finalisation des termes de référence. Les termes de référence ont été rédigés sur la base d'une revue de la documentation, des discussions avec l'équipe spéciale de projet (ESP) et d'une réunion Skype avec le fonctionnaire technique principal (**FTP**) afin d'avoir une bonne compréhension du projet.

Le RM est aussi chargé de l'identification et du recrutement des membres de l'équipe de l'EXMP, en collaboration avec l'UC FAO FEM et le FTP.

En collaboration avec l'UC FAO FEM et le FTP, le RM est chargé d'exposer à l'équipe de l'EXMP la méthodologie et le processus de l'EXMP et d'organiser les missions de l'EXMP.

Le RM et le point focal pour l'EXMP de l'UC FAO FEM revoit le rapport provisoire et final de l'EXMP pour assurer leur qualité en matière de présentation, conformité aux termes de référence, réalisation dans les délais impartis, qualité, clarté et justesse des preuves et de l'analyse étayant les conclusions et recommandations.

Le BH est chargé de la direction et coordination de la préparation de la Réponse de la Direction de la FAO et du rapport de suivi associé, avec l'assistance du FTP et des autres membres de l'ESP.

L'**UC FAO FEM** nommera un point focal devant apporter une assistance technique durant le processus de l'EXMP, notamment en matière d'orientation et de soutien ponctuel au RM et à l'équipe de l'EXMP sur des problématiques techniques liées au FEM et à l'EXMP. Il contribuera notamment à

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

l'identification des membres potentiels de l'équipe de l'EXMP³⁰ en passant en revue les qualifications des candidats et participera à la sélection des consultants, et présentera également à l'équipe de l'EXMP le processus de l'EXMP, la méthodologie pertinente et les outils. L'UC FAO FEM assure aussi, conjointement au BH, le suivi pour permettre la préparation dans les temps impartis de la Réponse de la Direction.

Il est demandé aux membres de l'ESP, y compris au BH, de rencontrer l'équipe d'évaluation, de mettre à disposition les informations et la documentation autant que nécessaire, et de commenter les termes de référence ainsi que le rapport de l'EXMP. L'implication des différents membres de l'ESP dépendra toutefois de leur rôle et participation respectifs dans le projet.

Le **Coordonnateur national du projet (CNP)** facilite la participation des partenaires gouvernementaux dans le processus de l'EXMP et soutient l'UGP pour assurer une bonne communication au sein du gouvernement. Le **Comité de pilotage du projet (CPP)** facilite la participation du gouvernement et des autres partenaires et parties prenantes dans le processus de l'EXMP.

L'**équipe de l'EXMP** est chargée de développer et appliquer la méthodologie de l'EXMP, en rédigeant un bref rapport initial de l'EXMP, en mettant en œuvre l'EXMP et en fournissant le rapport de l'EXMP. Dans la mesure du possible, tous les membres de l'équipe participeront aux réunions de présentation et de compte-rendu, aux discussions et aux visites de terrain. Ils contribueront à la rédaction des versions provisoires et finale du rapport de l'EXMP, qui pourrait ne pas refléter les opinions du gouvernement ou de la FAO. Le chef de l'équipe de l'EXMP orientera et coordonnera les membres de l'équipe de l'EXMP dans leurs tâches spécifiques et dirigera la préparation des versions provisoires et finale du rapport. Le chef d'équipe complétera les contributions des membres de l'équipe au moyen de ses propres apports et aura la responsabilité générale du rapport de l'EXMP. L'équipe de l'EXMP approuvera avec le point focal de l'EXMP auprès de l'UC FAO FEM le rapport dans ses grandes lignes, dans la première partie du processus, sur la base du modèle fourni dans l'annexe 12 du guide de l'EXMP. L'équipe de l'EXMP pourra également étendre la portée, les critères, les questions et les problématiques énumérées précédemment, mais aussi élaborer ses propres instruments et cadre d'évaluation, sous réserve de disponibilité en termes de temps et de ressources et sur la base des discussions avec le BH, le RM et l'ESP. Bien que les rapports de l'EXMP ne fassent pas l'objet d'une validation technique de la part de la FAO, le BH, le RM et l'UC FAO FEM effectuent un contrôle de la qualité sur tous les rapports de l'EXMP.

Le **Point focal opérationnel du FEM (PFO)** doit être impliqué dans tout le processus d'évaluation de projet ou de programme du FEM, conformément à la Politique d'évaluation du FEM (2019). Le BH devra informer le PFO sur le processus de l'EXMP et l'équipe de l'EXMP est encouragée à collaborer avec elle/lui durant le processus de l'examen. L'équipe devra aussi informer le PFO des progrès et lui transmettre une copie des versions provisoires et finale du rapport de l'EXMP.

Des orientations plus précises quant aux rôles et responsabilités des principaux acteurs et groupes impliqués dans l'EXMP sont disponibles aux annexes 2 et 3 du guide de l'EXMP.

Composition et profil de l'équipe de l'EXMP

Le **consultant international principal de l'EXMP** doit avoir les compétences techniques minimales suivantes :

³⁰ Le BH/RM sont chargés des procédures administratives relatives au recrutement des consultants de l'EXMP.

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

- un diplôme universitaire supérieur en gestion forestière, agriculture, gestion des ressources naturelles, développement économique et social ou évaluation;
- dix ans d'expérience pertinente dans le soutien, la conception, la planification et/ou la réalisation d'évaluations du développement, ainsi que des compétences avérées en matière de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives, avec une expérience reconnue dans la réalisation d'évaluations formatives, du processus et de l'impact;
- de l'expérience de l'examen à mi-parcours des projets du FEM et en particulier de l'approche programmatique du FEM;
- de l'expérience en matière de gouvernance, de restauration des forêts et des paysages, d'investissement du secteur privé, de dialogue politique, de genre, ou une combinaison de ces éléments, appliquée aux instruments et à la pratique politiques.
- des connaissances sur les interventions/procédures de la FAO et du FEM, ou d'autres agences des Nations Unies, serait un atout
- d'excellentes compétences de communication (à l'écrit comme à l'oral) en anglais et en français;
- Le consultant international principal de l'EXMP aura la possibilité d'être impliqué dans d'autres EXMP de projets nationaux dirigés par la FAO (au Pakistan, au Kenya, à Sao Tome e Principe et en République Démocratique du Congo) afin d'assurer l'harmonisation et la cohérence tout au long du processus.

Le **consultant national** doit justifier de l'expérience suivante :

- un diplôme universitaire supérieur en gestion forestière, agriculture, développement économique et social ou évaluation;
- cinq années d'expérience dans un domaine technique pertinent et une bonne compréhension du contexte national et/ou local, le cas échéant;
- de l'expérience pertinente en soutien, conception, programmation et/ou mise en œuvre d'évaluations de développement;
- une expérience en matière de conception et de réalisation d'EXMP de projets du FEM serait un atout;
- des connaissances sur les interventions/procédures de la FAO et du FEM, ou d'autres agences des Nations Unies, serait un atout, de même que des compétences linguistiques appropriées;
- une bonne connaissance pratique du français.

Il est souhaitable que les deux consultants possèdent les aptitudes suivantes:

- orientation aux résultats;
- travail d'équipe;
- capacité à établir des relations efficaces;
- partage des connaissances et amélioration continue.

Des efforts devront être déployés afin de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la composition de l'équipe.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Les consultants de l'EXMP doivent être indépendants vis-à-vis de toutes les organisations qui ont été impliquées dans la conception, l'exécution et le conseil concernant tout aspect du projet évalué par l'EXMP et doivent n'avoir été impliqués précédemment dans aucun aspect du projet.

Produits de l'EXMP (produits livrables)

Le rapport initial de l'EXMP. Un rapport initial devra être préparé par l'équipe d'évaluation avant d'initier la phase principale du recueil de données. Il devra préciser la vision de l'équipe de l'EXMP à l'égard de ce qu'elle devra évaluer et des motivations de l'évaluation, ainsi que sa compréhension du projet et de ses objectifs (définis dans une théorie du changement). Il fait office de carte et de référence pour la planification et la mise en œuvre de l'EXMP et d'outil qui peut résumer et présenter graphiquement la structure et la méthodologie de l'EXMP lors des discussions avec les parties prenantes. Le rapport initial détaille les critères d'évaluation du FEM, les questions auxquelles l'EXMP s'efforcera d'apporter des réponses (sous forme de matrice de l'EXMP), les sources de données et les méthodes de recueil des données, les outils et méthodes d'analyse appropriées pour chaque source de données et la méthode de collecte des données, ainsi que le standard ou la mesure suivant lesquels chaque question sera évaluée. Le rapport initial devra proposer un calendrier pour les tâches, les activités et produits livrables, en désignant un membre de l'équipe responsable principal de chaque tâche ou produit. Le rapport initial tiendra compte de la théorie du changement élaborée par l'unité de gestion du Projet mondial.

La version provisoire du rapport de l'EXMP. L'équipe de projet, le BH/RM, l'UC FAO FEM et les principales parties prenantes de l'EXMP doivent revoir le rapport provisoire de l'EXMP pour garantir son exactitude et sa qualité à travers deux séries de revue: (a) une première revue, d'environ 10 jours de travail, par l'équipe de projet et la FAO (BH, FTP, FLO, point focal pour l'EXMP auprès de l'UC FAO FEM), puis une seconde revue, pendant dix jours supplémentaires environ, par les contrepartie(s) gouvernementales, les principaux partenaires et parties prenantes externes.

Le rapport final de l'EXMP. Il doit comprendre un résumé et être rédigé en anglais. Il est indispensable que le résumé exécutif soit rédigé dans la langue nationale officielle (si elle est différente de l'anglais) ainsi qu'en anglais. Les données et les analyses étayant le rapport doivent être annexées au rapport principal, si jugées importantes pour le compléter. Les traductions dans d'autres langues officielles des Nations Unies, si nécessaire, relève de la responsabilité de la FAO. Le résumé exécutif doit comprendre les paragraphes suivants qui seront insérés sur le portail du FEM: (1) informations sur les progrès, défis et résultats concernant l'implication des parties prenantes; (2) informations sur les progrès concernant les mesures permettant une meilleure sensibilité au genre; (3) informations sur les activités et les produits liés à la connaissance. Un modèle de rapport de l'EXMP est disponible à l'annexe 11 et des conseils sur la rédaction du rapport sont disponibles à l'annexe 12 du guide de l'EXMP.

Un résumé de deux pages des principales observations, leçons, recommandations et communications issues du rapport de l'EXMP sera élaboré par l'équipe de l'EXMP, en collaboration avec le RM et l'UGP, en vue de la diffusion auprès d'un public élargi à titre d'information générale sur les résultats et la performance du projet à ce jour. Il peut être

publié comme document d'information sur le site du projet mais des approches multimédia plus créatives et innovantes, utilisant des vidéos, photos, enregistrements sonores, réseaux sociaux, courts récits (pour les cas appropriés ou les études de pays), infographiques ou même bandes dessinées ou dessins humoristiques, peuvent se montrer plus efficaces selon les circonstances.

Une présentation PowerPoint, pour un webinaire destiné aux principales parties prenantes, au cours duquel seront présentées les principales conclusions et recommandations de l'EXMP.

La participation aux événements de partage de la connaissance, tels que les présentations aux parties prenantes, si nécessaire.

Calendrier de l'EXMP

Calendrier proposé pour l'EXMP

Tâche	Durée (recommandée)	Date indicative	Responsable(s)
Préparation des termes de référence	2 mois avant la mission de terrain	Novembre 2022	BH/RM, FTP, FLO et point focal pour l'EXMP de l'UC FAO FEM
Finalisation des termes de référence	1 mois avant la mission de terrain	30/11/2022	BH/RM
Identification de l'équipe	1 mois avant la mission de terrain	10/12/2022	BH/RM, FTP, FLO et point focal pour l'EXMP de l'UC FAO FEM
Recrutement de l'équipe	3 semaines avant la mission de terrain	15/12/2022	BH avec des contributions de l'UC FAO FEM pour les consultants internationaux et nationaux
Organisation des déplacements, de l'emploi du temps et de l'itinéraire de la mission de terrain dans le pays	3 semaines avant la mission de terrain ³¹	30/12/2022	BH/RM, équipe de projet et équipe de l'EXMP
Lecture de la documentation de contexte	2 à 3 semaines avant la mission de terrain	20/12/2022	Équipe de l'EXMP en préparation de l'EXMP
Présentation en vue de la préparation de l'équipe de l'EXMP	2 semaines avant la mission de terrain	05/01/2022	BH/RM, avec l'appui de l'ESP et de l'UC FAO FEM selon les besoins
Rapport initial de l'EXMP	1 semaine avant la mission de terrain	31/12/2022	Équipe de l'EXMP
Contrôle de la qualité et autorisation du rapport initial de l'EXMP	3 jours avant la mission de terrain	15/01/2023	BH/RM et point focal pour l'EXMP de l'UC FAO FEM

³¹ Il est rappelé que, conformément aux règles de la FAO, les autorisations de voyage doivent être approuvées au moins 15 jours avant le voyage prévu. En raison de la crise due à la pandémie de COVID-19, la mission sur le terrain pourrait être remplacée par des réunions et des consultations virtuelles.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Missions de l'EXMP – confirmation entretiens, réunions et visites	1 semaine pour la mission de terrain de l'EXMP	Du 15/01/2023 au 01/02/2023	Équipe de l'EXMP avec l'appui de l'UGP
Rédaction d'une version provisoire du rapport pour commentaires	Pas plus de 3 semaines après la mission de terrain	15/02/2023	Équipe de l'EXMP
Circulation et examen de la première version provisoire du rapport de l'EXMP	5–10 jours de travail pour l'examen	25/02/2023	BH/RM, UGP, point focal pour l'EXMP de l'UC FAO FEM, FTP pour leurs observations et le contrôle de la qualité (organisé par le BH/RM)
Rédaction d'une deuxième version provisoire du rapport de l'EXMP	1 semaine pour l'intégration des commentaires (temps conseillé qui pourrait être inférieur selon la disponibilité des consultants)	02/03/2023	Équipe de l'EXMP
Circulation de la deuxième version provisoire du rapport de l'EXMP	5–10 jours de travail pour l'examen	12/03/2023	BH/RM et parties prenantes externes (organisée par le BH/RM)
Rédaction du rapport final de l'EXMP	1 semaine pour l'intégration des commentaires (temps conseillé qui pourrait être inférieur selon la disponibilité des consultants)	19/03/2023	Équipe de l'EXMP
Réponse de la Direction	1 mois après la publication du rapport final	19/04/2023	BH
Rapport de suivi au moyen du PPR de la FAO ou du PIR du FEM	Au maximum 6 mois après que la RD a été publiée	Septembre 2023	BH
Webinaire avec les parties prenantes pour présenter les résultats	1 mois après la réponse de la Direction	Mai 2023	Équipe d'évaluation / Agence de mise en œuvre et partenaire d'exécution

Budget

Le budget maximum disponible pour cet examen est de 30 000 USD. Les évaluateurs sont rémunérés par le projet GCP/CAF/002/GFF.

Candidatures

Les consultants internationaux seront sélectionnés à partir d'une liste d'organisations de la FAO ou seront des personnes connues de collaborations précédentes considérées comme les plus aptes à

EMP du projet, *"Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine"* du Programme de Restauration (TRI)

entreprendre la mission par l'unité de recrutement. Le consultant national sera sélectionné en accord avec la représentation de la FAO en RCA

La candidature des consultants comprendra les pièces suivantes:

- un CV personnel indiquant toutes les expériences passées pertinentes et les principales compétences;

- une brève description (deux pages maximum) des raisons pour lesquelles le consultant est le meilleur candidat pour la mission. Le document devra comprendre une brève description du plan et des méthodes envisagés pour atteindre les objectifs de l'examen à mi-parcours;

- un devis détaillé.

Annexes

Liste des documents à mettre à la disposition de l'équipe de l'EXMP.

Descriptions des postes de consultant pour les chefs d'équipe et les membres de l'équipe de l'EXMP FAO-FEM

Théorie du changement de TRI

Cadre de résultats de TRI

Indicateurs de base de TRI

Modèle de rapport de l'EXMP

Outil de suivi harmonisé de TRI

Annexe 1

La liste des documents importants et des pages web (dans l'encadré ci-dessous) que l'équipe de l'EXMP peut consulter dès le début, avant de finaliser la conception de l'EXMP et le rapport initial, sera disponible en suivant un lien qui sera fourni ultérieurement.

Documents à fournir à l'équipe de l'EXMP («dossier d'information du projet»)

Cadre de résultats du projet – sera consultable dans le lien qui sera fourni au début de l'EXMP.

Modèle du rapport de l'EXMP d'un projet FAO-FEM, comprenant le tableau de notation du FEM – Disponible à l'annexe 11 du guide de l'EXMP (sera aussi accessible depuis le lien).

La FIP du FEM assortie de l'autorisation technique

Les commentaires du Secrétariat du FEM, du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM et des membres du Conseil du FEM concernant la conception du projet, ainsi que les réponses de la FAO

La note conceptuelle et le rapport du Comité d'examen du projet de la FAO

La demande d'agrément auprès du Directeur général du FEM

La convention d'aide directe FAO-FEM pour la préparation du projet

Le document de projet approuvé par le FEM et tout document actualisé après l'atelier initial indiquant les derniers budgets et mettant en évidence les révisions budgétaires accomplies

Le rapport initial

Les PPR semestrielles de la FAO

Les plans de travail et les budgets annuels (y compris les révisions budgétaires)

Tous les rapports PIR du FEM

Tout autre rapport de suivi préparé par le projet

La documentation précisant tout changement apporté au cadre et aux composantes du projet, tels que des changements sur les réalisations et produits initialement prévus.

La liste des parties prenantes

La liste des sites du projet et les cartes de localisation (pour la programmation des itinéraires de la mission et du travail de terrain)

Les accords pour la mise en œuvre dans le cadre de l'OPIM et les lettres d'accord

Les rapports principaux issus des missions techniques, d'appui et de supervision du projet, comprenant les rapports de retour de mission par des membres importants du personnel du projet et de la FAO, comprenant toutes les observations sur l'appui technique fourni par le siège de la FAO et le personnel du Bureau régional

Les comptes rendus de réunion des CPP, ESP de la FAO et des autres groupes pertinents

Toute analyse GES et plans d'atténuation élaborés durant la période de conception du projet et la saisie en ligne sur FPMIS

Tous les matériaux de sensibilisation et de communication produits par le projet, comme les brochures, dépliants, présentations utilisées lors des réunions, adresse du site internet du projet, etc.

Les documents de politique de la FAO en relation avec le sujet tels que les objectifs stratégiques de la FAO et la dimension de genre

Les outils de suivi des domaines d'intervention du FEM finalisés lors de l'agrément du Directeur général, ainsi que les outils de suivi actualisés à la mi-parcours pour les projets FEM-5 (et pour les projets FEM-6 et FEM-7 liés au domaine d'intervention de l'objectif 2 sur la biodiversité (BD) et à la gestion des aires protégées) et/ou revoir la contribution aux indicateurs de base FEM-7 (réajustés) pour les projets FEM-6, et les indicateurs de base FEM-7 pour les projets FEM-7 approuvés, conformément aux définitions fournies dans la feuille de travail des indicateurs de base (GEF, 2019a).

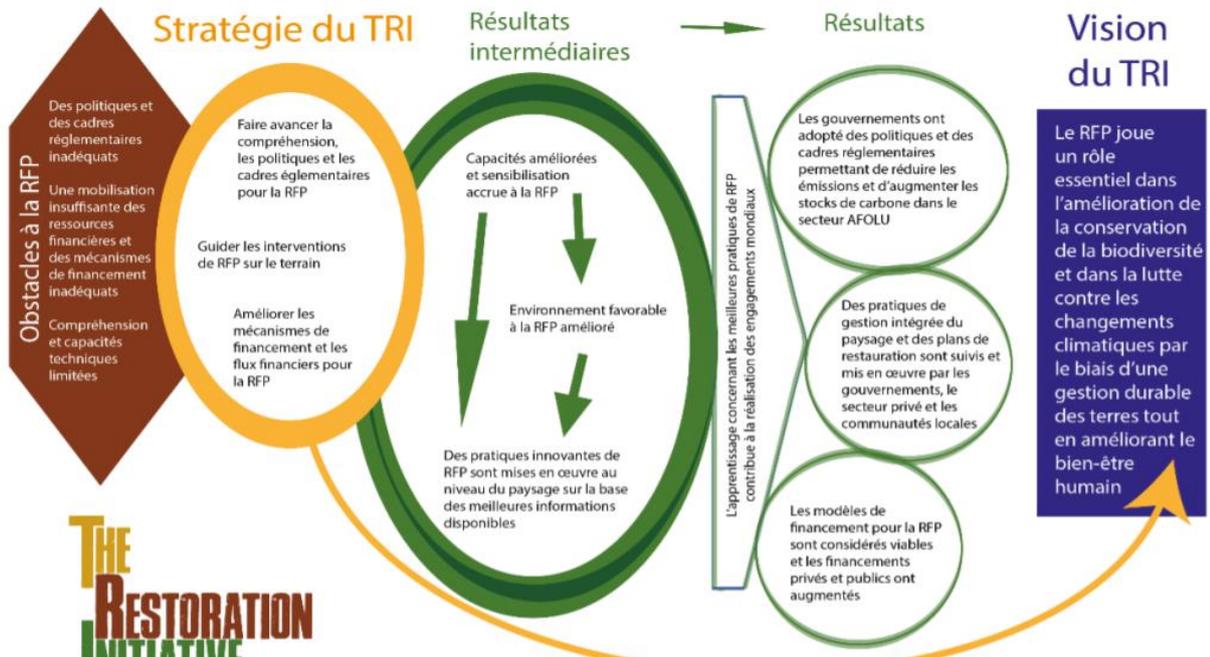
Les informations concernant la gestion financière et le tableau de co-financement actualisé, un rapport synthétique sur la gestion financière et les dépenses du projet à ce jour, un résumé de toutes les provisions financières faites par le projet et leur objectif, ainsi que des copies de toute évaluation accomplie pour recueillir des observations (le cas échéant)

La politique d'égalité des sexes du FEM (GEF, 2017), la stratégie de mise en œuvre de l'égalité des sexes du FEM (GEF, 2018a), le guide du FEM pour la parité hommes-femmes (GEF, 2018b) et le guide du FEM pour promouvoir la parité hommes-femmes dans les projets et programmes du FEM (GEF, 2018c), ou les versions les plus récentes de ces politiques

Les documents suivants peuvent aussi être mis à la disposition de l'équipe de l'EXMP sur demande ou si nécessaire:

Documents du cadre de programmation par pays de la FAO, le guide de la FAO sur le Cycle de projet (FAO, 2012b), les directives de la FAO en matière de gestion environnementale et sociale (FAO, 2015), la politique de la FAO sur l'égalité des sexes, le guide pour intégrer la dimension de genre dans le cycle de projet de la FAO (FAO, 2017) et le manuel sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FAO, 2016)

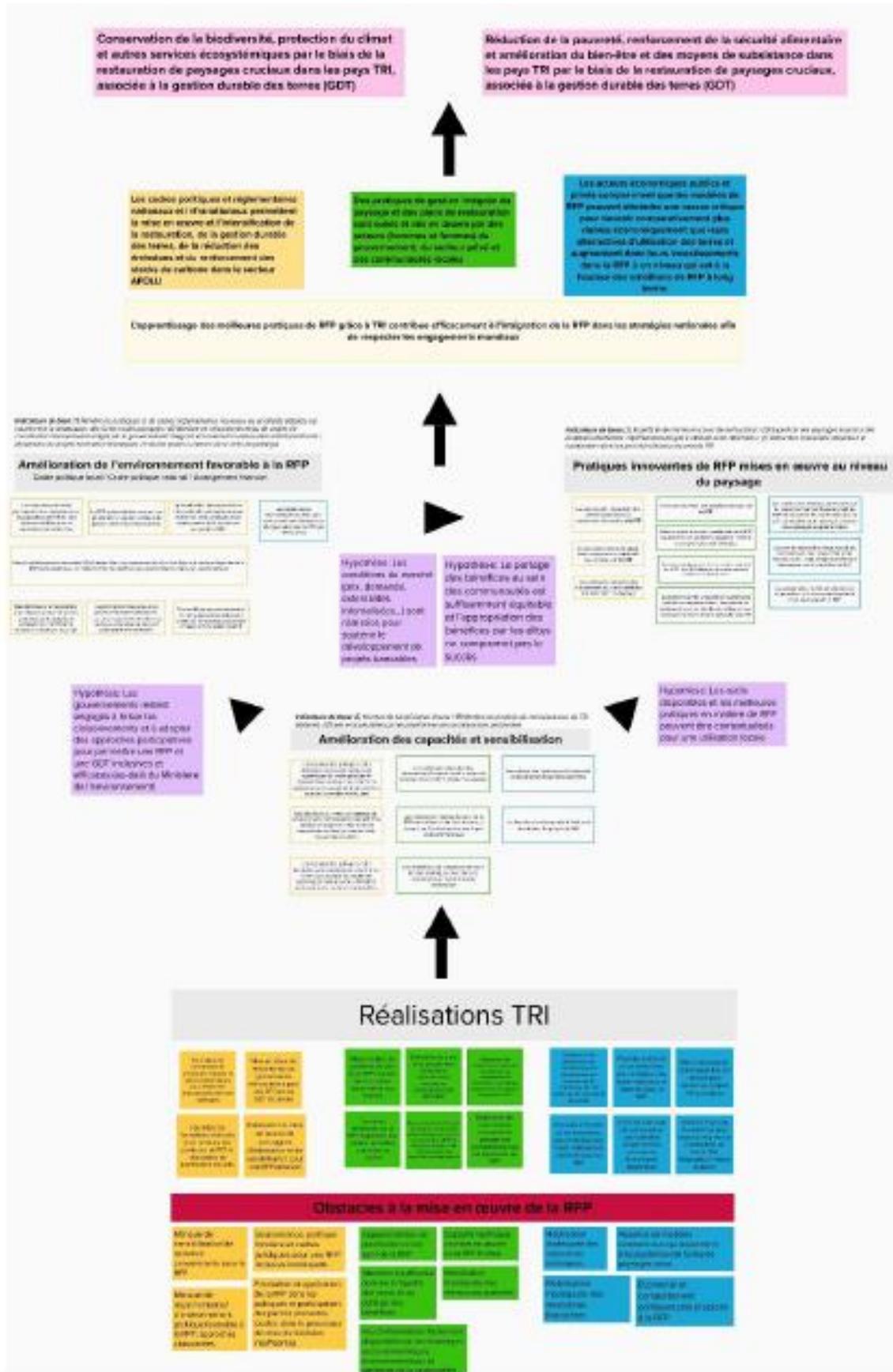
Annexe 2 Théorie du changement



THE RESTORATION INITIATIVE
Théorie du changement

- Hypothèses**
1. Les Gouvernements continuent à promouvoir des approches participatives et inclusives qui sont fondamentales pour l'efficacité de la RFP et de la GDT
 2. Les outils et les meilleurs pratiques en matière de RFP sont disponibles et accessibles à tous pour une utilisation locale
 3. Les conditions du marché continuent de soutenir le développement de projets RFP bankables
 4. Le partage des bénéfices au sein des communautés est suffisamment équitable pour ne pas compromettre le succès des actions de RFP

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)



Annexe 2. Horaire de travail de l'Examen mi-parcours

Heures	Programme	Personne interrogée
Jour 1 : Samedi 21/01/23		
18h00	• Départ Londres Vol AT-0807	-
22:20	• Arrivée à Casablanca	
23:30	• Départ Casablanca Vol AT-0285	
Jour 2 : Dimanche 22/01/23		
07h40	• Arrivée à Bangui (via Douala)	-
10h00	• Installation Hôtel Quatre Saisons	
21h00	• Coucher à Bangui	
Jour 3 : Lundi 23/01/23 (Bangui)		
08h30-09h00	• Rencontre avec le responsable de sécurité FAO	Claude Koutoulingar
09h00-09h30	• Rencontre avec le Représentante a.i. de FAO-RCA	Walter de Oliveira
09h30-10h30	• Présentation de la mission à la FAO-CAR et à l'UGP du projet TRI-RCA	Étienne NgounioGabia
11h00-12h30	• Entretien avec le Directeur du Cabinet et Président du COPIL, Point Focal du FEM, le Directeur de gestion des risques du MEDD et représentant du MADR (membre du COPIL)	Ndedji Celestin, Lambert Gnamplelet Dicky Doussou
12h30-13h30	• Pause déjeuner	
13h45-16h30	• Séance de travail avec l'UGP plus actualisation de l'agenda de l'EMP	Josiane Kondaoule, Henry Ngwerekongbo Alfred Bangue, Manuela NganloKequep
21h00	• Coucher à Bangui	
Jour 4 : Mardi 24/01/23 (Bangui)		
09h30-11h00	• Entretien avec DG ICRA, plus responsables de Pissa et de la recherche de l'ICRA	Diedonné Mbenda, Felix Allah-Barem
11h30-12h30	• Entretien avec les coordinateurs de M'baïke-Pissa et Berbérati-Mona Sao (Bayanga) de l'UGP	Henry Ngwerekongbo Alfred Bangue
12h30-13h30	• Pause déjeuner	
14h00-15h30	• Briefing sécurité de l'UNDSS	
16h00-17h15	• Entretien avec WWF-RCA sur son travail avec le projet à Bayanga	Jean-Bernard Yarissem
18h15-19h45	• Rencontre avec le CTA du projet à l'hôtel	Bruce Deguene
21h00	• Coucher à Bangui	Benjamin de Ridder
Jour 5 : Mercredi 25/01/23 (M'baïke)		
09h00-11h00	• Départ pour M'baïke	
11h30-13h00	• Entretien avec ISDR à M'baïke	Yves Erenendji / Attente
13h00-13h45	• Pause déjeuner	du consultant nat. de
13h45-14h30	• Visite de la pépinière et sites de RFP	l'EMP pour les noms

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

14h30-16h45 20h00	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens collectifs avec les communautés locales bénéficiaires et club Dimitra (un pour les hommes et l'autre pour les femmes) sur RFP à M'Baiki Coucher à M'baïke 	
Jour 6 : Jeudi 26/01/23 (SEFCA/Mambélé)		
08h00 13h30 18h00 21h00	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour M'baïke Pause déjeuner à Boda Dîner de travail Coucher à SEFCA, Mambélé (ordre de sécurité) 	Étienne NgounioGabia, Benjamin de Ridder
Jour 7 : Vendredi 27/01/23 (Bayanga)		
08h00 11h30-12h00 12h30-14h00 14h30-16h00 16h00-16h30 17h30-19h00 21h00	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour Bayanga Visite pépinières WWF de Mona Sao Réunion de groupe avec la première communauté participante à Mona Sao et l'animateur Réunion de groupe avec la deuxième communauté participante à Mona Sao et l'animateur Visite la pépinière principale de WWF à Mona Sao Entretien collectif au Doli Lodge avec WWF, le Directeur adjoint AP de Dzanga Sangha et FAO. Coucher au Doli Lodge, Bayanga 	Jean-Bernard Yarissem, Gervais Pamongui
Jour 8 : Samedi 28/01/23 (Bayanga)		
08h00-10h15 10h30-11h30 11h30-16h00 16h30-17h30 19h00-20h00 21h00	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour l'AP de Dzangha Sangha Rencontre avec les communautés locales et personnel du WWF à la base de l'APDS Visite dans l'APDS et au centre d'accueil pour collecter de données sur les espèces menacées (gorilles, éléphants de forêt, buffles rouges, etc.) Entretien avec représentants des peuples autochtones BaAka (pygmées) et Sangha Sangha (Bantu) Diner avec l'équipe de APDS/WWF Coucher au Doli Lodge, Bayanga 	Frédéric Singa José Martial Betalet Mbotia Preisca
Jour 9 : Dimanche 29/01/23 (M'baïke)		
08h30 08h30-18h00 19h30	<ul style="list-style-type: none"> Départ le CTA et Chef du Prog FAO par avion à Bangui Départ pour M'baïke par Boda Coucher à M'baïke 	-
Jour 10 : Lundi 30/01/23 (Bangui)		
08h00-09h00 09h00-10h00 10h30-11h00 11h00-12h30	<ul style="list-style-type: none"> Départ pour Pissa Rencontre avec la Mairie de Pissa Rencontre avec équipe technique ICRA 	Roger Okouapenguia Pepin Sokpalema Jean-Pierre Lekpekekpa

12h30-13h00 14h00-15h30 15h45-16h30 18h00-21h00 21h30	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de groupe avec la première communauté participante à Pissa 2 plus visite aux jardins agro-forestiers des bénéficiaires • Pause déjeuner • Réunion de groupe avec la deuxième communauté participante à Bogombé • Visite du site de la RFP à Pissa 2 • Travail d'équipe EMP • Coucher à Pissa 	Attente du consultant nat. de l'EMP pour les noms
Jour 11 : Mardi 31/01/23 (Bangui)		
07h30-10h00 10h00-13h00 12h30-15h30 14h30-16h45 21h00	<ul style="list-style-type: none"> • Départ pour Bangui • Réinstallation à l'hôtel à Bangui • Séance de travail et reprogrammation des rendez-vous manqués avec l'UGP et FAO-RCA • Départ Benjamin De Ridder • Coucher à Bangui 	Joseane Kondaoule
Jour 12 : Mercredi 01/02/23 (Bangui)		
09h00-10h00 10h30-12h00 12h30 14h30-16h45 21h00	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec le chargé du projet APV-FLEGT en RCA (financé par l'UE) • Rencontre avec l'ONG La main du Bâtisseur • Entretien avec le coordinateur a.i. du projet TRI-RCA • Pause déjeuner • Atelier participatif avec MEDD, MEFCP, ISDR, ICRA, Université de Bangui, LERSA, UGP sur la RFP en RCA • Coucher à Bangui 	Said Helal Aubin Yengali Maxime Gbaram A Etong Lambert Gnamplelet Dicky Doussou Youssouph Komobaya, Alfred Sepamio Felix Allah-Barem Serge Florent Bolevane Emmanuel Mbetidbessane Lucie Aba Toumnou Emmanuel Mbetid Josiane Kondaoule Henry Ngwerekongbo Alfred Bangue.
Jour 13: Jeudi 02/02/23 (Bangui)		
09h00-09h45 10h00-10h45 11h00-12h00 12h15-13h00 13h00-13h45	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le Directeur Général de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière (MURFVH) • Rencontre avec le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire (MURFVH) • Rencontre avec le Directeur de Cabinet du MADR • Rencontre avec le Directeur Général/Commandant de la Planification du Suivi-Eval. Des Services Zootechniques, Stratégiques et d'appui • Pause déjeuner 	Aymeric Dan Gbebangui Mesnún Guenguebe Salomon Namkossere Mathias Constantin Yandia

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

14h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec Directrice de Getex (spécialisée dans l'agroalimentaire et formation des groupements féminins à Bangui). 	Marlene Gervil-Yambala
18h00-19h00	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'ancien coordinateur national du projet 	Bienvenu Kemanda
21h00	<ul style="list-style-type: none"> • Coucher à Bangui. 	
Jour 14 : Vendredi le 03/02/23 (Bangui)		
09h00-10h00	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec représentant FAO-RCA responsable du TRI-CAR jusqu'en novembre 2022 	David Kadekoy
10h00-13h30	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la Restitution de l'EMP 	Étienne NgounioGabia David Kadekoy Gabriel Hategekimana Said Helal Maxime Gbaram A Etong Josiane Kondaoule Henry Ngwerekongbo Alfred Bangue
14h00-15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution de la mission d'évaluation à la FAO-RCA 	
21h00	<ul style="list-style-type: none"> • Coucher à Bangui 	
Jour 15 : Samedi 04/02/23 (Bangui)		
16h55-08h45	<ul style="list-style-type: none"> • Vol de retour à Londres (via Yaoundé et Paris) 	Vol AF 0775 Vol AF1680
Jour 20 : Jeudi 09/02/23 (Londres/Brazzaville)		
14h00-15h00	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec CIRAD sur la réalisation du plan d'approvisionnement en bois énergie pour les villes de Bangui et Bimbo 	Émilien Dubiez
Jour 21 : Vendredi 10/02/23 (Londres)		
14h00-15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec l'ancien coordinateur international du projet TRI-CAR 	Philippe Duchochoix
Jour 24 : Lundi 13/02/23 (Londres)		
10h00-11h00	<ul style="list-style-type: none"> • Mini questionnaire avec ISDR et ICRA 	Serge Bolevane Felix Allah-Barem
Jour 25 : Vendredi 17/02/23 (Londres)		
09h00-10h00	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec le consultant responsable pour l'identification de la FC a Boyama 2 	Vincent Denguen

Annexe 3. Analyse et notation des parties prenantes pour l'entretien

Parties prenantes	Nombre / poste	Raison de leur inclusion/exclusion du MTR	Priorité pour MTR 1 = essentiel 2 = souhaitable 3 = complémentaire	Comment et quand doivent-ils être impliqués dans le EMP (Phase documentaire et/ou terrain)
1. Parties prenantes actives directement responsables du projet, par ex. FAO, gestion de projet				
FAO-R				
FAO-R	M. Benjamin de Ridder Poste: Conseiller technique principal (CTA)	Le CTA est rattaché à l'agence du FEM responsable du suivi et de l'appui technique pendant la mise en œuvre du projet ; Le CTA supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les co-financeurs et aux règles et procédures de la FAO.	1	Interview préliminaire Date : 19 décembre 2022 Heure : 10h00 (Rome) 09h00 (R.U.) Phase initiale Date : 13 janvier 2023 Heure : 11h00 (Italie) 10h00 (R.U.)
FAO-R	M. Christophe Besacier Poste: Fonctionnaire technique principal (LTO) Division des forêts	Le LTO Supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les co-financeurs et aux règles et procédures de la FAO Rend compte de l'avancement du projet au Secrétariat et au Bureau de l'évaluation du FEM, par le biais de la revue annuelle de la mise en œuvre du projet, et fournit des rapports financiers à l'Administrateur du FEM. À la demande des partenaires opérationnels nationaux, la FAO fournit des	1	Phase initiale Date : 12 janvier 2023 Heure : 10h30 (Italie) 09h30 (R.U.)

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

		services d'appui direct, y compris des services d'achat et de passation de marchés, entièrement intégrés dans le coût de gestion du projet (PMC).		
FAO-R	Mme. Maude Veyret-Picot Poste : FLO et Fonctionnaire du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)	Agent de changement climatique qui donne d'assistance technique et suivi au projet TRI-CAR	1	Phase initiale Date : 12 janvier 2023 Heure : 15h00 (Italie) 14h00 (R.U.)
FAO-RCA	Mme. Perpetua Katepa- Kalala Poste : Représentative FAO en RCA	Responsable du budget (BH)	1	Phase de terrain Date : 23 janvier 2023 Heure : 09h00-0930.
	M. Walter de Oliveira Poste : Représentante a.i. FAO-RCA	Représentante a.i. de FAO-RCA	1	Phase de terrain Date : 23 janvier 2023 Heure : 09h00-0930.
	M. David KADEKOY Poste : Assistant de la Représentante, Chargé de Programme a.i	(1) Administre les fonds du FEM conformément aux règles et procédures de la FAO ; (2) Supervise la mise en œuvre du projet conformément au document de projet, aux plans de travail, aux budgets, aux accords avec les co-financeurs et aux règles et procédures de la FAO ; (3) Fournit des conseils techniques pour garantir que la qualité technique appropriée est appliquée à toutes les activités concernées ; (4) Effectue au moins une mission de supervision par an;	1	Phase de terrain Date : 03 février 2023 Heure : 09h30

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

		<p>(5) Rend compte de l'avancement du projet au Secrétariat et au Bureau de l'évaluation du FEM, par le biais de la revue annuelle de la mise en œuvre du projet, et fournit des rapports financiers à l'Administrateur du FEM.</p> <p>À la demande des partenaires opérationnels nationaux, la FAO fournit des services d'appui direct, y compris des services d'achat et de passation de marchés, entièrement intégrés dans le coût de gestion du projet (PMC).</p>		
FAO/APV-FLEGT (UE)	<p>M. Helal, Said</p> <p>Poste: Chef de Projet</p>	Responsable du Projet 'Appui à la relance du processus APV-FLEGT en RCA' financé par l'UE.	2	<p>Phase de terrain</p> <p>Date : 01 février 2023</p> <p>Heure : 09h00</p>
Unité de gestion du projet				
UGP	<p>M./Mme vacante</p> <p>Poste : Chef de Projet,</p> <p>M. Maxime Ggbaramaetong</p> <p>Poste : Coordinateur national</p>	<p>L'UGP, comprend deux coordonnateurs, un international et un national, ainsi que deux expertes en suivi-évaluation et en renforcement des capacités.</p> <p>L'UGP a la responsabilité globale de la gestion et de l'administration de la coordination. L'UGP assiste tous les partenaires du projet dans leurs tâches respectives, coordonne le travail des consultants nationaux, et supervise la préparation du plan de travail, du budget et des rapports au donateur.</p>	1	<p>Phase de terrain</p> <p>Date : 01 février 2023</p> <p>Heure : 10h00</p>
	<p>Mme. Henriette Kondaoule</p> <p>Poste : Chargé de S&E</p>	Responsable de la supervision de la suivi et évaluation du projet (ainsi que le 'GEF Tracking Tools') en étroite consultation avec le coordinateur du projet.	1	<p>Phase de terrain</p> <p>23 janvier 2023 et 31 janvier 2023</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	<p>M. Henry Nguerekongbo & M. Alfred Bangué</p> <p>Poste : coordinateurs locaux (M'baiki et Berbérati)</p> <p>Mme. Manuela NganloKeguep</p> <p>Poste : Volontaire.</p>	<p>Les deux forestiers, coordinateurs locaux, sont responsables de la coordination de la mise en œuvre du projet avec les acteurs locaux et le MEFCP dans les sites pilotes</p> <p>La volontaire, responsable de la communication du projet</p>		<p>Heure : 10h00 et 14h30</p>
	<p>M. Vincent Danguem</p> <p>Poste : consultant responsable pour les FC</p>	<p>Responsable de la capacitation et formation sur l'identification de la FC a Boyama 2, Pissa, et deux sites a Berbérati</p>	1	<p>Phase de synthèse</p> <p>17 février 2023</p> <p>Heure : 09h00</p>
CIRAD	<p>M. Émilien Dubiez</p> <p>Poste : Spécialiste du bois d'énergie</p>	<p>Responsable de la gestion de l'étude sur d'approvisionnement de bois énergie pour les villes de Bangui et Bimbo.</p>	1	<p>Phase de synthèse</p> <p>09 février 2023</p> <p>Heure : 14h00</p>
Partenaires internationaux de cofinancement				
Banque Mondial	<p>Mme Sandrine Armelle NAMBESSA</p> <p>Poste : Spécialiste e spécialiste de l'environnement Afrique de l'Ouest et du Centre</p>	<p>Partenaire international de cofinancement du projet PGRN/FEM</p>	1	<p>Phase de terrain</p> <p>Date : 24 janvier 2023</p> <p>Heure : 11h45</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

2. Parties prenantes actives avec le pouvoir de prendre des décisions sur le projet, (par ex. membres du COPIL) au niveau national				
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)	M Ndedji Celestin, Poste : Directeur Général et Président du COPIL	Point focal TRI/MEDD/CNC. MEDD est le principal partenaire d'exécution et veille à l'implication des principales parties prenantes telles que les communautés locales et les autres branches de l'administration, et assure la coordination des institutions de recherche au niveau du pays et du district	1	Phase de terrain Date : 23 janvier 2023 Heure : 10h45 AM
	M. Lambert Gnamplelet Poste : Point Focal FEM, membre du COPIL			
Ministère d'Agriculture et Développement Rurale	M. Dicky Doussou Poste : spécialiste agroforestier	Responsable de la supervision des activités agricoles et agro-forestières du projet et membre du COPIL.	1	Phase de terrain Date : 02 février 2023 Heure : 10h00
	M. Salomon Namkossereana Poste : Directeur de Cabinet du MADR	Représentant principal du ministère et de son élaboration de politiques		
Le ministère des eaux et forêts, chasse et pêche (MEFCP)	M. ... Poste : ...	En charge du secteur forestier et la formalisation des Forêts communautaires.	1	Phase de terrain Date : 24 janvier 2023 Heure : 09h30
Ministère responsable pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme	M. Aymeric Dan Gbebangui Poste : Directeur Général de l'Urbanisme et réforme foncière Mesnú Guenguebe Poste : Directeur Général de	Le ministère est responsable de l'ensemble de l'aménagement du territoire et des réformes foncières dans la RCA et devrait donc diriger les activités d'utilisation des terres dans le cadre du projet (Composante 1).	1	Phase de terrain Date : 02 février 2023 Heure : 09h00

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	l'Aménagement du Territoire			
Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale	M. Mathias Constantin Yandia Poste : Directeur Général Planification	Responsable de la suivi-évaluation des services zootechniques, stratégiques et d'appui.	1	Phase de terrain Date : 02 février 2023 Heure : 11h30
DG ICRA	M. Diedonné Mbenda, Poste : Directeur M. Felix Allah-Barem Poste : Agronome	L'Institut Centrafricain de Recherches Agricoles (ICRA) a signé une Lettre d'Accord avec la FAO (d'un montant total de XAF 52 157 200) pour appuyer les communautés des six (06) villages de la commune de Pissa d'appliquer la RFP sur 75 ha à travers de formation en production de plants, plantation, activités génératrices de revenus, organisation communautaire et développement local (pépinières villageoises, l'apiculture, production de compost, séchage et conservation des produits agricoles).	2	Phase de terrain Date : 24 janvier 2023 Heure : 09h30
ISDR	M. Serge Florent Bolevane Poste : Directeur ISDR M Emmanuel Mbetidbessane Poste : Chef ISDR M'baiki M. Yves Erenendji Poste : Chercheur forestier	L'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) a signé une Lettre d'Accord avec la FAO (d'un montant total de XAF 32 821 200) pour appuyer les communautés des 4ème et 5ème arrondissement de la commune de Mbaiki d'appliquer la RFP sur 45 ha à travers de formation en matière de production de plants, de plantation, d'activités génératrices de revenus, d'organisation communautaire et de développement local (pépinières villageoises, l'apiculture, production de compost, séchage et conservation des produits agricoles, foyers améliorés).	2	Phase de terrain Date : 25 janvier 2023 Heure : 11h00
WWF	M Jean-Bernard Yarissem Poste : Directeur M. Bruce Deguene	Le WWF a signé une Lettre d'Accord avec la FAO (d'un montant total de XAF 71 748 737) pour réaliser avec les populations locales et autochtones au moins 200 ha de plantations d'arbres forestiers et fruitiers avec 100 ha de cultures vivrières intercalaires dans la zone de Mona Sao (Bayanga - périphérie du PN de Dzanga-Sangha).	1	Phase de terrain Date : 24 janvier 2023 Heure : 16h00

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	Poste : Chef des programmes			
Mairie de Pissa	M. Roger Okouapenguia Poste : Comptable et représentant du Maire	La mairie est chargée d'octroyer les droits de pâturage et d'enregistrer l'affectation des forêts communautaires accordée par l'État (MEFCP)	2	Phase de terrain Date : 30 janvier 2023 Heure : 09h00.
Direction régionale de Bangui	M. Poste : ...	Le gouvernement régional exécute et/ou supervise les activités du projet qui ont lieu. Il est membre du COPIL et de la Plafond RFP. L'antenne régionale est chargée de la mise en œuvre des travaux dans les paysages de Bangui/Bimbo.	2	Phase de terrain Date : 31 janvier 2023 Heure : 12h00.
Direction régionale de Mbaïki	M. Poste : ...	Le gouvernement régional exécute et/ou supervise les activités du projet qui ont lieu. Il est membre du COPIL et de la Plafond RFP. L'antenne régionale est chargée de la mise en œuvre des travaux dans les paysages de Mbaïki.	2	Phase de terrain Date : 26 janvier 2023 Heure : 10h30
3. Parties prenantes au niveau local qui bénéficient directement ou indirectement du projet (désagrégées par sexe si possible)				
Project site : M'baïki	Discussion de groupe focal Poste : Point focal et bénéficiaires de la communauté de M'baïki 3	Entretiens avec des représentants et des participants de communautés locales bénéficiaires et d'ISDR	1	Phase de terrain Date : 26 janvier 2023 Heure : 08h00-17h30
Project site : Bayanga	Discussion de groupe focal Poste : Point focal et bénéficiaires de la communauté de Mona Sao	Entretiens avec des représentants et des participants de communautés locales bénéficiaires des villages de Mona Sao et Nguénguéli, plus représentantes d'APDS et WWF	1	Phase de terrain Date : 27 janvier 2023 Heure : 11h30-13h00

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	Discussion de groupe focal Poste : Point focal et bénéficiaires de la communauté de Nguénguéli			Date : 27 janvier 2023 Heure : 11h30-13h00
Project site : Pissa 2 et Bombé	Discussion de groupe focal Poste : Point focal (M. Pepin Sokpalema) et membres de la communauté de Pissa 2	Entretiens avec des représentants et des participants de communautés locales bénéficiaires et d'ICRA	1	Phase de terrain Date : 30 janvier 2023 Heure : 10h30-16h05
Clubs Dimitra	M. José Martial Betalet & Mlle Mbota Preisca Poste : Chefs du Club Ndim-Kali (BaAka)	Les clubs Dimitra, une approche sexospécifique de l'autonomisation et de la mobilisation communautaire, visant à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et l'égalité entre les sexes par le biais de l'action collective et de l'auto-assistance. Ils ont la capacité de promouvoir la RFP (la planification au niveau local pour la conception et la mise en œuvre des plans de RFP) et de motiver les ménages à participer dans les AGR.	1	Phase de terrain Date : 28 janvier 2023 Heure : 18h00-19h30
4. 4. Parties prenantes secondaires (seulement indirectement ou temporairement affectées)				
Non identifié			3	
5. Parties prenantes au niveau local qui ne bénéficient pas de l'intervention (désagrégées par sexe si possible)				
Non identifié			3	
6. D'autres groupes d'intérêt qui ne participent pas directement à l'intervention, (par ex. ONU/autres agences travaillant dans la région, organisations de la société civile)				

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

Délégation de l'UE	Mlle. Lucile Broussolle Poste : Chargée de programmes Ressources naturelles, Délégation de l'Union Européenne	La RCA a conclu un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'UE en novembre 2011 en vue de répondre aux problèmes d'exploitation illégale du bois et le commerce qui est associé. L'objectif recherché est d'améliorer la gouvernance forestière et de contribuer à la croissance économique et d'emplois dans la filière bois. Le Programme FAO FLEGT est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT (Appui à la relance du processus APV en République Centrafricaine) depuis 2020.	2	Phase de terrain Date : 13 janvier 2023 Heure : 14h30 (RCA) / 13h30 (RU)
Centraforest	M. ... Poste : ...	Centraforest a été proposé par les anciens coordonnateurs du projet comme une alternative au site SEFCA. Ils ont manifesté leur intérêt à participer aux activités de reboisement et d'agroforesterie avec le projet (au sein des communautés locales et à l'intérieur de sa concession)	2	Phase de terrain Date : ... Heure : ...
Universités de Bangui / LERSA	Mme. Lucie Aba Toumou Poste : Directrice de la Faculté de Sciences M. Emanuel Mbetid Bessane Poste : Directeur LERSA	La Faculté de Sciences de l'UB est la coordinatrice de recherche et la formation, tandis que Le Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire est l'une des principales institutions de recherche sur les denrées alimentaires en RCA.	2	Phase de terrain Date : 01 février 2023 Heure : 14h30
Secteur privé : Getex	Mme. Marlene Gervil-Yambala Poste : Directrice	Getex est spécialisé dans l'agro-industrie et la formation des groupements féminins à Bangui et aux alentours	2	Phase de terrain Date : 02 février 2023 Heure : 15h00

 Confirmé/réalisé	 N'a pas été réalisé	 N'a pas assisté à la réunion
--	---	--

Annexe 4. Matrice d'évaluation (avec questions pour les parties prenantes)

Critères UNEG/FEM	Nom de la partie prenante / Questions et sous-questions	Indicateurs et critères de jugement	Sources d'information et Méthodes d'enquête
1. RELEVANCE			
1.1 Alignement et appropriation au niveau national et sub-national	1. (FAO/MEDD) <i>Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du pays (incluant les priorités des bénéficiaires ciblés (communautés locales, hommes et femmes, et populations autochtones, selon les cas)?</i>	Niveau d'alignement du projet sur les politiques et plans nationaux, sectoriels et transversaux pertinents Critères de jugement: 1.1.1 Mesure dans laquelle les résultats du projet appuient les dernières priorités du gouvernement (politiques, stratégies et plans liés à l'utilisation des terres, à la foresterie, à l'agriculture et à d'autres secteurs pertinents)? 1.1.2 Mesure dans laquelle les résultats du projet sont toujours pertinents avec les communautés locales ? 1.1.3 Le gouvernement national continue de montrer sa volonté de soutenir et de fournir des ressources pour intégrer la RFP, GDF dans les réformes politiques et plans de développement?	1) Prodoc 2) PIR/PPR du projet TRI-RCA 3) Politiques, stratégies et plans nationaux et sectoriels (p. ex. pour la foresterie) 4) Rapports nationaux (NBSAP, NDC de RCA, etc.) 5) Statistiques nationales 6) TdC et TRI documents 7) Réponses aux entretiens
1.2 Alignement sur les priorités du FEM/FAO	3. (FAO): <i>Les résultats du projet ont-ils été conformes aux priorités du FEM et de la Cadre de programmation par pays de la FAO ?</i>	Niveau d'alignement sur les priorités et les objectifs de FEM-5 et de la FAO Critères de jugement: 1.3.1 Niveau d'alignement avec les domaines d'intervention du FEM : BD-4 Programme 9 : Dégradation des terres : LD-2 Programme 3 ; LD-3 Programme 4 Gestion durable des forêts ; Programmes SFM-3 7 & et; SFM-4 Programmes 9 & 10; 1.3.2 Mesure dans laquelle les résultats du projet sont toujours pertinents avec le CPP de FAO (si disponible). 1.3.3 Preuve que les domaines d'intervention du FEM sont suivis (indicateurs clés du FEM)	1) Prodoc 2) PIR/PPRs 3) Documents stratégiques du FEM-5 et de la FAO (Nos priorités - Objectifs stratégiques), CPF (si disponible); 4) Rapports de S&E 5) Réponses aux entretiens

<p>1.3 Alignement sur les objectifs TRI global et internationaux</p>	<p>3. (FAO): <i>Le projet reste-t-il aligné sur les objectifs du Projet mondial de TRI et aux objectifs du Défi Bonn 2030, la NDC, les cibles pertinentes des ODD ?</i></p>	<p>Niveau d'alignement avec les indicateurs et les cibles du Défi de Bonn, les ODD, les objectifs d'Aichi, la NDC</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>1.3.1 Degré d'alignement des résultats sur les derniers besoins du Projet global de TRI</p> <p>1.3.2 Niveau d'alignement/du suivi des cibles pertinentes dans le cadre des ODD. Par exemple : 1 (pauvreté), 5 (genre), 13 (changement climatique), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats);</p> <p>1.3.3 Niveau d'alignement/du suivi des engagements nationaux dans le cadre de l'AFRI-100/Bonn Challenge 2030 (et autres initiatives pertinentes sur la réduction des émissions de carbone telle que l'application du REDD+ / inventaires de carbone) ;</p> <p>13.4. Niveau d'alignement/du suivi des objectifs spécifiques dans les NDC (surtout liés à l'atténuation et à l'adaptation dans le secteur de la foresterie) ;</p> <p>1.3.5 Niveau d'alignement/du suivi des Objectifs Aichi (Cible 5 - perte d'habitats forestiers réduite de moitié au moins, et dégradation et fragmentation significativement réduites, Cible 14 - écosystèmes restaurés en tenant compte des besoins des femmes) et Cible 15 - résilience des écosystèmes et contribution de la biodiversité aux stocks de carbone renforcées.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) Rapports S&E 3) Rapports nationaux sur le NDC, la biodiversité, l'utilisation des terres, agriculture, etc. 4) Réponses aux entretiens
---	--	--	--

<p>2. L'EFFICACITÉ</p>			
<p>2.1 Obtention des produits et résultats sous la composante 1 - Élaboration et intégration des politiques</p>	<p>5. Toutes les principales parties prenantes: <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il livré les résultats/cibles prévus pour atteindre le résultat 1.1 - Engagement national et local en faveur de la restauration des forêts et des paysages en RCA?</i></p> <p><i>Et pour atteindre le résultat 1.2 - Les cadres politiques et réglementaires nationaux et infranationaux soutiennent de plus en plus la restauration, la gestion durable des terres, le maintien et l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts et autres utilisations des terres, et il y a une réduction des émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement</i></p>	<p>Niveau de réalisation des résultats 1.1 et 1.2</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>2.1.1 Nombre/type des engagements en faveur de la RFP</p> <p>2.1.2 Evidence le pays a comblé le manque de connaissances sur la valuation des services écosystémiques;</p> <p>2.1.3 Evidence le pays a comblé le manque de connaissances pour appliquer la RFP (cartes de dégradation, cartes du potentiel de restauration, cartes des opportunités RFP, etc.)</p> <p>2.1.4 Degré d'identification, d'accord et d'application d'un schéma d'aménagement du territoire dans la zone Sud-Ouest sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de groupes de travail multi-acteurs établis d'aménagement du territoire Sud-Ouest ; ➢ Nombre de cartes multithématiques identifiant le potentiel d'utilisation des terres pour le zonage forestier, agricole, etc. ➢ Rapports sur l'identification des conflits d'utilisation des terres 	<p>1) Prodoc / Matrice des résultats du Prodoc</p> <p>2) PIR/PPR</p> <p>3) Analyse de lacunes</p> <p>4) Documents d'autres projets similaires et évaluations pertinentes</p> <p>5) Documents nationaux de politique, de stratégie et de planification, documents juridiques, réglementations</p> <p>5) Entretiens avec les principales parties prenantes</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

	<p><i>d'affectation des terres et de la foresterie et de l'agriculture (surtout dans les sites du projet)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de nouvelles politiques d'utilisation des terres qui ont été adoptées et appliquées (sous le suivi du groupe de travail technique d'aménagement du territoire); ➤ Nombre de Plans Locaux de Développement qui ont été améliorés (avec zonage) - 21 Communes forestières ciblés ; ➤ Nombre d'hectares sous RFP et protection à travers moyens légaux (tels que les ordonnances locales). <p>2.1.5 Degré d'accès des ménages urbains et périurbains vulnérables de Bangui/Bimbo à un approvisionnement durable en bois de chauffe sur base de : (i) Mise à jour de l'approche de cartographie intégrée de l'offre et de la demande de combustibles ligneux (WISDOM) (ii) Stratégie améliorée de développement des forêts urbaines et périurbaines de Bangui/Bimbo</p> <p>2.1.6 La nouvelle déclaration de politique forestière a pleinement intégré l'aménagement territoire, la gouvernance (REDD+, APV FLEGT, AFR100, etc.), la conservation et utilisation durable de la biodiversité, la promotion des PFNL, les forêts communautaires, etc.</p> <p>2.1.7 Mise à jour de la Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique (SNPA-DB / NBSAP) avec l'intégration de la RFP.</p>	
--	---	---	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>2.2 Composante 2 - Implementation of Restoration Programs and Complementary Activities</p>	<p>6. (Les parties prenantes locales et communautés bénéficiaires): Dans quelle mesure le projet a-t-il livré les résultats/cibles prévus pour atteindre le résultat 2 - <i>Pratiques de gestion intégrée du paysage et plans de restauration mis en œuvre par le gouvernement, le secteur privé et les acteurs communautaires locaux (hommes et femmes) dans 5 sites pilotes de Bangui (péri-urbain) de Berbérati (péri-urbain), M'Baïki (péri-urbain), Bayanga (zone tampon de l'APDS), et Mambélé (Zone de reboisement par l'entreprise SEFCA selon son PEA)</i></p>	<p>Nombre d'hectares sous plans de gestion RFP par rapport à l'objectif de 3 221 ha dont 1,250 dans le site pilote de Mambélé (avant 2024):</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>2.2.1 Nombre de rapports d'évaluation de RFP de base achevés (cible 1 pour chaque site pilote) ;</p> <p>2.2.2 Quantité d'hectares sous les pratiques RFP (agroécologie, agroforesterie) par rapport à l'objectif de 3 221 ha</p> <p>2.2.3 Nombre d'espèces de plantes et d'arbres plantées par rapport aux espèces de plantes et d'arbres demandées dans le Prodoc (20 & 65) ;</p> <p>2.2.4 Nombre d'associations/groupements engagés dans le processus de RFP dans les cinq sites par rapport à l'objectif de 117 organisations de base dans le Prodoc.</p> <p>2.2.5 Nombre de bénéficiaires interrogés qui confirment être satisfaits de la qualité de la demande de propositions appliquée</p> <p>2.2.6 Nombre de bénéficiaires engagés dans des activités complémentaires génératrices de revenu menées par des associations/groupements dans les cinq sites pilotes (transformation du manioc, production de chenilles comestibles, production de champignons, production de jacquier, production améliorée de charbon de bois/alternatives, etc.).</p> <p>2.2.7 Nombre d'agents de terrain et de personnel de l'UGP engagés dans la supervision quotidienne des activités RFP et produisant des rapports d'avancement semestriels</p>	<p>1) Prodoc / Matrice des résultats du Prodoc La matrice de suivi des indicateurs clés du FEM</p> <p>2) PIR/PPR</p> <p>3) Plans, règlements, documents de suivi et information des associations locales ;</p> <p>4) Documents techniques du projet</p> <p>5) Documents d'approvisionnement du projet et FAO</p> <p>6) Entretiens avec les parties prenantes</p> <p>7) Visites sur place</p>
--	---	---	--

<p>2.3 Composante 3 - Strengthening institutions finance and upscaling of FLR</p>	<p>7. (To national stakeholders): Dans quelle mesure le projet a-t-il livré les produits prévus pour atteindre le résultat 3 – Le renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de financement facilitent la restauration et l'entretien à grande échelle des paysages critiques et des divers services écosystémiques</p>	<p>Nb de personnes formées sur les concepts, principes et pratiques de la RFP, les services écosystémiques et leur valeur économique totale (VET) et le financement de la RFP</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>2.3.1 Le rapport sur les besoins en renforcement des capacités a été produit dans les délais prévus et de bonne qualité (répond aux besoins du plan de formation à long terme des principales parties prenantes concernées)</p> <p>2.3.2 Le plan de formation des agents de terrain et des coordonnateurs locaux de projets a été mis en œuvre comme prévu, a couvert le nombre de fonctionnaires initialement prévus pour la formation et a jusqu'ici répondu à leurs besoins;</p> <p>2.3.3 Le plan de formation pour les populations locales ciblées dans les cinq sites pilotes a été mis en œuvre comme prévu, a couvert le nombre de fonctionnaires initialement prévu pour la formation et a répondu à leurs besoins jusqu'à présent.</p> <p>2.3.4 L'ICRA et l'ISDR identifient deux programmes communs de R&D qui permet aux deux institutions (i) d'appliquer des approches efficaces de RFP à long terme dans les paysages forestiers tropicaux du pays (inventaires de plantes, collecte et production de semences pour soutenir le développement de produits non ligneux, développement de programmes, élaboration de leurs programmes de recherche et formation, etc.); (ii) développement d'un programme commun de R&D en matière d'agroécologie (afin d'identifier les bonnes pratiques, systèmes de culture innovants, et améliorer leur cursus de formation).</p> <p>2.3.5 Nombre de rapports produits sur l'amélioration de la mobilisation et du décaissement des financements nationaux pour la RFP, sur le développement de projets bancables pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) et sur les Paiements pour les services environnementales (PSE) avec le secteur privé, et sur la mobilisation de financements externes publics/privés pour la RFP de l'Initiative forestière d'Afrique centrale (CAFI), du fonds de neutralité en matière de dégradation des terres (LDNF), du Fonds Vert pour le climat (GCF), le FEM, etc. ;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc / Matrice des résultats du Prodoc 2) PIR/PPR 3) Rapports d'évaluation des capacités et plans de développement des capacités 4) Rapports des consultants sur la RFP 5) Évaluations, études et revues menées sur les PFNL 6) Propositions de projets PFNL 7) Fiches d'évaluation de la formation 8) Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires finaux ;
--	---	--	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

		<p>2.3.6 Nombre de partenariats public-privé (PPP) établis pour la vente de PFNL, l'écotourisme, etc.?</p> <p>2.3.6 Degré de coordination nationale établi (notamment pour développer le Schéma Pilote Régional d'Aménagement du Territoire)</p>	
<p>2.4 Composante 4 - Connaissances, partenariats, suivi et évaluation et liens avec le projet TRI global</p>	<p>8. (Toutes les principales parties prenantes): <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il livré les produits prévus pour atteindre le résultat 4.1 - Efficacité accrue des investissements du projet parmi les parties prenantes du projet</i></p> <p>Et pour atteindre le résultat 4.1 - <i>Amélioration de la connaissance des meilleures pratiques en matière de restauration parmi les principaux publics externes</i></p>	<p>La planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des activités du projet sont basés sur une prise de décision éclairée (en particulier en utilisant les leçons apprises et les bonnes pratiques sur les aspects politiques, scientifiques et techniques de ce projet et d'autres projets TRI).</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>2.4.1 Nombre de réunions du COPIL et comités techniques ;</p> <p>2.4.2 Nombre d'échanges Sud-Sud sur la RFP et l'agroécologie menés avec d'autres projets du TRI (notamment en RDC et au Cameroun)</p> <p>2.4.3 Nombre d'échanges entre les sites pilotes et dans le pays (spécialement aux entreprises spécialisées dans les PFNL, les alternatives au charbon de bois, les techniques de propagation des arbres, etc.)</p> <p>2.4.4 Nombre et type de participants aux réunions annuelles de développement et de gestion des connaissances et aux événements financiers semestriels organisés par le projet global TRI</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc / Matrice des résultats du Prodoc 2) PIR/PPR 3) Rapports et données de suivi 4) Communications et documents du projet 5) Entretiens avec les parties prenantes

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

		<p>2.4.5 Degré auquel le projet a mis en place un système interne efficace de suivi et d'évaluation pour suivre les résultats et éclairer sa stratégie et son plan de prise de décision et de communication ;</p> <p>2.4.6 Nombre de documents de connaissances diffusés dans le pays, au GCP du TRI et aux partenaires nationaux du TRI et/ou au niveau mondial.</p> <p>2.4.7 Nombre de communications du projet et le degré auquel les parties prenantes et les bénéficiaires en sont satisfaits.</p>	
<p>2.5 Réalisation des objectifs du projet</p>	<p>9. (Toutes les principales parties prenantes) : <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il permis d'atteindre les objectifs fixés?</i></p>	<p>Temps restant pour fournir les extraits et les résultats prévus comme prévu</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>2.5.1 Degré auquel le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs en RCA</p>	
<p>3. L'EFFICIENCE</p>			

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>3.1 - Efficience de la mise en œuvre du projet</p>	<p>9. (FAO et partenaires nationaux): <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente et efficace en termes de coûts?</i></p> <p><i>UdG : veuillez fournir</i></p> <p><i>(i) des estimations du niveau de mise en œuvre physique pour chaque composante (ventilée par principaux résultats) jusqu'au 31 décembre 2022, en utilisant les tableaux fournis par le PGE</i></p> <p><i>(ii) les contributions en nature et en espèces au projet par les partenaires de cofinancement (MEDD, Banque mondiale, FAO) en utilisant le tableau fourni par le PGE.</i></p>	<p>Quantité de ressources utilisées par rapport aux produits/résultats livrés à temps et de manière rentable.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>3.1.1 Dans quelle mesure le CSP a fourni des conseils et une supervision en temps voulu, de manière efficiente et efficace, comme prévu ?</p> <p>3.1.2 Le MEDD remplit ses rôles d'agence d'exécution comme prévu dans le Prodoc ;</p> <p>3.1.3 L'UGP démontre qu'elle peut planifier et fournir des produits et des résultats tangibles avec les ressources dont elle dispose ;</p> <p>3.1.4 Le niveau d'avancement physique est conforme aux plans de travail ;</p> <p>3.1.5 Le niveau de progrès financier est conforme aux plans de travail ;</p> <p>3.1.6 Rapport coût-efficacité (en particulier le coût par hectare de l'application des activités de RFP et le nombre de ménages bénéficiant directement de ces activités par rapport aux dépenses totales jusqu'au 31/12/2022).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) PIR/PPR; 3) Rapports financiers et techniques 4) Audits 5) Entretiens
<p>3.2 – Efficience aboutit grâce aux synergies avec d'autres projets</p>	<p>11. (FAO et partenaires nationaux): <i>Dans quelle mesure le projet s'est-il appuyé sur des accords, initiatives, sources de données, synergies et complémentarités existantes avec d'autres projets, partenariats, etc., afin d'éviter la duplication d'activités similaires par d'autres groupes et initiatives?</i></p>	<p>Nombre de synergies formelles établies où les coûts de la formation, des produits de connaissance, des communications, etc. ont été partagés.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>3.3.1 Nombre d'initiatives conjointes/synergies permettant de réaliser des économies (avec d'autres projets, le secteur privé, etc.)</p> <p>3.3.2 Nombre d'enseignements tirés/de bonnes pratiques adoptées dans le cadre d'autres projets, qui permettent d'obtenir un bon rapport coût-efficacité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) PIRs/PPRs ; 3) Rapports financiers et techniques 4) Audits 5) Entretiens 6) Accords officiels établissant des synergies.

4. DURABILITÉ			
<p>4.1 - Durabilité des actions et des résultats du projet</p>	<p>12. (Toutes les principales parties prenantes): <i>Quelle est la probabilité que les résultats du projet restent utiles ou perdurent après l'achèvement du projet?</i></p>	<p>Nombre de produits et de résultats du projet pour lesquels il est évident que le soutien public, privé, non gouvernemental ou communautaire se poursuivra après le projet.</p> <p>Critères de jugement</p> <p>4.1.1 Nombre de partenaires principaux qui ont intégré dans leurs plans d'action et leurs budgets un engagement à soutenir, poursuivre, maintenir et développer le processus RFP et développement des PFNL;</p> <p>4.1.2 Preuve que la SIPC et l'ICRA disposent de fonds pour mettre en œuvre leurs programmes de R&D sur la RFP et le développement agroécologique.</p> <p>4.1.3) Preuve que le MEDD a obtenu des financements nationaux et internationaux pour soutenir un programme de formation à long terme qui soutiendra les liens entre la RFP et REDD+ ; AVG-FLEGT, CAFI, etc.</p> <p>4.1.4) Preuve que la FAO, le PNUE et l'UICN coordonnent l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques, l'élaboration de produits de connaissances et de communications communs sur la RFP, l'organisation d'échanges pour promouvoir les synergies ou la coopération dans des domaines tels que les PFNL.</p> <p>4.1.5) Preuve que les communautés locales et les partenariats auront accès aux ressources, à l'information et à la formation après la fin du projet pour continuer le processus de la RFP.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) PIR/PPR 3) Rapports et budgets des parties prenantes 4) Rapports techniques, BTO et financiers 5) Entretiens

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>4.2 – Les risques pour la durabilité des actions et des résultats du projet</p>	<p>13. (FAO et membres du COPIL): <i>Quels sont les risques principaux qui pourraient affecter la durabilité des résultats et bénéfices du projet (en considérant les aspects financiers, socio-économiques, institutionnels et environnementaux et de gouvernance)?</i></p>	<p>Niveau de gestion des risques entièrement intégré et appliqué pour guider le processus des RFP.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>4.2.1 Preuve que les risques externes actuels, élevés ou moyens, qui menacent la pérennité des principaux résultats du projet, ont été pris en compte par des mesures d'atténuation appropriées et réalistes.</p> <p>4.2.2 Preuve qu'une application efficace de la loi est en place pour dissuader les activités illégales et la corruption dans les cinq sites du projet et au-delà (comme la zone tampon autour du PN de Dzanga Ndoki).</p> <p>4.2.3 Les données issues du S&E et de la gestion des connaissances continuent d'informer les décideurs après le projet sur les mesures à prendre en matière de climat et d'autres risques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) PIR/PPRs ; 3) Rapports techniques, de formation et d'atelier ; 4) Rapports internes de suivi et d'évaluation 5) Communications du projet 6) Entretiens collectifs et individuels avec les parties prenantes du gouvernement et des communautés locales.
<p>4.3 – Reproduction/expansion de la RFP</p>	<p>14. (To FAO and national/sub-national stakeholders): <i>Quels résultats, enseignements ou expériences ont été répliqués (dans différentes zones géographiques) ou mis à l'échelle (dans la même zone géographique, mais à plus large échelle et financé par d'autres sources)?</i></p>	<p>Niveau de reproduction des actions et des bonnes pratiques du projet à l'intérieur et à l'extérieur des sites du projet au 31/12/2022.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>4.4.1 Les données de surveillance des forêts prouvent que les pratiques de RFP se développent.;</p> <p>4.4.2 Les entretiens et les visites de sites montrent que les agriculteurs, les communautés rurales, les entreprises privées, les investisseurs et le secteur public investissent dans l'élargissement des pratiques de RFP et le développement des PFNL.</p> <p>4.4.3 Les entretiens avec le gouvernement et les parties prenantes locales confirment que leurs plans de formation sont conçus pour promouvoir l'extension des processus de RFP dans les mêmes sites pilotes et les reproduire dans de nouveaux sites ailleurs en RCA.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) PIR/PPRs ; 3) Stratégie de sortie du projet (si disponible) 4) Rapports techniques du MEDD, MDRA, ISDR, ICRA, etc. 5) Entretiens
<p>5. IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR LE LONG TERME (Agenda 2030)</p>			
<p>5.1 Livraison d'impact positif</p>	<p>Not applicable in EMPs according to GEF</p>		
<p>6 FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE (EFFICACITÉ, EFFICIENCE, DURABILITÉ)</p>			

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>6.1 - Conception du projet</p>	<p>15. (FAO et membres du COPIL): <i>La conception du projet est-elle appropriée pour obtenir les résultats escomptés?</i></p>	<p>Nombre de domaines dans lesquels la conception du projet présente des lacunes ou des insuffisances qui entravent l'obtention de résultats ou la réalisation d'objectifs.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>6.1.1 Degré auquel les nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux doivent être abordés pour récupérer/sauvegarder/renforcer la pertinence du projet.</p> <p>6.1.2 Dans quelle mesure la logique causale du projet (matrice de résultats) est-elle cohérente, claire et réaliste avec ces nouvelles politiques, plans ou programmes nationales.</p> <p>6.1.3 Le degré auquel l'allocation des ressources dans le Prodoc est suffisante pour couvrir les actions proposées, ou qui doivent changer, ou de nouvelles actions/options être ajoutées, pour atteindre les objectifs du projet.</p> <p>6.1.4 Le degré de faisabilité des sites du projet et des communautés cibles, compte tenu des ressources disponibles et de la logistique requise (en tenant compte des questions de sécurité).</p>	<p>1) Prodoc / matrice des résultats 2) TdC 3) PIR/PPR ; 4) Entretien</p>
<p>6.2 – Qualité de l'exécution et de la gestion</p>	<p>16. (FAO, UGP et membres du copil): <i>Dans quelle mesure l'agence chargée de l'exécution (MEDD) a-t-elle réellement assumé son rôle et ses responsabilités dans la direction et gestion du projet?</i></p>	<p>Nombre de domaines dans lesquels le mécanisme de mise en œuvre n'est pas en mesure d'obtenir les résultats prévus et de garantir leur poursuite/agrandissement.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>6.2.1 Mesure dans laquelle l'agence d'exécution fait preuve de leadership, de capacité et de ressources pour diriger le projet ASAL comme prévu.</p> <p>6.2.2) Niveau auquel le COPIL dispose de la représentation multisectorielle nécessaire pour guider, superviser et prendre les décisions nécessaires à la réalisation des objectifs.</p> <p>6.2.3) Mesure dans laquelle l'UGP dispose du personnel et des ressources nécessaires pour fonctionner efficacement, obtenir des résultats et gérer les risques de manière efficace.</p> <p>6.2.4) Mesure dans laquelle la coordination et la coopération intersectorielles resteront en place pour obtenir des résultats après la clôture du projet.</p>	<p>1) Prodoc/cadre logique 2) TdC 3) PIR/PPRs 4) Rapports de l'UdG 5) Entretien</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>6.3 – Supervision et gestion financière du FEM/FAO</p>	<p>17. (Les parties prenantes nationales/sous-nationales et l'UGP): <i>Dans quelle mesure la FAO a-t-elle fourni une supervision et un soutien (technique, administratif, opérationnel) durant l'identification, la formulation, l'approbation, le démarrage et exécution du projet?</i></p>	<p>Niveau de satisfaction des principales parties prenantes concernant l'appui technique et administratif de la FAO Critères de jugement: 6.3.1) Dans quelle mesure l'agence d'exécution est-elle satisfaite de l'appui et de la supervision de la FAO ? 6.3.2) Degré de satisfaction des partenaires nationaux de l'appui et de la supervision de la FAO ? 6.3.4) degré auquel les bénéficiaires finaux et leurs communautés sont satisfaits de la quantité du soutien de la FAO</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) PPRs/PIRs 2) Entretiens avec les principales parties prenantes, et entretiens de suivi avec les bénéficiaires finaux. 2) Rapport financiers
<p>6.4 - Partenariats et implication des parties prenantes</p>	<p>18. (Les parties prenantes nationales/sous-nationales) : <i>Dans quelle mesure les parties prenantes, comme les organisations gouvernementales, la société civile, les populations autochtones, les groupes défavorisés et vulnérables, les personnes porteuses de handicap et le secteur privé ont-ils été impliqués dans la formulation et la mise en œuvre du projet?</i></p>	<p>Nombre de personnes interrogées qui perçoivent le niveau de leur participation à la mise en œuvre du projet a été satisfaisant ou mieux Critères de jugement 6.4.1) Degré auquel les personnes interrogées (public, privé, société civile, groupes vulnérables) confirment qu'elles sont satisfaites de leur participation à la prise de décision et au suivi de la mise en œuvre du projet (conformément aux évaluations des besoins). 6.4.2 Mesure dans laquelle les groupes vulnérables estiment être activement engagés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet dans leurs sites respectifs et estiment que le projet a adopté une approche inclusive.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) PPRs/PIRs 2) Entretiens avec les principales parties prenantes (y compris les principaux partenaires de co-financement?) 3) Entretiens de suivi avec les bénéficiaires finaux.
<p>6.5 - Communication et gestion de la connaissance</p>	<p>19. (FAO et les parties prenantes nationales/sous-nationales): <i>Quelle efficacité le projet a-t-il eu quant à la communication et la promotion des messages et résultats principaux aux partenaires, aux parties prenantes et à un public général?</i></p>	<p>Nombre de communications sur les résultats, les leçons apprises et les bonnes pratiques, les études de cas/expériences des sites du projet produites et partagées avec les parties prenantes nationales, et la communauté TRI. Critères de jugement: 6.5.1 Degré auquel les utilisateurs du système de gestion des connaissances en place le trouvent utile pour soutenir la planification et la prise de décision ; 6.5.2 Nombre de produits de connaissance produits, enregistrés et diffusés par le système de gestion des connaissances. 6.5.3 Degré auquel la stratégie et le plan de communication soutiennent et promeuvent le changement sur l'adoption de RFP aux niveaux nationaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) PIRs/PPRs, rapports annuels 2) Matériels de connaissance et de communication produits par le projet aux niveaux national et mondial 3) Stratégie/plan et rapports de S&E 4) Entretiens

		<p>6.5.4 Degré auquel les produits de communication atteignent la communauté TRI et les événements internationaux et les conférences.</p>	
<p>6.6 - Conception du S&E et mise en œuvre du S&E</p>	<p>20. (FAO et les parties prenantes nationales/sous-nationales) Le système de S&E du projet est-il pratique et suffisant ?</p> <p><i>Le système de S&E fonctionne-t-il selon le plan de S&E?</i></p>	<p>Dans quelle mesure le système de suivi et d'évaluation du projet dispose de données de base, d'indicateurs clairs et cohérents et de cibles réalistes pour soutenir la planification et le rapportage du projet (y compris les cibles et les objectifs nationaux liés aux engagements, cibles et objectifs internationaux) et le suivi des 9 indicateurs de base du projet mondial de TRI.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>6.6.1 Degré auquel le système de S&E du projet est conçu pour suivre (i) les produits, les résultats et les objectifs du projet ; (ii) soutenir le MEDD dans la production de rapports pour AFRI-100/Bonn Challenge, les objectifs de CBD/Aichi, UNFCCC/NDC, ODDs et les indicateurs de base de TRI.</p> <p>6.6.2 Degré auquel les parties prenantes nationales utilisent le système de S&E du projet pour soutenir une prise de décision éclairée sur le développement de sa propre base de données FLR ;</p> <p>6.6.3 degré auquel des données qualitatives sont collectées à partir du S&E pour soutenir l'application du MEL (Monitoring, Review and Learning), des évaluations spécifiques sur le développement de RFP, des PFNL, etc.</p> <p>6.6.4 Degré auquel le système de S&E suit les sauvegardes de GES (ESS) de FAO/FEM.</p> <p>6.6.5 Nombre d'enseignements sur les bonnes pratiques sur les RFP/PFNL suivis par le S&E qui sont développés dans des produits de connaissance et des communications.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) PIRs/PPRs, 2) Matrice de suivi des indicateurs clés du FEM renseignée à mi-parcours 3) Rapports du projet et de S&E 4) Matériels de suivi 5) Stratégie/plan et rapports de S&E 6) Entretiens
<p>7. PRIORITÉS TRANSVERSALES Y COMPRIS L'ÉGALITÉ DES SEXES</p>			

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>71 - GES et genre dans la conception et la mise en œuvre du projet</p>	<p>21. (Aux parties prenantes de la FAO et à l'UdG): <i>Dans quelle mesure les problèmes environnementaux et sociaux et de genre ont-ils été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet?</i></p>	<p>Degree to which environmental, social governance and gender are tracked by the project and used to improve planning and implementation.</p> <p>Critères de jugement:</p> <p>7.1.1 Niveau d'alignement avec le checklist GES (ESS) et les priorités du FEM/FAO sur le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) des minorités ethniques/peuples autochtones.</p> <p>7.1.2 Mesure dans laquelle les risques environnementaux sont surveillés et les mesures d'atténuation des risques appliquées et/ou mises à jour soutiennent l'approche écosystémique de la RFP.</p> <p>7.1.3 Degré d'examen des risques sociaux associés aux groupes vulnérables (familles sous le seuil de pauvreté, femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.) et identification des mesures d'atténuation appropriées</p> <p>7.1.4 Degré auquel le personnel du projet et les parties prenantes ont été formés à l'application de compétences sensibles au genre.</p> <p>7.1.5 Nombre de femmes et de jeunes participant au projet et qui confirment qu'ils sont satisfaits du soutien qu'ils ont reçu du projet jusqu'à présent (par exemple, pas d'augmentation disproportionnée de la charge de travail par rapport aux hommes).</p> <p>7.1.6 Nombre de femmes/jeunes participant à des rôles décisionnels sur l'application de la RFP et le développement des PFNL.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prodoc 2) Plans de travail ; 3) Rapports techniques, de formation et d'ateliers ; 4) Rapports de suivi et d'évaluation 5) Objectifs et documents d'orientation de la FAO/FEM en matière de genre 6) politiques, plans et directives intégrant la RFP/SFM, y compris les priorités en matière de genre, l'ESS 7) Entretiens collectifs et individuels (en particulier avec les femmes et les jeunes)
<p>8. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES – LIENS AVEC LE PROJET GLOBAL DU TRI ET GESTION DE L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</p>			
<p>8.1. Liens - valeur ajoutée du projet mondial (GCP)</p>	<p>22. (FAO et membres du COPIL): <i>Dans quelle mesure le GCP de TRI a-t-il apporté une valeur ajoutée au projet et qu'est-ce que le projet a apporté au GCP ?</i></p>	<p>Question ouverte - fournissez jusqu'à cinq suggestions/recommandations.</p>	<p>1) Entretiens</p>
<p>8.2 Soutien de la FAO/CGP - sur la réduction des effets de la pandémie</p>	<p>23. (FAO et les parties prenantes nationales/sous-nationales): <i>La pandémie de Covid-19 a-t-elle produit des résultats positifs et/ou négatifs inattendus et, dans l'affirmative, quel type de soutien de la FAO/GCP est nécessaire pour accroître/réduire leurs effets sur la mise en œuvre du PCN ?</i></p>	<p>Question ouverte - fournir jusqu'à trois résultats positifs et les résultats négatifs + toute suggestion/recommandation pour 2022-2023.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Entretiens 2) PIR/PPRs

Annexe 5. Liste des documents consultés

Documents consultés non disponibles sur internet

FAO/FEM. FAO-GEF Project Preparation Grant (PPG).

FAO/FEM. Document de projet GCP/CAF/002/GFF, 2018.

FAO/UGP. Rapport sur les 9 indicateurs de base du TRI.

FAO/UGP. Rapport de mise en œuvre du projet (PIR-1), 01-Jul-2019 to 30-Jun-2020.

FAO/UGP. Rapport de mise en œuvre du projet (PIR-2), 01-Jui-2020 to 30-Jun-2021.

FAO/UGP. Rapport de mise en œuvre du projet (PIR-3), 01-Jul-2021 to 30-Jun-2022.

FAO/UGP. Project Progress Report, 01-Jan-2022 to 31-Jun-2022.

FAO/UGP. Project Progress Report, 01-Jul-2022 to 31-Dec-2023.

FAO/UGP. Monitoring and Evaluation Plan (2021).

FAO/UGP. Protocole d'accord entre la FAO et l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), 2022.

FAO/UGP. Protocol d'accord entre la FAO et l'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique (ICRA), 2022.

FAO/UGP. Protocol d'accord entre la FAO et le ministère de l'Environnement et développement durable (MEDD). 2020.

CIRAD. Rapport comparatif des pratiques de production de bois-énergie dans le Nord et le Sud du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui, 2022.

CIRAD. Rapport d'étude sur le bilan offre/demande de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui, 2021.

UICN/FAO/PNUE/GCP. Bilan de l'année 2020 de l'Initiative de restauration, 2021.

UICN/FAO/PNUE/GCP. Bilan de l'année 2020 de l'Initiative de restauration, 2021.

UICN. STAR Assessment Report Species Threat Abatement and Recovery (STAR), 2020.

Documents FEM/FAO consultés et disponibles sur internet

FEM Programming Directions, 2021 (en anglais). Disponible à :

<https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/GEF-6%20Programming%20Directions.pdf>

FEM. GEF-5 Focal Area Strategies (en anglais). Disponible à :

https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/GEF-5_FOCAL_AREA_STRATEGIES.pdf

FEM. Policy on Gender Equality, October 2017 (en anglais). Disponible à :

<https://www.thegef.org/council-meeting-documents/policy-gender-equality>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

FEM. Gender Implementation Strategy, June 2018 (en anglais). Disponible à :

https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.54.06_Gender_Strategy_1.pdf

FEM. Project database for la RCA sur le projet TRI-RCA (en anglais). Disponible à :

https://www.thegef.org/projects-operations/database?f%5B0%5D=countries%3A84&f%5B1%5D=focal_areas%3A2210&f%5B2%5D=funding_source%3A399&f%5B3%5D=project_type%3A398&f%5B4%5D=regional_country_list%3A84&total=51

FEM. Strengthening the adaptive capacity of communities by up-scaling integrated landscape management and restoration in south-west region of Central African Republic, 2022. Disponible à :

<https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10771>

FAO. The Strategic Objectives of FAO : Our priorities, 2019 (en anglais). Disponible à :

www.fao.org/3/l8580EN/i8580en.pdf

FAO. Evaluation of FAO's Strategic Results Framework, 2019. Disponible à :

<http://www.fao.org/3/ca6453en/ca6453en.pdf>

FAO. Strategic Framework 2022-2031, 2023 (en anglais). Disponible à :

<https://www.fao.org/3/cb7099en/cb7099en.pdf>

FAO. Central African Republic. Improving resilience and promoting sustainable food security and nutrition, 2021. Disponible à :

<https://www.fao.org/3/cb7099en/cb7099en.pdf>

FAO. FAO Policy on Gender Equality, Rome 2013 (en anglais). Disponible à :

<http://www.fao.org/3/a-i3205e.pdf>

FAO. Respecting free, prior and informed consent. Practical guidance for governments, companies, NGOs, indigenous peoples and local communities in relation to land acquisition (2014). Disponible à :

<https://www.fao.org/3/i3496e/i3496e.pdf>

FAO. Guide for Planning and conducting mid-term reviews for FAO-GEF projects, Annex 11, p.13. Disponible à :

<http://www.fao.org/3/ca7851en/ca7851en.pdf>

FAO. The Forest and Landscape Restoration Mechanism (2022). Disponible à :

<https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/knowledge-base/monitoring-evaluation/en/>

FAO. Global guidelines for the restoration of degraded forests and landscapes in drylands Building resilience and benefiting livelihoods (2015). Disponible à :

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<https://www.fao.org/3/i5036e/i5036e.pdf>

FAO. FAO website, Project list in Kenya (2022). Disponible à :

<https://www.fao.org/kenya/programmes-and-projects/project-list/en/>

FAO/AUDA. Review of FLR in Africa 2021 – AFRI100 (2021). Disponible à :

<https://afr100.org/content/review-forest-and-landscape-restoration-africa-2021>

FAO/TRI. The Restoration Initiative 2019 Year in Review. Disponible à :

<http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9686en/>

FAO/TRI. The Restoration Initiative 2020 Year in Review. Disponible à :

<https://www.fao.org/3/cb6675en/cb6675en.pdf>

Autres documents consultés et disponibles sur internet

Banque Mondiale. Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) pour les secteurs forestiers et miniers de la RCA : Cadre de gestion environnemental et social, (Rapport final), 2018. Disponible à :

<https://documents1.worldbank.org/curated/ar/743911549620172323/pdf/PGRN-M-F-CF.pdf>

Banque mondiale. Financement supplémentaire pour le projet de gouvernance des ressources naturelles, mai 2021. Disponible (en anglais) sur :

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/681561621908454385/pdf/Central-African-Republic-Natural-Resources-Governance-Project-Additional-Financing.pdf>

ECOFAC. Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles en Afrique Centrale, 2021. Disponible à :

<https://www.ecofac6.eu/fr>

Gouvernement de la RCA. Ministère de l'Environnement et Développement Durable, 2022. Disponible à :

<https://www.gouv.cf/les-ministres/102/ministre-denvironnement-et-du-developpement-durable>

Gouvernement de la RCA. Ministère de l'Environnement et Développement Durable : Contribution Déterminée au niveau national (CDN) en RCA, (version révisée), 2021. Disponible à :

<https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20Revis%C3%A9e%20RCA.pdf>

Gouvernement de la RCA. Ministère de l'Urbanisme, de la Ville et de l'habitat. 2022. Disponible à :

<https://gouv.cf/les-ministres/91/ministre-de-lurbanisme-de-la-ville-et-de-lhabitat>

ICRAF/CAFRI. Forest and Landscape Restoration. 2022. Disponible à :

<https://www.cifor-icraf.org/research/topic/forest-and-landscape-restoration/>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

IIED. CoNGOs: NGOs collaborating for equitable and sustainable community livelihoods in Congo Basin forests, 2019. Disponible à :

<https://www.iied.org/congos-ngos-collaborating-for-equitable-sustainable-community-livelihoods-congo-basin-forests>

IUCN. Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR), 2015. Disponible à :

<https://portals.iucn.org/library/node/45771>

UN. Sustainable Development Goal 15, Targets 15.1 – 15.c (2021). Disponible à :

<https://sdgs.un.org/goals/goal15>

UNEP. The Green Economy (2018). Disponible à :

<https://www.unep.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

UNFCCC. The Paris Agreement. Disponible à :

<https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

UN Secretary General. A. Guterres, Response to COVID-19, (2021). Disponible à :

<https://www.un.org/en/coronavirus/UN-response>

World Bank. Overview of RCA, 2022. Disponible à :

<https://www.worldbank.org/en/country/centralafricanrepublic/overview>

WWF. Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées de Dzanga Sangha 2016 – 2020. Disponible à :

https://rris.biopama.org/sites/default/files/2019-03/PAG_AP_Dzanga_Sangha_2016_2020_4dtytFA.pdf

Annexe 6: Matrice des résultats au 31/12/2022 avec notations FEM et observations

Objectif environnemental	Conservation de la biodiversité, protection du climat et autres services écosystémiques grâce à la restauration des paysages gradés en RCA et à la GDP complémentaire				
Objectif de développement	Réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être humain et les moyens de subsistance en RCA grâce à la restauration des paysages critiques et du PIB complémentaire				
Chaîne de résultats	Indicateurs	Ligne de base	Taux de progression par rapport à l'objectif au moment de l'EMP* (31 déc. 2022)	Objectif de fin de projet (31 déc.2023)	Notation FEM** et justification de l'EMP
Résultat 1.1 : Engagement accru aux niveaux national et infranational pour la restauration des forêts et des paysages	Engagements nouveaux / supplémentaires au titre du Défi de Bonn par les pays du TRI.	3,5 millions d'hectares de contributions actuelles au défi de Bonn par la RCA	<p>Le RCPCA a trois axes stratégiques d'intervention dont le troisième est « Transformer l'économie et assurer une gestion durable de l'environnement ». La bonne gouvernance du secteur forestier et des ressources naturelles a été confirmée dans cet accord politique.</p> <p>La récente évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le CCA ont abordé la RFP. Le Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF), remplaçant l'UNDAF, sera signé avec le gouvernement centrafricain et mettra l'accent sur "la durabilité</p>	1,2 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées nouvellement consacrées à la restauration par la RCA, en soutien au Défi de Bonn.	<p>MODÉRÉMENT INSATISFIANT</p> <p>Les engagements de la RCA envers la RFP n'ont toujours pas été pleinement défini, convenus et mis en œuvre au niveau intersectoriel pour garantir que la RFP soit reconnue comme une stratégie nationale pour aider le RCPCA à mettre en œuvre deux piliers d'action : (i) son deuxième pilier, surtout la recapitalisation des petits agriculteurs et éleveurs afin de réduire les conflits liés à la diminution des ressources naturelles et de renforcer la résilience des communautés locales ;et (ii) son troisième pilier : la relance économique qui comprend la transition de l'agriculture de subsistance vers des systèmes de production davantage liés à</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			<p>et la résilience environnementales... sont renforcées par la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement".</p> <p>L'engagement du gouvernement centrafricain en faveur de la RFP a été renforcé après que le MEFCP a signé un accord avec la FAO le 9 avril 2021 pour soutenir la mise en œuvre de l'APV-FLEGT financé par l'UE (6,6 millions d'euros) sur quatre ans dont les priorités sont : la bonne gouvernance forestière, la transparence dans l'exploitation forestière et la gestion durable des forêts, en particulier la foresterie communautaire et l'adaptation de la réglementation forestière et des textes connexes.</p> <p>La formulation du projet "Renforcement des capacités d'adaptation des communautés par la mise à l'échelle de la gestion intégrée et de la restauration des paysages dans les régions du Sud-Ouest et du Sud-Est" financé par le FEM-7 (Fonds pour les Pays les Moins Avancés) vise à accroître la résilience des communautés rurales à travers la valorisation des paysages productifs et forestiers et</p>	<p>l'alimentation (sous les approches agroécologiques).</p> <p>Actuellement, la FLR est principalement considérée comme un exercice de reboisement, plutôt qu'une stratégie de restauration, de conservation et d'utilisation durable des produits et services forestiers sur lesquels les communautés forestières comptent pour maintenir leurs moyens de subsistance et bien vivre (en harmonie avec la nature).</p> <p>Les tendances à la dégradation restent élevées en raison de (i) la transhumance des éleveurs du nord de la RCA, du Tchad, du Niger et du Cameroun qui pratiquent le brûlage de brousse pour stimuler la croissance de l'herbe ; (ii) mauvaises pratiques de l'industrie minière à la fois des secteurs formel et informel (le premier comprend le barrage temporaire des rivières pour l'exploitation minière hydraulique) ; (iii) expansion générale de la frontière agricole à mesure que la population rurale augmente.</p> <p>Des retards de plus de 12 mois causés par la pandémie de COVID-19, la rotation du personnel à l'UdG et à la FAO-RCA, plus l'absence d'un groupe de travail officiel dédié à l'intégration de la RFP</p>
--	--	--	--	---

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			la promotion de mécanismes de gouvernance inclusive dans le Sud-Ouest et le Sud-Est de la RCA. Les principaux résultats portent sur (i) une planification territoriale efficace pour une gestion durable, résiliente et intégrée du paysage ; (ii) Des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles mis en place pour renforcer la résilience des communautés locales, des paysages productifs et des écosystèmes forestiers ; (iii) Promotion de stratégies de subsistance diversifiées et résilientes sur la base d'approches respectueuses du climat et fondées sur la nature ; et (iv) Un système de S&E renforcé.		dans les politiques sectorielles des principales agences d'exécution travaillant dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de l'utilisation des terres et du développement économique, ont retardé les réformes politiques, l'approbation des plans d'action et la mise en œuvre des activités de RFP en coordination sur le terrain.
Produit 1.1.1 : <i>Comblent le déficit de connaissances en termes d'évaluation des services écosystémiques</i>	Nombre d'études réalisées sur les services écosystémiques dans les sites du projet/Sud-Ouest RCA	Aucune étude récente disponible	Les négociations ont bien avancé avec les projets de doctorat avec l'ICRA et l'ISDR. Avec l'ISDR, le doctorant et trois étudiants sont sélectionnés. L'application ISDR est acceptée à l'Université de Lomé, Togo, à la Faculté des Sciences, Laboratoire de Recherche Forestière	Au moins deux thèses doctorales sur les services écosystémiques des sites du projet et le coût-bénéfices du maintien des mêmes services	Aucune évaluation des services écosystémiques n'a été réalisée à ce jour sur : (i) l'impact de la RFP dans deux zones agroécologiques (la savane et la forêt dense et humide) sur la variation de l'agro biodiversité, les variations du stockage du carbone (dans les sols et la végétation), la matière organique et la fertilité du sol, (ii) les coûts et bénéfices du maintien des services écosystémiques.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					Le CIRAD a été identifié pour superviser ces études, mais s'est retiré pour des raisons financières
<p>Produit 1.1.2 : <i>Comblé le déficit de connaissances en termes d'opportunités de restauration</i></p>	<p>Nombre de cartes réalisées sur : (i) la dégradation par critères ; (ii) la dégradation multicritère empilée ; (iii) le potentiel de restauration complète ; (iii) les parties prenantes ; (iv) les zones d'opportunité de la RFP.</p> <p>Une étude sur (i) l'évaluation coûts-avantages de la RFP ; (ii) l'analyse de l'impact du changement climatique ; (iii) la liste des interventions pour les cinq communes pilotes sélectionnées (selon les zones d'opportunité RFP).</p>	<p>Une évaluation de la dégradation des terres dans le Sud-Ouest est actuellement effectuée par WRI (2016) ;</p> <p>Carte d'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) couvrant près de la moitié de son territoire, produite par le projet OSFT et REDDAF (2014)</p> <p>Aucune étude ROAM disponible en RCA</p>	<p>L'analyse des données géospatiales a été réalisée, les zones forestières dégradées ont été identifiées et les besoins de RFP ont été sélectionnés. Les produits jusqu'au 31/12/2022 sont :</p> <p>(i) un plan simple de gestion des terroirs de la forêt de Nguitto à Boyama 2 (Pissa), couvrant une superficie d'environ 5700 ha a été soumis à l'Administration Régionale de Pissa pour approbation et attribution comme « forêt communautaire ». L'aboutissement de cette démarche devrait conduire à la révision du cadre juridique et des textes réglementaires en renforcements à la gestion durable des terres et des ressources naturelles ;</p> <p>(ii) La carte de la périphérie des aires protégées de Bayanga a identifié quatre (04) formes d'occupation offrant des opportunités de RFP à Mona Sao, Madoa et Nguénguéli ;</p>	<p>(i) Réalisation des cartes thématiques sur ROAM et RFP pour tous les cinq sites du Projet ; (ii) réalisation des études sur les coûts-avantages de la RFP et l'impact du changement climatique ; et (iii) La liste des interventions RFP dans les cinq sites du projet.</p>	<p>Dans l'ensemble, le projet a fait des progrès modérément insatisfaisants dans : (i) le développement du groupe de travail MEOR/SIG et la mise en place de capacités au sein des ministères et instituts de recherche concernés pour déterminer les cartes de potentiel de restauration complète ; (ii) cartographie des parties prenantes pour identifier les communautés très vulnérables ; (iii) l'élaboration de cartes d'occupation des sols actuelles ; (iv) l'évaluation économique des coûts-avantages de la RFP (stockage du carbone) et l'analyse de l'impact du changement climatique ; (v) préparer et valider une carte des priorités sur les opportunités de RFP dans les sites pilotes.</p> <p>Pissa et M'baïki : Les cartes et les études soutenant la hiérarchisation des activités de RFP n'ont pas été identifiées jusqu'à présent.</p> <p>Bayanga : L'équipe MTR a constaté que le WWF et l'APDS ont bien travaillé avec les communautés locales afin de collecter des données de terrain et d'utiliser des images spatiales pour produire une carte</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			<p>(iii) L'identification des zones forestières dégradées et les besoins de restauration dans les communes de Nandobo et de Berbérati.</p>		<p>empilée qui a permis de délimiter : (i) les zones de dégradation forestière passée ; (ii) la dégradation récente des forêts (depuis le démarrage du projet TRI-RCA) ; (iii) l'état actuel et l'expansion projetée de la frontière agricole ; (iv) l'emplacement des forêts de savane et ; (v) l'emplacement des zones résidentielles et l'aire habitation. Un total de 200 ha de zones forestières fortement dégradées a été choisi avec les communautés pour prioriser la RFP et 100 ha pour l'agroforesterie pour appuyer la sécurité alimentaire et les AGR.</p> <p>Berbéрати : l'étude de pré-faisabilité pour identifier les communautés bénéficiaires est terminée (la zone de Ngbako-ToumbaNzara dans la Commune de Nandobo, de Gbazi dans la commune de Wappo et la Limite regroupant les villages Koumbé et Banzoum dans les communes de Berbérati et de Nandobo), mais le travail de production des cartes thématiques pour identifier les sites prioritaires pour la RFP n'a pas commencé.</p> <p>SEFCA/ Mambéllé : Site abandonné (SEFCA s'est retirée du projet TRI-RCA) pour des raisons financières.</p>
--	--	--	--	--	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>Résultat 1.2 - Les cadres politiques et réglementaires nationaux et infranationaux favorisent de plus en plus la restauration, la gestion durable des terres, le maintien et l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts et autres utilisations des terres et la réduction des émissions du secteur d'Aménagement de territoire et de l'Agriculture.</p>	<p>Nombres de politiques et cadres réglementaires en RCA qui soutiennent la restauration des forêts et des paysages tout en intégrant la conservation de la biodiversité, le développement accéléré des GES et la réduction des émissions, et les considérations relatives aux moyens de subsistance durables ; mesure dans laquelle les gouvernements mettent en œuvre les réglementations et programmes pertinents</p>	<p>Zéro cadres politiques et réglementaires nationaux et infranationaux</p> <p>Lacunes dans les connaissances sur les opportunités de restauration</p> <p>Aucun plan d'occupation des sols au niveau (national, régional, préfectoral, ou communal)</p> <p>Mauvaise connaissance et prise en compte du bois énergie dans les politiques énergétiques et forestières</p> <p>Absence de politique forestière mais il y a une élaboration en cours d'une déclaration de politique forestière</p> <p>Stratégie nationale et plan d'action pour la</p>	<p>Dans le cadre du projet APV FLEGT, une étude d'évaluation sociale et environnementale est en cours et devrait déboucher sur un plan de gestion environnementale et sociale avec des mesures d'adaptation du cadre légal et législatif.</p> <p>Une consultation pour appuyer les communautés forestières de Nguitto de préparer leur dossier d'attribution d'une forêt communautaire de 5700 ha (village de Boyama 2, Pissa) a été réalisé et un plan simple de gestion des terroirs forestier a été soumis à l'approbation de l'Administration Régionale. L'aboutissement de cette démarche devrait conduire à la révision du cadre juridique et des textes réglementaires en renforcements à la gestion durable des terres et des ressources naturelles.</p> <p>Lancement du processus d'élaboration d'un plan d'occupation des sols pour la région du Sud-Ouest, que le Projet TRI appuiera, une analyse</p>	<p>6 cadres et programmes politiques améliorés et intègrent la RFP</p>	<p>MODÉRÉMENT INSATISFIANT</p> <p>Aucune politique et réglementation sectorielle n'a intégré la RFP jusqu'à présent.</p> <p>Le projet (COFIL) n'a pas mis en place un Groupe de Travail Technique conçu pour stimuler le dialogue politique entre toutes les principales parties prenantes qui ont un intérêt direct dans la définition, l'application et le suivi de la RFP à l'appui de la réalisation des piliers 2 et 3 du RCPCA ; c'est-à-dire réduire la pauvreté rurale, les conflits sociaux et la vulnérabilité causés par la diminution des ressources naturelles et les effets du changement climatique.</p> <p>Cependant, un grand intérêt pour l'intégration de la RFP dans les politiques sectorielles est évident parmi toutes les parties prenantes interrogées, mais l'EMP a également constaté un fort consensus sur le fait que la RFP ne doit pas être conçue comme un exercice de reboisement, mais plutôt comme une opportunité de restaurer et de reconnaître les connaissances approfondies des communautés forestières sur la manière dont elles</p>
---	--	---	---	--	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

		<p>biodiversité ne mention pas la RFP</p>	<p>documentaire des plans locaux de développement (PDL) des communautés forestières, déjà validés (7 sur 21) ainsi que le cadre national d'investissement REDD+, a été réalisé.</p> <p>Le processus de décentralisation a avancé avec la loi 20/008 du 7 avril 2020, portant organisation et fonctionnement des collectivités</p>	<p>utilisent la biodiversité forestière dans leur plan de vie (pour sauvegarder la sécurité alimentaire et la nutrition, pour générer un revenu sur les marchés locaux, pour s'occuper des problèmes de santé grâce aux médecines et remèdes traditionnels, pour répondre aux besoins en matière de logement et d'énergie, pour soutenir le bien-être, pour continuer les rituels culturels, etc.).</p> <p>De plus, la possibilité de rassembler les secteurs manquants tels que les ministères responsables de l'aménagement du territoire, de l'élevage et de la sécurisation des finances climatiques/vertes jusqu'en 2030 est élevée si l'on considère que le gouvernement a fixé les objectifs de restaurer 1,2 million d'ha, soit 15% de la superficie globale dégradée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) restaurer 50% du couvert végétal (19 384 ha) d'ici 2030 par rapport à 2010 ; (ii) réduire de 50% la perte de productivité des terres et améliorer de 25% le taux de biomasse sur l'ensemble du territoire national par rapport à 2010 ; (iii) augmenter de 10% le taux de carbone organique dans le sol et réduire de 5% les émissions de GES projetées dans le CPDN d'ici 2030 ; (iv) restaurer 20% des surfaces minières dégradées au niveau
--	--	---	---	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					national d'ici 2030 par rapport à 2010 ; (v) réduire de moitié la destruction du couvert végétal par le bétail transhumant d'ici 2030 par rapport à 2010 ; (vi) réduire d'au moins 50% la conversion des galeries forestières en terres agricoles d'ici 2030 par rapport à 2010.
Produit 1.2.1 : <i>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire pour la zone sud-ouest</i>	Un schéma régional d'aménagement du territoire élaboré et validé	Aucun plan d'aménagement du territoire dans le sud-ouest a été finalisé et approuvé.	Préalablement au lancement du processus d'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire sur la région Sud-Ouest auquel le Projet TRI a apporté un appui, il a été procédé à l'analyse documentaire des plans de développement locaux (PDL) des communes forestières, ainsi que du cadre national d'investissement REDD+, à noter dans certains PDL qu'il est fait mention de manifestations d'intérêt, exprimées par les communautés villageoises, pour engager sur leur terroir des activités d'agroforesterie et de reboisement.	Plan d'aménagement des terres du sud-ouest en place et a commencé la mise en œuvre	Les progrès dans l'élaboration du plan d'aménagement sont très lents. Cela s'explique en grande partie par le fait que la DG de l'aménagement du territoire n'avait pas été invitée jusqu'à présent à participer au projet TRI-CAR pour fournir des conseils et un soutien sur l'identification du plan d'aménagement du territoire pour le Sud-Ouest.
Produit 1.2.2 : <i>Mise à niveau du plan d'approvisionnement en bois énergie</i>	Un nouveau plan de gestion de la ressource bois-énergie élaboré et validé pour le bassin	Les études sur l'équilibre offre / demande de bois énergie dans le bassin d'approvisionnement	Le CIRAD a été mandaté pour accompagner le MEDD dans l'élaboration du nouveau plan de production durable de bois de chauffe dans le bassin de Bangui-Bimbo. Jusqu'à présent, les produits	Mise à niveau de la plate-forme / stratégie WISDOM pour les forêts péri-urbaines de Bangui	Le CIRAD et son partenaire local ont apporté un soutien satisfaisant au gouvernement grâce en partie aux données collectées dans un précédent projet financé par l'AFD jusqu'en 2021, qui a identifié : (i) la possibilité de

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<i>(WISDOM) pour Bangui / Bimbo</i>	d'approvisionnement de Bangui/Bimbo	de Bangui/Bimbo sont dépassées Mauvaise connaissance et prise en compte de l'énergie du bois dans les politiques énergétiques et forestières de la RCA	soumis jusqu'à présent sont : (i) un rapport d'étude sur le bilan offre/demande de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Bangui (Déc. 2021) ; et (ii) un rapport comparatif des pratiques de production de bois-énergie dans le Nord et le Sud du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui (Jan. 2022). Le résultat immédiat de ces produits a été l'arrêt du MEDD portant création d'un cadre de concertation entre une sélection des acteurs publics, privés, de la société civile et partenaires techniques et financiers pour l'élaboration du document directeur de gestion durable de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de la villa de Bangui (Juin 2022).	Document directeur de gestion durable de la ressources bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui a été approuvé a été approuvé.	production annuelle sur l'ensemble du bassin serait légèrement supérieure à 1 million de tonnes de bois et une demande globale de 551 300 tonnes eq. bois par an ; (ii) il y a une déséquilibre entre l'offre et la demande en bois-énergie dans le Nord et dans la périphérie proche de Bangui que dans le Sud, et cette situation a conduit à une surexploitation des forêts savanes dans la partie nord du bassin d'approvisionnement en bois-énergie du complexe urbain Bangui/Bimbo ; (iii) L'Arrete portant création d'un cadre de concertation pour l'élaboration du document directeur de gestion durable de la ressource bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Bangui (juin 2022). Cependant, la réalisation des six concertations prévues sur la production durable de bois-énergie n'ont pas encore commencé et le CIRAD a confirmé que son contrat ne comprend qu'une feuille de route sur la mise à jour de la plateforme WISDOM ; pas la mise à jour elle-même.
Produit 1.2.3 : <i>Ajustement de la déclaration de politique</i>	La politique forestière a pleinement intégré la RFP	Pas de politique forestière en tant que telle et élaboration en	La politique forestière est approuvée au démarrage du projet.	L'intégration de la RFP dans la politique forestière	L'intégration de la RFP a été achevée par le projet financé par l'AFD au début du projet TRI-RCA en 2019.

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p><i>forestière et prise en compte des préoccupations relatives à la RFP</i></p>		<p>cours d'une déclaration sur la politique forestière</p>	<p>L'ouverture de la relecture pouvant conduire à la révision du code forestier offre potentiellement de nouvelles perspectives dans la prise en compte des préoccupations en matière de RFP.</p>	<p>a été adopté officiellement La RFP est appliqué en coordination avec d'autres secteurs qui ont également intégré la RFP dans leurs politiques, stratégies et plans.</p>	<p>La mise à jour du correspondante Code forestier pour soutenir et réglementer le processus de RFP n'a pas commencé jusqu'à présent. La politique forestière n'a pas été discutée avec d'autres secteurs dont les politiques, stratégies et/ou plans sectoriels bénéficieraient de l'intégration de la RFP.</p>
<p>Produit 1.2.4 : <i>Mise à niveau de la Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique et prise en compte des préoccupations en matière de RFP</i></p>	<p>Une stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique développée et opérationnelle</p>	<p>La SNPA-DB ne mentionnant pas les avantages de la RFP</p>	<p>L'UGP en liaison avec le programme mondial TRI et l'UICN a fourni un soutien initial pour réaliser une évaluation de la réduction des menaces et du rétablissement des espèces (STAR) pour les sites du projet TRI CAR, sur la base des données disponibles. Parallèlement une enquête Nationale sur l'état des systèmes d'approvisionnement en semences des arbres a été conduit par le bureau d'étude Bioversity. Cette étude a récolté peu de données pour faire une analyse. Il est convenu d'organiser un atelier regroupant tous les sectoriels en lien avec les semences et/ou les sources d'approvisionnement afin définir la vision et les objectifs de la stratégie et plan d'action nationale</p>	<p>La mise à niveau de la SNPA-DB avec une base de données y compris les problèmes de la RFP.</p>	<p>La mise à jour de la SNPA-DB progresse, mais l'équipe MTR a jugé crucial que l'atelier prévu avec tous les secteurs liés à la collecte, à la catégorisation, au stockage, à la propagation et à la production/approvisionnement se fasse sous la supervision/participation du groupe de travail technique que le L'équipe MTR trouvée est manquante (indiqué sous Résultat 1.2)</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			en matière de la diversité biologique. (SNPA-DB).		
<p>Résultat 2 : Pratiques de gestion intégrée du paysage et plans de restauration mis en œuvre par le gouvernement, le secteur privé et les acteurs des communautés locales, hommes et femmes</p>	<p>No. de hectares des terres en cours de restauration aux quatre sites pilotes actifs</p> <p>No. de bénéficiaires directs (répartis par genre) comme co-bénéfice de l'investissement du FEM</p> <p>No. tCO2eq émissions/absorptions évitées grâce aux interventions du projet TRI-RCA</p>	<p>Pas de données claires disponibles pour la région du Sud-Ouest depuis 2017</p> <p>Zéro bénéficiaire</p> <p>Zéro données</p>	<p>A la fin du mois d'octobre 2022 avec l'appuis de ICRA les communautés de Pissa ont planté 70.5 ha</p> <p>A M'baïki, 8 800 plants ont été mobilisés pour les 16 ha emblavés. Au total 112.5 ha de terres dégradées sont restaurés</p> <p>1553 personnes ont bénéficié directement des retombés du projet à travers l'emploi temporaire, achat des plants</p> <p>200 ménages à majorités autochtones identifiés</p>	<p>1,968 ha en cours de restauration dans les quatre sites opérationnels (3 221 ha dans le Prodop pour les cinq sites originaux)</p> <p>6000 bénéficiaires directs</p> <p>3 185 597 tCO2eq émissions/absorptions évitées grâce aux interventions du projet TRI-RCA</p>	<p>MODÉRÉMENT INSATISFIANT</p> <p>Le MTR a visité trois sites pilotes, mais a constaté que les activités de reboisement impliquant deux espèces d'arbres pour promouvoir la production de chenilles à long terme à Pissa et M'Baiki ne constituent pas un plan de restauration par la gestion intégrée du paysage.</p> <p>L'EMP a été vérifié que les activités de reboisement (avec les espèces Essessang et Ayous) ont commencé en 2022 avec un nombre total de bénéficiaires directs sur les quatre sites estimés à 1 527 personnes.</p> <p>Aucune donnée sur les émissions/absorptions évitées estimées résultant directement des interventions du projet TRI-RCA n'est attendue pour le moment.</p>
<p>Produit 2.1 : <i>Scénario de référence dans chaque périmètre</i></p>	<p>Situation de référence biophysique et socioéconomique</p>	<p>Zéro</p>	<p>Le WWF a initié la collecte des données biophysiques et socioéconomiques de la zone périphérique des aires protégées dans le cadre d'établir le scénario</p>	<p>Rapport d'évaluation sur la situation biophysique et socio-économique</p>	<p>1) Pissa : l'étude et la carte (utilisant les données géospatiales et les principes MEOR (ROAM)) ont été produites en 2021. Le projet a identifié avec les communautés les parcelles pour mettre</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>RFP, dans les sites pilotes</p>	<p>défini dans chaque site pilote</p>		<p>de référence. Cette initiative fait suite à la situation de référence des zones RFP de la commune de Pissa (en 2021).</p>	<p>de chaque périmètre de RFP dans les sites pilotes</p>	<p>en œuvre des activités de reboisement, d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée dans six villages (Boyal 1, Boyama 2, Bombé, Pissa 2, Bongombé 1 et 2) qui couvrant une superficie totale de 6 000 ha pour la RFP potentielle et le développement d'une forêt communautaire à Boyama 2.</p> <p>2) M'baïki : Les communautés de base de M'baïki ont été consultées en 2022 par l'ISDR et un protocole d'accord a convenu de piloter les activités de RFP sur 2 sites convenus.</p> <p>3) Bayanga : Le WWF a mené les études biophysiques et socio-économiques en 2022, produit des cartes thématiques et convenu avec les communautés locales de la localisation et du type d'activités de RFP à mener avec les communautés locales de Mona Sao, Nguéguéli et Médao couvrant un total de 200 ha.</p> <p>4) Berbérati: preliminary meetings to select the participating communities and potential areas of FLR have been conducted, but biophysical and socio-economic studies and maps are still to be produced.</p>
<p>Produit 2.2 : Mise en œuvre des</p>	<p>No. de ha de terre restaurée</p>	<p>Zéro</p>	<p>70.6 ha de terres agricoles dégradées restaurée à Pissa</p>	<p>1130 ha restaurées à Pissa</p>	<p>1) Pissa : 70,5 ha (6,2%) de reboisement avec un taux de survie estimé par l'ICRA à</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>activités RFP avec les populations locales</p>	<p>No. de pépinières par site pilote</p> <p>No. des espèces locales et exotique en production dans les pépinières établies dans chaque site pilote</p> <p>No. de bénéficiaires directs dans chaque site pilote</p>	<p>Zéro</p> <p>Zéro</p> <p>Zéro</p>	<p>16 ha de terres agricoles dégradées restaurée à M'baïki</p> <p>0 ha de forêts et terres restaurées à Bayanga</p> <p>0 ha de savane restaurées à Berbérati</p>	<p>184 ha restaurées à M'baïki</p> <p>100 ha restaurées à Bayanga</p> <p>554 ha restaurées à Berbérati</p>	<p>60% comme moyen ; 2 pépinières ; deux espèces d'arbres ; 2 649 bénéficiaires directs dans les six villages impliqués.</p> <p>2) M'baïki : 16 ha de reboisement avec un taux de survie estimé par l'ISDR à 20% à cause de la sécheresse ; une pépinière ; deux espèces d'arbres ; 250 bénéficiaires directs</p> <p>3) Bayanga : 0 ha ; trois pépinières ; 5 espèces d'arbres ; 833 bénéficiaires directs</p> <p>4) Berbérati : 0 ha ; 0 pépinières ; 0 bénéficiaires</p>
<p>Produit 2.3 : Mise en œuvre des AGR complémentaires avec les populations locales</p>	<p>No. d'AGRs complémentaires développées et opérationnelles</p>	<p>Zéro</p>	<p>L'UGP a recueilli de concert avec les populations des sites de Berberati, M'Baïki et Pissa les activités suivantes : promotion des foyers améliorés, apiculture (production et commercialisation du miel), constructions des aires de séchages et de conditionnement des produits agricoles, pisciculture (production et commercialisation du poisson), vulgarisation des pépinières villageoises</p>	<p>6 000 bénéficiaires directs formés et opérant dans des activités génératrices de revenus (notamment liées aux PFNL)</p>	<p>1) Pissa : 0.</p> <p>2) M'baïki : 0</p> <p>3) Bayanga : 0</p> <p>4) Berbérati : 0</p> <p>L'étude du CIRAD a identifié 1200 ha de plantations agroforestières, dont 200 ha de parcelles villageoises pour la production de bois de feu et de cultures vivrières autour du nord-ouest de Bangui</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>Produit 2.4 : <i>Supervision quotidienne et soutien des agents de terrain et de l'UGP</i></p>	<p>No. d'agents de terrain opérationnel</p>	<p>Zéro</p>	<p>Deux agents respectivement des sites de Pissa M'baïki et Bayanga sont recrutés pour le suivi quotidien. A ces effectifs s'ajoutent les deux coordonnateurs locaux</p>	<p>32 agents des ministères détachés et assurent la supervision des cinq sites pilotes</p>	<p>La conjonction de la pandémie de Covid-19 en 2020-2021, des élections générales en 2021 et des problèmes d'insécurité (notamment à Berbérati) ont empêché les deux agents de terrain de l'UdG de se rendre sur le terrain à Berbérati et Pissa.</p> <p>L'ICRA n'a pas d'agent de terrain basé à Pissa, mais l'ISDR a trois forestiers à M'baïki qui supervisent les activités de RFP et le WWF a des promoteurs locaux à Mona Sao pour agir comme points focaux et gérer les trois pépinières établies.</p>
<p>Résultat 3 : <i>Renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de financement en place pour permettre et faciliter la restauration et l'entretien à grande échelle des paysages critiques</i></p>	<p>Nombre de mécanismes mis en place pour coordonner l'intégration des RFP/PFNL dans les politiques, stratégies et plans sectoriels ainsi que soutenir la mise à l'échelle des RFP/PFNL aux niveaux national et infranational</p>	<p>Zéro mécanismes et cadres politiques pour la RFP</p>	<p>Un protocole d'accord (MoU) avec le MEDD a été conclu en 2022 pour organiser un atelier sur l'amélioration des connaissances sur la RFP et le renforcement des compétences en matière d'utilisation des terres.</p>	<p>1 mécanisme intersectoriel officiellement établi et opérationnel</p>	<p>MODÉRÉMENT INSATISFIANT</p> <p>Aucun mécanisme intersectoriel intégrant tous les ministères de tutelle n'a été établi officiellement à ce jour pour coordonner l'intégration et suivre et l'application de la RFP et développement des PFNL en RCA (ministères chargés de l'environnement, des terres, de l'aménagement du territoire, de l'eau, forêt, la chasse et de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, des collectivités locales et des finances).</p> <p>La capacité d'appliquer le ROAM, le CEOF et le SIG en RCA reste limitée, en particulier parce que les principaux ministères responsables de</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					<p>l'aménagement du territoire et de l'élevage ne participent pas dans le projet afin de convenir que la RFP devrait être acceptée comme une catégorie utilisation officielle des terres, ou pour que les éleveurs et les autorités gouvernementales locales pour savoir où se trouvent les limites des zones de RFP et les forêts communautaires. En tant que tel, il est difficile de voir comment le projet peut développer l'appropriation des processus de la RFP au-delà du projet.</p> <p>Il manque encore : (i) un plan et budget pour la mise à niveau de la plateforme WISDOM pour le bassin d'approvisionnement de bois-énergie de la ville de Bangui (pas inclus dans le contrat CIRAD) ; (ii) un plan de formation et de financement à long terme (y compris les besoins en équipement) pour promouvoir la RFP/PFNL à l'échelle jusqu'en 2030).</p> <p>En conséquence, il n'est pas clair actuellement comment la RFP/PFNL peut devenir peut devenir une stratégie nationale multi-dimensionnelle pour conserver les ressources naturelles, développer les marchés ruraux/niches et</p>
--	--	--	--	--	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					renforcer la résilience-résolution des conflits.
<p>Produit 3.1: Évaluation des besoins en capacités des principales parties prenantes (gouvernement, centres d'éducation et recherche, organisations de la société civile)</p>	<p>Feuille de route d'évaluation des besoins par site</p> <p>Nombre de fonctionnaires et des chercheurs qui ayant participé dans les cours de formation du projet (désagrégé par sexe)</p>	<p>Manque d'évaluation des besoins en capacités RFP</p>	<p>Une évaluation des besoins en renforcement des capacités a été menée en juillet-août 2019 dans les cinq sites pilotes et a abouti à des projets de feuilles de route produits pour les groupes d'acteurs suivants : services administratifs, ONG et communautés locales.</p> <p>Une enquête en 2021 sur l'état des systèmes d'approvisionnement en semences d'arbres ont été menée par Bioversity International avec un panel de représentants des parties prenantes.</p>	<p>Un rapport global sur les besoins en renforcement des capacités, rassemblant toutes les conclusions et les feuilles de route du développement des capacités.</p>	<p>Des examens initiaux ont eu lieu et des feuilles de route pour le renforcement des capacités ont été produites et affinées. Cependant, la capacité de MEDD et MEFCP reste faible sur ce qu'est la RFP et comment l'appliquer comme une stratégie nationale multi-dimensionnel.</p> <p>De même, le MADR a des connaissances et des capacités limitées pour développer les AGR à partir de l'approche agroécologique et développement des PFNL (en particulier concernant les produits forestiers indigènes).</p> <p>Les entretiens confirment qu'une stratégie nationale de recherche qui établit des synergies avec les agences d'exécution sur l'application et le suivi de la RFP et le développement des PFNL est nécessaire (institutions de recherche telles que l'UB/LERSA et CAFRI).</p> <p>L'absence d'inclusion et synergies avec des ministères responsables de l'aménagement du territoire, de l'élevage et des autorités locales à ce jour réduit la possibilité d'adopter une approche intégrée de la RFP et la promotion des PFNL/AGR.</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					L'enquête de Bioversity International a été présentée fin 2021, mais il y n'a pas évidence de son application à ce jour.
<p>Produit 3.2 : <i>Renforcement des capacités des agents de terrain et des coordinateurs locaux de projets</i></p>	<p>Établissement / fonctionnement d'entités d'appui sur le terrain (p.ex. pépinières, entreprises de chaîne de valeur de la restauration, etc.)</p> <p>Nombre d'agents et coordinateurs locaux qui ayant participé dans les cours de formation du projet (désagrégé par sexe)</p>	<p>Capacités des agents de terrain sont très faibles</p> <p>Aucune pépinière établie</p> <p>Pas de données fiables sur la production et la vente des PFNL</p>	<p>Les évaluations des capacités organisationnelles menées à Pissa et M'baïki en 2021 ont conclu que l'ICRA et l'ISDR devront développer la capacité organisationnelle des communautés de base avant que les RFP/PFNL puissent être promus.</p> <p>En 2022 les feuilles de routes ont été actualisées à Berberati, Pissa et M'baïki par l'UGP incluant les populations locales des sites pré identifiés comme cibles. Six formations ont été retenues sur l'organisation et gestion communautaire, la mise en place des pare-feux et le suivi des plantations, les techniques de production et d'entretien de plants en pépinières, la confection des foyers améliorés la production, du miel et valorisation des cires ainsi que la formation en production piscicole.</p> <p>L'actualisation de la feuille de route sur Bayanga est en cours.</p>	<p>Renforcement des capacités mises en œuvre pour les agents à Bangui et de terrain du MEDD, MEFCP et le MADR dans les domaines suivants :</p> <p>(i) application des outils pour la planification de la RFP (MEOR, CEOF Ex-Act) ; (ii) application des activités de la RFP (régénération naturelle assistée, agroécologie), (iii) structuration-renforcement des groupements d'associations-agriculteurs pour la promotion de la RFP et d'AGRs.</p>	<p>Le rôle du MEFCP dans les sites pilotes du projet reste faible et leurs deux agents de terrain pour Pissa - M'baïki et Bayanga - Berberati sont toujours basés au bureau du projet à la FAO à Bangui.</p> <p>La capacité du WWF à promouvoir la RFP et les AGR a été jugée satisfaisante après les entretiens à Mona Sao et Nguenguéli et une inspection d'une pépinière. Néanmoins, les entretiens et les réunions de groupe ont confirmé que les bénéficiaires et les promoteurs locaux n'étaient pas clairs sur ce que signifie RFP. Aussi la compréhension de WWF du rôle de la RFP en tant que stratégie plus large pour promouvoir la conservation, le SAN, les AGR basées sur les PFNL et accroître la résilience et la résolution des conflits au même temps n'a pas été développée avec les bénéficiaires.</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			77 personnes ont bénéficié de formation en collecte et gestion de données SIG (CEOF, SEPAL, QGIS)		
Produit 3.3 : <i>Renforcement des capacités des populations locales ciblées</i>	<p>Nombre de formations réalisées pour développer les compétences organisationnelles, de planification et pratiques liées à la RFP</p> <p>Nombre de bénéficiaires ayant participé aux cours de formation sur chaque site pilote et dans l'ensemble (désagrégé par sexe)</p>	Zéro formation en RFP et PFNL	<p>1 527 personnes ont bénéficié de formation dans les sites pilotes dont 33% ont été aussi employé temporairement dans l'application de la RFP.</p> <p>68 personnes ont bénéficié d'une formation sur l'identification et la priorisation des besoins en renforcement des capacités à Berberati, M'baïki et Pissa.</p> <p>469 personnes ont été formées aux techniques de matérialisation des parcelles et de suivi de plantation (utilisation de la délimitation GPS pour guider l'espacement des plants) à Mbaïki et Pissa.</p> <p>L'opération de reboisement a également conduit des formations sur les différentes étapes de restaurations des parcelles dégradées (identification et localisation des périmètres ; acheminement des plants de la pépinière à la parcelle ; préparation du terrain (désherbage, trouaison,</p>	6000 bénéficiaires directs du renforcement des capacités, de la formation, de l'équipement, des emplois, etc.	<p>La formation des communautés bénéficiaires à la plantation d'arbres a été jugée satisfaisante, mais sauf à Boyama2 où le projet est en train d'appuyer la communauté pour obtenir la reconnaissance officielle de sa forêt communautaire (l'équipe MTR comprend que ce serait une première en RCA), la propriété des activités de la RFP réalisées jusqu'à présent n'est pas claire. En effet, l'équipe de l'EMP a identifié les cas où les actions de RFP restent très vulnérables aux feux de brousse causés par : (i) les éleveurs transhumants qui obtiennent des permis du gouvernement local pour entrer des terres adjacentes ou dans les limites des zones de la FLR ; (ii) membres de la communauté locale qui n'ont pas participé aux cours de formation.</p> <p>La mise en place officielle de forêts communautaires (y compris les paysages forestiers dégradés) apparaît, donc, cruciale pour impliquer les autorités locales dans le processus de RFP ainsi que travailler avec les ministères responsables de l'élevage et de</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			<p>mise en terre des plants d'Essessang et d'Ayous et tuteurage des arbres).</p> <p>L'élaboration du plan simple de gestion d'un espace forestier de la communauté de Boyama 2 (Pissa) a abouti à former la communauté sur l'application du Manuel de procédure d'attribution de forêts communautaires (FC).</p>		<p>l'aménagement du territoire pour déterminer les « couloirs » dans lequel les éleveurs en transhumance devraient bénéficier de passer et de séjour temporaire.</p>
<p>Produit 3.4 : <i>Renforcement des capacités des institutions universitaires (ICRA et ISDR)</i></p>	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre de participants (désagrégé par sexe)</p>	<p>Zéro formation en RFP et PFNL</p>	<p>Le CIRAD a renoncé aux pourparlers pour assurer le renforcement des capacités de l'ICRA et de l'ISDR en raison de l'indisponibilité des experts et de problèmes financiers. Les tentatives d'identification d'autres centres de recherche et de développement n'ont jusqu'à présent pas été fructueuses.</p>	<p>Conception et mise en œuvre de deux programmes R&D RFP et agroécologie menant au renforcement des capacités du personnel de l'ICRA et de l'ISDR</p>	<p>La capacité de l'ICRA et l'ISDR de renforcer leurs capacités selon les feuilles de route reste faible et il est évident ils ont besoin d'AT qualifié (soit par une institution de recherche, soit des experts recrutés par le projet TRI-RCA) pour fournir la supervision et les échanges nécessaires entre tous les sites pilotes sur l'application de la RFP (y compris la production des semences/plantes forestières à grande échelle, la collecte des eaux de pluie, améliorant l'ombrage pour les petites plantes, la gestion de la collecte des graines et la propagation d'un plus grand nombre d'espèces forestières locales utilisées par les communautés, sur les méthodes de plantation, l'application de paillage et de diguette, etc.).</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					L'aide à la fourniture de matériel de pépinière et de plantation semble également avoir été négligée.
Produit 3.5 : <i>Mobilisation des financements nationaux et externes pour la RFP</i>	Valeur total des ressources (publiques, privées, partenaires au développement) allouées à la RFP et PFNL en RCA	Zéro	Jusqu'à présent, le nouvel investissement pour la RFP en RCA provient : (i) du Projet de développement régional du Sud-Ouest – PDRSO (micro-projets de RFP) ; (ii) du Projet de gouvernance des ressources naturelles (PGRN). Les projets identifiés dans le pipeline sont : (i) La FIP a formulé un projet d'adaptation de 10 millions USD qui est approuvé par le Conseil du FEM.	A la fin du projet, 7 millions de dollars US de financement supplémentaire (en plus du projet TRI RCA) déboucheront sur des initiatives de restauration et des AGR provenant de sources diverses et de mécanismes innovants.	Aucune preuve d'un engagement public à investir dans la RFP (il y a besoin d'un cadre politique et réglementaire pour que la RFP soit adoptée en tant que stratégie multidimensionnelle nationale). Cependant, à court terme, l'investissement dans les allocations forestières communautaires et la promotion des PFNL représente une fenêtre d'opportunité pour le projet TRI-RCA d'attirer un soutien pour la RFP. Les nouveaux projets financés au niveau international soutenant la RFP sont positifs, mais il est important pour la RCA que les nouveaux projets soient coordonnés sous la stratégie nationale multidimensionnelle mentionnée ci-dessus.
Produit 3.6 : <i>Soutien à la coordination nationale sur la RFP</i>	Nombre de mécanisme et ou cadres inter institutions établis	Aucun mécanisme national en place pour la RFP	Un protocole d'accord entre la FAO et le MEDD a été signé en novembre 2020 et mis à jour début 2022 pour la fourniture de services d'appui à la coordination et au suivi des interventions du projet TRI.	Un mécanisme national de coordination sur la RFP	Le protocole d'accord manque d'agences clés pour soutenir une approche entièrement coordonnée de la RFP, la création de forêts communautaires, la promotion des PFNL et la recherche sur la RFP/PFNL. Les entretiens avec les ministères responsables de l'aménagement du

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					territoire, de l'élevage, du gouvernement local et des finances ont tous confirmé qu'ils n'étaient pas au courant du projet TRI-RCA, mais soutenaient pleinement l'idée que la coordination intersectorielle de toutes les agences d'exécution pour appliquer la RFP en tant que stratégie nationale multidimensionnelle était nécessaire et politiquement, économiquement et socialement réalisable et cohérent avec les priorités du pays dans le cadre du PCRCA.
Résultat 4.1 : Efficacité accrue des investissements du projet parmi les parties prenantes du projet	La rentabilité du projet augmente d'année en année grâce à l'application des leçons apprises et à l'adoption des bonnes pratiques identifiées grâce aux échanges, formations, flux d'informations et conseils du COPIL et du projet global de TRI.	Zéro	; Le COPIL s'est réuni en juillet 2019 et janvier 2020	Deux projets de restauration bancables développés	MODÉRÉMENT SATISFIANT
Produit 4.1.1 : <i>Echanges Sud-Sud sur la RFP et l'agroécologie</i> et Produit 4.1.2 : <i>Participation aux réunions annuelles de connaissances et aux</i>	Nombre des participations aux échanges Sud-Sud et aux formations organisées par le TRI	Zéro	Les membres de l'UGP et les parties prenantes du projet (spécialement du MEDD et MEFCP) ont participé à un grand nombre d'événements organisés au niveau mondial du TRI comme suit : (i) au deuxième événement mondial du TRI à Rome	Voyage de partage de connaissance pour 15 participants une fois par an Au moins deux participations aux	Les membres de l'UGP et les parties prenantes du projet ont participé à un nombre d'événements organisés au niveau mondial du TRI pour promouvoir la formation en ligne (notamment pendant la pandémie de Covid19 entre 2020 et 2022), encourager l'échange

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<p>événements financiers semestriels</p>	<p>aux niveaux mondial et régional.</p>		<p>(2019) pour la formation sur SIG et Collect Earth, MEOR, EX-ACT, STAR et sur le financement durable (réalisé par FAO) ; (ii) aux webinars pour renforcer les capacités et la compréhension de l'importance de la génétique pour la RFP (réalisés par Bioversity International et GCP en 2020); (iii) à la formation en ligne sur l'utilisation de CEOF/SEPAL et sur l'étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts (DDD) du projet régional CAFI (réalisé par le Département des forêts de la FAO en 2021); (iv) à la planification PBFLR basée sur une analyse diagnostique des perturbations des écosystèmes forestiers, (réalisé par la Yale School of Forestry and Environmental Studies en 2021); (v) à la présentation en ligne de la théorie révisée du changement et des 9 indicateurs clés du programme TRI (réalisé par l'UICN en 2021) ; (vi) aux webinaires sur le partage des connaissances du TRI, la cartographie des opportunités pour guider la prise de décision et le suivi (réalisés par l'Initiative de la Grande Muraille Verte en 2022) ; (vii) Webinar sur l'évaluation de</p>	<p>événements de partage des connaissances chaque année</p>	<p>d'informations et rassembler la communauté TRI lors d'événements mondiaux avant et après la pandémie.</p> <p>Le projet d'entreprise présenté par un entrepreneur national n'est plus en incubation.</p> <p>Cependant, en raison du départ des tous les deux coordonnateurs du projet en avril 2022 et plusieurs parties prenantes gouvernementales (dont des hauts fonctionnaires du MEFCP lors de l'EMP en février 2023), la possibilité d'appliquer la formation, les bonnes pratiques et les leçons apprises fournies a été réduite.</p>
--	---	--	---	---	--

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			<p>l'impact des politiques et de la gouvernance dans les pays du TRI (réalisé par l'UICN en 2022) ; (viii) participation à la quatrième réunion mondiale de partage des connaissances de TRI au Kenya (réalisé para UICN en novembre 2022).</p> <p>Un projet d'entreprise présenté par un entrepreneur national est en cours d'incubation avec l'appui d'une équipe de mentors.</p> <p>Organisation d'un voyage d'étude des représentantes des bénéficiaires de Pissa sur la transformation des graines de Essessang au Cameroun a été organisé pour avoir lieu au premier semestre 2023.</p>		
<p>Produit 4.1.3 : <i>Suivi et évaluation du projet</i></p>	<p>Plan S&E développée et opérationnelle</p>		<p>Le plan de suivi et évaluation a été élaboré après liaison avec le GCP du TRI et validé par le COPIL en 2020</p> <p>Un plan de S&E a été révisé pour inclure les 9 indicateurs du TRI présentés lors du webinaire d'orientation sur le cadre de résultats qui s'est tenu en avril 2021.</p>	<p>Le système de suivi du programme a été développé avec succès et soutient la mise en œuvre du projet TRI-RCA</p>	<p>Le plan de S&E incluant les neuf indicateurs de base de TRI a été valide par le COPIL en 2021.</p> <p>L'équipe de l'EMP a constaté que certaines lacunes restent dans le plan de S&E : (i) la répartition des taches n'est pas claire quant a savoir que est responsable de la fourniture des données techniques sur les activités de RFP dans chacun des sites du projet au spécialiste</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					du S&E dans l'UGP ; (ii) le spécialiste ne sonne pas l'alarme a la FAO-Rome lorsque il y a un délai de plus de un mois concernant la signature des protocoles d'accord, le recrutement du personnel, l'approbation des documents, etc. ; (iii) il y a un manque général d'indicateurs qualitatifs dans les projets TRI pour suivre le changement transformationnel, tant au niveau politique qu'au niveau communautaire (par exemple es changements dans les connaissances, les attitudes, les pratiques, le revenu économique)
Produit 4.1.4 : <i>Comité de pilotage du projet (PSC)</i>	Un Comité de pilotage du projet organisé chaque année		Une réunion du comité de pilotage s'est tenue en octobre 2022	Un comité de pilotage est organisé une fois par an	les réunions du COPIL ont eu lieu au moins une fois par an (y compris les réunions virtuelles pendant la pandémie)
Résultat 4.2 : Amélioration de la connaissance des meilleures pratiques en matière de restauration parmi les principaux publics externes					MODÉRÉMENT INSATISFIANT
Produit 4.2.1 : <i>Facilitation des journées techniques,</i>	Nombre d'événements de diffusion produits	Zéro	Aucune journée technique a été réalisé entre juillet 2020 et juin 2021, en raison de la pandémie et la	Organisation de trois journées techniques chaque	La réalisation des journées techniques sur le terrain a été durement affectée par d'abord la pandémie de mars 2020 à

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

<i>rassemblement des praticiens et des décideurs</i>	de connaissances en matière de RFP		crise sociopolitique associé avec des élections générales de fin 2020. La mise en œuvre du protocole d'accord du MEDD a conduit à l'organisation des deux réunions dans les localités de Berberati et Pissa avec les autorités locales en 2022	année réunissant une trentaine de personnes de différents groupes 1 radio/télévision émission	mars 2022, les élections générales de décembre 2020 à juin 2021 et la perte des deux coordonnateurs de projet (avril à décembre 2022).
Produit 4.2.2 : <i>Création et diffusion de supports techniques et de sensibilisation pour promouvoir les RFP et les AGR</i> Produit 4.2.3 : <i>Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de RFP et d'AGR</i>	Nombre de supports technique et de sensibilisation Nombre de produits de connaissances de TRI élaborés, diffusés et accessibles par les plateformes de connaissances pertinentes	Zéro	Le premier support est en cours de conception par l'UGP et l'unité de communication FAO. Un guide de poche destiné aux communautés pour faciliter leurs démarches du processus d'attribution des forêts communautaires en cours d'élaboration	Augmentation du nombre de personnes dotées de nouvelles connaissances liées à la restauration des forêts et des paysages grâce aux communications du projet TRI RCA.	Un inconvénient majeur dans le soutien à la mise en œuvre du projet semble être le manque total de matériel d'orientation technique pratique et interactif pour informer les techniciens, les animateurs communautaires et les dirigeants communautaires et les enseignants sur ce qu'est la RFP et comment elle peut être conçue comme une approche multidimensionnelle qui prévoit renforcer leurs capital humain et social, stopper et inverser l'épuisement de leur capital environnemental et accroître leur capital économique à court, moyen/long terme.
		Zéro		Meilleures pratiques et enseignements tirés du TRI publiés sur le portail Web du TRI et partagés avec les agences et organisations. Un	

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

				Guide sur les bonnes pratiques en matière de RFP et d'AGR.	
	(iv) # de leçons apprises sur la restauration des paysages forestiers partagées et accessibles par les parties prenantes	0	<p>40 %</p> <p>La surveillance de la RFP par le biais de la collecte de terre a été partagée avec les acteurs du secteur de la FLR, par ex. Le CIFOR-ICRAF, le WRI, l'UE, le KFS, le KEFRI et les décideurs du ministère de l'environnement et des forêts, du ministère de l'agriculture et du conseil des gouverneurs (comtés) lors du webinaire sur le suivi de la RFP où la FAO était un intervenant clé.</p> <p>Grâce à des réunions d'échange avec les parties prenantes de la RFP telles que la Conférence nationale de mise à l'échelle de la restauration du paysage du Kenya, les défis identifiés tels que la façon d'entreprendre le suivi et le suivi des activités de la RFP ont été résolus par la formation d'un groupe de travail technique sur le suivi de la RFP.</p>	10	<p>MODERATELY SATISFACTORY</p> <p>Le processus de consultation lié à l'approbation des plans de gestion FOLAREP et FLR dans le paysage forestier de MKBR et de Mukogodo a permis aux parties prenantes d'examiner les leçons tirées des actions de reboisement et de restauration précédentes, d'identifier les bonnes pratiques et de hiérarchiser les besoins pour l'avenir</p> <p>Des conférences, des ateliers et des séminaires ont permis aux parties prenantes d'exprimer les leçons apprises et les bonnes pratiques sur les expériences passées de reboisement et de restauration, d'aménagement du territoire, de gestion des ressources naturelles, de besoins d'adaptation, etc. Cela a contribué à renforcer le projet ASAL pour promouvoir les variétés indigènes d'arbres et d'herbes</p> <p>Des exercices de formation et de renforcement des capacités ont permis aux parties prenantes de se familiariser avec les nouvelles technologies et les</p>

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

			<p>La récolte et la commercialisation des NTFPS sont une question très sensible et la prudence doit être appliquée, en particulier lors de l'engagement avec des acteurs du secteur qui peuvent avoir une histoire négative avec les communautés</p> <p>L'importance des réunions de planification et d'examen, le projet s'y est engagé et a apporté beaucoup de synergies et de compréhension des approches des partenaires/parties prenantes et réduit la duplication des efforts.</p>	<p>logiciels SIG qui évitent les blocages de licence et l'accès à des images haute résolution à peu ou pas de frais.</p> <p>Les partenariats avec des institutions telles que NRT, LWF, NMK et WV ont permis aux parties prenantes de saisir leurs connaissances, leurs leçons et leurs points de vue sur la RFP</p> <p>L'accent mis sur le CPLCC a permis aux parties prenantes d'apprendre des peuples autochtones sur leurs connaissances et technologies locales et sur leurs structures internes gérées par les Aînés.</p> <p>Les leçons sont capturées dans les PIR et les PPR pour soutenir la mise en œuvre du projet, mais davantage pourrait être fait pour les développer en histoires courtes à filtrer vers GCP/TRI pour promouvoir l'apprentissage</p> <p>L'annulation des conférences internationales prévues par le TRI a restreint le partage des défis, des expériences, des leçons et des bonnes pratiques sur la RFP</p> <p>L'apprentissage est décevant par le manque de synergies avec le milieu universitaire et l'apprentissage insuffisant</p>
--	--	--	---	---

EMP du projet, "Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine" du Programme de Restauration (TRI)

					spécifiquement sur les NTFPS et les questions liées aux entreprises
--	--	--	--	--	---

Source : UGP/EMP

* Informations tirées des rapports d'avancement de l'UGP (PIR, PPR)

**Notes de réussite appliquée par l'équipe de l'EMP : HS : hautement satisfaisant ; S : satisfaisant ; MS : modérément satisfaisant ; MU : modérément insatisfaisant ; U : insatisfaisant ; HU : hautement insatisfaisant.

Clé d'évaluation des indicateurs

HS	S	MS	MU	U	HU
----	---	----	----	---	----

Annexe 7. Tableau de cofinancement en USD (31/12/2022)

Sources de cofinancement ³²	Nom du co-financier	Type de cofinancement ³³	Montant confirmé par la FEMI ³⁴		Montant réel matérialisé (30/06/2022)		Montant réel matérialisé à mi-parcours (30/06/2021)	Décaissement cumulé total prévu pour 31/12/2023
			Espèces	en nature	Espèces	en nature		
AFD	PDRSO	Subvention	4,000,000	-	4,000,000	-	n/a	4,000,000
FEM	NRGP (PGRN) / World Bank	Subvention	4,800,000	-	4,251,779	-	n/a	4,800,000
MEDD/CAFI	FAO	Subvention	1,000,000	-	185,914	-	n/a	1,000,000
FAO	TCP/CAF/3602 : Appui au déplacés	Subvention	180,000	-	180,000	-	n/a	180,000
	GCP/CAF/014/ITA-CARMEL	Subvention	90,000	-	90,000	-	n/a	90,000
	OSRO/CAF/XXX/BEL : Appui d'urgence	Subvention	180,000	-	180,000	-	n/a	180,000
	OSRO/CAF/605IK : Appui agricoles	Subvention	100,000	-	100,000	-	n/a	100,000
	Contribution en nature	En nature	0	50,000	-	50,000	n/a	50,000
TOTAL (TOUT COFINANCEURS)			10,400,000	-	8,987,693	50,000	n/a	8,466,958

³² Les sources de cofinancement peuvent inclure : Agence(s) d'aide bilatérale(s), Fondation, Agence du FEM, Gouvernement local, Gouvernement national, Organisation de la société civile, Autre(s) agence(s) multilatérale(s), Secteur privé, Bénéficiaires, Autre.

³³ Subventions, prêts, participation au capital des bénéficiaires (individus) sous forme d'espèces, de garanties, d'apports en nature ou matériels et autres (veuillez expliquer).

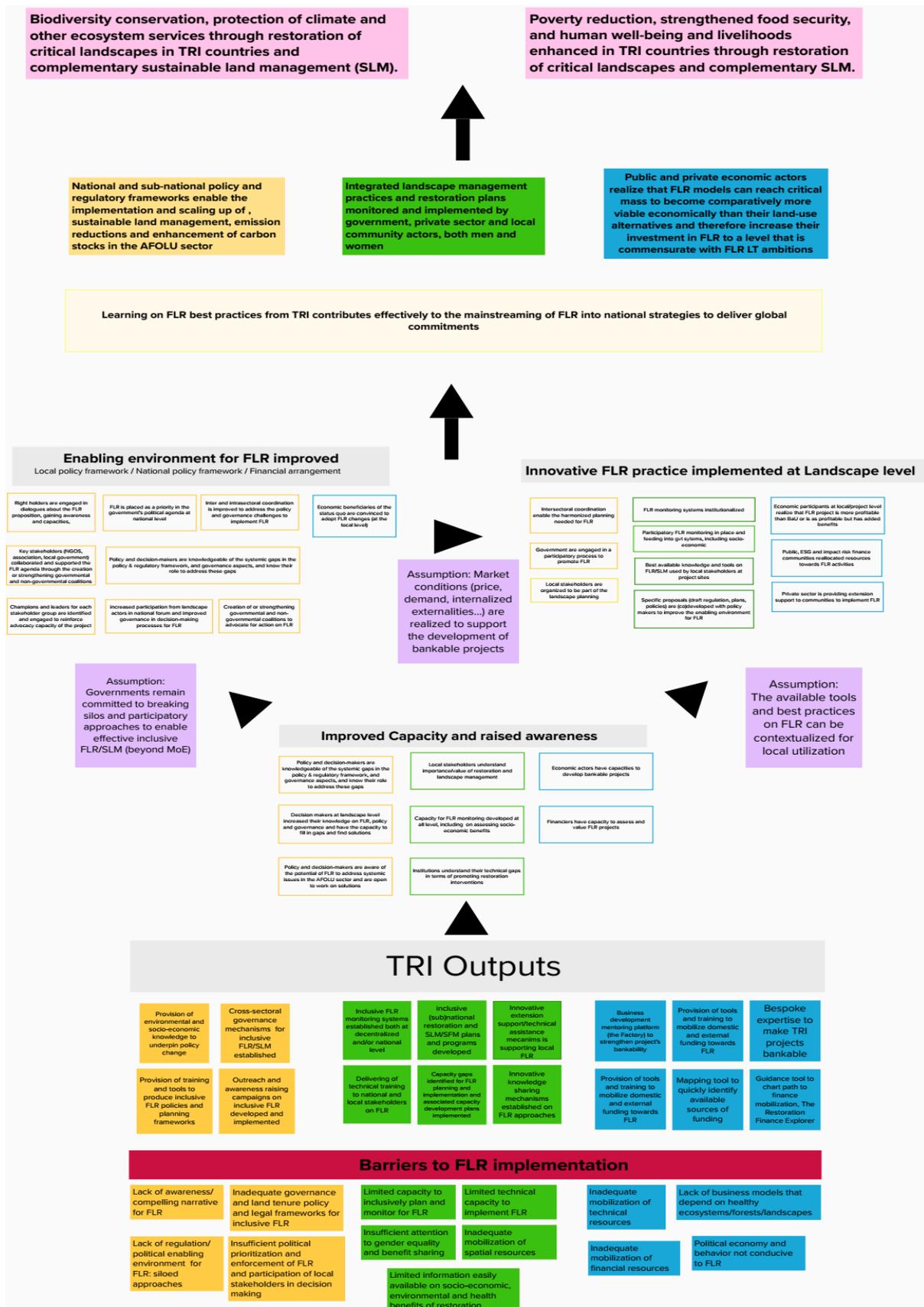
³⁴ Le type de cofinancement, qu'il soit en espèces ou en nature, doit être indiqué séparément.

Annexe 8. Tableau de notation des critères d'évaluation du FEM

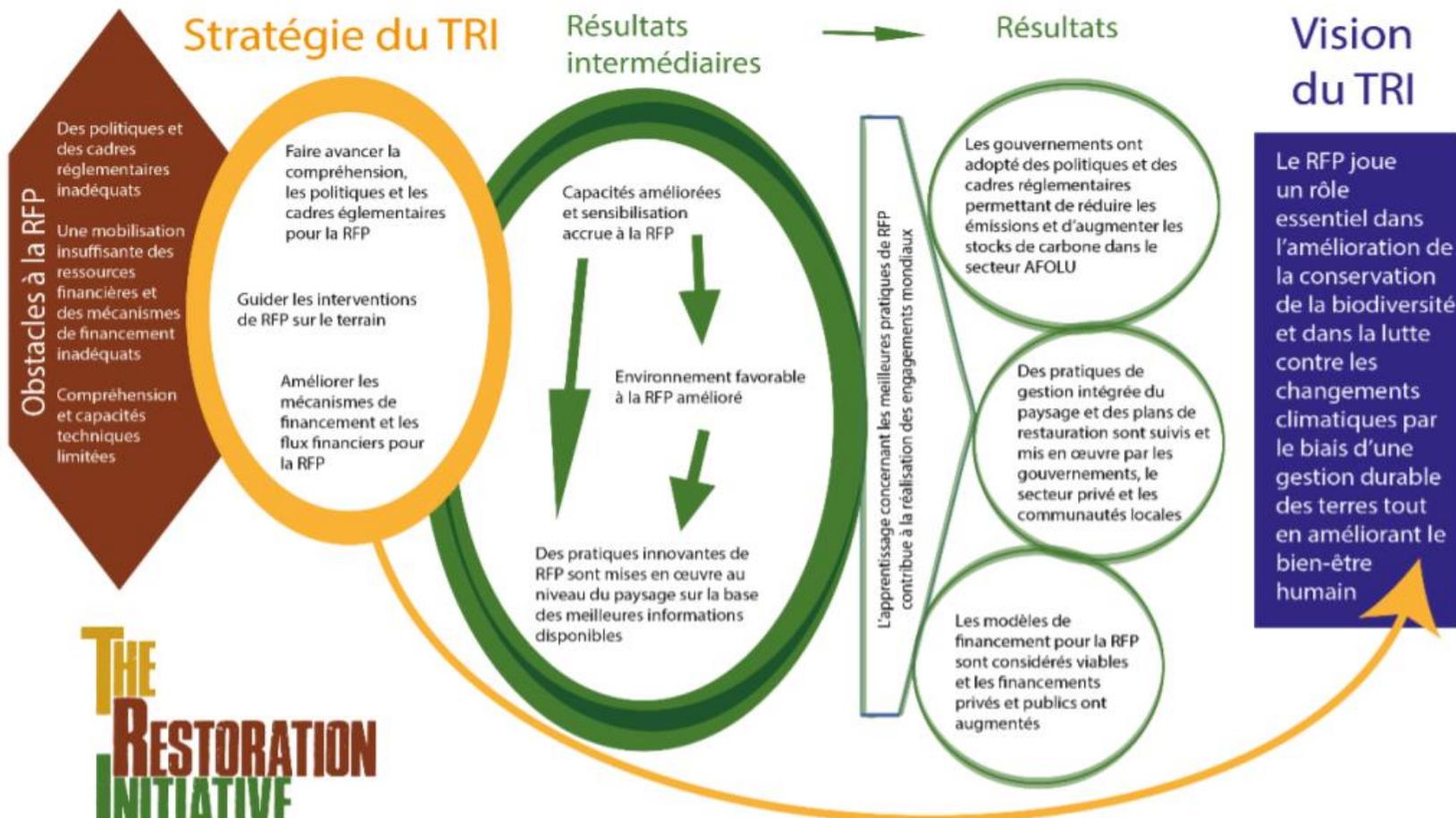
À insérer lorsque le tableau est finalisé dans Résumé (pour éviter les duplications)

Notes de réussite appliquée par l'équipe de l'EMP : HS : hautement satisfaisant ; S : satisfaisant ; MS : modérément satisfaisant ; MU : modérément insatisfaisant ; U : insatisfaisant ; HU : hautement insatisfaisant

Annexe 9a. Théorie du changement pour Le Programme TRI (2018)



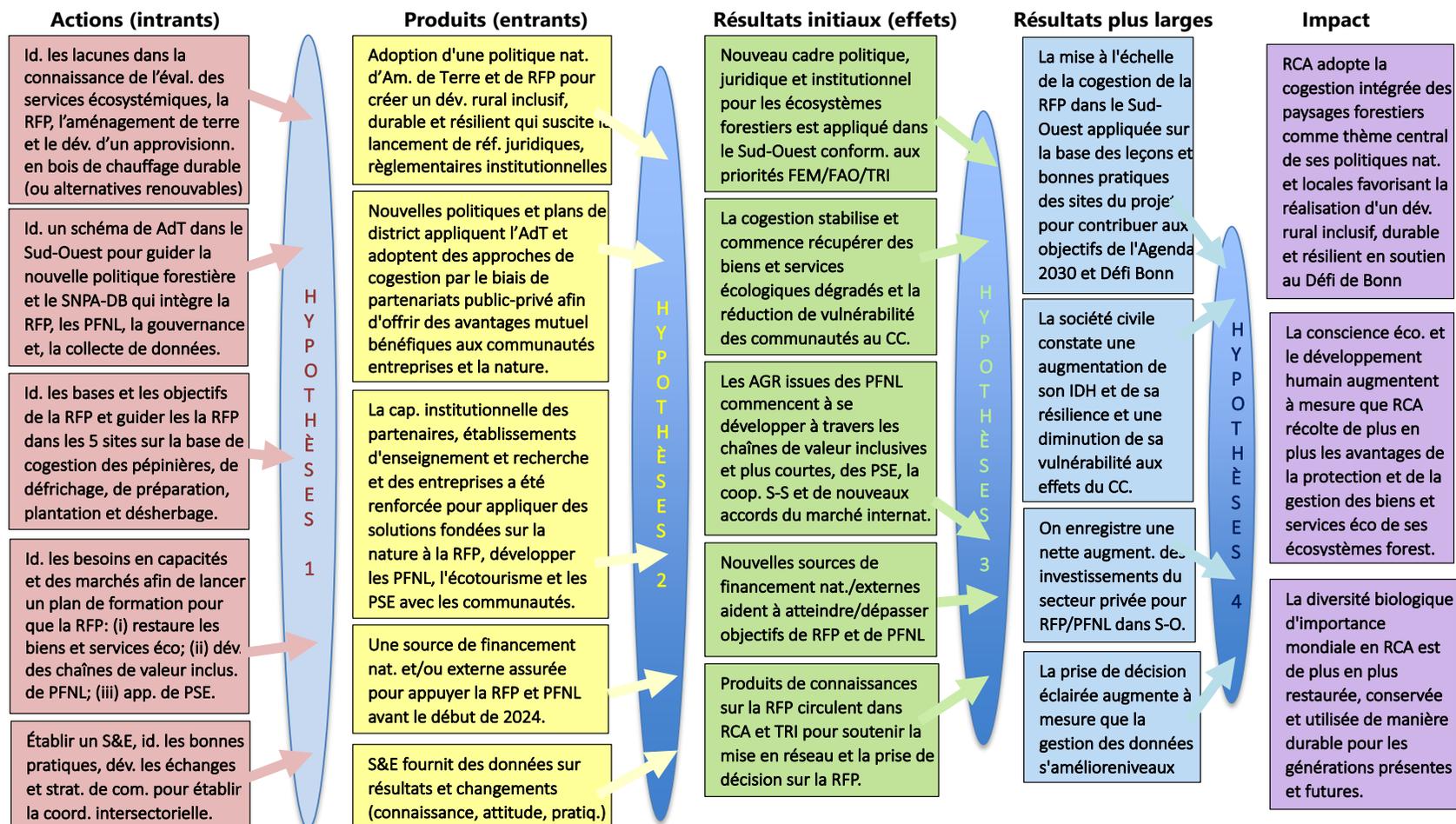
Annexe 1b. Théorie du changement présenté dans les TdR de l'EMP (2022)



Théorie du changement

- Hypothèses**
1. Les Gouvernements continuent à promouvoir des approches participatives et inclusives qui sont fondamentales pour l'efficacité de la RFP et de la GDT
 2. Les outils et les meilleurs pratiques en matière de RFP sont disponibles et accessibles à tous pour une utilisation locale
 3. Les conditions du marché continuent de soutenir le développement de projets RFP bankables
 4. Le partage des bénéfices au sein des communautés est suffisamment équitable pour ne pas compromettre le succès des actions de RFP

Annexe 9c. Théorie du changement pour le projet TRI-RCA (février 2023)



Hypothèses 1: Les intrants sont adéquats/fournis à temps; la gestion des risques, genre, CPLCC et l'approche de cogestion est intégrée à la planification de la RFP/PFNL.

Hypothèses 2: Processus de réforme n'est pas freiné par l'instabilité politique/prob. de cofinancement; les parties prenantes soutiennent la cogestion de la RFP/PFNL.

Hypothèses 3: les parties prenantes s'engagent à poursuivre et consolider les actions du projet; la gestion des risques, l'égalité sociale et la loi sont appliquées.

Hypothèses 4: Les parties prenantes voient les avantages de la cogestion de la RFP/PFNL et conviennent de les mettre à l'échelle dans leurs politiques et plans d'action.

